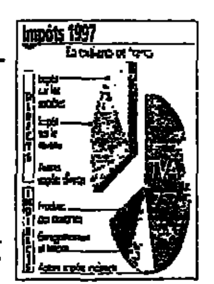


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16190 – 7 F – JEUDI 13 FÉVRIER 1997 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE FISCALITÉ

16 pages pour remplir sa déclaration et calculer son impôt



La Bourse de Paris dopée par la hausse du dollar

Les taux à long terme à leur plus bas niveau

LA BOURSE DE PARIS a entamé la journée du mercredi 12 février sur une hausse de plus de 1,2 %, l'indice CAC 40, le principal thermomètre du marché, dépassant, pour la première fois de son histoire, le seuil des 2 600 points. Cette euphorie traduit le sentiment qu'ont désormais les investisseurs, français et étrangers, sur la reprise de la croissance en France au cours des prochains mois. Ce changement de climat est lié à la poursuite de la baisse des taux d'intérêt à long terme et de la remontée du dollar.

Le taux des emprunts d'Etat français à dix ans est descendu mercredi matin à 5,4 %, son plus bas niveau depuis 1965. Cette baisse devrait soutenir l'activité en favorisant les investissements des entreprises et les achats de logements par les ménages. Derrière le Japon et la Suisse, la France possède les taux d'intérêt à long terme les plus bas du monde. Alors qu'au début de 1996, les rendements obligataires français étaient supérieurs de 1 % à leurs équivalents américains, ils leur sont aujourd'hui inférieurs de 1 %. Une telle situation ne s'était plus produite depuis le début du siècle.

Par ailleurs, en dépit des discours des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G 7, réunis le 8 février à Berlin, sur la nécessaire stabilisation des changes, le dollar a repris sa marche en avant, surtout face aux devises européennes. Il a franchi mercredi dans la matinée le seuil de 1,69 deutschemark et des 5,70 francs français. Cette vigueur de la devise américaine tient pour une bonne part à un affaiblissement du mark alors que des économistes s'interrogent sur la capacité de l'Allemagne à réduire cette année son déficit budgétaire et à respecter les critères de convergence du traité de Maastricht. Dans le sillage du billet vert, la livre sterling s'envolait, cotant mercredi dans la matinée 9,35 francs, son plus haut niveau depuis sa sortie du système monétaire européen, en septembre 1992.

Lire page 17

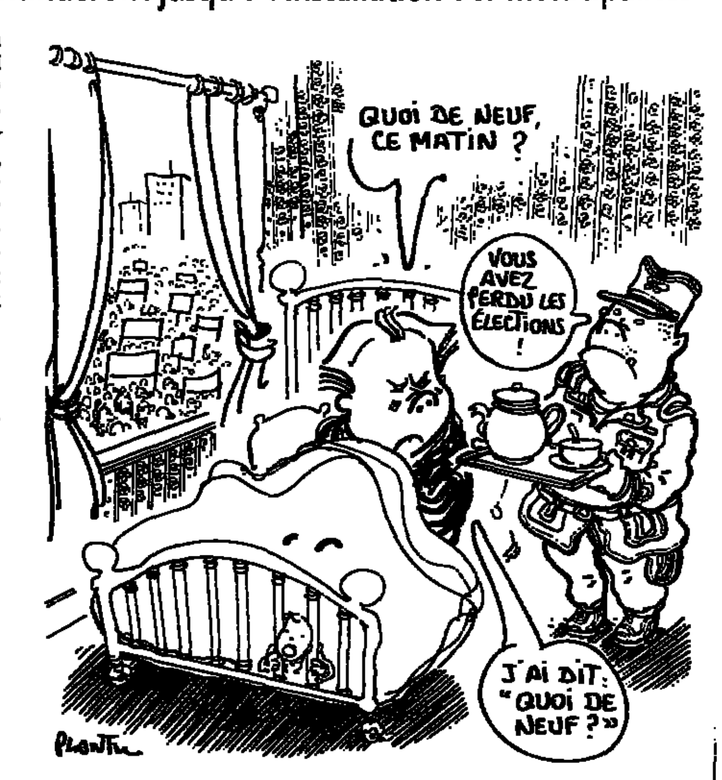
Le Parlement serbe a reconnu la victoire de l'opposition

Les manifestations continueront jusqu'à l'installation des municipalités

LE PARLEMENT SERBE a adopté un projet de loi, mardi 11 février, qui reconnaît la victoire de la coalition Ensemble aux élections municipales du 17 novembre 1996 dans quatorze villes du pays, dont Belgrade. Le président Slobodan Milosevic désamorce ainsi une crise politique qui a entraîné la population dans les rues de la capitale durant près de trois mois, et suit les recommandations qu'avait formulées la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en décembre.

L'annonce de cette victoire électorale a toutefois été accueillie avec prudence par les manifestants. Les marches de protestation devraient se poursuivre jusqu'à l'installation des opposants dans les conseils municipaux. Par ailleurs, la coalition Ensemble et le mouvement des étudiants continuent de réclamer des réformes démocratiques profondes pour la Serbie, notamment sur la liberté des médias et de la justice.

Lire page 2 et notre éditorial page 14



Les troublantes révélations des archives américaines sur l'« or nazi »

DES DOCUMENTS découverts par les chercheurs du Congrès juif mondial dans les archives américaines, et dont *Le Monde* a eu connaissance, démontrent que les Alliés, et tout particulièrement les Etats-Unis, étaient parfaitement au courant, dès 1945, du rôle joué par la Suisse dans le blanchiment des biens confisqués aux juifs par l'Allemagne nazie, pendant la seconde guerre mondiale. En 1946, les Alliés ont accepté que la Suisse ne leur reverse que 58 millions de dollars au titre de l'or illégalement acquis. Six tonnes de cet or, uniquement distribué aux Etats, sont encore dans les coffres de la Réserve fédérale de New York et de la Banque d'Angleterre. Une mission confiée au département d'Etat par le président Clinton doit déterminer si une partie peut en être restituée aux familles juives.

Lire notre enquête page 13

Une pré-retraite pour les médecins

Le ministère du travail a achevé la rédaction du projet de décret sur la cessation anticipée d'activité de prescription des médecins libéraux, à partir de cinquante-six ans. p. 32

Blocage dans les transports

L'Etat refuse d'abaisser l'âge de la retraite dans les transports en commun. La grève se poursuit en province. p. 6

Le surendettement se développe

Le chômage et la précarité ont fait grimper à 87 000 en 1996 le nombre de dossiers examinés par les commissions de surendettement. p. 10

Une nomination contestée

Les écologistes s'indignent de la nomination par le gouvernement d'André-Henri Goustat, dirigeant de Chasse, pêche, nature et tradition, au poste de commissaire à l'espace rural. p. 8

EDF et GDF baissent leurs tarifs

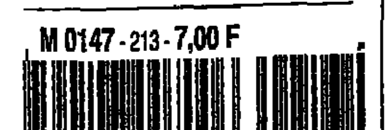
Le prix de l'électricité diminuera de 6 % au 1er avril. p. 16

Une « France en déconfiture »

Le *New York Times* dresse un tableau accablant de la situation économique, sociale et politique de la France.. p. 32

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 213 - 7,00 F



Le gouvernement thaïlandais assiégé par les pauvres

BANGKOK
de notre correspondant

A chaque société ses exclus. Au royaume de Thaïlande, ce sont les laissés-pour-compte d'une croissance très forte de 1986 à 1996. Ils viennent surtout du Nord-Est, du plateau de Korat, région régulièrement victime de sécheresses, où vit le tiers le plus pauvre des 60 millions de Thaïlandais. Faute de pouvoir se faire entendre d'une autre façon, quelques milliers d'entre eux campent, depuis le 25 janvier, en plein Bangkok, aux abords du palais du gouvernement.

Le ministre de l'intérieur les a mal reçus. Puis, le premier ministre a arrangé un peu les choses lors d'un entretien avec leurs délégués. Le maire de la capitale thaïlandaise leur a dépêché des camions-citernes d'eau. Des comités ont été formés pour étudier leurs revendications : effets de la construction de barrages et de la déforestation ; impact des projets publics de développement ; chute des prix des récoltes ; problèmes des bidonvilles et risques du travail.

Certes, ce n'est pas la première fois que les pauvres, avant tout des ruraux, viennent ainsi manifester devant le siège du pouvoir. De 1992 à 1996, les deux précédents gouvernements avaient ainsi été sollicités. Des comités mixtes avaient été également formés. Mais, disent les pauvres, rien n'en était sorti. Ils étaient repartis les mains pratiquement vides.

Aussi, cette fois-ci, leurs leaders affichent l'intention de demeurer sur place jusqu'à gain de cause. *D'entrée de jeu, Bamrung* Khayotha, secrétaire général de l'« Assemblée des pauvres » a déclaré que celle-ci n'acceptera pas que *« le gouvernement essaie de gagner du temps en formant des comités, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs »*. Les manifestants ont donc débarqué de leurs autocars avec l'équipement nécessaire à une longue période de camping à la belle étoile, puisque les pluies n'interviennent qu'en mai.

Le cabinet du général Chaovalith Yongchaiyudh, en place depuis moins de trois mois, n'avait pas besoin de ce souci supplémentaire. La forte expansion, qui a contribué à creuser les inégalités de revenus, s'est évanouie. Il faut donc, avant tout, tailler dans le budget, défendre le baht, la monnaie locale, et trouver les moyens de réduire un dangereux déficit de la balance des paiements courants alors que le taux de croissance s'éloigne des deux chiffres pour se rapprocher des 6 %. L'Assemblée des *pauvres n'est pas sensible à ces arguments. « Nous partageons les mêmes souffrances et nous ne sommes payés par personne. Nous sommes prêts à rester indéfiniment. Nous voulons des décisions concrètes »*, a encore dit Bamrung. Trois semaines après leur arrivée, les pauvres sont toujours là.

Jean-Claude Pomonti

Mécanos dans l'espace

POUR LA DEUXIÈME FOIS en six ans d'existence en orbite, le télescope Hubble va subir une cure de rajeunissement. L'opération a débuté mardi 11 février avec le lancement de la navette américaine Discovery. Au terme d'une course-poursuite de deux jours, l'observatoire spatial devrait être saisi à l'aide d'un bras *télémanipulateur* et *arrimé dans la* soute. Les astronautes devraient ensuite effectuer des sorties dans le vide pour quelques réparations et le remplacement de deux instruments *qui amélioreront sensiblement* les performances de Hubble.

Lire page 21

Les masques de l'extrême droite européenne

SUFFIT-IL d'être jeune – autour de la quarantaine –, de s'habiller chez les bons faiseurs, de porter des Ray-Ban – comme Gianfranco *Fini –, de rouler en Porsche avec* un teint toujours hâlé – comme Jörg Haider –, voire d'être une femme – comme le futur maire (en titre) de Vitrolles –, pour apporter une touche moderne à l'extrême droite ? Dans le cas du Front national, il est trop tôt pour répondre ; la mue – si mue il doit y avoir – n'est pas encore commencée, à tel point que le mouvement de Jean-Marie Le Pen a été abandonné au cours des dernières années par tous ses « partis frères » européens. Il n'est pas jusqu'aux Republikaner allemands, formation *marginale n'ayant jamais* réussi à s'imposer dans une élection nationale, qui ne trouvent M. Le Pen infréquentable.

A fortiori Gianfranco Fini, le président de l'Alliance nationale italienne, qui fit pourtant ses classes au Mouvement social italien (MSI) néofasciste, ou Jörg Haider, le chef du Parti libéral autrichien (FPÖ), peu gêné par les accents xénophobes. *Aucun d'eux ne veut avoir* à faire avec l'extrême droite française et ils ont refusé de siéger dans un groupe commun au Parlement européen. Respectabilité oblige. *« Contrairement à Le Pen, nous rejetons toute forme d'appréciation raciste de l'immigration »*, affirme Jörg Haider, contre toute évidence. *« Le Pen ne comprend pas que la politique que je fais n'a rien à voir avec la sienne »*, déclare Gianfranco Fini, qui ajoute à propos des étrangers : *« Si je préconisais les solutions de Le Pen ou même de Pasqua en Italie, alors là oui, on me traiterait de fasciste. »*

Il n'en a pas toujours été ainsi. Le temps n'est pas si lointain où Gianfranco Fini disputait la mairie de Rome à un candidat Vert en faisant justement campagne sur le thème de l'immigration. C'était en 1993. Seule différence avec Le Pen, le chef du MSI se prononçait pour le regroupement familial, mais il précisait : *« En France, on a diabolisé Le Pen, mais je vois aussi que, jour après jour, le gouvernement se rallie à ses thèses : Le Pen a eu le courage de dire tout haut ce que les Français pensent tout bas. »* Quelques années plus tôt, le même Fini avait accueilli à Rome le chef du Front national venu demander l'autorisation d'utiliser pour le FN la flamme tricolore, l'emblème du Mouvement social italien de son ami Giorgio Almirante, héritier du parti fasciste.

Daniel Vernet

Lire la suite page 14

Un film qui rend heureux



GOLDIE HAWN

VOICI la première comédie musicale signée Woody Allen. *Tout le monde dit : « I love you »*, avec Julia Roberts et Goldie Hawn, *offre un* moment de magie simple et chaleureux où se mêlent humour et mélancolie. Ce film qui rend heureux tranche avec les deux autres productions notables de la semaine : *Dire l'indicible, la quête d'Elie Wiesel*, de Judit Elek, et *Du jour au lendemain*, de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.

Lire pages 25 à 27

SERBIE Le Parlement de Belgrade a adopté, mardi 11 février, la *« loi spéciale »* préparée par le président Slobodan Milosevic, *qui reconnaît la* victoire de l'opposition aux élec*tions municipales du 17 novembre* dans quatorze villes. Il a fallu près de trois mois de manifestations quotidiennes dans les rues de la capitale serbe pour que le pouvoir ad*mette enfin sa défaite.* ● LA COALITION ENSEMBLE, qui organise les manifestations, reste cependant méfiante à l'égard des intentions de M. Milosevic. Elle n'appellera à ces*ser les cortèges qu'après avoir pu* prendre possession des mairies qui lui reviennent et avoir obtenu des garanties sur le respect des libertés publiques. ● AU KOSOVO, la ségrégation persiste dans l'enseignement entre les enfants de la minorité serbe et ceux de la *majorité* albanaise. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

Belgrade reconnaît la victoire de l'opposition dans quatorze villes

Après plus de quatre-vingts jours de manifestations dans les rues de la capitale serbe, le Parlement a voté la « loi spéciale » préparée par Slobodan Milosevic. La coalition Ensemble, qui craint d'être flouée, reste vigilante

LA COALITION *d'opposition* Zajedno (Ensemble) a remporté les élections municipales du 17 no*vembre dans quatorze villes de* Serbie, dont Belgrade ! Le Parlement serbe, contrôlé par le parti du président Slobodan Milosevic, a voté, mardi 11 février, la « loi spéciale » reconnaissant ces victoires électorales. Plus de deux *mois et demi de protestations* intenses, sans précédent en Serbie, auront été nécessaires pour parvenir à ce résultat. Les opposants d'Ensemble et les étudiants vont cependant poursuivre leur mouvement de contestation et se retrouver *chaque jour dans les rues de* la capitale, tant le sentiment de méfiance est fort à l'égard d'un pouvoir toujours soupçonné de ne pas avoir rendu les armes.

Les protestataires vont attendre dans le froid, le sifflet aux lèvres, *que les* conseils municipaux soient installés dans leurs fonctions et ils vérifieront la répartition exacte des sièges avant de crier victoire. *La loi adoptée par le Parlement* doit encore être publiée au journal officiel et surtout appliquée dans *chaque ville. Les manifestations* quotidiennes devraient alors s'interrompre mais les opposants politiques et les étudiants ont annoncé leur volonté de continuer à exiger des réformes démocratiques, notamment la liberté des médias et l'indépendance de la justice.

EFFETS DE L'EMBARGO

L'opposition craint que le contrôle des télévisions et radios locales ne soient un nouveau motif de confrontation avec le Parti socialiste (SPS), dans chaque ville où la victoire de l'opposition a été *reconnue. Depuis cinq* ans, Slobodan Milosevic a largement utilisé les médias audiovisuels pour asseoir son autorité et défendre sa politique, et peu de Serbes imaginent que le président lâchera facilement ses outils de propagande. Enfin, Ensemble doit vérifier qu'elle aura bien les budgets correspondants à la gestion de ces quatorze villes, et que les fonds ne *seront pas retenus par le pouvoir* central.



Lorsque le pouvoir a pris la décision d'annuler les victoires de l'opposition en novembre dernier, nul n'aurait pu imaginer que la Serbie allait peu à peu se mobiliser au point de *déstabiliser le pré*sident Milosevic. En cinq années de guerre, le président serbe était parvenu à réduire au silence son opposition, à *museler* la majorité des médias indépendants et surtout à étouffer tout débat sur son projet pour l'ex-Yougoslavie.

Une contestation silencieuse est née uniquement lorsque la population a commencé à souffrir des *effets* de l'embargo économique imposé par la communauté internationale. Finalement, les Serbes qui avaient suivi assez docilement leur chef pendant la guerre, n'ont pas supporté qu'il bafoue le résultat des élections une fois la paix revenue. *L'effet* « Zajedno » a alors correspondu avec les aspirations populaires, notamment à Belgrade et dans les principales villes de province. Jusqu'alors éclatée, dispersée, l'opposition est parvenue à s'unir autour d'un objectif clair : obtenir la gestion des *municipalités et des médias lo*caux, là où elle avait gagné.

Tout en votant la loi concoctée par Slobodan Milosevic, le Parlement serbe a marqué, mardi, sa fermeté à l'égard de cette opposition devenue dangereuse. Son président, Mirko Marjanovic, a accusé la coalition Ensemble d'avoir organisé les manifestations pour *« prendre le pouvoir par la violence »* et lui a reproché d'avoir *« entaché la réputation de la Serbie à travers le monde »*. Si les députés ont été contraints de suivre les recommandations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ils n'en ont pas moins manifesté leur mécontentement. D'où la crainte que, dans les villes et les conseils municipaux, la bataille pour le pouvoir s'annonce aussi rude que la bataille pour la reconnaissance des résultats.

« MÊME ENDROIT » DEMAIN

« Même heure demain, même endroit », a déclaré mardi Zoran Djindjic, le futur maire de Belgrade, aux manifestants. *« Nous nous verrons souvent et il se peut que nous ne nous séparions pas »*, a ajouté un autre chef de l'opposition, Vesna Pesic. La coalition Ensemble va tenter de maintenir vivace la flamme qui s'est emparée des Belgradois, pour que l'*« esprit du mouvement Zajedno »* survive aux *concessions* arrachées à Slobodan Milosevic.

Les manifestants ont prouvé qu'un changement était possible en Serbie, *sans que* l'ex-Yougoslavie risque à nouveau de s'embraser. Des pays occidentaux, dont les Etats-*Unis* et la France, ont clairement soutenu les dirigeants d'Ensemble en dépit de leur « partenariat daytonien » avec l'*homme fort* de Belgrade. Sans programme clair sur la question bosniaque, et encore moins sur la question albanaise au Kosovo, l'opposition a su s'imposer comme une force politique en Serbie. Et elle va se préparer, en tentant *de conserver* son unité, *sous* le regard méfiant de la population serbe et sceptique des chancelleries occidentales, à affronter les *scrutins nationaux (présidentiel et* législatif) de la fin de l'année.

Rémy Ourdan

Plus de deux mois et demi de contestation

La reconnaissance par le Parlement serbe des victoires de l'opposition aux dernières élections municipales intervient après près de deux mois et demi de contestation contre le président Slobodan Milosevic. En voici les principales étapes :

● **19 novembre 1996** : la commission électorale, contrôlée par le pouvoir, confirme la victoire de l'opposition à Belgrade face au Parti socialiste (SPS, ex-communiste, au pouvoir) du président Milosevic, mais annule de nombreux résultats des élections municipales du 17 novembre.
● **21-24 novembre** : manifestations anti-Milosevic à Belgrade et à Nis *(sud), deuxième ville serbe.* Annulation des résultats de Belgrade.
● **27 novembre** : les manifestants réclament la démission de M. Milosevic. La communauté internationale appelle Belgrade à *revenir sur l'annulation des* résultats.
● **4 décembre** : 200 000 personnes dans les rues de Belgrade.
● **10 décembre** : l'annulation des élections municipales est confirmée par la Cour fédérale.
● **24 décembre** : le régime appelle ses partisans à venir manifester à Belgrade. Des affrontements parmi *80 000 supporteurs de M. Milosevic* et 200 000 sympathisants de l'opposition font un mort et 91 blessés.
● **27 décembre** : l'Organisation *pour la sécurité et la coopération* en Europe (OSCE) confirme la victoire de l'opposition dans 14 villes dont Belgrade.
● **2 janvier 1997** : l'Eglise orthodoxe serbe condamne le régime.
● **8 janvier** : le régime reconnaît la victoire de l'opposition à Nis.
● **11 janvier** : Washington gèle ses relations commerciales et officielles avec Belgrade.
● **13 janvier** : plus de 300 000 manifestants fêtent le Nouvel An orthodoxe dans Belgrade.
● **14 janvier** : M. Milosevic reconnaît la victoire de l'opposition à Belgrade. Le Parti socialiste au *pouvoir limoge trois hauts* responsables, dont le maire de la capitale, Nebojsa Covic, qui avait apporté son soutien aux étudiants.
● **27 janvier** : l'opposition prend la tête de la municipalité de Nis.
● **28 janvier** : début d'une grève *des enseignants.*
● **2 février** : intervention brutale de la police contre des manifestants : *80 blessés* dont l'une des dirigeantes de l'opposition, Vesna Pesic.
● **4 février** : M. Milosevic demande au gouvernement de soumettre au Parlement *« un projet de loi spéciale proclamant définitifs »* les résultats *des municipales conformément* aux conclusions de la mission de l'OSCE.
● **10 février** : remaniement au sein du gouvernement serbe.

Les mairies remportées par la coalition, selon l'OSCE

Le rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), publié le 27 décembre à l'issue de la mission de Felipe Gonzalez à Belgrade, dressait une liste de quatorze villes remportées par la coalition Ensemble aux élections municipales de novembre : Pirot, Kraljevo, Uzice, Smederevska Palanka, Vrsac, Soko Banja, Kragujevac, Pancevo, Jagodina, Nis, Zrenjanin, Lapovo, Sabac et Belgrade. Dans la capitale, la victoire de l'opposition a été re*connue au conseil municipal* et *dans huit mairies d'arrondissement*. Un amendement au projet de loi déposé par l'opposition, qui revendiquait également deux autres mairies d'arrondissement, a été rejeté par le Parlement.

« Rester ensemble pour que le pays soit doté de bons entraîneurs »

BELGRADE
correspondance

Tandis que les parlementaires socialistes et radicaux (extrême droite) débattaient encore de l'adoption de la *Lex specialis* proposée par Slobodan Milosevic afin de résoudre la crise électorale, des colonnes de Belgradois se mettaient en marche en direction de la place de la République. Ils venaient de déposer un cerveau en plastique devant le Parlement afin d'*« apporter l'intelligence qui manque aux députés »*.

Evitant les forces de l'ordre, la foule des manifestants, qui déplorait déjà l'incapacité du nouveau gouvernement remanié dans l'après-midi, était réunie pour écouter les chefs de l'opposition. Après avoir critiqué *« le simulacre de démocratie »* qui se jouait au Parlement, Vuk Draskovic a indiqué qu'*« il conviendrait peut-être de faire une pause dans les manifestations »*, enchaînant, face au tollé suscité par ses propos : *« Mais je crains qu'on ne doive rapidement ressortir dans les rues. »*

Prenant à son tour la parole, Vesna Pesic a immédiatement souligné que Slobodan Milosevic avait *« hissé le drapeau blanc »*, avant d'insister sur la nécessité pour les citoyens d'avoir *« des dirigeants compétents et réellement démocrates »* et *« de connaître la vérité sur la situation économique, sur la guerre et sur les malversations financières »*. Elle a terminé son intervention en assurant, conformément au désir de la foule, qu'il fallait rester *« ensemble »*.

UN POUVOIR « INCAPABLE DE SE CHANGER »

Zoran Djindjic, après avoir constaté que la fraude électorale n'était qu'une des raisons ayant poussé les gens à sortir dans la rue, soulignait que ce mécontentement général trouvait en fait *« sa seule et unique cause »* dans le *« pouvoir malfaisant »*, et que *« les citoyens n'auraient de cesse de chasser ce pouvoir incapable de se changer lui-même »*. Dénonçant le gouvernement prêt à brader les biens publics pour calmer la crise sociale, il a averti que *« le peuple ne s'appaiserait que lorsque ceux qui l'ont insulté, longtemps maltraité et lui ont menti, auront été punis pour leurs actes »*. Il a, lui aussi, appelé les protestataires, *« face à l'ampleur des problèmes, à rester ensemble pour que le pays soit doté de bons entraîneurs capables de le mener aux compétitions internationales »*.

En adoptant la *Lex Specialis* reconnaissant la victoire de l'opposition, le Parlement serbe aura évité une nouvelle fête nocturne dans les rues de Belgrade. Il n'en reste pas moins que les manifestations devraient se poursuivre dans les prochains jours. Aux sympathisants de l'opposition qui continueront leur marche de protestation jusqu'à la reconnaissance finale de leur victoire, et aux étudiants qui réclament encore la destitution du recteur de l'université, se sont joints les télespectateurs allergiques au journal télévisé, les enseignants non payés, les épargnants floués, et l'on voit déjà poindre, ça et là, quelques colonnes d'ouvriers sortis d'entreprises à court de fonds.

Pierre Benvenuto

Serbes d'un côté et Albanais de l'autre, dans les écoles du Kosovo

PRISTINA
de notre envoyé spécial

Le collège du quartier de la *« colline du soleil »* a deux directeurs, comme la plupart des écoles du Kosovo. Mahmut Brecaj règne sur les douze classes du premier et du second étage, et Milun Novakovic sur les six autres du rez-de-chaussée. Le premier est Albanais, et le second Serbe. Ils travaillent dans le même bâtiment depuis sa construction, en 1986. Pendant les cinq premières années, M. Novakovic avait comme adjoint M. Brecaj. Mais, depuis 1991, les deux enseignements, de l'équivalent du cours primaire jusqu'à la quatrième, sont totalement séparés et se font dans leurs langues respectives.

REPORTAGE
Les lycées privés se multiplient pour faire face à un système à deux vitesses

Par une porte de l'école, les 1200 élèves albanais suivent chaque jour leurs cours en trois rotations, de 7 heures jusqu'à 19 heures le soir. Par l'autre entrée, les 225 élèves serbes assistent aux leurs, entre 8 heures et 15 heures. Seuls la salle de gymnastique, le laboratoire de chimie et celui de physique sont communs aux deux groupes. Les deux directeurs ne font *« que se croiser dans les escaliers »*, assure M. Brecaj. *« Nous nous voyons aussi de temps en temps pour déterminer l'emploi du temps, des salles communes, ou le calendrier des fêtes et des vacances »*, précise M. Novakovic, qui déplore *« cette maison à deux maîtres »*.

Ils assurent cependant d'un commun accord que cette séparation *« est plus simple, car chacun a ses locaux, ses enseignants et son budget, et personne ne gêne personne »*, mais ils divergent en revanche sur les charges qu'ils supportent. Le directeur serbe affirmant que l'Etat finance seul les employés communs, le chauffage ou l'électricité, alors que son homologue albanais explique qu'il est tenu de participer aux frais généraux. Dans certains établissements de Pristina, un mur séparant les deux parties a même été édifié en plein milieu des locaux.

« Avec un partage qui est toujours en défaveur des Albanais, souligne M. Brecaj, *car nos élèves sont beaucoup plus nombreux. Ils étudient dans des classes surchargées, et nous sommes obligés d'organiser des rotations pour faire défiler jusqu'à trois groupes d'élèves dans une même journée, alors que les Serbes disposent d'espaces dont ils ne savent que faire. »* Mais cette ségrégation, déjà peu ordinaire, se complique de manière beaucoup plus intense dans les classes supérieures.

DES SALLES DANS LE GARAGE

« Nous sommes contraints de multiplier les lycées privés car nous ne disposons que de deux bâtiments dans toute la ville », explique un responsable de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Beaucoup de maisons individuelles ont ainsi été installées à la hâte et sans grands moyens.

Les élèves de préparation en médecine disposent par exemple, toujours dans le quartier de la « colline du soleil », de salles rudimentaires aménagées dans le garage et le rez-de-chaussée d'un pavillon. Des bancs et des tables, fabriqués d'une seule planche, et un tableau noir en constituent l'unique mobilier. Officiellement, près de 57 000 élèves étudient en serbe dans le primaire et le secondaire au Kosovo, et près de 340 000 en albanais, ces derniers grâce à un financement privé de la seule communauté albanaise.

L'université de Pristina concentre à elle seule toutes les difficultés et les dérives que peut engendrer un tel système. Le recteur serbe, Radivoje Papovic, récemment blessé dans un attentat, se battait depuis des années *« pour l'expulsion de tous les universitaires albanais des facultés »*, explique un observateur, en soulignant que M. Papovic *« s'était même opposé à l'accord sur l'enseignement signé entre M. Rugova et M. Milosevic »*.

Le recteur albanais Ejup Statovci, n'a, lui, plus d'états d'âme en soulignant que *« pratiquement plus un seul étudiant albanais ne suit des cours dans les facultés serbes. Nous avons donc aujourd'hui organisé notre université avec treize facultés disséminées dans plus de 200 bâtiments privés dans la ville, où étudient 15 000 étudiants. Notre financement*, ajoute-t-il, *provient du gouvernement albanais du Kosovo, des travailleurs à l'étranger et d'une participation symbolique des étudiants qui paient l'équivalent de 250 à 500 francs par trimestre, les professeurs se contentant de salaires très faibles, de 350 à 1 000 francs). »*

PAS D'ILLUSIONS

Le recteur ne se fait plus aucune illusion sur l'éventuelle restitution de bâtiments universitaires qui appartenaient à sa communauté avant la suppression de l'autonomie de la province *« après avoir passé plusieurs semaines en prison, en 1992 et 1993, pour avoir simplement demandé leur restitution »*. *« Le retour à la situation antérieure est tout simplement impossible*, conclut-il, *et nous regardons dorénavant vers le futur. »*

Cette situation concernant l'enseignement se reproduit aussi dans le secteur de la santé. C'est l'association humanitaire de Mère Teresa – financée au Kosovo par les Etats-Unis à hauteur de 6 millions de dollars (33 millions de francs) par an – qui assure l'essentiel de l'aide sanitaire et sociale, aux côtés d'autres organisations non gouvernementales, ou de dispensaires privés installés dans des maisons particulières. *« Et même la Croix-Rouge est l'otage de cette situation politique »*, explique Michael Frey, qui dirige au Kosovo l'équipe du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). *« Car entre 1991 et 1994 le représentant serbe de la Croix-Rouge locale avait une politique anti-albanaise très radicale. Il a licencié l'ensemble du personnel albanais qui travaillait souvent depuis de nombreuses années, ce qui fait qu'aujourd'hui la Croix-Rouge est boycottée par les Albanais. Car ils la perçoivent aussi comme un élément de l'occupation serbe. »*

Denis Hautin-Guiraut

هكذا من الاصل

Le PS francophone belge tente de se sortir des « affaires »

L'avocat d'un des socialistes écroués pour corruption confirme la découverte d'un compte suspect au Luxembourg

BRUXELLES
de notre correspondant

Philippe Busquin, le président du Parti socialiste, devrait être réélu pour deux ans, lors d'un congrès que tiendra sa formation le 1er mars. Le chef du principal parti francophone de Belgique espère ainsi obtenir un mandat clair pour réformer un PS plongé *dans la tourmente des « affaires »* et affaibli par les révélations mettant en cause plusieurs de ses dirigeants.

« En pénétrant au 13, boulevard de l'Empereur (le siège du parti), *on a l'impression d'entrer dans la maison d'un mort »*, relevait, mardi 11 février, le quotidien *La Libre Belgique*. Les socialistes francophones traversent, il est vrai, une crise sans précédent. L'enquête judiciaire menée à Liège sur l'attribution du marché militaire « Carapace », d'un montant de 1,25 milliard de francs français, conclu en 1989 avec la société Electronique Serge Dassault (ESD) a déjà entraîné trois épisodes douloureux pour le PS : l'inculpation pour concussion de François Pirot et Merry Hermanus, deux hauts fonctionnaires très influents ; la démission de Guy Spitaels, ancien numéro un du parti, de son poste de président du Parlement régional wallon ; enfin, la récente incarcération de Fernand Detaille qui, pendant vingt ans, a géré les comptes du parti. Detaille a été inculpé de corruption, de faux et usage de faux.

L'enquête du juge Jean-Louis Prignon met en évidence le fait que le PS aurait, au total, touché quelque 8,5 millions de francs de *commissions versées par Dassault*. La société avait décroché un marché d'équipements radars pour soixante-douze chasseurs F-16 de la Force aérienne belge. Les investigations du juge ont révélé l'existence à Luxembourg de trois comptes suspects, ouverts à l'Union des banques suisses (UBS), aux noms des inculpés.

Merry Hermanus et Fernand Detaille ont indiqué à la justice que Guy Spitaels aurait été au courant d'un ou de deux comptes. L'ancien président du parti dément. Le PS, qui redoute que d'autres de ses dirigeants ne soient éclaboussés, ne peut plus s'en tenir à sa première version : un simple *« don »* de Dassault effectué après la conclusion du contrat « Carapace ».

Des indices de corruption apparaissent clairement, dont l'ouverture par Detaille et Pirot (qui était alors le chef de cabinet du président du parti, Guy Spitaels) d'un compte au siège de la filiale luxembourgeoise de *l'UBS*, quatre jours avant la conclusion du contrat litigieux, au mois d'avril 1989. L'avocat de Detaille a confirmé la découverte de ce compte par les enquêteurs.

CASCADE D'INCULPATIONS

Face à la cascade des inculpations, au désarroi de ses militants et à l'énervement de certains de ses partenaires gouvernementaux, le président du Parti socialiste avait tardé à réagir. Un mois après les premières arrestations, il a donc décidé de hâter sa réélection, de demander au bureau du parti d'expédier les affaires courantes jusqu'à un congrès ordinaire et d'interroger toutes les sections de son parti sur l'opération de refondation à mener.

Philippe Busquin évoque la limitation du pouvoir des puissantes fédérations, un renforcement de la direction nationale, une déclaration de patrimoine pour tous les dirigeants, une limitation du cumul des mandats, l'adoption d'un code de déontologie qui forcerait les mandataires inculpés à présenter leur démission.

« La messe basse va se transformer en happening *»* estimait *Le Soir*. Un ministre ajoute : *« Tout va dépendre désormais de la capacité du président, que l'on n'a jamais vu dans un tel exercice, à négocier un virage très dangereux. »* Plongé dans un troisième scandale après les affaires Inusop et Agusta, qui concernaient aussi le financement illicite du parti et impliquaient de hautes personnalités socialistes, rongé depuis 1991 par les doutes sur les raisons de l'assassinat du ministre d'Etat André Cools, le PS n'a, pour un bon nombre de ses militants, plus le choix. Il doit se réformer radicalement ou se soumettre à une longue cure d'opposition. – *(Intérim.)*

En Espagne, un troisième assassinat en deux jours est attribué à l'ETA

La classe politique espagnole serre les rangs pour appuyer la fermeté du gouvernement

Alors qu'il se promenait avec son jeune fils, un homme d'affaires a été assassiné en pleine rue mardi 11 février à Tolosa, au Pays basque, d'une balle dans la tête, par deux hommes qui ont pris la fuite. Ce troisième attentat en deux jours, après ceux qui avaient coûté la vie à un juge et un employé de l'armée, la veille à Madrid et à Grenade, porte à cinq le nombre des victimes de l'ETA depuis le début de l'année.

MADRID
de notre correspondante

L'organisation séparatiste basque ETA n'a pas fini de régler ses comptes. A l'heure des premiers bilans après les deux attentats de Madrid et de Grenade, qui, la veille, avaient coûté la vie à un juge du Tribunal suprême et à un employé civil de l'armée, un nouvel assassinat attribué aux terroristes endeuillait l'Espagne. Cette fois, c'est un chef d'entreprise, Francisco « Patxi » Arratibel, qui était tué d'une balle dans la tête, à Tolosa, au Pays basque, alors que, sortant d'un café, il allait prendre part aux festivités locales du carnaval, en compagnie de son jeune fils.

L'entrepreneur avait eu maille à partir avec la justice pour avoir servi d'intermédiaire avec l'ETA *dans l'enlèvement d'un industriel* basque, Emiliano Revilla, en 1988. Il avait déjà échappé lui-même à plusieurs tentatives d'attentat. L'organisation séparatiste basque le soupçonnait apparemment d'avoir gardé une part de la rançon de l'industriel.

UN DÉBAT INCESSANT

Qu'elle soit lancée dans une spirale aveugle de violences comme le jugent certains, ou qu'elle essaie, au contraire, de faire naître un dialogue imposé par l'intimidation, l'ETA, avec cinq victimes depuis le début de l'année – autant que durant toute l'année 1996 –, a obtenu un résultat : rallier toute la classe politique espagnole autour de l'attitude de fermeté du gouvernement conservateur. José Maria Aznar, *qui a réaffirmé, mardi soir, qu'il ne* négocierait pas tant que l'ETA poursuivrait dans la voie de la violence, a reçu le soutien de son principal opposant, le secrétaire général du Parti socialiste (PSOE), Felipe Gonzalez.

L'ancien président du gouvernement a estimé que le problème du terrorisme en Espagne est en ce moment *« pire que dans les années 1992 et 1993 »*, où il fut très fort : il profite d'une *« fracture entre les forces politiques dans leur lutte contre la violence »*. Déclarant que la solution à ce problème *« n'était pas uniquement policière »*, Felipe Gonzalez a lancé un appel à l'unité de la classe politique. *Il a critiqué* l'attitude du Parti nationaliste basque (PNV) au pouvoir à Bilbao, *« un parti qui ne sait pas ce qu'il veut »*, a-t-il dit.

Le PNV, officiellement allié du Parti populaire de M. Aznar, passe pour un parti modéré, mais il n'en ressent pas moins un grave malaise, parce qu'il est partagé entre ses profondes sympathies nationalistes basques et ses alliances gouvernementales, que certains de ses membres trouvent « contre-productives » pour son image de marque au Pays basque.

D'où ce débat interne incessant au sein du parti, qui complique sans doute encore un peu plus la résolution de l'équation basque pour le gouvernement espagnol. Il y a quelques jours, certaines voix au PNV avaient proposé un dialogue entre l'ETA et le gouvernement. La proposition avait été vivement repoussée.

Marie-Claude Decamps

La coopération antiterroriste entre Paris et Madrid n'a cessé de se renforcer

ANALYSE
Quinze ans de rapprochements pour mieux lutter contre le terrorisme

SYMBOLE de l'engagement croissant de Paris aux côtés de Madrid dans la lutte contre l'ETA, la reconduite à la frontière de militants basques espagnols recherchés par la justice de leur pays est la dernière innovation notable de la coopération entre les deux Etats. Le recours à cette procédure inusitée, y compris quand Charles Pasqua était *ministre de l'intérieur, illustre la décision* prise par Jacques Chirac d'accroître encore, au nom de l'entraide due à un Etat de droit membre de l'Union européenne, la collaboration répressive avec l'Espagne. Ces derniers mois, plusieurs activistes basques ont ainsi été directement conduits devant le juge antiterroriste qui avait délivré à leur encontre un mandat d'arrêt national.

Selon les avocats des accusés, ces transferts forcés seraient des *« extraditions déguisées »* visant à leur détention et à leur condamnation dans leur pays. Pour le Syndicat de la magistrature, ils sont opérés *« au mépris des règles de droit nationales et internationales »*. Saisie par un Basque espagnol, qui avait été remis le 3 mai 1996 par la police française à son homologue espagnole et aussitôt placé en garde à vue, la Commission européenne des droits de l'homme a déclaré la requête *« irrecevable »*, en précisant qu'*« une procédure d'expulsion n'implique aucune décision (...) sur le bien-fondé d'une accusation en matière pénale dirigée contre lui »* par son gouvernement.

La coopération antiterroriste avec l'Espagne n'a cessé de se renforcer au cours des quinze dernières années. Analysée dans une série de documents confidentiels émanant des services français spé*cialisés dans la lutte antiterroriste*, l'histoire de ce rapprochement montre que Paris s'est laissé convaincre, étape par étape, par la légitimité des accusations de Madrid visant le *« sanctuaire français »*.

LE TOURNANT DES ANNÉES 80

Quand les activistes de l'ETA, pour échapper à la répression franquiste, ont commencé à s'installer dans les Pyrénées-Atlantiques, à partir de 1963, les autorités françaises ont d'abord observé une longue période de bienveillante passivité. La qualité de réfugié politique était alors accordée sans difficulté à ces militants. Dès cette époque, la police se doutait pourtant bien que le Pays basque français était utilisé comme base arrière par des équipes allant commettre en Espagne des attentats contre des responsables du régime de Franco.

Les premiers changements sont intervenus après la mort du Caudillo, avec la démocratisation des institutions espagnoles et la reconnaissance d'un statut d'autonomie aux provinces basques : le gouvernement français n'a plus octroyé qu'à titre exceptionnel, à dater de 1979, le statut de réfugié politique aux réfugiés basques. Cela n'a nullement empêché des commandos de l'ETA de continuer à s'implanter en France, reconnaissent aujourd'hui les responsables policiers français. Par solidarité avec le jeune gouvernement socialiste espagnol, les gouvernements socialistes se sont, à partir de 1982, engagés plus résolument dans la coopération antiterroriste. Première concession de taille faite à Madrid : datée du 13 janvier 1983, une circulaire de la chancellerie a admis qu'une demande d'extradition présentant des éléments de nature politique pouvait obtenir une suite favorable pour des faits particulièrement graves (assassinat, prise d'otages).

Dès septembre 1984, ce revirement majeur a permis de développer les *extraditions* de France vers l'Espagne. Parallèlement, une instruction ministérielle de mars 1984 a interdit aux demandeurs d'asile, quand ils étaient basques espagnols, de s'installer dans les neuf départements du Sud-Ouest français. Dans ces années 1983-1986, la pression habituellement exercée par Madrid sur Paris était encore accentuée par les assassinats perpétrés en France par les commandos « antiterroristes » du GAL, dans des conditions de collaboration à ce jour non éclaircies entre les polices des deux pays. A cette époque, les autorités françaises privilégient les assignations à résidence ou les expulsions vers d'autres pays (Algérie, Cuba ou Venezuela).

Il faudra attendre l'automne 1987, et l'arrivée d'un gouvernement de droite à Matignon, pour que l'action de la police française prenne une réelle ampleur. L'événement marquant est l'arrestation dans les Pyrénées-Atlantiques d'un membre du comité exécutif de l'ETA, considéré comme le responsable des commandos terroristes en partance vers l'Espagne. Une liste de 563 membres présumés de l'ETA est trouvée et permet l'interpellation d'une petite centaine de militants. Mais c'est surtout, en avril 1990, l'arrestation en Espagne du commando « itinérant » d'Henri Parot, très meurtrier et uniquement composé de Français, qui produit l'effet d'un électrochoc sur Paris.

FUTURES EXTRADITIONS

Une série de découvertes policières françaises ont, depuis, confirmé la plupart des allégations de Madrid sur l'organisation de commandos partant opérer en Espagne. Les plus importantes ont eu lieu dans les Pyrénées-Atlantiques : l'interpellation, en mars 1992 à Bidart, de trois des membres les plus influents du comité exécutif de l'ETA ; la mise au jour, en mars 1993 dans la même ville, d'un vaste atelier de fabrication d'engins explosifs *et de pistolets mitrailleurs* ; ou encore, en juillet 1996, la découverte d'un centre d'entraînement pour les commandos de l'ETA avant leur passage en Espagne et l'interpellation d'un Français, Daniel Derguy, présenté de longue date par Madrid comme l'un des dirigeants de l'organisation clandestine. Cinquante et un membres espagnols de l'ETA étaient encore écroués en France à la fin du mois de janvier, et Madrid estime que d'autres responsables de l'organisation clandestine s'abritent dans l'Hexagone, ce qu'admet la police française, sans avoir réussi à les localiser.

Jusqu'à présent, aucun attentat commis par l'ETA n'a fait de victimes sur le sol français. Les attaques à l'explosif revendiquées par les Basques français d'Iparretarrak ont toujours pris pour cibles des bâtiments. Comme l'a révélé un courrier trouvé en possession d'un militant, le 26 novembre à Bayonne, l'éventualité d'un attentat contre une personnalité française (Charles Pasqua, Jean-Louis Debré, ou encore un responsable de la lutte antiterroriste) a été dernièrement envisagée, pour la première fois de son histoire, par la direction de l'ETA.

Erich Inciyan

La Turquie va commander trente hélicoptères au groupe franco-allemand Eurocopter

LA TURQUIE devrait prochainement passer commande de *trente hélicoptères* Cougar AS-532 au groupe franco-allemand Eurocopter pour une somme supérieure à 2 milliards de francs. Ces hélicoptères sont destinés aux armées turques : une dizaine sont voués au transport (commandos et fret) et la vingtaine d'autres servira à récupérer des combattants en milieu hostile ou à sauver des personnes en difficulté en mer.

Ce contrat se négocie depuis deux ans. Les changements de gouvernement consécutifs aux élections législatives de décembre 1995 en Turquie, qui devaient finalement amener au pouvoir le chef du parti islamiste, en ont *retardé l'issue. La prochaine* conclusion de ce marché intervient alors qu'Ankara et Athènes, qui sont membres de l'OTAN, s'accusent mutuellement de s'armer au-delà de leurs stricts besoins de défense et d'entretenir la tension entre les communautés grecque et turque à Chypre.

DIX ANS DE MODERNISATION

Depuis une dizaine d'années maintenant, la Turquie s'est lancée dans un important programme de modernisation de ses armées et, en matière aéronautique, l'essentiel du marché a profité aux industriels américains avec, notamment, l'achat d'avions F-16 et d'hélicoptères Black Hawk. Mais la France a pu placer des canons et des tourelles (de GIAT industries) pour véhicules blindés, des radars mobiles de Thomson-CSF.

En 1992, Ankara avait commandé à Eurocopter vingt hélicoptères Cougar AS-532 – dont la version armée A2 – pour 1 milliard de francs environ. La livraison de ces hélicoptères a été achevée en mai 1996.

Le nouveau marché prévoit que les trente Cougar seront partiellement assemblés localement par le groupe Turkish Aerospace Industries (TAI), dont les usines sont dans la région d'Ankara, et par Turkish Engine Industries (TEI), pour les turbines de propulsion. Ce qui pourrait représenter une charge de travail de l'ordre de 30 % du marché ainsi confiée aux *entreprises* turques. Quand Tansu Ciller, alors premier ministre de la Turquie et actuellement vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, avait rencontré Jacques Chirac à Paris, en juin 1995, il avait été imaginé de faire directement livrer la totalité des Cougar par Eurocopter.

Aujourd'hui, la Turquie envisage de consacrer quelque 40 milliards de francs, en dix ans, à l'acquisition de matériels militaires modernes, à commencer par des chars, des avions de surveillance et des hélicoptères. Des appels d'offres internationaux seront lancés avant la fin de l'année. *Nombreux sont toutefois les industriels*, invités à soumissionner, qui doutent de la capacité de la Turquie à mener à bien tout ce programme. En effet, en 1986, Ankara avait déjà conçu un plan équivalent. Mais, peu à peu, les difficultés budgétaires, l'évolution du cadre géo-stratégique régional et des changements de gouvernement ont limité les ambitions.

Pour ce qui concerne les hélicoptères, Ankara souhaiterait apparemment disposer, outre une flotte logistique de Black Hawk et de Cougar, d'une centaine d'hélicoptères d'attaque avant l'an 2010.

LARGE COMPÉTITION

Le groupe franco-allemand propose le Tigre. Des concurrents russes et italiens se sont manifestés. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec les groupes américains Boeing-McDonnell Douglas, Sikorski et Bell. Si la Turquie ouvre aussi largement la compétition, c'est, entre autres raisons, parce qu'elle ne tient plus à se retrouver dans la situation de 1995, où les Américains – qu'elle avait sollicités – ont exprimé des réserves, à l'époque, pour lui fournir la dizaine de Super Cobra AH-1W qu'elle estimait nécessaires.

Dans le domaine des blindés, la compétition est tout aussi ouverte, avec, face au français GIAT industries, des constructeurs américains, allemands et britanniques. Les besoins seraient de l'ordre de huit cents véhicules, avec l'obligation *contractuelle* de les produire sur place.

Jacques Isnard

Israël a libéré trente et une prisonnières palestiniennes

Cette mesure, longtemps retardée, aurait dû intervenir en 1995, selon les accords de Washington. Contrairement à ces mêmes engagements, des centaines d'hommes sont toujours détenus

Au terme d'une journée au cours de laquelle se sont succédé ordres et contre-ordres, trente et une militantes palestiniennes ont été libérées, mardi 11 février, par les autorités israéliennes. La libération de détenues, prévue par les accords de Washington, aurait dû intervenir en 1995 mais elle avait été retardée par le refus du président israélien de signer la grâce de trois d'entre elles. Par solidarité, les autres prisonnières avaient refusé leur libération. Durant la même journée, l'armée israélienne a mené plusieurs raids aériens au Liban, notamment dans la plaine de la Bekaa, contre des positions du Hezbollah pro-iranien, ainsi que contre celles du Front populaire de libération de la Palestine-commandement général (FPLP-CG), un groupe palestinien pro-syrien. Ces initiatives interviennent une semaine après la mort accidentelle de soixante-treize soldats de Tsahal en route vers le Liban sud.

RAMALLAH
de notre envoyé spécial

Certains jours, pour garder le moral, les Palestiniens préféreraient ne pas entendre les nouvelles. Prenez Rafik Abdallah, ce petit quinquagénaire bedonnant rencontré mardi 11 février à Ramallah devant le gouvernorat de la ville autonome. Blouson de cuir éculé, mains caleuses de paysan, il est là depuis ce matin 10 heures, avec une centaine d'autres hommes, femmes et enfants, à attendre le retour d'une parente emprisonnée. Depuis l'aube, les radios l'annoncent toutes les heures : *« La libération des prisonnières palestiniennes est imminente. »* Avec quinze mois de retard sur le calendrier agréé en septembre 1995 à Washington, Israël s'est décidé à honorer une partie de son engagement. Il était également entendu que les mineurs, les vieillards et tous ceux qui ont accompli deux tiers de leur peine seraient également élargis en septembre 1995. Seule une petite partie d'entre eux l'a été.

« Avant 11 heures », avaient annoncé les médias israéliens pour les femmes. Mais à 14 heures, toujours rien. La radio annonce des *« difficultés procédurales »*. A l'intérieur du monstrueux bâtiment qui abritait naguère les services de l'autorité occupante, le raïs Yasser Arafat, arrivé le matin même d'Hébron dans son gros hélicoptère blanc, attend lui aussi la libération des *« héroïques combattantes de la Palestine »*. Une fête, des discours et quelques flonflons ont été prévus. Benyamin Nétanyahou l'a promis : *conformément aux accords passés par son prédécesseur travailliste, les femmes seront toutes libérées* sauf une, une gamine de quinze ans arrêtée il y a quelques semaines à Jérusalem-Est pour avoir essayé de poignarder un militaire israélien.

Adel Mahmoud Karaosheb, *« maçon quand il y a du travail »*, n'a pas vu son épouse depuis plusieurs mois. Impossible d'obtenir un permis d'entrée en Israël. Et Zahara, son épouse, est emprisonnée là-bas, non loin de Tel-Aviv, avec les autres. *« Avant, j'allais la voir tous les quinze jours »*, se souvient Adel. Zahara a trente-huit ans et deux jeunes enfants l'attendent à la maison. Elle fait partie de ce groupe de vingt-huit femmes condamnées par les tribunaux militaires d'occupation pour *« délit de sécurité »* – la plupart du temps *pour un jet de pierres sur une patrouille ou une participation avérée à une « organisation terroriste »* devenue aujourd'hui *« parti politique »* toléré (le Fatah). Elles auraient dû sortir de prison il y a quinze mois.

Plusieurs dizaines d'hommes, à cette époque, avaient accepté leur élargissement contre un engagement écrit de ne plus avoir recours à la violence. Zahara, comme toutes les autres détenues féminines avaient refusé. Par solidarité avec leurs trois camarades qui ne pouvaient pas sortir parce que le président de l'Etat juif refusait, contre l'avis du gouvernement travailliste, de signer leur grâce. Le président Ezer *Weizman a changé* d'avis, il y a deux mois, après une *rencontre avec Yasser Arafat. Tout* devrait être en ordre maintenant.

« Oh, vous savez, avec les Israéliens, on ne sait jamais, lâche Adel. *Je croirais à la libération de ma femme quand je la verrais... »*

Nouveaux raids israéliens au Liban

L'aviation israélienne a mené quatre raids, mardi 11 février, contre des bases libanaises et palestiniennes pro-syriennes dans des régions libanaises contrôlées par la Syrie, blessant quatre personnes. Deux *de ces raids ont visé des positions du Front populaire de Libération* de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG d'Ahmed Jibril), *hostile au processus de paix, à 5 kilomètres de la frontière syrienne.* Des missiles air-sol ont également été tirés, dans la plaine de la Békaa *sous contrôle syrien, sur une position du Hezbollah pro-iranien,* fer de lance de la résistance anti-israélienne au Liban sud.

Le chef du FPLP-CG, qui réside à Damas et dont les apparitions sont très rares au Liban, a inspecté les lieux bombardés. Il a assuré que *« les raids israéliens visent à remonter le moral de l'armée israélienne fortement entamé par la collision il y a une semaine entre deux hélicoptères israéliens qui a fait soixante-treize morts »*. Dimanche, l'aviation israélienne avait déjà mené trois raids au Liban sud. – *(AFP.)*

COMPTE À REBOURS

17 heures. La nuit tombe déjà sur Ramallah. Le froid transperce les vêtements, les enfants ont faim et les nouvelles ne sont pas bonnes. Ragaillardie par la visite que vient de rendre le premier ministre aux militaires stationnés au Liban sud, l'aviation militaire a lancé quatre raids successifs de bombardement sur des *« objectifs terroristes »* jusqu'aux alentours de Beyrouth. La *tension monte. Près de Jérusalem*-Est, poursuit la radio, l'armée a dû *évacuer manu militari* plusieurs familles de bédouins qui campaient depuis trente ans au même endroit. Leur nouvelle voisine, la colonie juive de Maale Adoumim voulait s'agrandir, la justice a évidemment tranché en sa faveur. Dehors les bédouins...

Autre nouvelle du jour : près de Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie, *« plusieurs manifestants palestiniens ont été blessés »* par les soldats israéliens alors qu'ils protestaient, à trois ou quatre cents, contre la confiscation d'une terre arabe domaniale vendue par la puissance occupante à des intérêts privés pour établir une carrière destinée aux chantiers d'Israël. Costume cravate, Abou Ala, le vieil homme digne qui préside l'Assem*blée législative palestinienne*, choisit cet instant pour sortir du gouvernorat.

Les gens l'informent, des micros se tendent. *« C'est toujours la même chose avec eux : un petit pas en avant, deux en arrière. Avec leurs colonies, leurs projets de construction réservées aux juifs à Jérusalem-Est, les confiscations de terres arabes et toutes les autres provocations, Israël joue constamment avec le feu. Croyez-moi, la confiance entre nous est loin d'être établie. »*

19 heures. Rafik Abdallah est parti sans apercevoir sa belle-soeur. Lamia Marouf, 32 ans, détenue depuis onze ans pour *« complicité »* dans l'enlèvement et le meurtre *d'un soldat en 1985, est porteuse* d'un passeport brésilien. Elle a été emmenée directement à l'aéroport et expulsée vers son pays d'adoption. Son époux, Taoufik Abdallah, condamné à vie pour le même meurtre reste en prison en compagnie d'au moins trois mille autres détenus politiques palestiniens.

20 heures. Saisie pour la seconde fois dans la journée par une association se réclamant des *« victimes du terrorisme arabe »*, la Cour suprême d'Israël a bloqué huit des trente et une libérations prévues. Trois femmes seulement sont sorties. Une fois de plus, la solidarité féminine a joué, les autres prisonnières refusent de quitter les cellules si les huit ne sortent pas. Trois heures plus tard, les magistrats ont à rejeter le dernier recours introduit. Les Palestiniennes sortent de prison en pleine nuit sous les exclamations, sans flonflons, mais la tête haute. *Certains jours*, les nouvelles sont bonnes en Terre sainte.

Patrice Claude

L'Autorité palestinienne presse l'Europe d'agir dans le processus de paix

LORSQU'ELLE RÉCLAME un rôle européen et plus spécifiquement français dans le processus de paix, l'Autorité palestinienne *« veut aller au-delà des slogans »*. Dans un entretien accordé au *Monde*, mardi 11 février, à l'occasion d'un séjour à Paris, Hanane Achraoui, ministre de l'enseignement supérieur de l'Autorité, précise que *« les positions politiques, juridiques et de principe »* devraient se traduire par des *« actions pratiques »*.

L'ancienne – et très médiatique – porte-parole de la délégation palestinienne aux négociations de paix, se demande, par exemple, pourquoi l'Europe et la France se résignent-elles aux conditions et objections d'ordre *« sécuritaire »* soulevées par Israël à propos de la construction d'un port et d'un aéroport à Gaza. Mme Achraoui souligne que l'Union européenne – et singulièrement la France et les Pays-Bas, qui soutiennent et doivent financer ces projets – ne devrait pas admettre que ses relations avec les Palestiniens soient tributaires de la volonté d'Israël. Elle devrait accepter la proposition faite par Yasser Arafat : *« Participer à la garantie ou à la surveillance de la sécurité »* au sein des deux infrastructures *« vitales pour les Palestiniens, dont la portée est à la fois économique et politique et qui sont un attribut de souveraineté »*.

Mme Achraoui voit une autre porte d'entrée pour l'Europe dans le processus de paix en cours : *« le cadre »* de ces pourparlers [qui se déroulent formellement sous le coparrainage des Etats-Unis et de la Russie, mais réellement sous la seule tutelle des Américains]. Dès le début dudit processus, il était entendu, et la lettre de garanties américaine le prévoyait, que ce *« cadre »* était *« provisoire »* et qu'il pourrait être *« révisé »* dès lors que s'engageraient les négociations sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza.

« Nous ne voulons pas briser le cadre actuel des pourparlers, ni écarter les Etats-Unis, ni leur trouver un substitut. Mais les négociations sur les statuts définitifs des territoires palestiniens sont d'une importance telle pour l'avenir de l'ensemble du processus de paix et de la région tout entière, qu'il faut élargir le cercle des participants ». Si l'on suit son regard, Mme Achraoui voit se profiler une place pour l'Union européenne (UE) à la table des négociations.

Elle se demande aussi pourquoi l'UE, qui a conclu un accord d'association avec Israël *« ne demande pas des comptes »* à l'Etat juif quant au respect des engagements pris dans le cadre du processus de paix, alors qu'Israël ne se prive pas de réclamer des *« stimulants et le prix de son engagement dans ledit processus »*. *« Nous ne réclamons*, précise-t-elle, *ni un bras de fer* [entre l'UE et Israël] *ni que soit mis fin aux encouragements fournis à l'Etat juif, nous voulons que ce prix soit tributaire du respect par ce dernier de ses engagements. »*

L'Europe, souligne encore Mme Achraoui, ne doit accepter ni de voir gaspiller l'aide envoyée aux *Palestiniens du fait du blocage par* Israël de la Cisjordanie et de Gaza, ni l'interminable redéfinition ou renégociation par l'Etat juif des accords conclus avec les Palestiniens sur le redéploiement de Tsahal dans ces deux territoires, ni les entraves à la liberté de circulation des personnes, ni les délais apportés à la libération de plus de 3 000 prisonniers palestiniens, dont l'élargissement avait fait l'objet d'un accord avec le gouvernement travailliste israélien.

Et surtout, l'UE, estime la responsable palestinienne, doit refuser la politique de colonisation israélienne, en particulier à Jérusalem. *« Politique de création de faits accomplis, de défiguration et de falsification de l'Histoire, qui s'apparente à une véritable escalade avec l'accélération de mesures qui visent à vider la partie orientale de la Ville de ses habitants palestiniens, à les priver de leur carte d'identité, à exproprier les terres, à faire encercler la ville par un chapelet de colonies qui l'étouffent »*.

> Selon Mme Achraoui, « l'Union européenne doit refuser la politique de colonisation, en particulier à Jérusalem »

Il faut que les Européens, dont la position politique est claire sur le sort de Jérusalem-Est, *« traduisent cette attitude en un soutien concret »*, demande Mme Achraoui, pour qui la continuité historique de la population palestinienne de la Ville sainte a été brisée par les saisies de terres, les vexations, la destruction de quartiers entiers. *« 60 000 à 80 000 Palestiniens s'étant repliés pour ces raisons sur les banlieues de la Cité sainte, l'Etat juif a unilatéralement décidé qu'ils n'en étaient plus originaires et les a privés de leur carte d'identité »*, déplore-t-elle. Les Israéliens pourront débattre à l'infini entre eux de l'avenir de Jérusalem-Est, seule la négociation avec les Palestiniens permettra d'aboutir à une solution, ironise le ministre palestinien à propos d'un récent document élaboré par des membres du Likoud et du Parti travailliste, proposant de faire de la localité d'Abou Dis, proche de Jérusalem, la capitale d'un futur Etat palestinien.

« Nous ne sommes pas des agneaux et n'avons pas besoin qu'on redéfinisse pour nous [les contours] *de Jérusalem »*, lance Mme Achraoui. *« Jérusalem-Est est Jérusalem-Est. Elle est juridiquement et internationalement définie. Elle a été occupée par Israël en 1967 »*. Et les Palestiniens entendent fermement en faire la capitale de leur futur Etat.

Mouna Naïm

Droits de l'homme bafoués dans les territoires

Les atteintes aux droits de l'homme dans les territoires palestiniens sont *« une affaire extrêmement douloureuse »*, assure Hanane Achraoui, ministre de l'enseignement supérieur palestinien. Des décisions très fermes ont été prises à ce sujet au sein du Conseil législatif et du gouvernement palestinien, affirme-t-elle. *« Il est inadmissible que les services de sécurité, ou une partie de ces services, ou même certains de leurs membres, se livrent à de telles pratiques »*, contraires aux droits de l'homme, estime-t-elle. *« Nous n'acceptons pas de les passer sous silence, [...], ni l'absence de mécanisme de contrôle et d'instruction signifié aux organes de sécurité. » « Mais il ne suffit pas de critiquer et nous devons prendre au sérieux tous les rapports relatifs à ce sujet et demander des comptes d'abord à nous-mêmes »*, estime Mme Achraoui.

Le maire adjoint du Cap, en Afrique du Sud, reste dans son bidonville

LE CAP
de notre correspondant

34, rue Lee-Bozalek. Le chauffeur connaît maintenant l'adresse par cœur. Tous les matins, il gare la Mercedes de fonction devant la « maison », assemblage savant de tôles et de planches de récupération. Costume-cravate impeccable, Arthur Jacobs en sort d'un pas pressé. Il s'engouffre dans la berline climatisée et fonce vers le centre-ville. Une demi-heure plus tard, *« monsieur le Maire Adjoint du Cap »*, la troisième ville du pays, est assis dans son imposant bureau, presque aussi grand que sa cabane du township de KTC (Kakaza Trading Center).

Depuis les élections municipales de mai 1996, ce militant du Congrès national africain (ANC) a choisi de continuer à vivre parmi les siens malgré la promotion sociale que représente sa fonction politique. *« C'est encore la meilleure façon de ne pas oublier les besoins des gens qui vous ont élu »*, estime M. Jacobs. Au moment où la lenteur des changements dans les quartiers noirs commence à créer un mécontentement à l'égard de l'ANC, le nouvel élu affirme sa volonté de rester à l'écoute des préoccupations de son électorat.

« C'est parfois un choix difficile, car vous êtes en première ligne », avoue le maire adjoint, resté fidèle à son *township*. De plus en plus, les habitants du quartier se plaignent, auprès de lui, du peu d'amélioration de leurs conditions de vie. *« Vous avez beau expliquer qu'on ne peut pas redresser trois cents ans d'inégalité du jour au lendemain, les gens ont du mal à le comprendre »*, constate M. Jacobs.

UN DISCOURS POSITIF

Il est vrai que KTC attend toujours les effets de la « nouvelle » Afrique du Sud. La connection au réseau électrique, en 1995, représente le seul changement majeur depuis l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela en 1994. Le quartier, né sous l'apartheid d'une invasion de sans-logis, porte encore tous les attributs d'un bidonville. A l'image du maire adjoint, les 15 000 habitants de cette parcelle de terrain en bordure de l'aéroport continuent à vivre dans leurs cabanes de squatters, rafistolées et agrandies d'année en année. Certains ne bénéficient toujours pas de l'eau courante et des sanitaires partiellement installés en 1993.

Comme partout ailleurs, la construction de nouveaux logements a pris un retard considérable et constitue la principale raison de la grogne naissante à l'égard du pouvoir. Deux malheureuses maisons « témoins », unanimement jugées trop petites, représentent le seul signe avant-coureur du programme gouvernemental dans le quartier. Amers mais pragmatiques, certains habitants de KTC ont décidé de s'en remettre à leur propre initiative.

« Si on compte sur le gouvernement, on risque d'attendre jusqu'à la fin de nos jours », affirme Cyril Manyamalala. La cinquantaine, ce père de famille au chômage est président de l'association récemment créée pour collecter de l'argent et construire des logements dans le quartier.

Comme la majorité des Noirs sud-africains, il reste attaché à l'ANC et il lui coûte de critiquer l'organisation qui a représenté pendant des années l'espoir de toute une population opprimée. Son discours se veut positif, mais il en dit long, malgré lui, sur sa déception : *« Nous avons voté pour Nelson Mandela. Cela ne sert à rien maintenant de passer notre temps à le blâmer. Il faut prendre les choses en main nous-mêmes. »*

Frédéric Chambon

Le président ougandais M. Museveni campe sur ses positions au sujet du Zaïre

PERSONNAGE-CLÉ dans la crise des Grands Lacs, le président ougandais, Yoweri Museveni, s'est entretenu pendant plus d'une heure avec Jacques Chirac, mardi 11 février, au cours d'un bref passage à Paris. Il a fait des efforts pour se montrer conciliant, en se déclarant notamment favorable à une médiation pour un cessez-le-feu au Zaïre et attaché au respect de l'intégrité territoriale de ce pays, mais, pas plus qu'à Washington, les jours précédents, il n'a répondu à l'attente de ses interlocuteurs qui souhaiteraient le voir agir concrètement pour mettre au moins un frein à la rébellion zaïroise.

Les dirigeants américains, la semaine dernière, l'avaient pourtant clairement mis en garde – ainsi que le gouvernement rwandais, dont il est très proche –, mais il s'était refusé à prendre un quelconque engagement précis. A Washington, on avait guère dissimulé une certaine déception, d'autant que les Etats-Unis, depuis plusieurs années, jouent manifestement la carte de l'Ouganda, qu'il s'agisse de contenir les menées islamistes du Soudan ou d'appuyer le Rwanda. M. Museveni, d'origine tutsie, est considéré comme le parrain du nouveau régime de Kigali. Des combattants tutsis rwandais – qui ont formé le Front patriotique rwandais, dominant aujourd'hui le gouvernement de Kigali – l'avaient aidé à s'emparer du pouvoir à Kampala, voici onze ans.

M. Museveni a affirmé, mardi soir, au cours d'une conférence de presse, n'avoir aucune influence sur la rébellion zaïroise, à laquelle il dit ne pouvoir prodiguer que des *« conseils »*. Il a souligné que *« ce dont on avait besoin, c'était des médiations et des rencontres spécifiques conduisant à un cessez-le-feu »*. Il a ajouté qu'*« il n'y a et n'y aura jamais aucun soldat ougandais sur le sol zaïrois »*. Il précisait cela avant qu'un responsable du ministère zaïrois de la défense n'affirme qu'un avion militaire ougandais chargé de soldats s'était écrasé, lundi soir, en territoire zaïrois.

Le Zaïre, en dépit des démentis opposés par les intéressés, n'a cessé d'accuser les armées ougandaise et rwandaise d'avoir envahi l'est de son territoire. M. Museveni a évoqué la possibilité de déployer des observateurs internationaux dans l'est du Zaïre et expliqué qu'une telle démarche *« lui épargnerait la peine de répondre constamment à des questions concernant la présence de soldats ougandais au Zaïre »*.

D'autre part, le président ougandais a déclaré qu'il ne croyait pas qu'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, vivement souhaitée par la France, permettrait de résoudre rapidement la crise. *« C'est une démarche à moyen ou long terme*, a-t-il dit. *Elle ne peut pas régler des problèmes particuliers dans le court terme, et il faut quelque chose de plus spécifique pour traiter la situation du Zaïre. »* Les Etats-Unis soutiennent maintenant l'idée française d'une conférence internationale, pour éviter notamment l'effondrement du Zaïre. Mais M. Museveni a estimé qu'une solution plus immédiate serait de charger l'émissaire de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine, Mohamed Sahnoun, épaulé par un *« poids lourd politique »*, de négocier un cessez-le-feu entre le Zaïre et les rebelles.

Francis Cornu

■ **ZAÏRE : la ville d'Isiro est tombée** aux mains des rebelles zaïrois. C'est ce qu'a affirmé, mercredi 12 février, leur chef, Laurent-Désiré Kabila, en indiquant que ses hommes continuaient de progresser dans cette région du nord-ouest du Zaïre, et avaient pour objectif Gbadolite, village natal du président Mobutu Sese Seko – ce dernier y séjourne actuellement. La chute d'Isiro n'a pu être confirmée de source indépendante, mais des membres d'organisations humanitaires présents dans la ville ont déclaré que de violents affrontements avaient opposé les Forces armées zaïroises aux rebelles. – *(Reuter.)*

Les Croates expulsent des Musulmans de Mostar

MOSTAR. De nouveaux incidents ont eu lieu, mardi 11 février, à Mostar, après la flambée de violence de la veille au cours de laquelle la police croate avait ouvert le feu sur une foule de Musulmans (un mort, trente blessés). Selon l'ONU et la SFOR (Force multinationale de l'OTAN), vingt-six Musulmans ont été expulsés du secteur croate. De sources croates, on indiquait que des véhicules croates avaient également été pris à partie dans le secteur musulman. Des responsables occidentaux ont toutefois clairement indiqué que la reprise des hostilités était due aux forces de police croates, et Sarajevo a accusé les nationalistes croates d'Herzégovine de saboter le processus de paix dans la région, notamment la mise en œuvre des accords sur une Fédération croato-musulmane. Les présidents bosniaque et croate, Alija Izetbegovic et Franjo Tudjman, ont convenu lors d'un entretien téléphonique qu'il fallait *« rechercher la vérité et déterminer les responsabilités »* après ces incidents, promettant que les coupables seraient traduits en justice. – *(AFP, Reuter.)*

Le gouvernement albanais renonce à instaurer l'état d'urgence

TIRANA. Le gouvernement albanais a cherché l'apaisement, dans la soirée du mardi 11 février, en renonçant à instaurer l'état d'urgence à Vlora, ville du sud du pays désertée par la police après de violentes émeutes liées à la faillite de plusieurs sociétés d'usure. La décision est intervenue après que des députés du Parti démocratique au pouvoir eurent fait pression sur le gouvernement, assurant que l'instauration d'un état d'urgence ne ferait qu'attiser la contestation. Le premier ministre, Aleksander Meksi, a par ailleurs lancé un appel au calme, ajoutant : *« Le gouvernement sera au côté des citoyens pour atténuer leur peine. Dans le cadre légal et des possibilités financières de l'Albanie, nous allons soutenir les épargnants ruinés. »* Des manifestations anti-gouvernementales ont repris, mardi soir, à Vlora, où trois personnes ont trouvé la mort dimanche et lundi. – *(AFP.)*

Préparation des élections législatives en Algérie

ALGER. Le président Liamine Zeroual a reçu, mardi 11 février, les représentants de dix partis pour préparer le prochain scrutin législatif. Le chef de l'Etat a demandé aux partis présents de se prononcer sur une date pour cette élection, en proposant celles du 29 mai ou du 5 juin pour le premier tour. Si le Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Aït-Ahmed et le mouvement Ettahadi (communiste) avaient décidé de boycotter la rencontre, en revanche le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), le Front de libération nationale (FLN, ex-parti unique) et le premier parti islamiste légal, le Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas) participaient à la réunion. Selon l'un des participants, le chef de l'Etat a réitéré ses critiques contre *« l'Appel pour la paix »*, signé par plusieurs des responsables de l'opposition, dont des dirigeants du FFS, qui réclament une solution politique négociée, incluant le FIS. – *(AFP.)*

Les fonctionnaires colombiens déclenchent une grève illimitée

BOGOTA. Au moins 300 000 salariés du secteur public ont entamé, mardi 11 février, une grève illimitée dans toute la Colombie, exigeant une hausse des salaires et rejettant le programme de privatisation du gouvernement Samper. Ils réclament également la libération de syndicalistes emprisonnés sous l'accusation d'entretenir des liens avec des groupes de guérilla. Dans les manifestations où, expression d'un profond malaise, des militaires à la retraite avaient également pris place, des pancartes faisant allusion au président équatorien écarté à la suite d'une grève générale proclamaient : *« Samper, Bucaram t'attend ! »* La première journée de grève s'est passée dans le calme, en dépit de quelques échauffourées sans gravité dans le centre de la capitale. – *(Corresp.)*

Sécurité renforcée autour du dalaï lama en Inde

DHARAMSALA. La police indienne a renforcé la sécurité du dalaï lama, le chef spirituel tibétain, à la suite de l'assassinat le 4 février de trois de ses partisans près de sa résidence. *« L'incident s'étant passé tout près de la résidence de sa sainteté, la police a accru le nombre d'hommes* [affectés à sa protection]. *C'est sans doute une mesure provisoire »*, a déclaré M. Tethong qui dirige le bureau du dalaï lama à New Delhi. Les assassins de Lobsang Gyatso, érudit tibétain, et de deux de ses étudiants n'ont pas été retrouvés mais il pourrait s'agir d'un groupe de Tibétains qu'une querelle religieuse oppose au dalaï lama. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : pour la première fois depuis la réunification allemande, des soldats américains** basés en Allemagne ont participé, dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 février, à un exercice militaire sur le sol de l'ex-Allemagne de l'Est. Une cinquantaine de GI's de la 1re division d'infanterie, stationnés à Bamberg, en Bavière, devaient prendre part, sans armes, à une marche d'orientation en Thuringe. Les accords « 4+2 » de réunification prévoient, à la demande des Russes, que les forces de l'OTAN ne peuvent être stationnées dans les nouveaux Länder.

■ **ROUMANIE : un texte autorisant les étrangers à posséder des** terres en Roumanie a été adopté par le Sénat roumain, mardi 11 février, à l'issue de débats animés. Le projet de loi doit encore être approuvé par la Chambre des députés. Aux termes de ce texte, les compagnies roumaines à capitaux étrangers ou les firmes dont le capital est en partie étranger ont le droit de posséder les terrains nécesaires pour mener leurs activités. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CORÉE DU SUD :** le ministre de l'intérieur sud-coréen Kim Woo-Suk a démissionné, mercredi 12 février, en raison de son implication présumée dans le scandale financier du groupe Hanbo, ont annoncé les services du premier ministre. M. Kim est soupçonné d'avoir reçu des pots-de-vin du fondateur de Hanbo, Chung Tae-Soo, alors qu'il était ministre de la construction. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : le quotidien *La Tribune*, suspendu depuis le 3 juillet** 1996 par le tribunal d'Alger après la publication d'une caricature de Mohamed Amari jugée *« offensante »* pour l'emblème national, est reparu mardi 11 février. M. Amari avait par la suite passé plusieurs semaines en détention alors que le directeur de la publication Kheireddine Ameyar était condamné à un an de prison avec sursis. – *(AFP.)*

Fabian Alarcon présidera l'Equateur par intérim pendant dix-huit mois

Nommé par le Parlement, il devra procéder à une réforme constitutionnelle

Le président du Congrès équatorien, Fabian Alarcon, a été élu, mardi 11 février, président par intérim de l'Equateur jusqu'au 10 août 1998, par le Congrès des députés réuni en session extraordinaire. La vice-présidente Rosalia Arteaga, qui avait été désignée quelques jours plus tôt présidente provisoire, a présenté sa démission. Quant à l'ancien président, Abdala Bucaram, il a quitté l'Equateur pour une tournée sud-américaine.

LA CRISE POLITIQUE qui avait commencé en Equateur, au début du mois, par une grève générale suivie de la destitution, pour incapacité *« physique et mentale »*, du président Abdala Bucaram, paraît en voie de règlement avec l'élection à la tête de l'Etat, mardi 11 février, du président du Congrès, Fabian Alarcon. Nommé par le Parlement président par intérim jusqu'au 10 août 1998, M. Alarcon devra organiser durant son mandat de nouvelles élections générales ainsi qu'une révision constitutionnelle.

L'ancienne vice-présidente Rosalia Arteaga, qui s'était proclamée présidente après la mise à l'écart d'Abdala Bucaram, avant d'être confirmée, pour quelques jours seulement, par l'armée, a démissionné, acceptant de laisser la place à Fabian Alarcon juste avant que le Congrès, réuni en session extraordinaire, ne le désigne à la tête de l'Etat. Alors que l'ancien président, Abdala Bucaram, quittait l'Equateur pour une tournée sud-américaine au cours de laquelle il compte défendre son action, Mme Arteaga a annoncé qu'elle allait reprendre ses fonctions de vice-présidente. Elle a également exigé la tenue, dans les quatre-vingt-dix jours, d'une consultation populaire qui, demande-t-elle, devrait décider du successeur en cas de vacance du pouvoir.

REDÉFINIR LES PRÉROGATIVES

Cette dernière exigence, qui a peu de chance d'être satisfaite, ainsi que sa volonté de reprendre ses responsabilités de vice-présidente promettent de susciter de nouvelles tensions au sein de l'équipe dirigeante équatorienne. Une des raisons de la crise après la mise à l'écart d'Abdala Bucaram tenait précisément à l'obscurité des textes quant aux prérogatives des uns et des autres. C'est finalement l'armée qui a imposé le compromis d'où est née la désignation de M. Alarcon, ce que les exigences de Mme Arteaga paraissent vouloir remettre en question.

Même si elle semble momentanément vaincue, Mme Arteaga a, durant ces derniers jours, fait preuve d'une pugnacité exceptionnelle. Mardi, alors qu'elle entendait prononcer un discours devant les parlementaires, elle s'était vu interdire les portes du Congrès fermées par un cadenas, au prétexte qu'elle n'est pas député. Elle s'était aussitôt indignée devant les caméras de télévision de ces *« procédés »*, ainsi que du *« machisme »* de certains Equatoriens qui *« ne veulent pas d'une femme à la tête du pays »*, promettant d'écrire bientôt un livre pour dénoncer *« la corruption et les mensonges d'un certain nombre de députés »*.

Femme aux convictions politiques fluctuantes, spécialiste de l'éducation, qu'elle veut strictement séparée de la religion, Rosalia Arteaga avait rallié à la dernière minute le président Bucaram durant la campagne électorale de 1996. Les péripéties de ces derniers jours montrent qu'il faudra encore compter avec elle.

Fabian Alarcon, de même, ne paraît pas vouloir jouer les utilités. Désigné comme président, une première fois, par le Congrès, démis, puis réélu, il a, une fois de plus, fait preuve de ses dons manœuvriers. Cet avocat avait déjà montré son savoir-faire lorsque, leader d'un minuscule parti, le Frente radical Alfarista (FRA), qui ne compte que deux parlementaires sur les quatre-vingt-deux qui composent le Congrès, il avait réussi à présider l'Assemblée grâce à l'alliance du FRA avec le parti de l'ancien président Bucaram.

C'est finalement l'armée, et particulièrement son chef, le général Paco Moncayo, qui feront la différence entre les deux politiciens équatoriens. En refusant d'imposer l'état d'urgence ordonné par le président Bucaram, les militaires ont provoqué sa chute sans vouloir, dans un premier temps, privilégier l'un ou l'autre de ses successeurs. A l'origine du compromis provisoire qui a porté Fabian Alarcon à la tête de l'Etat, l'armée, qui contrôle la gestion d'une soixantaine d'entreprises publiques et perçoit aussi de considérables redevances provenant de l'exploitation pétrolière, pourrait ne pas rester indéfiniment neutre si la crise institutionnelle ne trouvait pas de solution stable.

CONFLIT La grève des transports urbains régionaux se poursuivait, mercredi 12 février, dans onze villes de province. ● LES NÉGOCIATIONS entre l'Union des transports publics et le gouvernement ont échoué, Bernard Pons, ministre de l'équipement, refusant toute généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans. Les discussions sur la réduction de la durée du travail sont renvoyées à la branche qui ne bénéficie pas de la loi Robien. ● À TOULOUSE, les traminots veulent continuer, après seize jours de grève, à se battre *« pour tout le monde »*. ● JACQUES AUXIETTE, maire (PS) de La Roche-sur-Yon (Vendée) et président du Groupement des autorités responsables de transport (GART), incrimine l'Etat et voit dans la poursuite du conflit un *« mauvais coup porté aux transports publics »*. ● TROIS GROUPES se partagent 61 % du marché du transport urbain.

L'Etat refuse d'abaisser l'âge de la retraite dans les transports en commun

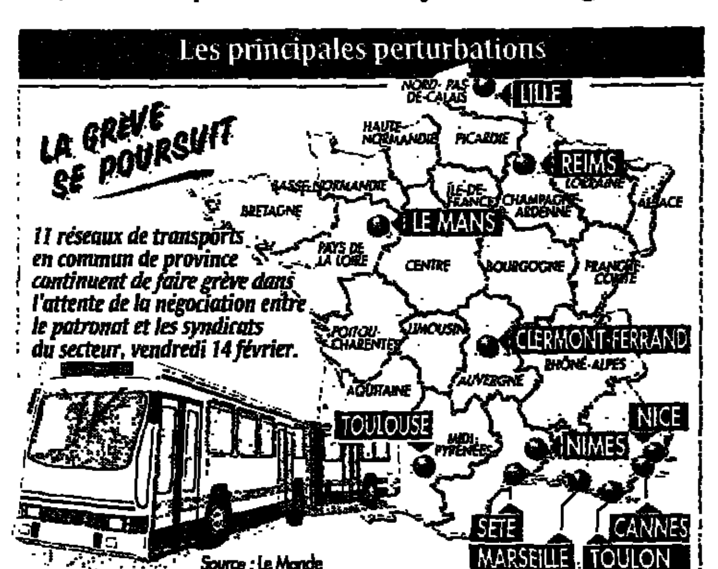
La grève des conducteurs de bus et de métro se poursuit dans onze villes de province. Toulouse continue d'être à la pointe du mouvement. Bernard Pons, ministre de l'équipement, laisse le patronat et les syndicats négocier sur une réduction du temps de travail

LE GOUVERNEMENT a opté pour la fermeté dans le conflit des transports en commun qui perturbe les réseaux de onze villes de province. Pas question en effet de céder aux deux revendications principales des traminots en grève : la retraite à cinquante-cinq ans et la semaine de trente-cinq heures, sans perte de salaires, de peur des effets de propagation à d'autres secteurs économiques. Soutenus par Alain Juppé, Bernard Pons, ministre des transports, et Jacques Barrot, ministre du travail, se sont réparti les rôles.

Recevant, mardi 11 février à leur demande, Marc Blondel, secrétaire général de FO, et Roger Poletti, secrétaire de la Fédération des transports, M. Pons a clairement refusé la généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans. *« Il n'apparaît pas que la spécificité du transport routier de marchandises se retrouve dans l'activité des transports urbains pour le congé de fin d'activité »*, est-il indiqué dans le communiqué du ministre, à l'issue de la rencontre. De son côté, M. Barrot s'arc-boute sur la circulaire du 9 octobre 1996 qui *« recadre »* sérieusement le texte de la loi Robien, pour en borner strictement le champ d'application.

Le gouvernement tient aussi à opérer une distinction nette entre ce qui relève du national et du local. Ayant donné ses consignes sur la retraite à cinquante-cinq ans, il laisse aux partenaires sociaux, collectivités territoriales et entreprises gestionnaires de transports publics, le soin de négocier sur la réduction du temps de travail. N'étant pas employeur dans ces métiers-là, l'Etat n'a pas à apparaître en première ligne et laisse la responsabilité aux autorités compétentes. Pour justifier sa fermeté, M. Pons a rappelé que, dans le conflit des routiers, l'Etat n'a pas eu d'argent à mettre au pot. Les acteurs concernés peuvent donc recourir à toutes les mesures de cessation progressive d'activité déjà en vigueur.

L'Union des transports publics, (UTP), la fédération patronale du secteur, qui a été, à nouveau, reçue, mardi 11 février, au ministère des affaires sociales, n'a pas entendu un autre discours. Face au refus du gouvernement d'inclure les transports urbains dans le champ de la loi Robien, elle espèrait cependant des mesures de substitution spécifiques au secteur. Aux partenaires sociaux, donc, qui doivent se retrouver pour une nouvelle séance de négociations, vendredi 14 février, de trouver ensemble des solutions.



Mardi, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, est venu à la rescousse de sa fédération des transports pour dénoncer *« les conciliabules entre gouvernement et employeurs, dont les syndicats sont écartés »*. *« Il s'agit là d'un jeu dangereux qui ne peut susciter que colère et détermination, parmi les personnels »*, a-t-il estimé. Reste que sa demande *« d'ouvrir de rapides et véritables négociations »* dans le conflit des transports urbains a peu de chance d'être entendue. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, qui soutient aussi sa branche des transports urbains pour demander l'application de la loi Robien et a même écrit en ce sens au premier ministre, le 16 janvier, n'a pas non plus été écoutée.

PAS D'UNITÉ SYNDICALE

Contrairement au conflit des routiers de novembre 1996, l'unité syndicale fait défaut, ce qui pèse sur l'établissement d'un rapport de force. L'appel à la grève de la CGT et de FO n'a été lancé que le 6 février. Depuis, la CFTC et la FNCR (autonomes) appuient certes le mouvement, mais les initiatives en commun se sont limitées à l'envoi d'une lettre cosignée à quatre, pour demander l'avancée de la commission paritaire. La CFDT garde ses distances, même si localement comme à Toulouse, elle se situe dans l'action.

Soulignée par M. Pons, *« la grande diversité locale des situations »* se fait jour. Au cas par cas, des négociations sont en cours et avancent selon la bonne volonté des interlocuteurs. Les salariés des transports en commun d'Evreux (Eure) ont repris le travail mercredi, après avoir obtenu le passage aux trente-cinq heures au 1er janvier 1998.

Sur le terrain, le mouvement ne montre pas de signe d'essoufflement ni d'extension. En revanche, il s'est à la fois durci en intensité et circonscrit en nombre. Onze réseaux de villes de province, grandes et moyennes, sont désormais paralysées, mais il s'agit quasiment des mêmes depuis lundi. Pour la majorité d'entre eux, ils ont reconduit leur mouvement, jusqu'à vendredi, date des nouvelles négociations de branche. Avec Nice, Cannes, Toulon, Marseille, Sète, Nîmes et Toulouse, c'est le sud de la France qui est principalement touché. Le mouvement a aussi été reconduit à Lille, Le Mans et Clermont-Ferrand. A Reims, les chauffeurs de bus observent une grève deux fois deux heures par jour. En revanche, les piquets de grève qui bloquaient les dépôts de bus à Dijon ont été levés, après décision de justice. A Marseille, comme à Toulouse, un service partiel de substitution a été mis en place. A Toulouse, où le conflit dure depuis trois semaines, aucune réunion n'a été fixée entre la société exploitante Semvat et les traminots grévistes. Des tensions plus fortes sont apparues sur le terrain.

A. B. -M.

Les traminots toulousains veulent se battre « pour tout le monde »

TOULOUSE
de notre correspondant

L'air grave, ils sortent d'une longue assemblée générale que l'on devine tendue. Maurice est un de ces trois cent cinquante traminots toulousains qui viennent de voter à l'unanimité, mardi 11 février, la poursuite de la grève, pour la seizième journée consécutive. *« On ira jusqu'au bout »*, assure ce conducteur au poil grisonnant et à la barbe rase, qui décompte les années de service manquantes avant la retraite. *« Encore dix ans jusqu'à l'âge légal »*, marmonne-t-il, les dents serrées, en retraçant une vie professionnelle ayant débuté très jeune.

REPORTAGE

Après seize jours de conflit, Maurice, cinquante ans, assure que les grévistes iront *« jusqu'au bout »*

Il se souvient encore de sa première inscription à la Sécurité sociale, *« le 22 janvier 1962 »* précisément. Maurice avait alors à peine seize ans. Voilà vingt-huit ans qu'il est entré à la Semvat pour échapper au chômage qui sévissait alors dans le bâtiment. Aujourd'hui, il veut travailler moins, avoir des loisirs. *« Tout le monde a la même aspiration, non ? »*

Maurice a véritablement l'impression de se battre, non seulement pour lui ou sa corporation, mais *« pour tout le monde »*. Il n'arbore aucun badge sur sa veste de cuir noir, et se dit sans étiquette politique ou syndicale. *« Maintenant, il y a beaucoup de chômage. Alors, si on travaille moins, on libère des emplois. A condition que les employeurs embauchent... »*, lâche-t-il. Presque à mi-voix, il concède qu'il était prêt, à titre personnel, à voir son salaire baisser pour travailler moins. La majorité des traminots en ont décidé autrement, et Maurice le comprend : *« Je suis presque un privilégié, avec ma femme qui est fonctionnaire. Tout le monde n'a pas deux salaires à la maison. »* Et puis, ses deux enfants ont déjà chacun un travail. Pas à la Semvat, non.

« PLUS NERVEUX QUE PHYSIQUE »

Déconseillerait-il à des jeunes de tenter l'embauche dans la société de transports en commun toulousaine ? *« Avec un salaire de départ de 6 800 francs nets, n'exagérons pas. D'autant qu'avec le chômage actuel il n'y a pas vraiment le choix »*, rétorque-t-il. Mais lui, *« arrivé au demi-siècle »*, sent la fatigue s'accumuler. *« C'est plus nerveux que physique »*, ajoute Maurice, qui se refuse à entrer dans le détail du comptage des heures supplémentaires, officiellement inexistantes dans le secteur des transports, au profit d'une amplitude de travail calculée sur des roulements de plusieurs semaines, ou des jours de congé et de repos compensateurs. *« Voyez ça avec l'intersyndicale »*, décline-t-il prudemment, peu enclin à reprendre le débat, parfois houleux, qui a agité les organisations syndicales sur les dernières propositions de la direction. Après une journée de tergiversations, l'unité syndicale s'est ressoudée, mardi soir, autour du slogan de la CGT : cinq journées de sept heures de travail, et deux jours de congé d'affilée.

Maurice reste sourd à la position de la direction, pour laquelle une telle organisation coûterait trop cher à la société. Il en est persuadé : *« L'argent, il y est »*. De plus, la demande de l'intersyndicale créerait environ deux cent quarante emplois, au lieu des cent soixante proposés par la direction. Aux yeux de Maurice, il n'y a pas à hésiter.

Stéphane Thépot

Trois groupes privés se partagent 60 % du marché

LES COMMUNES, ou les groupements de communes, sont responsables de l'organisation des transports publics urbains. Elles peuvent exercer cette mission en direct (régie) ou la déléguer à des sociétés d'économie mixte ou à des sociétés privées. La gestion directe, qui était la règle dans l'après-guerre principalement sous le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, est devenue l'exception. Deux des plus grandes entreprises de transport urbain en France ont toutefois conservé ce statut : la Régie autonome des transports parisiens et la Régie des transports de Marseille.

Les autorités organisatrices (AO) ont préféré déléguer progressivement la gestion du transport urbain, mais, conformément aux principes régissant les services publics, elles définissent les obligations des contractants : zones à assurer, fréquence, amplitude, qualité du service, tarification, etc. Les sociétés d'économie mixte, où cohabitent capitaux publics et privés, contrôlent environ le quart des réseaux de transport urbain, mais la moitié de ceux des villes de plus de 250 000 habitants. La gestion déléguée à des sociétés privées est devenue la règle dans plus des deux tiers des communes ou groupements de communes (Syndicat intercommunal à vocation unique ou multiple).

En contrepartie des servitudes de service public et de l'encadrement des tarifs, les communes se sont engagées à garantir l'équilibre financier des cocontractants. En moyenne, les recettes commerciales et les recettes publicitaires ne couvrent que 33 % des coûts d'exploitation. Le partage des risques varie d'un type de contrat à l'autre. Dans un contrat de gérance, l'opérateur n'assume aucun risque et la collectivité lui garantit un niveau de rémunération minimum, même si l'entreprise peut être intéressée par les résultats.

Dans les contrats à *« prix forfaitaire »* ou à *« garantie de recettes »*, l'entreprise assume l'essentiel des risques industriels, mais le risque commercial (fréquentation du réseau) est couvert par l'autorité organisatrice. Le niveau de profitabilité de l'entreprise de transport dépend donc principalement de son aptitude à maîtriser les coûts. Enfin, le risque maximal est pris par le cocontractant dans les contrats *« risques et périls »* ou à *« compensation financière forfaitaire »*. La collectivité se contente en effet de verser un montant forfaitaire, fixé par le contrat. Toute évolution des coûts ou des recettes, dans un sens positif ou négatif, est supportée par le gestionnaire du réseau de transport urbain.

Rodés à ces mécanismes de relation contractuelle avec des collectivités publiques, trois groupes se partagent 61 % du marché. Via Transport, filiale du groupe Paribas, contrôle à lui seul 30 % du marché. Son mode d'intervention privilégié est celui de la *« garantie de recettes »*. A l'inverse, son concurrent CGEA-CGFTE, filiale de la Générale des eaux, privilégie les contrats à compensation forfaitaire. Le troisième acteur, Transcet-Transdev, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, recourt essentiellement à des sociétés d'économie mixte assumant ou non le risque commercial.

Christophe Jakubyszyn

4,3 milliards de voyageurs par an

Les transports urbains français desservent une population de 28 millions d'habitants et transportent 4,3 milliards de voyageurs chaque année sur 31 000 kilomètres de lignes, grâce à un parc de 23 000 autobus, tramways et métros mis en œuvre par 73 000 salariés.

● **Organisation.** La charge d'organiser les transports urbains hors Ile-de-France appartient aux communes ou aux groupements de communes (district, syndicat intercommunal) appelés *« autorités organisatrices des transports »*. Celles-ci peuvent assurer elles-mêmes le transport dans le cadre d'une régie, comme à Marseille. Elles en délèguent le plus souvent l'exploitation à une société exploitante signataire d'une convention précisant le service à fournir. Ce contrat varie fortement selon le degré de risque commercial que l'exploitant accepte de supporter.

● **Exploitants.** Les 155 sociétés exploitantes sont en fait très concentrées. Elles appartiennent en majorité à trois grands groupes : Via Transport (filiale de la Compagnie de navigation mixte, groupe Paribas) gère ou assiste 35 % des exploitants, soit 57 villes ; Transcet-Transdev (filiale de la Caisse des dépôts et consignations) en détient 18 %, soit 28 villes ; CGEA-CGFTE (filiale de la Compagnie générale des eaux) vient en troisième position avec 16 % des exploitants et 21 villes.

● **Financement.** Les transports urbains sont structurellement déficitaires puisque l'usager et la publicité ne couvrent que 33 % des coûts d'exploitation. Tant en exploitation qu'en investissement, le solde est apporté par la fiscalité des collectivités locales, soit par le biais des contributions budgétaires des communes, soit par le versement transport assis sur les salaires versés par les entreprises, et qui s'élève, hors Ile-de-France, à près de 9 milliards de francs par an.

Jacques Auxiette, président (PS) du Groupement des autorités responsables de transport

« Un mauvais coup porté aux transports publics »

« En quoi êtes-vous concernés par la grève des transports en commun de province ?

– Les questions de transport public sont devenues un des axes les plus importants des politiques menées par les cent cinquante agglomérations de toutes tendances politiques confondues que rassemble le Groupement des autorités responsables de transport (GART). Les collectivités locales déterminent la nature et le financement de leur politique de transport de manière autonome, avant d'en déléguer l'exploitation à des entreprises qui, dans 91 % des cas, sont privées. Les élus que nous sommes s'inquiètent des perturbations sur l'activité économique et sociale générées par le conflit.

» Ce mouvement est un mauvais coup porté aux transports publics. Au moment où la fréquentation fléchit, la loi sur l'air, les alertes à la pollution, les directives de l'Union européenne incitent à faire des transports publics une grande cause nationale. D'autant plus que le secteur est exceptionnellement créateur d'emplois. Avec cette grève, la baisse des recettes tarifaires risque de remettre en cause le financement des investissements et donc de pénaliser l'emploi.

– Les revendications des traminots sont-elles justifiées ?

– Les attentes des salariés sont largement nourries par le sentiment d'insécurité. Nous avons tenté, à notre niveau, d'apporter des réponses à cette importante question, mais le respect de l'ordre public est une des fonctions régaliennes de l'Etat. Nous avons alerté le gouvernement, mais les mesures de prévention et de dissuasion prises ne sont à la hauteur ni de ce qui avait été annoncé ni de ce qui est nécessaire.

» La réduction et l'aménagement du temps de travail sont souhaitables si cela améliore la qualité du service offert au client, les conditions de travail des salariés, et surtout si cela crée des emplois durables. Le financement ne peut être supporté par les collectivités locales, d'où la nécessité d'utiliser la loi Robien ou un dispositif équivalent, inconnu à ce jour. Les retraites ne sont pas un attribut des collectivités locales. Les dispositions favorisant la retraite anticipée doivent être utilisées. Elles le sont déjà dans la plupart des réseaux. Elles peuvent être réactivées localement avec des dispositions particulières.

– Où en sont les négociations avec le premier ministre sur l'application de la loi Robien ?

– La loi Robien est une loi de la République, et je ne vois pas pourquoi elle ne s'apppliquerait pas aux transports publics. L'objectif est donc qu'elle soit utilisée ou que soit mis en place un dispositif équivalent permettant de faire jouer la solidarité nationale. Nous n'avons pas à ce jour de réponse satisfaisante du gouvernement. Nous souhaitons un programme national pour le développement des transports publics.

– Les contribuables des municipalités concernées ne risquent-ils pas d'être les payeurs en dernier ressort ?

– Les finances des collectivités locales ne disposent actuellement d'aucune marge de manœuvre fiscale. Elles sont sollicitées de toutes parts et ne peuvent combler les déficits que créerait ce conflit. Or l'inertie du gouvernement est inquiétante. Je ne crois pas qu'il observerait une telle passivité si la région parisienne était touchée. L'Etat octroie quelque 5 milliards de francs aux transports publics de la région parisienne alors que les transports publics de province ne reçoivent pas un centime de l'Etat pour leur fonctionnement. Le gouvernement ne peut plus se désintéresser d'un conflit qu'il a en partie contribué à ouvrir en accordant la retraite à cinquante-cinq ans aux routiers et en votant la loi Robien. La province, c'est aussi la France. »

Propos recueillis par Alain Beuve-Méry

هكذا من الاصل

M. Juppé nomme commissaire à l'espace rural le dirigeant de Chasse, pêche, nature et tradition

Le choix d'André-Henri Goustat pour cette nouvelle fonction est critiqué par les écologistes

Le gouvernement vient de créer une nouvelle fonction de commissaire à l'espace rural. Cette nouvelle structure empiète sur les responsabilités des ministères de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La nomination à cette fonction d'André-Henri Goustat, dirigeant national de Chasse, pêche, nature et tradition, est vivement contestée par les écologistes.

ALAIN JUPPÉ vient de créer un poste de commissaire à l'espace rural. Par arrêté, publié au *Journal officiel* du mardi 11 février, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'aménagement du territoire, cette nouvelle fonction a été confiée a André-Henri Goustat, vice-président (Chasse, pêche, nature et tradition) du conseil régional d'Aquitaine. Placé auprès de ces deux membres du gouvernement – Philippe Vasseur et Jean-Claude Gaudin –, il aura pour tâche de leur faire des propositions sur l'ensemble des questions relatives à l'espace et à l'environnement rural.

Ce défenseur des chasseurs, précise le décret, veillera également, « *dans la formulation de ses propositions, à prendre en compte les contraintes sociales et économiques qui pèsent sur les activités qui s'exercent en milieu rural ainsi que l'appréciation de l'efficacité économique des mesures suggérées* ». Pour ne pas froisser le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, qui a en charge de nombreux dossiers à cheval sur les attributions de ses deux collègues (la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, la délimitation des réserves naturelles, les grands projets d'infrastructure comme les autoroutes ou le projet de canal Rhin-Rhône, *par exemple*), *il est* précisé que le commissaire peut aussi « *être consulté* » par le ministère de l'environnement.

« POSTE REDONDANT »

Alors que, dans le cadre de la réforme de l'Etat, le gouvernement cherche à simplifier l'architecture politico-administrative et à regrouper des organismes qui, par suite d'empilements au fil du temps, font double ou triple emploi, la création d'une nouvelle technostructure centrale vient compliquer le dispositif. La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) est précisément en charge de la préparation d'un plan pour le monde rural, et son « patron » actuel, Raymond-Max Aubert, fut lui-même secrétaire d'Etat au développement rural dans le premier gouvernement d'Alain Juppé. La création de ce nouveau « *poste redondant* » est considérée comme une « *absurdité* » chez les spécialistes de la DATAR qui suivent les *questions rurales*.

Des « commissaires de massif » dépendant de la DATAR sont en place sur le terrain, dans les Vosges, les Alpes, le Massif central, les Vosges, le Jura et les Pyrénées. Au sein du ministère de l'agriculture existe une direction de l'espace rural et de la forêt, dont beaucoup s'accordent à penser qu'elle fait preuve de dynamisme, d'innovation et de réalisme. Le ministère de l'environnement est lui aussi doté d'une direction de la nature et des paysages.

Cette nomination de M. Goustat n'est guère appréciée par les écologistes. Yves Cochet, le porte-parole des Verts, a déclaré au *Monde* qu'elle était « *tout à fait stupéfiante, scandaleuse et inquiétante* ». Il a ajouté : « *Elle est d'abord délibérément politique, en essayant de légitimer Alain Juppé en Aquitaine auprès des chasseurs les plus extrémistes. Pour les associations locales de protection de la nature, c'est enfin le parti pris d'un interlocuteur qui représente la frange la plus anti-écologiste des groupes politiques et sociaux.* »

Pour sa part, Gérard Charollois, président de la Société d'études, de protection et d'aménagement de la nature du Sud-Ouest, a souligné qu'au vu « *des positions très dures du leader du parti de l'extrême chasse tout dialogue avec les protecteurs de la nature en France et les écologistes est impossible* ». Pierre Hurmic, président du groupe des élus écologistes pour l'Aquitaine, a fait remarquer que « *prétendre protéger l'environnement et céder en même temps aux pressions des adversaires résolus du développement durable relève d'une duplicité politique étonnante* ».

F. Gr.

En Dordogne, la carte du RPR dans sa poche

BORDEAUX
de notre correspondant régional

« *C'est le type même du carriériste.* » Il est difficile d'obtenir un autre jugement sur André-Henri Goustat, auprès de ses amis comme de ses adversaires. Il est depuis 1965 élu de Mauzac, sur la rive droite de la Dordogne, à l'est de Bergerac. Maire depuis 1971 et considéré comme inamovible. On dit là-bas qu'il a « *traversé la rivière* ». Il venait de Badefols, sur la rive gauche, où ses parents étaient pêcheurs selon les uns, agriculteurs selon lui. Forcément les deux. Sa famille était plutôt de « *la gauche extrême* ». Il aurait même été secrétaire des Jeunesses communistes avant de devenir « *syndicaliste de droite* ». Bref, même à Mauzac, le personnage est ambigu : « *Il est tel qu'on le sent. Il a toujours vécu au milieu des poissons.* » Ou encore : « *Il vit très bien dans l'hostilité. Il est fort de carrure, mais il sait aussi se glisser dans un chas d'aiguille.* » Unanimité sur un point : « *Celui qui dit du mal de lui à Mauzac est un ingrat.* »

PORTRAIT
L'itinéraire ambigu de M. Goustat, pour qui la chasse serait d'abord affaire d'atavisme

« L'IMBROGLIO EUROPÉEN »

Le nouveau commissaire à l'espace rural est un bel exemple de réussite comme on les aime en Dordogne. Fils d'une famille de paysans, il a fait carrière dans l'une des grandes industries traditionnelles en ce pays, la papeterie Aussedat-Rey, qui s'est reconvertie dans le revêtement plastifié pour devenir Polirey dans les années 50. Syndicaliste, agent de maîtrise, cadre, il a quitté Polirey en 1980 pour devenir directeur de la chambre de commerce de Bergerac quand le PDG de la société en devenait président. Il a alors mené un combat efficace, et apprécié en Bergeracois, au service des PME et du petit commerce. *Un zeste de poujadisme et* beaucoup de chauvinisme face aux « places » rivales que sont Bordeaux, Périgueux, Libourne et Sarlat. Bilan général : l'homme est dur, sectaire et ne supporte pas la contradiction. Reproche de ses adversaires : il aurait largement utilisé la logistique de la chambre de commerce pour servir ses desseins politiques.

La chasse serait d'abord affaire d'atavisme. En 1976, il a été élu président de la fédération de la Dordogne. Amis et adversaires considèrent tous qu'il a vu dans ce thème de la chasse une formidable opportunité et qu'il a su la saisir au moment opportun, pour les élections européennes puis régionales. Mais André-Henri Goustat jure qu'il s'est trouvé engagé malgré lui dans une jacquerie provoquée par « *l'imbroglio européen* » : « *Toujours plus d'Europe, mais de moins en moins de liberté. C'est là-dessus que nous sommes partis, dans la diversité, et il suffit de garantir ce que nous demandons pour que nous disparaissions.* »

Même s'il s'en défend, André Goustat est toujours considéré en Dordogne comme un membre à part entière du RPR et un « *ami de toujours* », bien qu'il soit « *un peu en retard de cotisation depuis un ou deux ans* ».

Pierre Cherruau

Le poids électoral d'un mouvement apparu en 1989

CHASSEUR IMPÉNITENT, André Goustat a trois gibiers favoris. L'Europe, dont la prétention à réglementer la chasse et la pêche est à l'origine de son mouvement Chasse, pêche, nature, tradition (CPNT, créé en 1989), ce qui l'a conduit à se prononcer contre la ratification du traité de Maastricht. Les écologistes, ces « *rats des villes* » à la « *conception anglo-saxonne de la nature, biocentrique et zoophile* », que ses amis n'ont de cesse de dénoncer. Et les opposants à la chasse aux tourterelles, qui ont la prétention de défier chaque printemps, dans le Médoc, les adeptes de cette pratique.

André Goustat s'est lancé dans l'action politique nationale en 1989 en constituant une liste aux élections européennes. Président du Syndicat national des chasseurs, il fait alors une percée inattendue : *avec 4,13 % des voix, il* est juste en dessous de la barre des 5 % qui lui aurait permis d'entrer au Parlement européen. Il obtient ses meilleurs scores dans la Somme (14,97 %), les Landes (14,58 %), la Gironde, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Charente-Maritime.

Son influence s'affirme trois ans plus tard, lorsque, aux élections régionales de 1992, son *mouvement fait élire 29 des siens* dans 13 conseils régionaux. L'Aquitaine, surtout, s'affirme comme son principal point d'ancrage : avec 10 élus, les chasseurs deviennent la troisième force après la majorité et le PS. Pour en prendre la présidence, Jacques Valade (RPR) *est contraint de* composer : s'ils ne votent pas directement pour lui, les élus de CPNT obtiennent deux des treize vice-présidences et la présidence d'une nouvelle commission des espaces naturels. Aux élections européennes de 1994, soutenus par les bouilleurs de crus, ils marquent le pas avec 3,95 % des voix. Mais à l'approche des régionales de 1998 ils redeviennent des *alliés potentiels de la droite.*

Cécile Chambraud

COMMENTAIRE

CLIENTÉLISME

On connaissait depuis Alphonse Daudet le sous-préfet aux champs. Voilà maintenant le commissaire aux champs. Le *gouvernement a choisi, pour occuper* cette fonction bucolique un lieutenant de louveterie, un chasseur qui n'hésite pas à violer la réglementation, un élu d'Aquitaine, une région chère à Alain Juppé, le dirigeant d'un mouvement hostile à la construction européenne.

L'avenir de l'espace rural n'est certes pas un enjeu mineur dans une France dont 80 % du territoire est encore recouvert de prés, de champs, de forêts et de landes. Et puis – ne manqueront pas d'argumenter les multiples représentants du lobby rural –, il existe bien un délégué interministériel à la ville, un secrétaire général à la mer, un délégué interministériel au projet Eurodisney. Il y a même eu, jusqu'en juillet 1996, un délégué interministériel à l'espace aérien. Alors, pourquoi pas un interlocuteur spécial pour les habitants, les travailleurs et... les électeurs des campagnes et des petites villes ?

Mais le choix du nouveau commissaire parmi les défenseurs de la vision traditionnelle de l'espace rural est politique. Faire naître la colère des écologistes, que Corine Lepage, ministre de l'environnement, avait pourtant pour mission d'attirer dans la majorité, est, peut-être, une réponse du pouvoir à l'engagement des Verts au côté des socialistes. C'est en tout cas, apparement, le prix à payer pour bénéficier des bonnes grâces électorales d'un néo-ruralisme archaïque.

François Grosrichard

Strasbourg se mobilise contre le congrès, fin mars, du Front national

Plusieurs pétitions circulent à l'initiative de collectifs

STRASBOURG
de notre correspondant

Le congrès du Front national, qui se tiendra à Strasbourg, les 28, 29 et 30 mars, soulève une forte opposition en Alsace. Le maire de la ville, Catherine Trautmann (PS), a indiqué, vendredi 7 février, qu'elle soutiendra toutes les initiatives qui, pendant ces trois jours, feront vivre Strasbourg à une autre heure que celle de l'extrême droite. Le collectif Front citoyen, qui a collecté plus de 12 000 signatures de personnes opposées à la tenue de ce congrès, dont celles d'élus UDF, PS et écologistes, prévoit de les agrafer sur un mannequin géant représentant Jean-Marie Le Pen. Celui-ci sera installé dans le centre-ville, le 1er mars, jour de la signature symbolique d'une charte entre la municipalité et le conseil consultatif des étrangers. Une exposition d'artistes empruntera, dès le 20 mars, le parcours d'un « bus de la citoyenneté » chaque samedi.

Un autre collectif Justice et Libertés, qui regroupe une soixantaine d'associations, des partis de gauche et des syndicats, organisera un forum de réflexion sur le Front national ; il appelle à une manifestation européenne dans les rues de Strasbourg, le 29 mars. Il s'agit, explique Michel Kraft, de la FSU (syndicat d'enseignants), de mener « *une lutte d'ordre culturel contre la lepénisation des esprits* ». De nombreux collectifs se sont déjà créés à travers la France pour organiser des déplacements vers la capitale alsacienne.

Le président du conseil régional d'Alsace, le député (UDF-FD) Adrien Zeller, a lancé un « Manifeste pour une Alsace fraternelle » dans lequel il condamne l'idéologie du parti de M. Le Pen. Pierre Pflimlin, ancien maire de Strasbourg et ancien président du Parlement européen, a été l'un des premiers signataires.

Les responsables religieux, autant heurtés par l'idéologie du Front national que par les dates choisies (du vendredi saint à Pâques), ont décidé une veillée œcuménique, le 24, soit à la cathédrale de Strasbourg, soit dans un temple protestant. Un message commun devrait être cosigné par les dirigeants catholiques, luthériens, réformés et israélites. L'idée d'un jeûne public est en discussion.

L'addition de ces différentes démarches devrait donner un visage particulier à Strasbourg pendant que les délégués du Front national tiendront leurs travaux. L'objectif commun, juge Michel Taube, l'un des initiateurs du Front citoyen est que « *le congrès du FN, conçu comme une provocation et un défi, soit en fin de compte une erreur* ».

Jacques Fortier

M. Pasqua et M. de Villiers critiquent l'attitude de la majorité à Vitrolles

L'ANCIEN MINISTRE de l'intérieur Charles Pasqua a déclaré à l'AFP, mardi 11 janvier, au lendemain de la victoire du Front national à Vitrolles, que « *la stratégie du front républicain est une très mauvaise chose* ». C'est « *dans la mesure où le RPR réaffirmera son attachement à la nation, à la patrie et à un certain nombre d'idées, qu'il récupérera une partie de l'électorat* », a dit M. Pasqua. « *Je souhaite que le RPR se ressaisisse et affirme à nouveau ses valeurs. Moi, je le ferai* », a-t-il indiqué en ajoutant, dans la perspective des élections de 1998, qu'« *il faut élargir et pas rétrécir* » les contours de la majorité.

De son côté, Philippe de Villiers (MDF) a jugé, mardi, que l'élection de Vitrolles « *démontre la nécessité de l'existence d'une force de rassemblement autour des idées nationales et libérales abandonnées par les partis compères cohabitant à Vitrolles* ».

DÉPÊCHES

■ ***JEUNES* : Pierre Moscovici, secrétaire national du Parti socialiste** chargé des études, a estimé, mardi 11 février, que la conférence sur l'emploi des jeunes est « *l'aveu d'une non-politique* ». Pour M. Moscovici, Alain Juppé « *vient de confirmer jusqu'à la caricature qu'à défaut d'une stratégie pour l'emploi il disposait d'une stratégie de communication* ». M. Moscovici souligné qu'il faut « *sortir de la logique actuelle de non-emploi* ».

■ **RHÔNE : Jacques Chirac devrait effectuer, vendredi 14 février, un déplacement à Gleizé,** près de Villefranche-sur-Saône (Rhône), « *dans le cadre de sa croisade pour l'emploi des jeunes* ». Le 27 janvier, le président de la République avait visité l'Espace Cyber Jeunes de Boulogne-Billancourt, une mission locale innovante proposant notamment des offres d'emploi sur Internet.

■ **LANGUE FRANÇAISE : Alain Juppé a souhaité, mardi 11 février,** lors de l'installation de la commission générale de terminologie et de néologie donner « *une nouvelle impulsion* » à la promotion de la langue française, en soulignant qu'il était du devoir de l'Etat « *de préserver sa place comme langue de communication internationale* » et de veiller « *à sa vitalité* ».

■ ***LÉGISLATIVES* : André Lajoinie, membre du secrétariat du Parti communiste français,** a confirmé que son parti réfléchissait, « *au niveau local, dans quelques circonscriptions* », à des « *accords de réciprocité* » avec le Mouvement des citoyens (*Le Monde* du 12 février).

■ **PARTI RADICAL-SOCIALISTE : l'ancien ministre de la santé, Bernard Kouchner,** a indiqué, le 11 février sur RTL, que, le 8 mars, à l'issue des assises du Parti radical-socialiste, dont il est président délégué, il « *partirai*[t] *dans le Sud-Soudan, où* [il a] *un hôpital* ». Confirmant qu'il renonçait à se présenter aux élections législatives, il a indiqué à l'attention des socialistes : « *Ils n'ont pas voulu de moi. Tant pis pour moi, tant pis pour eux, vive la vie, salut.* »

■ **GAUCHE : quinze jeunes militants politiques et associatifs de gauche** (PS, PCF, Verts, CAP, CES) ont lancé, le 12 février, un appel « *pour une alternative en 1998* ». Ces jeunes élus et responsables associatifs, dont Vincent Clergeau, membre du bureau national du PS, ne veulent pas laisser le projet de la gauche à « *quelques leaders et leurs multiples conseillers* ».

■ ***REPRÉSENTATIVITÉ* : la loi du 16 décembre vient de produire un nouveau contentieux** (*Le Monde* daté 9-10 février), dans le secteur des finances : le ministère a déclaré irrecevables, mardi 11 février, les listes déposées par Sud-Douanes, en vue des élections aux commissions administratives paritaires nationales du 25 mars. Ses directions régionales ont refusé, pour des motifs différents, douze des seize listes déposées en vue des élections aux commissions locales. Sud-Douanes a déposé une dizaine de recours devant les tribunaux administratifs.

■ **PRÉFETS : François Lépine, préfet de la région Franche-Comté,** devrait être nommé préfet de la région Haute-Normandie, en remplacement de Jean-Paul Proust, par le conseil des ministres du mercredi 12 février.

■ **TAXIS : cent cinquante taxis ont manifesté, mardi 11 février,** à Paris pour réclamer « *le droit à une protection sociale* » pour les chauffeurs salariés de sociétés. Une délégation syndicale a obtenu d'un représentant du ministre Jacques Barrot l'organisation prochaine d'une table-ronde pour discuter des revendications des chauffeurs.

La loi d'orientation agricole définit « un contrat durable »

PHILIPPE VASSEUR devait présenter au conseil des ministres, mercredi 12 février, une communication relative à la future « loi d'orientation pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ». C'est le 15 mars 1996, à l'occasion du 50e anniversaire de la FNSEA, que Jacques Chirac avait demandé au ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de mettre en chantier ce texte. Depuis les lois d'orientation de 1960, 1962 et 1980, le paysage français et européen a fondamentalement changé, les comportements des consommateurs se sont modifiés, le nombre de paysans diminue rapidement, les exploitations deviennent de véritables entreprises, l'industrie agroalimentaire est un des fleurons à l'exportation. Tout en préservant sa « *compétitivité* », l'agriculture a une fonction « *sociale* » à remplir puisque les exploitations et les forêts occupent 85 % du territoire.

M. Vasseur a indiqué que l'Europe, même si elle forme un ensemble « *plus compliqué à gérer et à administrer* », constitue l'un des plus grands espaces commerciaux du monde. La loi devra « *concilier des logiques différentes, voire apparemment contradictoires* ». Le gouvernement, qui reconnaît « *la diversité des solutions à mettre en œuvre* », se fixe quatre objectifs.

« RÉFÉRENCE MONDIALE »

Première priorité : produire et vendre en répondant aux attentes des consommateurs, en France, en Europe et dans le monde ; il faudra « *améliorer l'action interprofessionnelle et la politique contractuelle* », accentuer l'« *organisation commerciale des producteurs* », fortifier l'exportation tout en assurant les responsabilités de la France envers les pays les plus démunis.

Outre sa fonction économique, l'agriculture « *joue un rôle primordial dans l'équilibre du territoire* ». La loi définira un statut pour l'entreprise et pour les personnes. Dans la valorisation des espaces ruraux et des paysages, une « *place essentielle revient à la forêt, point de départ d'une filière bois* ». Troisième voie à explorer : les « *créations d'emplois* » sont possibles. Il faut maintenir la spécificité de l'enseignement et de la recherche agronomique et obtenir leur « *reconnaissance internationale* ». Enfin, selon Philippe Vasseur, la France doit être « *la référence mondiale* » en matière de qualité alimentaire.

En conclusion le gouvernement veut, à travers ce texte, définir un « *modèle français et un contrat durable de société* », en proposant une « *nouvelle éthique* » pour les prochaines années.

F. Gr.

هكذا من الاصل

...sbourg se mobilise
...e le congrès, fin ...
...u Front national

PRÉCARITÉ Le chômage et la dégradation de la situation sociale ont entraîné un développement du surendettement. L'ODAS a mis en évidence la mutation des publics s'adressant aux commissions départementales de surendettement. ● NORIA ET MARIE, pour devenir propriétaires, avaient contracté des emprunts. Après la perte de son emploi, pour l'une, l'arrêt-maladie de longue durée, pour l'autre, elles connaissent l'angoisse de remboursements supérieurs aux revenus. ● L'ALSACE ET LA MOSELLE autorisent le recours à la faillite personnelle. Plus de six cents cas se présentent chaque année. ● LE PRÊT À TAUX ZÉRO, créé en 1995, a séduit 131 000 ménages la première année. Les trois quarts des bénéficiaires ont des revenus nets mensuels inférieurs à 15 000 francs, ce qui rend la démarche d'accession *« plus que périlleuse »*.

L'essor du chômage a créé de nouveaux types de surendettement

Les commissions offrant une procédure de règlement à ceux qui ne peuvent plus honorer leurs emprunts ont examiné 87 000 dossiers en 1996. Elles sont désormais confrontées à une population frappée par la pauvreté et dans l'incapacité d'assurer le paiement de certaines charges courantes

LES ANNÉES 80 avaient vu apparaître la « nouvelle pauvreté ». Pour les mêmes causes, chômage et dégradation de la situation économique, les années 90 auront donné naissance à un « nouveau surendettement ». Un document de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), fondé sur des comparaisons avec des études antérieures et sur des enquêtes dans trois départements, met en évidence la profonde mutation des publics qui se sont adressés, ces dernières années, aux commissions départementales de surendettement.

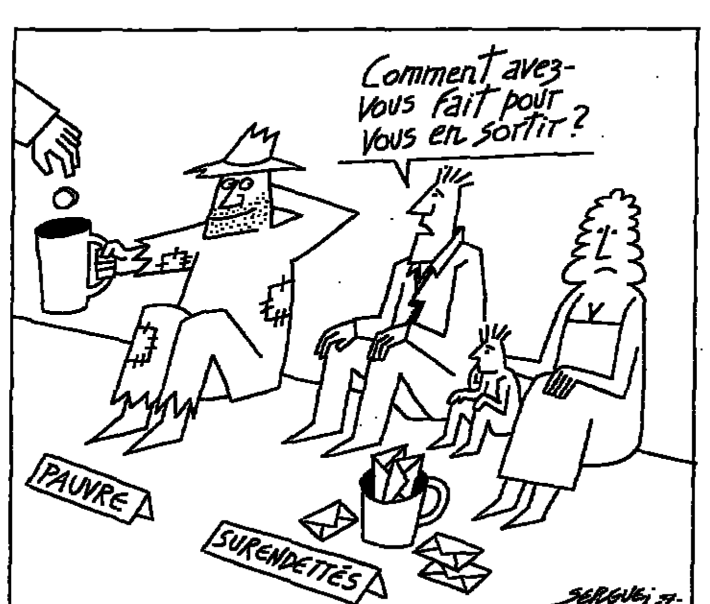
Celles-ci, chargées d'*« offrir aux débiteurs de bonne foi (...) une procédure de règlement amiable et global des dettes »* qu'ils ne pouvaient honorer, avaient été mises en place dans le cadre de la loi du 31 décembre 1989, dont l'instigatrice fut Véronique Néiertz (PS), alors secrétaire d'Etat à la consommation du gouvernement de Michel Rocard. A l'époque, l'opinion la plus courante était que ce texte, comme celui, à peine plus ancien, instituant le RMI, donnerait lieu à un afflux immédiat puis à une décrue régulière du nombre de ses bénéficiaires.

L'étude de l'ODAS, intitulée « Travail social et surendettement », montre qu'il n'en a rien été. Après avoir culminé à 90 000 dès 1990, le nombre de dépôts annuels de dossiers auprès des commissions n'a jamais vraiment reculé. Il a stagné autour de 68 000 les quatre années suivantes, puis il est remonté à 70 000 en 1995 avant d'approcher 87 000 en 1996. Cet essor récent ne s'explique pas seulement par la réforme du 8 février 1995, permettant d'adresser aux commissions des dossiers qui allaient auparavant directement devant le juge d'instance pour une « procédure collective de redressement judiciaire civil ». *« Il s'agit,* constate l'ODAS, *d'une augmentation essentiellement due à un afflux de demandes nouvelles. »*

ACCIDENT DE PARCOURS

Cette hausse trouve son origine dans le changement de nature des demandes. En 1989, la loi avait été conçue à destination des surendettés « actifs ». Ceux-ci creusaient eux-mêmes le trou budgétaire dans lequel ils finissaient par tomber en cumulant imprudemment leur endettement immobilier avec les multiples possibilités de crédit à la consommation, offertes sans contrôle. Sept ans plus tard, après un retournement que la plupart des observateurs situent aux alentours des années 1992-1993, ces « actifs » ont cédé la place, dans la majorité des cas recensés, aux « surendettés passifs ». Ceux-là, au moment de la signature de leur prêt, pouvaient se penser capables de le rembourser sans trop de difficulté jusqu'à ce qu'un accident de parcours, provoquant des pertes de revenus, ne vienne les démentir.

Cet accident peut être dû à une maladie ou à une séparation provoquant l'éclatement de la famille. *« Il peut s'agir de la baisse, mal anticipée, des allocations familiales ou de l'aide au logement »*, précise Alain Simon, de l'association des consommateurs de la CFDT. La raison principale en est toutefois la progression du chômage, comme en témoignent des statistiques relevées dans le département de la Savoie. La perte d'un emploi y était la cause déterminante de surendettement dans 22 % des cas en 1990. Ce taux est passé à 41 % en 1993, puis à 43 % en 1995. Ce surendettement passif ne touche pas forcément les milieux les plus défavorisés. *« Il peut atteindre des personnes qui n'ont pas l'habitude de se trouver dans la difficulté,* explique Nadia Rousseau, responsable de la fédération du Val-d'Oise du Secours populaire, *qui n'ont jamais eu de rapports avec une assistante sociale et dont on dit qu'elles ne savent pas cuisiner les restes. Elles se retrouvent alors particulièrement démunies face à la gêne. »*



L'ODAS constate que les ressources financières des familles frappées de surendettement ont eu plutôt tendance à se dégrader au cours des dernières années. Ainsi, entre 1990 et 1995 en Savoie, le revenu médian des ménages surendettés est passé de 8 600 francs à 7 600 francs mensuels. Cette baisse des ressources, favorisée par l'extension du nombre de familles monoparentales, explique l'apparition récente d'un nouveau type de surendettés passifs. Ceux-là n'ont pas eu recours à des prêts ou à des crédits à la consommation. Ils se sont endettés sur des postes budgétaires de la vie courante : l'électricité, l'eau, les impôts ou le loyer. *« Leurs dossiers ne devraient rien avoir à faire en commission de surendettement,* constate Alain Simon. *Ils ne sont pas de leur ressort, ils devraient être réglés en amont. »*

PRÉCARISATION AGGRAVÉE

Ils déstabilisent encore davantage le système mis en place par la loi Néiertz, impuissant face à l'aggravation de la crise sociale. Si le dispositif demeure efficace pour permettre de passer une période difficile aux ménages qui disposent encore de ressources, il est voué à l'échec face aux familles confrontées à une grave précarisation de leurs moyens d'existence. Ainsi, ajoute l'ODAS, dans le département de la Loire, la capacité de remboursement par ménage *« serait, en 1995, négative dans 32 % des cas et inférieure à 500 francs dans 41 % des cas »*.

Cette baisse des ressources conduit à mettre en place des plans conventionnels de règlement aux termes irréalistes, que les familles ne parviennent à respecter que pendant quelques mois. *« En 1992, déjà,* dit Véronique Néiertz, aujourd'hui député dans la Seine-Saint-Denis, *j'avais été obligée d'envoyer une circulaire aux commissions pour leur demander de laisser au moins l'équivalent du RMI aux personnes surendettées pour leur permettre de survivre. »* L'ODAS ne penche guère en faveur d'une révision de la loi qui permettrait d'introduire une mesure telle que la faillite civile *(lire ci-dessous)*. *« La présence de représentants des milieux économiques et bancaires donne à ces commissions de surendettement plus de poids que n'importe quel autre dispositif social lorsqu'il s'agit de renégocier les dettes,* dit Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'observatoire. *Mais elles se sont parfois trop coupées du social. Il vaudrait mieux utiliser les textes et développer une politique efficace de prévention du surendettement. »*

Pour y parvenir, l'ODAS plaide pour la présence de travailleurs sociaux lors des délibérations des commissions, mais aussi pour une meilleure articulation avec, par exemple, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Cette mobilisation de l'action sociale pourrait contribuer à adapter la loi Néiertz à son nouveau public. *« Celui-ci,* conclut toutefois le texte, *ne pourra souvent reprendre confiance qu'au prix d'une réelle restructuration de ses dettes, même si celle-ci appelle des efforts plus substantiels des créanciers. »*

Jérôme Fenoglio

Dans l'engrenage qui suit la baisse des revenus

PORTRAITS

Noria et Marie n'ont pu assurer les échéances de remboursement

NORIA, désormais, fait passer directement les publicités qu'elle reçoit de la boîte aux lettres à la poubelle. Elles lui rappellent trop les privations et les angoisses d'une période encore récente pour courir le risque de les lire. Elle sait à présent qu'il n'est même pas besoin de consommer follement pour se placer en danger de tout perdre. Avec son mari et leurs cinq filles, Noria a quitté, en 1989, une HLM de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) pour se couler dans l'uniformité résidentielle de Vauréal (Val-d'Oise), où les pavillons, construits à l'identique, semblent poser une immense toile d'araignée sur le plateau qui domine Cergy-Pontoise. La maison avait été achetée 645 000 francs, presque entièrement grâce à un prêt bancaire. L'équipement de la cuisine, l'adoucisseur d'eau, la nouvelle voiture avaient également été financés grâce à des crédits calculés au plus juste.

En vivant sans excès, le couple ne doutait pas de pouvoir honorer les 10 000 francs de remboursement mensuels cumulés, grâce aux revenus du père, coffreur pour environ 9 000 francs par mois, à ceux de Noria, assistante maternelle pour 5 000 francs par mois, aux allocations familiales et à l'aide au logement. Jusqu'à ce qu'en 1991 la perte de l'emploi de Noria ne vienne fracasser cette construction fragile.

Avec des revenus presque équivalents aux remboursements, les retards de paiement se sont immédiatement accumulés, aggravés par les pénalités. *« Nous avons continué à payer les traites de la maison,* explique la mère de famille. *Pour le reste, il a fallu s'habituer à vivre avec moins de 30 francs par jour par personne. J'ai dû me résoudre à aller aux Restos du cœur et aux distributions alimentaires du Secours populaire. »* A la période des sacrifices librement consentis a succédé celle d'un apprentissage de la pauvreté. A la perspective d'accession à la propriété se sont substituées les affres d'une situation sans issue, fatalement compliquée par des tensions au sein du couple puis une grave maladie de Noria.

Le passage en commission de surendettement, en 1993, a permis d'éviter le pire. Rééchelonnées et ramenées à environ 6 000 francs mensuels, les dettes sont redevenues compatibles avec le budget familial. *« Nous les payons avant tout le reste, en début de mois. Tant qu'elles ne seront pas entièrement apurées, nous vivrons dans l'angoisse. »* D'autant que le marasme du bâtiment contraint le mari de Noria à des périodes de chômage technique. La mère de famille, devenue bénévole au Secours populaire – *« je voulais donner un peu de mon temps en contrepartie de l'aide reçue »* –, a toutefois appris que son surendettement était loin d'être le plus dramatique de la commune.

OBLIGÉE DE VENDRE

Au local de l'association, Noria a reçu Marie, qui vit avec ses trois enfants et les deux fils de son aînée, à quelques rues de son pavillon. Elle a fait construire sa maison en 1986 pour 570 000 francs grâce à un prêt d'accession à la propriété remboursé au début sans trop de difficulté. Puis l'asthme de Marie a dégénéré en grave insuffisance respiratoire. Son salaire d'infirmière (11 000 francs) a été rogné par les arrêts-maladie. *« Sans cela,* dit-elle, *je pense que j'aurais pu continuer à rembourser régulièrement, malgré les taux d'intérêt progressifs. »*

Le montant de ses impayés atteint désormais 100 000 francs, alors que Marie a été placée, depuis un an, en arrêt de longue durée. *« J'en veux surtout aux constructeurs de la maison,* dit-elle, *qui m'ont conseillé de ne pas signaler ma maladie au moment où j'ai sollicité mon prêt. Ils m'ont dit que, si je le faisais, je n'obtiendrais rien. Et lorsque j'ai commencé à ne plus pouvoir payer, on m'a refusé le droit de faire jouer l'assurance-maladie, parce que j'avais fait une fausse déclaration. »*

Marie s'est ainsi retrouvée, à partir de 1993, avec des remboursements mensuels souvent supérieurs à ses ressources. Elle a accepté, lors du passage de son dossier en commission de surendettement, début 1996, de vendre sa maison. *Pour couvrir la totalité* de son prêt, auquel s'ajoutent les intérêts et les pénalités de retard, elle doit en tirer 700 000 francs. A ce prix, Marie n'a jamais reçu une offre sérieuse. Elle voit approcher avec inquiétude la fin du mois de mars, date-butoir après laquelle la banque procédera à une vente aux enchères. Elle y courra le risque de toucher une somme bien moindre que celle qu'elle espère, et de devoir louer un nouveau logement sans avoir effacé ses dettes. En s'enfonçant encore davantage dans l'exclusion à laquelle l'a condamnée son rêve inabouti de devenir propriétaire.

J. Fe.

Six cents faillites personnelles en Alsace et en Moselle

EN VERTU d'une loi qui remonte à la période de leur rattachement à l'Allemagne, entre 1870 et 1918, les deux départements alsaciens et celui de la Moselle bénéficient d'un dispositif original en matière de règlement du surendettement. Les débiteurs confrontés à une situation financière sans issue peuvent y être placés en faillite civile, à l'image des entreprises dans tout le pays. *Après la vente de leurs biens, cette longue procédure* les conduit devant un tribunal, qui finit par prononcer l'annulation de toutes leurs dettes.

PUBLICATION LÉGALE

Jusqu'au début des années 90, cette possibilité était très rarement utilisée. Dans le cadre du débat sur la loi Neiertz, son adaptation à l'ensemble des départements français avait été envisagée. Mais cette idée s'était heurtée à un large refus, des banques et des organismes de crédit, effrayés par le principe de l'effacement des créances, mais aussi des associations de consommateurs, des syndicats et de Véronique Neiertz, rebutés par la brutalité et le coût du procédé comme par le manque de discrétion à cause de la publication d'annonces légales dans la presse.

Sept ans plus tard, la dégradation du contexte économique a largement modifié ces positions. Dans les trois départements concernés, des débiteurs ont compris le parti qu'ils pouvaient tirer d'un passage devant le tribunal qui leur permet au moins de repartir de zéro. Le nombre de recours à la faillite personnelle a très fortement augmenté. Il dépasse désormais les six cents cas par an.

Surtout, les situations inextricables auxquelles doivent répondre les commissions ont provoqué un revirement presque général des opinions. Les banques *et les entreprises de crédit persistent dans leur hostilité.* Mais syndicats et associations de consommateurs ont fini par se convertir à l'intérêt de la faillite personnelle *« dans les cas extrêmes et à condition que les aspects les plus traumatisants de la procédure soient adoucis »*, selon Hélène Guideau, responsable de la Confédération syndicale des familles.

Véronique Neiertz est elle aussi désormais convaincue de l'intérêt du système. *« La loi telle qu'elle a été conçue ne peut pas répondre aux nouveaux types de surendettement,* dit-elle. *Parce qu'à l'époque il y avait des ressources qui n'existent plus aujourd'hui. Lors de la discussion sur la loi de cohésion sociale, je déposerai un amendement visant à aligner tous les départements français sur le système de l'Alsace et de la Moselle. S'il n'est pas accepté, je demanderai au moins que l'on accorde aux personnes surendettées des moratoires de longue durée. »*

J. Fe.

Les effets pervers du prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété

À L'OCCASION du premier anniversaire du prêt à taux zéro, créé en octobre 1995 pour relancer l'accession à la propriété, le ministre du logement, Pierre-André Périssol, n'avait pas caché sa satisfaction. Le nouveau dispositif est un succès, expliquait-il, parce qu'il a su séduire 131 000 ménages la première année – plus que les 120 000 prévus – et parce qu'il permet à des familles modestes de devenir propriétaires.

Les trois quarts des bénéficiaires d'un prêt à taux zéro ont effectivement des revenus nets mensuels inférieurs à 15 000 francs. Faut-il s'en réjouir ? Il y a quelques semaines, l'Association nationale d'information sur le logement (ANIL), qui dépend du ministère du logement, s'était inquiétée de voir des ménages s'embarquer dans l'aventure de l'accession avec d'aussi faibles marges de manœuvre financières (*Le Monde* du 6 décembre 1996). Le Centre régional de la consommation (CRC) du Nord-Pas-de-Calais enfonce le clou avec une étude basée sur 3 341 dossiers. Pour une grande partie des personnes concernées, constate le CRC, *« la démarche d'accession est plus que périlleuse »*.

Les opérations réalisées sont, en moyenne, d'un montant élevé (569 000 francs) ; l'endettement est prévu sur des durées longues (vingt ans en moyenne) ; l'apport personnel des ménages est très faible. Tel est le tableau général, qui s'assombrit encore dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les caractéristiques des emprunteurs y sont plus accentuées : davantage d'ouvriers, en moyenne plus jeunes, des revenus plus faibles – 13 % ont des revenus égaux ou inférieurs à 6 000 francs par mois –, encore moins d'apport personnel, des familles plus nombreuses.

« RISQUE ÉLEVÉ »

L'achat de logements anciens avec travaux est aussi deux fois plus fréquent dans ce département, ce qui inquiète les experts du CRC, qui parlent de *« projets d'accession paupérisés »*. *« Bien souvent,* signale l'étude, *il s'agit de ménages à faibles ressources qui achètent un logement ancien avec travaux (...). On assiste ainsi, de plus en plus, à des accessions à la propriété qui, en termes de confort, sont nettement en deçà de ce que la famille avait connu précédemment dans le locatif social. »*

Dans le Nord-Pas-de-Calais comme ailleurs, la quasi-totalité des emprunteurs bénéficient, pour leur prêt principal, d'un prêt à l'accession sociale (PAS), ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL). L'étude du CRC ne tient pas compte de la solvabilité supplémentaire induite par l'APL, ce qui est discutable. En revanche, elle souligne, à juste titre, un paradoxe : les taux pratiqués par les banques pour ces familles modestes restent élevés (9,2 % en moyenne). Or l'autorisation accordée à tous les organismes de crédit de distribuer le prêt à taux zéro était censée faire baisser les taux. *« En réalité,* souligne le CRC, *bien des financeurs ont pris conscience du risque que représentent de nombreux accédants. A risque élevé, taux d'intérêt élevé... »*

Le CRC dénonce un autre effet pervers. Le prêt à taux zéro repose sur un système de modalités de remboursement modulées selon les ressources du ménage. Dans la mesure où ils reçoivent une subvention sur le prêt accordé d'autant plus élevée que le différé d'amortissement est long, les organismes de crédit auraient tout intérêt à accorder ces prêts garantis par l'Etat – donc sans risque pour eux – à des ménages à faibles revenus. *« Initialement,* rappelle le CRC, *le prêt à taux zéro ciblait les classes moyennes. Or ce sont les ménages jeunes et modestes qui se sont massivement approprié ce prêt. »* C'est pour ce type d'accédants qu'avait été annoncée la mise en place d'un système de « sécurisation » qui n'a jamais vu le jour, faute de financement.

Y a-t-il danger de surendettement massif, comme le prédit le CRC ? Le filet de sécurité annoncé risque, en tout cas, de manquer d'autant plus cruellement dans les années à venir que le dispositif touche une clientèle beaucoup plus « sociale » que prévu.

Christine Garin

هكذا من الاصل

L'avocat général demande le rejet du pourvoi formé par le directeur de la PJ parisienne

En ordonnant aux OPJ de ne pas assister le juge Halphen, M. Foll a eu un comportement « fautif »

L'avocat général a demandé à la chambre criminelle de la Cour de cassation, mardi 11 février, le rejet du pourvoi formé par Olivier Foll, directeur de la police judiciaire parisienne, contre l'arrêt de la chambre d'accusation lui retirant pour six mois son habilitation d'OPJ. Il avait ordonné à ses policiers de ne pas assister le juge Eric Halphen lors de la perquisition effectuée par ce dernier au domicile du maire de Paris, Jean Tiberi.

L'AVOCAT GÉNÉRAL Germain Le Foyer de Costil a demandé à la chambre criminelle de la Cour de cassation, mardi 11 février, de rejeter le pourvoi formé par Olivier Foll, directeur de la police judiciaire parisienne, contre l'arrêt de la chambre d'accusation de Paris lui retirant, pour six mois, son habilitation d'officier de police judiciaire (OPJ). Le 27 juin 1996, le juge Eric Halphen avait demandé l'assistance des policiers afin de procéder à une opération au sujet de laquelle il avait refusé de donner des précisions. Une fois sur place, le magistrat les avait informés qu'il s'agissait de mener une perquisition au domicile du maire de Paris, Jean Tiberi.

Les OPJ en avaient immédiatement référé à leur supérieur hiérarchique, Olivier Foll, qui leur avait donné l'ordre de ne pas participer à la perquisition. Le 21 octobre, cette attitude avait été sanctionnée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par Martine Anzani (*Le Monde* du 23 octobre 1996). Tout en regrettant à demi-mot le silence du juge Halphen, qui trouvait, selon elle, sa justification *« dans les très nombreuses fuites »* constatées dans les affaires *« particulièrement sensibles »*, la chambre avait estimé que, dans certains dossiers, il était *« indispensable que les intentions de perquisition ou tous actes projetés par le magistrat instructeur revêtent la plus parfaite confidentialité »*. *« Il apparaît en réalité,* concluait l'arrêt, *que le directeur de la PJ a agi avec précipitation et sans discernement. »*

DÉFIANCE

A l'audience de la chambre criminelle, Alain Monod, le défenseur d'Olivier Foll, a présenté trois moyens de cassation. Dans un premier temps, il a estimé que le directeur de la police judiciaire n'avait pas eu droit à un *« procès équitable »* au sens de la Convention européenne des droits de l'homme. Cet argument a été écarté à la fois par le conseiller-rapporteur et par l'avocat général : selon eux, ce texte international ne s'applique pas à la procédure particulière de la chambre d'accusation saisie en matière disciplinaire. Le deuxième moyen reposait principalement sur l'absence de commission rogatoire délivrée par le juge. Il lui a été répondu en substance que la commission rogatoire délivrée au début de l'instruction, *le 25 janvier 1995, était* suffisante et qu'aucun document spécifique n'était nécessaire.

Le troisième moyen ramenait au cœur du sujet car, même s'il comportait nécessairement un fondement juridique, il était surtout fondé sur la *« défiance »* du juge envers la police. Selon Me Monod, le fait que le magistrat ait tu les détails de l'opération justifiait le refus de l'OPJ, qui ne pouvait dès lors apprécier la légalité de l'assistance qu'il devait fournir. L'argument avait un aspect chicanier, mais l'avocat général en profitait pour dénoncer une situation courante que l'affaire a eu le mérite de mettre en lumière. *« Il est navrant qu'à tort ou raison, dans un but louable ou non, un magistrat instructeur s'entoure d'un secret tant à l'égard des policiers qu'à l'égard du parquet »*, soupirait Germain Le Foyer de Costil.

Si le magistrat admettait que la discrétion parfois excessive des juges était justifiée par le souci d'éviter les *« fuites »* et qu'en l'occurrence la perquisition n'était *« pas ordinaire »*, il n'en jugeait pas moins ce secret *« désolant »*. *« Il a pu s'offusquer (...) et considérer cette défiance comme péjorative »*, observait-il. Adoptant cependant *« le regard froid du juriste »*, le magistrat ajoutait aussitôt : *« C'est une explication, pas une justification. L'ordre donné par le juge n'était pas illégal,* [mais] *l'ordre donné par le directeur de la police judiciaire était fautif. »*

Le magistrat a donc conclu au rejet du pourvoi en profitant de l'occasion pour répondre à la question de la date d'application du retrait d'habilitation. Cette question avait placé le parquet général de Paris dans l'embarras, mais, pour M. Le Foyer de Costil, le pourvoi est suspensif. En cas de rejet, la sanction n'aura d'effet qu'après la décision de la Cour de cassation, *c'est-à-dire* après le 26 février. Par précaution, aucune commission rogatoire n'est plus personnellement adressée à Olivier Foll depuis la décision de la chambre d'accusation.

Maurice Peyrot

Le soutien indéfectible de Jean-Louis Debré

Olivier Foll a toujours bénéficié du soutien indéfectible de sa hiérarchie en général, et de Jean-Louis Debré en particulier. En pleine polémique suscitée par le refus de la PJ d'assister le juge Halphen, le ministre de l'intérieur, en visite dans une école de police, n'avait pas hésité, le 1er juillet, à serrer longuement la main de M. Foll. Il avait alors assuré que ce dernier *« avait donné les ordres qui convenaient »* et ajouté qu'*« il en allait de la crédibilité de la police et de la dignité des fonctionnaires »*.

Au lendemain de la sanction infligée par la chambre d'accusation, le 21 octobre 1996, Olivier Foll a été conforté dans ses fonctions par le ministre de l'intérieur. Le 29 octobre, Jean-Louis Debré enfonçait le clou en affirmant que *« la chambre d'accusation (...) et ceux qui ont pris cette décision vont trop loin et ne rendent pas service à la justice »*. Cette déclaration avait provoqué de vives réactions au sein de la magistrature.

Mis en examen, Nessim Gaon implique Michel Mouillot

Le financier exploitait un grand casino cannois

LE JUGE de Grasse Jean-Pierre *Murciano a mis en examen,* le mardi 11 février, l'homme d'affaire suisse Nessim Gaon pour *« corruption active et complicité d'abus de biens sociaux »* dans l'affaire des casinos cannois. Ce témoin-clé a été laissé en liberté contre le versement d'une caution de 300 000 francs après avoir été entendu par le magistrat.

Lors de son audition, ce financier, *âgé de soixante-quatorze ans,* a confirmé les informations contenues dans une lettre qu'il avait lui-même envoyée au juge au mois de décembre 1996. Il a reconnu que son groupe, qui exploite le Grand Casino Riviera de Cannes, avait bien versé 550 000 francs destinés à Michel Mouillot, le 29 avril 1996, soit deux jours avant un conseil municipal qui devait *délivrer l'autorisation d'étendre à* 200 le nombre de machines à sous dans l'établissement installé dans le luxueux hôtel Noga Hilton.

M. Gaon, qui a fait état des multiples pressions exercées par Michel Mouillot sur la direction du casino, a également déclaré s'être opposé personnellement, après *l'obtention de l'accord municipal,* à une nouvelle demande de versement de 500 000 francs formulée par le maire de Cannes. Selon les enquêteurs, une rencontre entre les deux hommes, qui a eu lieu le 26 juin 1996 sur un parking de la zone commerciale d'Antibes, aurait, au contraire, conduit au versement, en liquide, de la somme exigée.

Michel Mouillot a déjà été mis en cause dans une première affaire de corruption liée au Carlton Casino Club de Cannes, au cours de laquelle il a été mis en examen et incarcéré, le 19 juillet 1996, à Draguignan pour corruption passive.

Prenant acte de l'évolution de ces deux instructions et de l'arrêt de la Cour de cassation rejetant le *pourvoi de l'ancien maire de* Cannes dans l'affaire Botton, son intérim, Maurice Delauney, premier adjoint (RPR), lui a demandé *« de clarifier les choses »* en démissionnant.

Jacques Follorou

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRES : Jean-Pierre Boidé, directeur commercial des sociétés Sicra et Sogea**, filiales de la Compagnie générale des eaux (CGE), a été mis en examen et écroué par le juge Jean-Marie Charpier, *le 4 février*, pour *« abus de confiance, complicité d'abus de biens sociaux et usage de faux »*, selon *Libération* du 12 février. M. Boidé est soupçonné d'avoir payé des fausses factures à un bureau proche du RPR.

■ **ABUS DE BIENS SOCIAUX : le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris,** Hubert Flahault, a affirmé, mardi 11 février, qu'on ne pouvait *« que se réjouir »* de l'arrêt de la Cour de cassation rendu dans l'affaire Cranianski, qui restreint le champ d'application de l'abus de biens sociaux (ABS). Cette *« embellie doit être confirmée par le législateur »*, a ajouté M. Flahault.

■ **JUSTICE : un pédophile a été condamné,** mardi 11 février à Nancy, *à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de* Meurthe-et-Moselle (*Le Monde* du 12 février). Michel Chrétien, quarante-huit ans, avait été confondu par un cambrioleur qui avait envoyé anonymement à la Ddass une cassette dérobée à son domicile le montrant abusant de deux fillettes.

■ **DÉLINQUANCE SEXUELLE : le ministre de la justice, Jacques Toubon, s'est déclaré *« étonné »*,** dans un entretien au quotidien *Impact-Médecin* du 11 février, de la réaction hostile de nombreux *psychiatres à son projet* de loi créant une peine de suivi médico-social pour les délinquants sexuels. Assurant que *« personne ne prétend à l'efficacité à 100 % »*, le garde des sceaux a affirmé que, *« s'il y a récidive, le médecin n'en sera pas tenu pour responsable »*.

■ **MEURTRE : un lycéen de seize ans a été arrêté et placé en garde à vue,** lundi 10 février, après la découverte, à son domicile rennais, du corps d'un jeune homme de dix-huit ans lardé d'une vingtaine de coups de couteau. La victime serait venue lui réclamer une somme de 500 francs pour du haschisch. L'adolescent, qui avait lui-même appelé les pompiers, devait être déféré au parquet de Rennes dans la soirée de mardi. – *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

Une lettre de l'avocat de Serge Crasnianski

Après la publication, dans Le Monde *du 8 février, d'un article intitulé « La Cour de cassation restreint le champ des abus de biens sociaux », Me Jean-Pierre Versini-Campinchi nous a adressé la lettre suivante :*

Vous avez très abondamment écrit sur Serge Crasnianski, que j'ai eu l'honneur de défendre successivement devant le tribunal et la cour d'appel de Lyon. Vos articles ont été fort pertinents et très exacts. Cependant, certains de vos lecteurs pourraient considérer la corruption, par Serge Crasnianski, de Michel Noir, ministre du commerce extérieur de l'époque, comme un fait établi et même reconnu dans le sens où M. Crasnianski aurait fait plaider la prescription du délit de corruption. Aussi, je souhaite vivement que vous puissiez rappeler quelle a été sa vérité constante : les factures Botton ont été de vraies factures ; il a servi d'instrument à Pierre Botton dans son conflit avec Michel Noir ; il n'a *jamais imaginé* offrir quoi que ce soit à Michel Noir pour obtenir un passe-droit ; contrairement à ce qui a été dit et répété (y compris par les juges), la *société Kis n'a jamais obtenu* un avantage financier de l'Etat indu, et considère que la preuve en a été rapportée.

ÉCONOMIE Le ministre de l'aménagement du territoire et de la ville, Jean-Claude Gaudin, devait rendre publique, mercredi 12 février, une étude de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) sur les conséquences des investissements étrangers en France ● 22 814 EMPLOIS ont ainsi été créés ou maintenus grâce à l'apport de capitaux étrangers en 1996, représentant 350 projets d'investissements. C'est 15 % de plus qu'en 1995. ● LES INVESTISSEMENTS concernent l'ensemble des régions françaises et principalement, cette année, le Nord - Pas-de-Calais. ● LES SECTEURS les plus porteurs s'avèrent être l'électronique, les télécommunications et l'informatique. ● LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE sont les premiers investisseurs en France. Mais la part de l'Amérique du Nord et des pays asiatiques n'est pas négligeable.

Les emplois dus aux investissements étrangers sont en hausse de 15 %

Selon le bilan de la Datar, les capitaux européens, américains et asiatiques ont permis de créer ou de maintenir 22 814 emplois en France en 1996. Le Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, l'Alsace, la Lorraine et l'Ile-de-France en sont les principaux bénéficiaires

22 814 EMPLOIS NOUVEAUX ont été créés ou maintenus (c'est-à-dire non détruits, comme ils auraient pu l'être sans l'apport de nouveaux capitaux) en France, en 1996, grâce aux investissements étrangers, contre 19 818 en 1995, soit une progression de 15 %.

Tel est le bilan positif que Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, devait présenter mercredi 12 février. Cheville ouvrière de cette action de promotion à l'étranger, *via* son association Invest in France Network, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) a en effet recensé 350 projets d'investissements en 1996. Ce qui est considéré par son délégué, Raymond-Max Aubert, comme une « *performance* » dans un contexte économique morose.

Chargé de la promotion, la prospection et l'accueil des investissement étrangers, qu'elle souhaite « *réels et directement source de richesse, de croissance et d'emplois* », la Datar a dressé un palmarès des régions les plus favorisées par cette manne venue d'ailleurs. Alors que, en 1995, Provence-Alpes-Côte d'Azur avait créé la surprise en détrônant Rhône-Alpes, c'est le Nord - Pas-de-Calais qui arrive en tête en 1996 en termes de créations d'emplois (3 517 emplois créés, soit 15,5 % du total), grâce, notamment, à l'extension de l'unité de production de l'équipementier automobile américain Delphi.

Le développement de Federal Express Corporation (FedEx), à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, fait figure de poids lourd avec 1 200 emplois créés, 3 000 en tenant compte des emplois induits dans les dix prochaines années. Autre projet significatif : Philips a annoncé l'extension de la capacité de production de tubes cathodiques couleur dans son usine de Dreux (Eure-et-Loir) avec la création de 80 emplois et l'extension au Mans (Sarthe) de l'unité de production des terminaux téléphoniques numériques mobiles avec 700 emplois à la clé.

DES SECTEURS PORTEURS

Enfin, le géant américain Motorola a décidé d'installer à Gif-sur-Yvette (Essonne) le seul laboratoire de recherche hors des Etats-Unis spécialisé dans les communication sans fil, les composants et matériaux pour systèmes mobiles. A la clé : 110 emplois.

La Datar se réjouit par ailleurs des investissements de l'équipementier Delphi à Donchéry (Ardennes), à Sarreguemines (Moselle), à Douai (Nord). Soit un total de 407 emplois. Ascend Communication a décidé d'implanter à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes) son centre d'assistance technique ; Sharp Manufacturing France devrait créer 200 emplois en agrandissant son unité de photocopieurs de Soulz, en Alsace ; le groupe sud-coréen Daewoo a choisi de s'implanter en Lorraine : 100 emplois ont été créés et 715 sont promis.

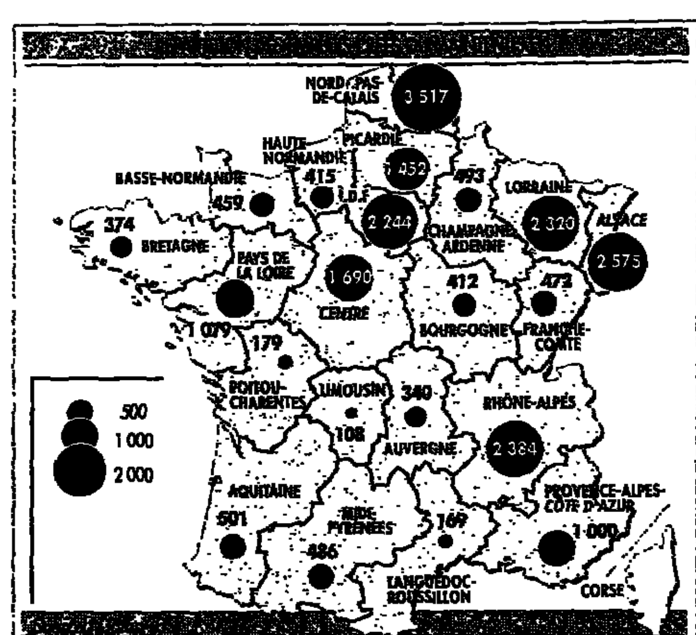
Les investissements étrangers se portent naturellement sur les secteurs les plus porteurs, là où « *la formation de haut niveau, la productivité et la fiabilité de la main-d'œuvre, la qualité de vie font de la France un site idéal* », comme on s'en félicite encore à la Datar. L'électronique, les télécommunications et l'informatique viennent en tête avec 24 % des emplois créés. Suivent les secteurs de l'automobile, de la mécanique-électronique, du travail des métaux et de la plasturgie.

On ne s'étonnera pas que les pays de l'Union européenne soient les premiers investisseurs dans l'Hexagone, avec 63 % des emplois créés ou maintenus. L'Amérique du Nord (22 % des emplois créés) vient ensuite, suivie par les pays asiatiques (15 % des emplois créés).

A la Datar – où l'on ne fait curieusement pas cas des entreprises nouvellement arrivées en France qui, primes empochées, se délocalisent –, les perspectives pour 1997 sont jugées bonnes. Elles devraient venir conforter la tendance ascendante observée depuis quatre ans. Les voyages de Jacques Chirac pour « *vendre* » l'Hexagone, les prévisions optimistes de l'OCDE en matière de croissance, l'annonce récente par le ministre de l'économie de la mise en place d'un régime fiscal ne pénalisant plus les sièges sociaux d'entreprises étrangères seraient des éléments de confiance non négligeables. « *Les investissements étrangers sont l'un des éléments moteurs de la création d'emplois*, souligne Raymond-Max Aubert. *Pour les accueillir, la Datar s'est professionnalisée. Notre réseau de prospection compte dix-sept bureaux à l'étranger. Nous allons bientôt ouvrir celui de Singapour.* »

La Datar a amorcé un effort de regroupement des initiatives des collectivités locales, des sociétés de conversion ou du ministère de l'économie, soit plus d'une centaine d'intervenants. Un projet commun permettant de fédérer tous les acteurs de la prospection hors frontières vient de voir le jour sous la houlette de l'association Invest in France Network. Son nom : Win in France.

Jean Menanteau



COMMENTAIRE

TOUT EST RELATIF

Le chiffre est incontestablement positif : 22 814 emplois, par les temps qui courent, ce n'est pas rien. Une vraie « performance », comme l'affirme la Datar. D'autant plus que les raisons qui justifient les choix des investisseurs étrangers sont porteuses d'avenir. C'est parce que la France est dépositaire d'une double qualité – celle du savoir-faire et celle du savoir-vivre – que la tendance est à la hausse.

Le chiffre est cependant à relativiser. D'abord parce qu'il n'est pas celui d'une création nette d'emplois. Il comptabilise aussi nombre (combien ?) d'emplois « maintenus » grâce à l'apport de capitaux étrangers. Ensuite, parce que 22 814 emplois, ce n'est jamais que 0,1 % du total de l'emploi en France. Enfin, le succès ne tient pas compte des échecs, c'est-à-dire de ces entreprises étrangères qui, une fois empochées les primes à la création d'emplois, ont mis la clé sous la porte, ou encore celles qui ont préféré des cieux fiscaux plus cléments pour se délocaliser.

Les exemples récents d'Akaï installé à Honfleur, du britannique ICI-Corona à Valenciennes, du japonais JVC en Lorraine, du suisse Bally à Moulins et Villeurbanne ou de l'américain Hoover en Côte-d'Or, tous présentés comme exemplaires lors de leur installation, mais vite disparus comme des voleurs, sont encore suffisamment présents dans les mémoires pour que l'hirondelle des investissements étrangers ne soit pas prise pour le printemps de l'emploi.

Jean-Paul Besset

La fiscalité locale devrait augmenter de 4,5 % en 1997

UNE « *NETTE DÉCÉLÉRATION de la croissance* » de la fiscalité directe des collectivités locales en 1997, selon l'expression de Pierre Richard, président du Crédit local de France (CLF), et une bonne santé financière : tels sont les enseignements de la note de conjoncture présentée par le CLF mardi 11 février.

Le principal banquier des collectivités locales table sur une progression des produits votés pour les quatre taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle) de 4,5 % en francs courants (contre 7 % en 1996), dont 3 % dus à la croissance des bases. L'augmentation de la pression fiscale proprement dite – c'est-à-dire l'effet des taux –, serait donc de 1,5 %. Pour 1996, les pourcentages étaient beaucoup plus forts, par exemple + 4,2 % pour le taux de la taxe d'habitation.

Les prémices de cette inversion de tendance avaient déjà été décelées (*Le Monde* du 11 décembre 1996). Les polémiques déclenchées par l'augmentation des impôts locaux en 1996 (18,3 milliards, presque autant que l'allègement de l'impôt sur le revenu promis par le gouvernement pour 1997) ont achevé de convaincre les élus qu'ils devaient freiner une hausse qui suscitait, d'année en année, de plus en plus de critiques.

En revanche, Philippe Valletoux, conseiller de Pierre Richard, a souligné l'« *excellente santé financière* » des collectivités, malgré de fortes disparités et une péréquation des richesses insuffisante : pour M. Valletoux, les collectivités sont « *prêtes pour les critères de Maastricht* ». Pour la première fois, leur « *besoin de financement* » devrait être « *proche de zéro* », ce qui serait « *historique* ».

Or le « *besoin de financement* » des collectivités locales est l'un des éléments pris en compte pour le calcul des déficits publics, au sens du traité de Maastricht : il leur est interdit de présenter des budgets en déficit. Le « *besoin de financement* » est calculé en comparant dépenses et recettes, abstraction faite des flux financiers liés aux emprunts et aux remboursements. Quant à l'endettement (686 milliards au début de l'année), qui entre également dans le calcul de la dette publique française selon les critères de Maastricht, il sera stable en francs constants, pour la première fois, passant de 8,6 % du PIB en 1996 à 8,4 %.

EFFORTS D'ASSAINISSEMENT

Cette stabilisation intervient après des efforts d'assainissement consentis depuis plusieurs années, notamment pour profiter de taux d'intérêt devenus très bas. En trois ans, les frais financiers des collectivités locales ont ainsi diminué de 10 milliards. Dans ce contexte, le CLF juge que celles-ci ont la possibilité d'opérer une légère relance de leurs investissements, à la baisse depuis plusieurs années. Mais la banque reconnaît qu'elle avait péché par optimisme sur ce point, dans ses prévisions pour 1996.

Les chiffres des budgets effectivement votés dans les régions et les départements vont plutôt dans le sens du CLF : l'Association des présidents de conseils généraux (APCG) vient de publier une enquête portant sur 64 assemblées, qui montre que « *le produit de la fiscalité directe devrait progresser globalement de 4,3 % pour les gros départements et 5,2 % pour les petits* ». Quant aux investissements, les départements augmentent « *leurs dépenses d'équipement de 4,4 % après trois années consécutives de régression* ».

Du côté des régions – dont les prélèvements représentent peu de choses par rapport aux communes et aux départements –, la « *pause fiscale* » semble prévaloir : ainsi la Lorraine, la Franche-Comté, les Pays de la Loire, ont voté des taux d'impôts inchangés. En Provence - Alpes - Côte-d'Azur, Jean-Claude Gaudin (UDF-PR) a fait adopter une baisse de la fiscalité directe de 10 %. Dans la région Centre, les taux baissent de 2 %. Il est vrai que si les maires ont encore quatre ans devant eux, les élections régionales sont prévues pour 1998.

Jean-Louis Andreani

DÉPÊCHES

■ **ALPES : plus d'un mois après** deux ruptures consécutives intervenues sur la canalisation, l'administration n'a toujours pas donné son feu vert à la remise en service du pipeline reliant Villette-de-Vienne (Isère) à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie). Le 1er janvier, une fuite de fioul s'était produite à Saint-Just-Chaleyssin (Isère), suivie, le 8 janvier, d'une nouvelle fuite sur la commune de La Ravoire (Savoie). Cette dernière avait provoqué une pollution du torrent de la Leysse qui traverse la ville de Chambéry (Savoie), menaçant le lac du Bourget. –*(Corresp.)*

■ **PARIS : Jean Tiberi** a demandé « *au directeur général de l'Assistance publique de suspendre immédiatement les travaux entrepris au jardin Villemin* », a annoncé la mairie de Paris. « *Les motifs juridiques invoqués* » [pour rouvrir ce chantier gelé sous la précédente mandature] « *ne sauraient justifier l'interruption des études et de la nécessaire concertation engagée pour trouver une solution acceptable par tous* », souligne la mairie. Cette décision intervient au moment où les Verts dénonçaient « *le retour des bulldozers au jardin Villemin* ».

■ **SEM : la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte (FNSEM)** a présenté, mardi 11 février, à Paris, un guide pratique à l'usage des élus locaux, actuels ou futurs administrateurs de Sem. Intitulé « *Sem, mode d'emploi* », ce fascicule de 135 pages, élaboré en partenariat avec le Crédit local de France et la Caisse des dépôts et consignations, avec le soutien de l'Association des maires de France, est un précieux instrument pour « *un bon usage* » des Sem.

■ **VAL-DE-MARNE : la première convention de développement économique et d'aménagement de la zone franche de Bois-l'Abbé -Les Mordacs,** la seule du département du Val-de-Marne, à cheval sur les communes de Champigny et de Chennevières, a été signée. Les exonérations fiscales devraient assurer le succès de la ZAC des Nations où 800 emplois pourraient être créés. –*(Corresp.)*

Grâce à l'opération « Project Safehaven », les Alliés connaissaient le rôle des banques suisses dans le blanchiment des biens confisqués aux juifs. La consultation des Archives nationales des Etats-Unis alimente de légitimes interrogations sur leur silence et ce que fut leur attitude après la guerre

Les troublantes révélations des archives sur l'« or nazi »



GREG BRADSHER a marqué d'une croix blanche ce jour de la troisième semaine de mars 1996 où un collaborateur du sénateur républicain de New York Al D'Amato, le très puissant président de la commission bancaire du Sénat américain, appela les Archives nationales à Washington. « *Il voulait savoir*, se souvient M. Bradsher, *s'il existait des documents concernant les biens des survivants de l'Holocauste et s'il était possible de les consulter.* »

Ce simple coup de téléphone n'allait pas seulement changer la vie de Greg Bradsher, l'un des responsables du département « textes » des Archives nationales des Etats-Unis ; il allait aussi rouvrir les vannes de l'Histoire. Un demi-siècle après la fin de la seconde guerre mondiale, la volonté de faire toute la lumière sur les tribulations de l'or confisqué par les nazis et sur les appropriations des biens juifs, en particulier par les banques suisses, replonge le monde occidental dans les eaux troubles du passé. Pour Elan Steinberg, directeur exécutif du Congrès juif mondial (CJM), c'est « *le dernier chapitre de l'Holocauste* » qui est, sous nos yeux, en train de s'écrire.

Aux Archives nationales, reconnaît Greg Bradsher, les recherches sur l'« or nazi » constituent désormais « *une industrie à part* ». Jamais, en soixante ans d'existence, « *même pour le Vietnam* », ces services n'ont connu une telle affluence sur un sujet précis. Chaque jour, quinze à vingt personnes en moyenne viennent fouiller dans les dizaines de milliers de documents qui se rapportent à ces sujets : « *Deux à six personnes de la commission bancaire du Sénat – elles étaient dix par jour l'été dernier –, deux du Congrès juif mondial, six du département du Trésor, quatre ou cinq des cabinets d'avocats qui représentent les banques suisses, plus les intermittents : représentants des plaignants qui ont attaqué les banques en justice, universitaires, journalistes, parlementaires suisses...* » Les plus avancés dans leurs recherches, ceux qui y sont plongés depuis dix mois pour la commission du sénateur D'Amato, « *n'ont encore qu'effleuré la surface* », estiment les archivistes.

Et, pourtant, ce que révèlent ces archives est déjà accablant. Le doigt inquisiteur de l'Histoire s'est déplacé : après l'Allemagne, il s'est tourné vers les pays neutres – la Suisse, la Suède –, et s'apprête aujourd'hui à pousser les Alliés sur le banc des accusés. « *Cinquante ans après, ce ne sont plus les assassins qui sont en cause, ce sont les complices* », relève Abraham Foxman, président de l'Anti-Defamation League, grande organisation juive dont le siège est à New York.

LA Suisse est accusée d'avoir servi de banquier au IIIe Reich. De l'avoir aidé à financer son effort de guerre en blanchissant l'or, voire les œuvres d'art, volé aux pays occupés. De couvrir le silence de ses banques qui, depuis cinquante ans, refusent de faire la lumière sur les avoirs déposés dans leurs coffres par les juifs avant de périr dans les fours crématoires. Sous la pression des organisations juives et de la commission du sénateur D'Amato, les banques suisses viennent finalement d'accepter d'ouvrir un fonds pour les victimes de l'Holocauste. Les Alliés, eux, sont tout simplement suspects d'avoir fermé les yeux, puis de s'être tus pendant cinquante ans.

Des documents d'archives découverts par les chercheurs du Congrès juif mondial et communiqués au *Monde* montrent que les Alliés, et tout particulièrement les Etats-Unis, étaient parfaitement au courant du rôle financier joué par la Suisse pendant la seconde guerre mondiale, grâce à une opération de renseignement baptisée « Project Safehaven » (« Projet zone de refuge ») : la mission des agents de l'opération Safehaven était d'identifier, de localiser et, si possible, de récupérer les avoirs transférés par les nazis en Suisse et dans les pays neutres. Le 21 mai 1946, l'un de ces agents rend ainsi compte au département d'Etat américain et à celui du Trésor, dans un document classé « secret », de l'interrogatoire de M. Landwehr, ancien chef du département des changes du ministère de l'économie du Reich.

« *Dr Landwehr* » y avance des chiffres sur le montant des avoirs transférés en Suisse pendant la guerre bien supérieurs à ceux que suggèrent les autorités suisses. « *Landwehr a rejeté d'un sourire ironique l'estimation suisse d'un milliard de reichmarks* », rapporte l'agent américain. Avant même la fin de la guerre, la légation américaine à Berne câblait à Washington d'inquiétantes informations sur des transferts d'or, d'argent ou d'œuvres d'art entre l'Allemagne et la Suisse. Dès décembre 1941, l'ambassade britannique à Washington avertissait les Etats-Unis que les puissances de l'Axe se servaient allègrement du système bancaire suisse. Un autre rapport du projet Safehaven, le 27 janvier 1945, souligne « *la formidable assistance apportée par les Suisses à l'ennemi* » et « *les dégâts ainsi infligés à l'effort de guerre allié* ».

Les Alliés ont eu très vite une idée assez claire de l'étendue du pillage nazi. En 1945, un rapport de l'Office of Strategic Services (OSS, le prédécesseur de la CIA) cite le directeur du Metropolitan Museum of Art, Francis Taylor, qui évalue à 2,5 milliards de dollars la valeur des chefs-d'œuvre volés par les Allemands. Un autre document énumère 79 « *collections d'art juives saisies* » en France, avec les noms et adresses de leurs propriétaires, dont les cinq plus importantes totalisent à elles seules 21 903 objets d'art. « *Le plus grand cambriolage de l'histoire de l'humanité* », résume Elan Steinberg dans son bureau du Congrès juif mondial, sur Madison Avenue, entre deux encouragements prodigués par téléphone à un membre du conseil municipal de New York, engagé lui aussi, dans le sillage du sénateur D'Amato, dans un bras de fer avec les banques suisses. Pris individuellement, ces documents ne sont pas forcément infaillibles, mais ils confirment le degré d'information des Américains et des Britanniques.

La rapidité avec laquelle les Alliés se sont ensuite détournés de cet aspect de la guerre n'en est que plus déconcertante. Après de difficiles discussions, ils acceptent que la Suisse ne leur reverse que 58 millions de dollars en 1946 au titre de l'or illégalement acquis, alors qu'ils savent qu'elle en possède beaucoup plus. L'opération Safehaven est abandonnée vers 1947. La guerre froide se profile, les priorités sont déjà ailleurs. *Rien mieux que la manière dont* les Alliés occidentaux ont réglé le sort de l'« or nazi » n'illustre ces ambiguïtés – et c'est sans doute là l'une des questions les plus troublantes posées par les archives.

Aux termes de l'accord de Paris sur les réparations, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne créent, en 1946, la Commission tripartite de l'or, qui sera chargée de redistribuer l'or saisi par les nazis *dans les pays occupés et récupéré* par les Alliés. En 1948, ce sont 306 tonnes d'or (représentant une valeur d'environ 4 milliards de dollars aujourd'hui) qui ont été récupérées et qui, en attendant d'être réparties, sont entreposées à *Londres* et à New York.

RECULANT devant l'ampleur de ce que risquent d'être les revendications de particuliers, la commission décide que les bénéficiaires de ces *restitutions ne pourront être que* des Etats. Aucune des archives de cette commission n'a encore été rendue publique, ni à Londres, ni à Paris, ni à Washington ; celles de la partie américaine, déclassifiées en janvier, viennent d'être transférées du secteur « *sécurité* » au secteur « déclassifié » des Archives nationales, nous ont précisé les archivistes. Quels secrets renferment-elles pour justifier qu'on ne les ouvre qu'au bout de cinquante ans, alors que le délai de déclassification pour l'ensemble des autres archives est de trente ans aux Etats-Unis ?

Le CJM affirme disposer de documents prouvant que la commission a inclus dans ce qu'elle définissait comme « *or monétaire* » non seulement les lingots d'or volés aux banques centrales, mais aussi des pièces d'or confisquées à des juifs, des alliances et même des dents en or arrachées par les nazis sur les corps des victimes de l'Holocauste. Cet or non monétaire aurait été fondu puis transformé en lingots pour être mêlé à l'or monétaire, dont il pourrait avoir constitué, selon M. Steinberg, de 5 % à 10 %. En août dernier, les chercheurs du CJM réalisent que, des 306 tonnes d'or récupérées par la commission tripartite, deux tonnes reposent encore dans les coffres de la Réserve fédérale de New York et quatre autres dans ceux de la Banque d'Angleterre. Le reste a été progressivement distribué, depuis cinquante ans, aux pays dont les banques centrales avaient été pillées par les nazis.

Selon l'historien Arthur Smith Jr, auteur du livre le plus documenté sur la question (*Hitler's Gold*, Berg Publishers, 1989), cette redistribution s'est d'ailleurs faite davantage sur les critères du nouvel ordonnancement Est-Ouest que sur ceux de la justice : l'Autriche et l'Italie furent, par exemple, rapidement remboursées. Les six dernières tonnes (quelque 70 millions de dollars) devaient être restituées à divers pays en décembre 1996, la plus grosse partie, 26,5 millions, revenant à la France.

Le 16 septembre 1996, puis à nouveau le 25 octobre, Edgar Bronfman, le président du CJM, écrit aux chefs des diplomaties française, britannique et américaine pour leur demander de geler le processus en attendant que des experts puissent déterminer si l'or en question est ou n'est pas entièrement d'origine monétaire.

Au cours des négociations qui s'ensuivent entre les trois pays et les dirigeants juifs, « *l'un des gouvernements concernés fait visiblement pression pour que l'or soit rapidement distribué aux banques centrales afin de créer un fait accompli* ». C'est de la France qu'il s'agit. « *Chirac, il emmerde le monde* », confiera Edgar Bronfman au magazine américain *Vanity Fair*. Le secrétaire général du CJM, Israël Singer, est dépêché, fin janvier, auprès d'Hervé de Charette. Le 4 février, finalement, les trois pays membres de la commission tripartite acceptent de geler les versements de l'or restant en attendant que la lumière soit faite.

La Suisse est alors dans l'œil du cyclone et la détermination des dirigeants juifs et du sénateur D'Amato, dont la circonscription (l'Etat de New York) abrite la plus grande communauté juive d'Amérique, ne fait aucun doute. A l'automne 1996, l'administration américaine a pris la décision de jouer la carte de l'ouverture et de la coopération : le président Clinton confie en octobre au département d'Etat la tâche d'enquêter sur ce que savaient les Etats-Unis. En novembre, il décide d'élargir cette mission en nommant l'ambassadeur Stuart Eizenstat, sous-secrétaire au commerce, à la tête d'un groupe de travail interministériel sur les questions de l'« or nazi » ainsi que sur le rôle des autorités américaines. La commission Eizenstat doit produire un rapport, *initialement prévu pour* janvier, puis pour février, à présent pour la mi-mars.

> « Cinquante ans après, ce ne sont plus les assassins qui sont en cause, ce sont les complices »

« *Nous avons l'obligation*, explique, début février, le porte-parole du département d'Etat, Nick Burns, *d'essayer de voir s'il est possible de prouver qu'il reste des fonds ou des biens en or ayant appartenu aux familles juives en Europe et aux Etats-Unis. Et nous prendrons des mesures pour essayer de faire en sorte que justice soit faite. A un moment ou à un autre, la commission tripartite devra prendre une décision : si une partie quelconque de l'or qu'elle a actuellement en réserve était de l'"or nazi", comment peut-il être restitué à ceux qui le revendiquent ?* »

La commission tripartite ne s'est fixé aucune échéance et les Etats-Unis n'ont besoin d'aucune assistance : « *Ce n'est pas nécessaire*, répond Nick Burns. *Nous avons la commission tripartite et nous avons l'administration américaine, qui recherche ses propres archives pour voir ce que nous avons fait et pas fait dans les années 40. Donc, les Etats-Unis ont tout mis en œuvre pour servir la cause de la justice.* »

Aux Etats-Unis, la conjugaison de l'intérêt politique du sénateur D'Amato dans cette affaire et du poids du Congrès juif mondial constitue un formidable levier. Quitte à ériger en « *révélations* » des informations déjà connues des historiens ou déjà publiées dans quelques livres. Quitte à accréditer l'idée, comme l'a fait Edgar Bronfman lors de la première audition de la commission bancaire du Sénat, le 23 avril 1996, que « *s'il a fallu attendre cinquante ans pour agir, c'est parce que les archives, classées secrètes pendant cinquante ans, se sont subitement ouvertes* ».

C'est faux : n'importe qui pouvait, depuis vingt ans, se rendre aux Archives nationales américaines et consulter les mêmes documents, déclassifiés au bout de trente ans ; un plus grand nombre de survivants de l'Holocauste auraient pu alors profiter de la vérité. Mais, comme le souligne Abraham Foxman, après un tel traumatisme, « *il faut du temps* ».

Sylvie Kauffmann
Dessin : Sergueï

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Victoire en Serbie

LE régime de Belgrade a décidément bien du mal à assimiler les rudiments de la démocratie. Après avoir admis la victoire de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre 1996, puis décidé quelques jours plus tard de l'annuler dans les circonscriptions où ces succès ne lui plaisaient pas, Il vient, mardi 11 février, de revenir à la case départ. Le Parlement serbe a enfin entériné le verdict des urnes, mais toutes ces tergiversations relèvent de la farce politique.

Sans doute, Slobodan Milosevic n'avait-il pas prévu que les volte-face de ses commissions électorales allaient déclencher une vague de protestation d'une telle ampleur. Dans la rue d'abord. Depuis près de trois mois, des dizaines de milliers – des centaines de milliers parfois ! – d'étudiants et de sympathisants de l'opposition, accusés de « fomenter un coup d'Etat » ont manifesté dans la capitale et d'autres villes du pays. Ils voulaient récupérer les victoires qui leur avaient été « volées » et ils réclamaient la démocratie. Après les années de guerre, durant lesquelles beaucoup d'entre eux ont été contaminés par la fièvre nationaliste – la haine de l'Albanais, puis du Slovène, du Croate et du Bosniaque ne les avait guère épargnés –, les jeunes Serbes aspirent maintenant à vivre dans un Etat « normal », où les élections soient libres, les radios et télévisions indépendantes du pouvoir, la presse d'opposition à l'abri des tracasseries administratives et policières. Bref, un Etat qui leur offre une vie décente et la liberté d'expression.

L'homme fort de Belgrade n'avait sans doute pas imaginé non plus que la condamnation internationale prendrait une telle ampleur. Jusqu'au mois de novembre, il était un partenaire plutôt choyé par les Occidentaux qui avaient besoin de lui dans leur laborieuse recherche d'une paix stable dans les Balkans. En truquant les résultats du scrutin de novembre, il a été blâmé tour à tour par les Américains qui ont gelé leurs relations commerciales avec Belgrade, puis par les Européens, dont la France, qui a reçu officiellement, geste inhabituel, les trois dirigeants de l'opposition, Zoran Djindjic, Vuk Draskovic et Vesna Pesic.

Le régime serbe a finalement accepté les recommandations de la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui, sous la direction de Felipe Gonzalez, s'était rendue à Belgrade, en décembre, pour constater que l'opposition avait été flouée. Toutefois, le dernier mot n'est pas encore dit.

Slobodan Milosevic, qui doit appréhender les élections générales promises cette année, n'a sans doute pas épuiser toutes les astuces pour s'accrocher au pouvoir. Washington reste prudent et les contestataires de Belgrade poursuivent leurs rassemblements quotidiens. L'expérience montre que seule une pression continue, de l'opposition comme de la communauté internationale, peut contraindre le président serbe à respecter les règles du jeu.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

Une émeute à la ligne de partage des mondes

L'ÉMEUTE qui s'est produite les 5 et 6 février à Yining, au Xinjiang, près de la frontière entre la Chine et le Kazakhstan, entraînant l'imposition d'un couvre-feu et, selon des résidents locaux cités par l'AFP, une centaine d'exécutions de « *meneurs* » musulmans, est le dernier incident en date dans une région où les troubles interethniques, les renversements d'alliances politiques et les massacres délibérés remontent littéralement à la nuit des temps. Elle suggère que la situation n'est pas aussi tranquille que le voudraient, en particulier, Pékin et Moscou au cœur d'une région d'une importance stratégique cruciale.

Au centre du problème, il y a le contrôle de la vallée de l'Ili, un fleuve chargé de valeur symbolique qui parcourt le « milieu des empires » pour se jeter, loin de l'autre côté de la frontière kazakh, dans le lac Balkhach. C'est très exactement le point du continent euro-asiatique, où les cours d'eau décident d'eux-mêmes d'aller vers l'est ou vers l'ouest. La ligne de partage des mondes.

L'histoire commence là en l'an 155 avant notre ère, quand les Wusun, Indo-Européens aux yeux bleus et à la chevelure rousse, maîtres des lieux, reçoivent un ambassadeur chinois, Zhang Qian. Celui-ci leur propose une alliance contre les tribus Xiongnu, les nomades qui mènent guerre contre le jeune empire des Han sur ses frontières occidentales. En guise de bonne volonté, l'empereur chinois Wu Di va même jusqu'à donner à leur prince une de ses filles, première demoiselle d'une longue série de jeunes gages féminins qui seront échangées pour raisons politiques dans les deux sens à travers les âges.

Si la diplomatie semble prévaloir au cours des siècles qui suivent, le premier affrontement militaire sérieux entre la Chine et des occupants de la région date de 751, quand l'empereur Tai Zong, de la dynastie Tang, envoie ses troupes jusqu'au lac Balkhach pour s'y frotter, pour leur malheur, aux forces arabes qui règnent plus au sud, sur les rives de la rivière Talas (près de Dzhambul, au Kazakhstan, sur la frontière du Kirghizistan).

La région est islamisée par les Turcs qarakhanides au XI[e] siècle avant de passer sous le contrôle des Mongols de l'Empire qarakhitai en 1130. Les premiers missionnaires chrétiens s'y montrent à partir de 1246, peu avant qu'un des plus spectaculaires massacres de l'histoire de ces parages n'y soit perpétré par Tamerlan en 1389. Massacre qui n'est que le premier d'une longue série, dont celui de 1757, destiné à illustrer de manière pédagogique l'imposition de la loi sino-mandchoue de Pékin sur ordre de l'empereur Qian Long. Il fera, selon les historiens, un bon demi-million de morts, principalement dzoungares.

Le texte composé alors par l'empereur de Chine pour célébrer sa victoire est d'une étonnante actualité dans le langage de Pékin face aux nationalités rétives au présent ordre chinois : « *De génération en génération, vous fûtes des voleurs ! Les forts oppressaient les faibles, et ceux qui s'assemblaient en nombre oppressaient ceux qui étaient isolés. Maintenant, la nation mandchoue a reçu le mandat du ciel* » pour régner sur ces lieux. Et d'ajouter : « *D'ailleurs, la volonté des hommes n'y est pour rien* »... On croirait lire un texte du département de la propagande du comité central du Parti communiste concernant le Tibet.

Le pouvoir sino-mandchou va repeupler la région d'une multitude d'ethnies qui caractérisent encore aujourd'hui la composition démographique particulière des environs de Kuldja – on ne l'appelle plus Yining – : quatorze peuples, pas moins, répartis entre deux croyances religieuses, l'islam et le bouddhisme tibétain. Les complications « modernes » autour de la vallée de l'Ili ne datent pas non plus d'aujourd'hui puisque, dès 1853, le ministère des affaires étrangères de Saint-Pétersbourg pressentait qu'il y avait là terrain propice aux frictions avec l'empire chinois, dans l'idée que des incidents habilement suscités dans les populations locales permettraient d'arracher la Kashgarie à Pékin. L'arrivée au pouvoir des communistes chinois en 1949 ne règle en rien le problème que pose ce coin de terre à la charnière des civilisations.

« COUPS TORDUS »

Au printemps de 1962, alors que Pékin et Moscou commencent à se regarder de façon plus acrimonieuse, le KGB réussit à Yining un des « coups tordus » les plus fumants de son histoire en faisant évacuer, en grande partie dans l'illégalité, plus de 100 000 Kazakhs soudainement attirés par la « prospérité » soviétique, pour la plus grande fureur des maîtres de Pékin. L'instrument de ce « kidnapping de population » aura été une révolte savamment orchestrée par les agents soviétiques, qui prit la forme d'une quasi-guerre civile à Yining et aboutira à la fermeture des consulats de Moscou au Xinjiang et à la suspension des projets de développement sino-soviétiques dans toute la région.

Quoique apparemment sérieuse, l'émeute récente de Yining, à laquelle auraient pris part plus d'un millier de personnes, n'intervient pas dans un contexte aussi incertain. La Russie postsoviétique et la Chine partagent à présent une hantise : la déstabilisation de ces contrées où elles savent leur emprise peu populaire ; et les deux pays se sont donné des moyens diplomatiques destinés à y calmer le jeu. En particulier, Moscou a encouragé les anciennes Républiques soviétiques d'Asie centrale – le Kazakhstan surtout – à établir un dialogue régulier avec Pékin pour éviter des malentendus entre gouvernements.

Mais l'extrême instabilité de la région, en grande partie causée par la difficulté matérielle à la désenclaver économiquement, limite encore fortement la marge de manœuvre des gouvernants des deux géants voisins. Derrière les sourires de la diplomatie sino-russe, la méfiance réciproque est au moins aussi vivace que l'envie circonstancielle de faire des affaires ensemble, notamment pour damer le pion à Washington. Plus que jamais, le « milieu des empires » continue de receler un fort potentiel de déstabilisation politique.

Francis Deron

Le demandeur d'emploi
par Philippe Bertrand



Il y a 50 ans, dans Le Monde

Crise du charbon en Grande-Bretagne

LA CRISE charbonnière préoccupe de plus en plus l'opinion britannique ; les coupures de courant qui ont été opérées dans les journées de lundi et de mardi, et surtout dans cette dernière, n'ont pas donné les économies qu'on en attendait. C'est pourquoi on envisage d'étendre les coupures aux régions britanniques jusqu'ici épargnées.

On a fait appel à l'armée, qui a mis à la disposition des autorités les bulldozers nécessaires pour dégager les routes, des lance-flammes pour faire fondre la neige. A Londres, le ministère des combustibles reste ouvert jour et nuit afin de pouvoir répondre aux coups de téléphone réclamant certaines priorités. De nombreux magasins londoniens se sont éclairés hier à la bougie. Dans les ministères eux-mêmes, il a fallu recourir à cette extrémité. Ce sont là des choses qui ne surprennent guère les Parisiens. Mais les Anglais n'ont, depuis fort longtemps, pas connu cela. Ajoutons que l'hiver britannique est singulièrement plus sombre que l'hiver français et que, de ce fait, le manque d'éclairage est beaucoup plus vivement ressenti. C'est à la lumière d'une bougie que je tape actuellement cet article.

Trois semaines d'hiver un peu rude ont désorganisé davantage l'économie britannique que plusieurs mois de Blitz. Tous les journaux britanniques (du matin, du soir et du dimanche) paraîtront, à dater de mercredi, sur le nombre de pages réduit et sur le format en vigueur pendant la guerre. Les hebdomadaires cesseront de paraître pendant deux semaines.

Jean Lequiller
(13 février 1947.)

Les masques de l'extrême droite européenne

Suite de la première page

A la même époque, Gianfranco Fini affirmait que « *Mussolini était le plus grand homme d'Etat* » que l'Italie ait jamais eu, et, depuis, il peine à se débarrasser de cette citation, toujours avancée à charge par qui doute de sa conversion à la démocratie.

Car les temps ont changé depuis que, bras levé « à l'ancienne », les troupes du MSI défilaient, en 1992, dans les rues de la capitale italienne pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la marche sur Rome des chemises brunes de Mussolini. Le MSI s'est transformé en Alliance nationale (AN) ; il a participé au gouvernement aux côtés de Forza Italia de Silvio Berlusconi ; il est devenu le deuxième parti de la droite sur les décombres de la Démocratie chrétienne, dont il a pris la place dans le Sud. Au congrès de Fiuggi, en janvier 1995, auquel assistait un représentant du PDS (ex-Parti communiste), il a renié le vocabulaire, la mythologie et les excès du fascisme. « *Nous sommes un parti sans équivalent en Europe*, dit Gianfranco Fini, *une droite populaire, sociale, avec certaines valeurs spirituelles.* » Non seulement l'Alliance nationale se veut « responsable », mais son chef se plaît à apparaître plus modéré que Silvio Berlusconi, plus coopératif avec la coalition de centre gauche dans le débat sur la réforme constitutionnelle. Comble de l'ironie, c'est l'Alliance nationale qui, en septembre 1996, s'est mobilisée pour défendre la république et la démocratie contre les phantasmes séparatistes de la Ligue du Nord.

Néofasciste ou postfasciste ? « *Je voudrais que l'Italie soit postfasciste, postantifasciste aussi, moderne en somme* », répond Gianfranco Fini. Le débat est largement académique. La vraie question est de savoir si le loup s'est fait agneau pour entamer une longue marche à travers les institutions ou si l'attrait et l'exercice du pouvoir l'ont amené à renoncer sincèrement aux thèmes traditionnels de l'extrême droite européenne. L'électorat de l'Alliance nationale s'est diversifié, mais les militants sont souvent restés les mêmes. M. Fini a su tirer profit des particularités de la situation italienne : un Silvio Berlusconi en mal d'alliés, pas très regardant sur les appuis qu'il pouvait obtenir pour remporter les élections de 1994 ; les nostalgiques du MSI et dans un autre registre les « chemises vertes » d'Umberto Bossi, qui par comparaison le font apparaître comme modéré et raisonnable ; la volonté – parallèle – des anciens communistes de dépasser eux aussi le fascisme et l'antifascisme pour s'intégrer dans la communauté nationale et gagner leurs galons de parti de gouvernement.

Tout cela a joué en faveur de l'intégration de l'AN dans la vie politique italienne. Le Parti libéral autrichien (FPOe) n'a pas eu à parcourir le même chemin. Bien qu'ayant, après la guerre, accueilli d'anciens nazis, peut-être plus que tout autre parti autrichien, il fait néanmoins partie du paysage politique depuis les débuts de la II[e] République, instaurée à l'issue du conflit.

« DÉRAPAGES »

C'est l'arrivée à sa tête de Jörg Haider, en 1986, qui a transformé une petite formation sans grandes ambitions en un mouvement aspirant à diriger le gouvernement. Avec les 27 % de voix obtenues aux dernières élections municipales, le FPOe est assez fort pour troubler la coalition entre les deux grands partis, social-démocrate et conservateur, qui se partagent traditionnellement le pouvoir à Vienne. A l'instar de Gianfranco Fini, Jörg Haider se présente volontiers, surtout à l'étranger, comme un dirigeant responsable.

Mais il lui est difficile de chasser le naturel et d'éviter les « dérapages ». Un jour, il fait l'éloge de la « *politique correcte du plein emploi sous le III[e] Reich* » ; un autre, il demande de « *rendre hommage aux Waffen SS, en tant que partie de la Wehrmacht allemande* » ; le lendemain, il n'exclut pas un référendum sur la peine de mort car, dit-il, « *je préfère que le peuple vote avec ses émotions plutôt qu'il ne mette le feu au Parlement* ».

Contre le système des partis, contre le parlementarisme « pourri », contre les étrangers qui défigurent Vienne, contre l'Europe de Maastricht, il emploie un langage qui rappelle celui du Front national, mais que Gianfranco Fini ne peut plus se permettre d'utiliser. Ses adversaires idéologiques eux-mêmes pensent cependant que Jörg Haider est plus un opportuniste qu'un nostalgique du national-socialisme. Il sait adapter son discours à son public, plaire à ses interlocuteurs ; il est prêt à tout pour arriver à la chancellerie, y compris à s'allier avec le diable social-démocrate, puisque « *il importe peu qui participera au gouvernement, si c'est sous ma direction* », dit-il sans fausse modestie.

Avec des discours différents, l'extrême droite et ses héritiers exploitent des situations comparables : une classe politique ébranlée par la corruption, un système politique bloqué, en Italie par la valse des gouvernements, en Autriche par le partage des privilèges entre les partis de gouvernement et leurs affidés, en France par une alternance sans vrai changement de politique, un sentiment d'insécurité croissante et une perte d'identité... Parmi ces héritiers, certains ont pris leurs distances avec la thématique lancinante du racisme et de l'autoritarisme, ne serait-ce que parce que la conquête du pouvoir leur paraît à ce prix.

Pour des quadragénaires qui n'ont pas participé à des actes fondateurs de l'extrême droite, c'est sans doute plus facile que pour le baroudeur du Front national. Mais la « respectabilité » n'est pas seulement affaire de génération.

Daniel Vernet

Marianne contre fascisme

par Patrick Kessel

« NO pasaran ! » L'histoire ne se répète pas, elle bégaye. N'avons-nous tiré aucune leçon du passé, quand l'extrême droite arrivait démocratiquement au pouvoir ? Qui ne voit que les barbares ne sont pas à nos portes, mais déjà dans la tête de trop nombreux citoyens ? Marignane, Orange, Toulon, désormais Vitrolles..., demain la France ? Qu'un électeur sur deux d'une petite ville en vienne au point psychologique qui le conduit à porter ses suffrages aux héritiers de la *« bête immonde »*, c'est qu'il est plus tard que nous le pensions. C'est qu'il ne s'agit plus, contrairement au dire de politologues, d'une péripétie locale, momentanée, accidentelle, mais bel et bien d'un mouvement en profondeur dont l'objectif clairement affiché est de mettre à bas la démocratie et la République.

Curieusement, cette irrésistible ascension ne suscite pas de réactions en profondeur des républicains. Tout se passe comme si la démocratie tournait à vide, comme si la République sonnait le creux. Déconsidérée, la politique apparaît à beaucoup de citoyens comme un petit jeu de professionnels, impuissants à régler les problèmes de l'heure : le chômage, l'exclusion, mais aussi le mal-vivre, la perte de repères individuels et collectifs, la peur de l'autre et de son avenir. Le discours sur la *« mort des idéologies »* a fait des ravages. Face à la *« mondialisation »*, au *« tout-argent »*, aux destructurations sociales qu'elle induit, n'y aurait-il plus que les communautarismes, xénophobes ici, intégristes là, objectivement complices pour proposer un avenir alternatif ? La *« culture de gouvernement »* a fait le reste, comme si un irrationnel implacable réduisait à néant toute velléité progressiste. Les hommes, en esclaves des temps modernes, ne seraient-ils plus maîtres de leur destin ?

La décomposition est suffisamment avancée pour que l'idée européenne qui portait un immense espoir de paix et de fraternité, après les deux immondes boucheries que l'on sait, se trouve réduite à l'unique destin des « critères de convergence » en vue d'une monnaie unique. Quel symbole ! Après le socialisme, après l'Europe, est-ce le tour de la République d'être aspirée par le vide ?

Marianne fut très présente dans la campagne présidentielle. Qu'en reste-t-il quand douze millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, que dans la patrie des droits de l'homme se trouvent de plus en plus de femmes et d'hommes dont on dit qu'ils sont en *« fin de droits »* ? Si les mots ont un sens, cela signifie qu'ils ne sont plus citoyens, qu'ils ne sont plus rien. Qu'est-ce qu'un citoyen sans droits sociaux ? Quelle perspective, quel espoir ouvrons-nous à ceux qui ont vingt ans et doivent naviguer au plus près entre les écueils du chômage, du sida, de la débrouille, de la violence, de l'intégration difficile dans la société des adultes ?

Là réside l'essentiel de la responsabilité de la classe politique qui se coupe de la population par les « affaires », mais plus encore par son incapacité à traiter de la réalité du quotidien, par son refus de s'impliquer dans les grands débats sur les valeurs, la culture et l'éthique qui font le lien social.

Il n'est que temps de réhabiliter la politique en lui donnant du contenu en termes d'idées, de valeurs, disons le mot, d'idéologie, qui doit être ouverte et en évolution. C'est la force du Front national que d'être très actif dans cet espace culturel et social, laissé en jachère par les républicains, un espace qui porte toutes les questions du *« vivre ensemble »*, de l'intégration à la sécurité, de l'école à la formation, de l'éthique collective à la morale des comportements quotidiens de chacun d'entre nous, d'avoir tissé des mailles de proximité et de solidarité particulièrement efficaces. D'où la nécessité de réagir par la réhabilitation de la politique et d'une authentique démocratie.

Il n'est que temps de réhabiliter la politique en lui donnant du contenu en termes d'idées, de valeurs, disons le mot, d'idéologie

Dans ces moments de doute collectif, il faut savoir se ressourcer, non pour entretenir une image mythique du passé, mais pour élaborer une espérance moderne, pour *« dessiner un mouton »*, comme disait le Petit Prince. Les valeurs républicaines universelles qui font de l'homme libre la mesure de l'homme, la laïcité qui en est le moyen, la citoyenneté qui en constitue la forme se posent aujourd'hui en unique rempart contre les totalitarismes aux visages multiples, de Vitrolles à Alger, de Téhéran à Jérusalem, de Belgrade à Sarajevo, de Kaboul à Varsovie...

La laïcité, on le sait, c'est d'abord la liberté de conscience, grâce à la séparation des Eglises et de l'Etat, la liberté de disposer de sa pensée, de son corps, de sa sexualité, de sa créativité, de sa vie et aussi de sa mort. C'est la primauté de l'homme, maître de lui, sur tout système. C'est l'économie, la technique, le progrès au service de l'homme et non le contraire. C'est là un projet inachevé.

On le dit moins, c'est aussi la composante essentielle d'une citoyenneté faisant de chaque homme l'égal des autres en droit, quels que soient sa naissance, son origine, son sexe, sa couleur, ses appartenances diverses. La laïcité confère à la citoyenneté sa dimension universelle, fraternelle, ouverte à l'autre au-delà des communautés, qu'elles soient sociales, culturelles, ethniques ou religieuses. Elle ouvre à toute femme et à tout homme la liberté de choisir sa vie, de prendre sa place dans la nation, de jouir des mêmes droits, dès lors qu'ils en acceptent les mêmes devoirs. A ce titre, elle se pose en adversaire déterminé de toute volonté de diviser les hommes en catégories aux droits différents. C'est pourquoi elle rejette les communautarismes qui conduisent à des droits différenciés. C'est là un creuset philosophique offert à l'humanité pour combattre toutes les ségrégations. A la condition que, par démagogie ou mauvaise conscience, on n'oublie pas les devoirs sous peine d'assassiner les droits.

Pour ces mêmes raisons, la laïcité ne peut accepter la logique économique du « tout-libéral », qui déstructure les Etats, met à bas les droits sociaux et la protection sociale et réduit l'homme à une marchandise. C'est là le début d'un programme. Ainsi, la laïcité ne se contente pas de dénoncer le fascisme d'un point de vue moral. Elle constitue la pierre angulaire d'une éthique, d'un projet de société dont l'homme libre, le citoyen est le sujet. C'est en cela que la laïcité est le fer de lance du combat contre les fascismes, rejetant son enracinement xénophobe et tribal par l'intégration de celles et ceux qui souhaitent participer à la nation. Laïcité contre fascisme, tel est l'enjeu du combat.

L'élection de Vitrolles atteste l'urgence d'un front de résistance culturelle autour de ces valeurs porteuses d'un projet collectif pour le XXI[e] siècle qui ne se réduit pas à l'Hexagone, mais porte aussi l'espérance d'une Europe de la citoyenneté et, peut-être, d'une utopie universelle. Une partie de la droite aura toujours pour son extrême la tentation de Chimène pour Rodrigue. Les difficultés rencontrées par le garde des sceaux pour inscrire son projet de loi contre le racisme ou bien encore les amendements dignes de Vichy déposés par la majorité parlementaire à propos des immigrés en témoignent. Les authentiques républicains, heureusement nombreux à droite, ont l'immense responsabilité d'empêcher toute bascule et d'éviter aujourd'hui toute nouvelle concession aux thèses de l'extrême droite.

La gauche, dans son souci de reconquérir le pouvoir, doit avoir bien présent à l'esprit que son éventuelle incapacité à incarner l'espoir pourrait bien ouvrir un boulevard au Front national. Tel pourrait être le cas si, dans sa marche électorale, elle laissait se diluer le message qu'elle est censée incarner, et en particulier la laïcité. Elle devrait se souvenir de ce qu'écrivait Léon Blum : *« Le socialisme, c'est la République jusqu'au bout. »* Marianne peut encore semer l'espoir pour le XXI[e] siècle. Dépêchons-nous.

Patrick Kessel *est président du Comité Laïcité République.*

Résistants et collaborateurs

par Jean-Claude Villain

EN bonne santé, un organisme résiste plus facilement à l'agression d'un germe, se défend mieux au passage d'une épidémie. Si la montée de l'extrême droite est le symptôme d'un mal qui menace en profondeur le corps de la nation, on peut se demander s'il s'agit d'une affection éphémère ou s'il ne révèle pas plutôt une maladie de terrain, une dégénérescence causée par un affaiblissement insidieux rendant possible, par la baisse des défenses naturelles, la multiplication sur cet organisme malade d'autres tumeurs malignes comme déjà celles de Toulon, Marignane, Orange, Vitrolles.

Les politologues, les sociologues, les historiens se sont attachés à expliquer les causes multiples de la naissance et du développement de cette maladie qui métastase la République. Les colloques organisés à Châteauvallon par Gérard Paquet dans le cycle « L'urgence de comprendre » ont fourni l'occasion de voir converger toutes les analyses, malgré la diversité, tant politique qu'intellectuelle, des intervenants, de Jean Viard à Edgar Morin, de François Léotard à Elisabeth Guigou. Ne manquent donc pas les discours convaincants mettant en exergue la crise économique d'un monde en pleine mutation, européenne et mondiale, le chômage, la dégradation du lien social dans la nouvelle structure du tissu urbain, les interrogations identitaires, la remontée des nostalgies réactionnaires, la décrédibilisation des appareils et responsables politiques, ou encore la fin des idéologies, jadis porteuses d'un espoir qui manque aujourd'hui cruellement.

Recenser les causes du mal ne suffit pas à le traiter. La victoire du Front national à l'élection municipale de Vitrolles est là pour le rappeler. Le sursaut des partis politiques dans un front républicain de circonstance est certes une mesure de salubrité publique pour la défense vitale de la démocratie car on ne vient à bout des maladies les plus graves qu'en mobilisant et en concentrant toutes les thérapies. Cependant cette stratégie du bon sens court aujourd'hui le risque de se trouver neutralisée par l'irresponsabilité et la négligence, la complicité objective ou la collusion active de ceux qui, tout en se défendant de favoriser le Front national, contribuent à élargir son influence et à banaliser ses thèmes. La question qui est posée n'est plus seulement celle de la persistance des causes de l'ascension de l'extrême droite, mais celle des relais qui contribuent à sa progression.

Soyons clairs ! Il y a d'un côté les résistants au Front national : citoyens ordinaires, associations, partis politiques, syndicats, ils sont nombreux à se mobiliser chaque jour davantage, offrant un bel exemple d'élan citoyen et de responsabilité populaire dans la défense des valeurs essentielles qui ont fait l'histoire de notre pays et de notre droit.

Toutes ces petitesses et ces négligences qui contribuent à banaliser le Front national

De l'autre côté – et ce n'est pas recourir à une rhétorique simpliste qu'on aurait pu croire historiquement périmée –, il y a les collaborateurs. Il y eut d'abord ces alliances électorales de la droite conservatrice qui, ici ou là, se fit élire avec l'appoint des voix du Front national. Il y eut ces pactes de majorité qui permirent – comme en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – de garder le pouvoir dans les assemblées territoriales. Il y eut la loi électorale socialiste qui permit au parti de Jean-Marie Le Pen de constituer un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale et de tirer ainsi une légitimité formelle.

Cela, c'est le passé : ils le jurent, ils ne le referaient plus. Mais il y a aujourd'hui, véritable allié objectif, par ailleurs défendu par le chef de l'Etat, un préfet de la République sans les manœuvres duquel le maire Front national de Toulon n'aurait jamais pu déstabiliser le Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon ; il y a un administrateur nommé par un tribunal de grande instance qui exécute méthodiquement un plan de désorganisation d'un site culturel prestigieux, d'éviction de son directeur, et pour tout dire de mise au pas de la culture dans la région toulonnaise. Il y a des médias qui, sous pressions, acceptent de déprogrammer des émissions comportant des enquêtes trop parlantes ; il y a un ministre de l'intérieur qui obtient du Parlement le vote d'une loi par laquelle la France, en réalisant des objectifs du programme du Front national, sacrifie les valeurs qu'elle a, la première, posées à la face du monde et qui lui ont valu une souveraineté morale incontestée.

Et puis il y a toutes ces petites collaborations de proximité, cet acquiescement plus ou moins passif qu'on peut observer à Toulon, à Orange, à Marignane, toutes ces petitesses et ces négligences qui contribuent à banaliser le Front national. Ce sont des libraires qui participent à une fête du livre devenue hall de propagande d'extrême droite ; c'est un peintre qui accepte d'exposer, un auteur de signer dans des lieux administrés par le Front national ; c'est la participation à un comité de quartier, à un banquet d'anciens où le maire parade. La liste serait longue si l'on dressait l'inventaire de la collaboration ordinaire qui, en contribuant à sa banalisation, permet au mal d'envahir insidieusement, chaque jour un peu plus, le corps de la nation. Inconscience ? Négligence ? Lâcheté ? C'est ainsi que, dans les années 40, des millions de Français donnèrent leur caution à la gestion fasciste et collaborationniste de notre pays.

Gérard Paquet, aujourd'hui licencié à cause des manœuvres politico-judiciaires de l'extrême droite, avait donc bien raison, le lendemain même de l'accession du Front national à Toulon, du haut de la colline de Châteauvallon, d'*« entrer en résistance »* et de couper solennellement le fil de la subvention qui liait son théâtre à la ville. C'est cet exemple et ce symbole qu'avec l'appui du préfet du Var le maire FN Jean-Marie Le Chevallier veut éliminer. On comprend donc mieux, aujourd'hui, que c'est en termes de résistance ou de collaboration que se trouve posée l'attitude des citoyens, des associations, des partis, et des autorités de la République, devant la menace lepéniste. La mobilisation de ces derniers jours, non seulement à Toulon et à Vitrolles, mais dans tout le pays, la manifestation du 13 février sur la place de la Liberté, à Toulon, montrent la volonté de la plus large partie de l'opinion de stopper enfin cette dérive qui attente déjà aux libertés fondamentales. Une fois de plus la France, pays sage, saura, entre résistants et collaborateurs, faire la juste part que son histoire lui indique.

Jean-Claude Villain *est professeur de philosophie et écrivain.*

L'ABS : question de volonté politique

par Alain Etchegoyen

LE feuilleton de l'abus de biens sociaux (ABS) continue. A un an des élections législatives, la confirmation récente d'une décision de la Cour de cassation fait désormais entrer l'ABS dans une phase beaucoup plus politique. Résumons en quelques mots la situation créée par cette décision : en tant que délit dont le délai de prescription ne commence qu'à la connaissance des faits – donc imprescriptible *de facto* –, l'ABS était la voie royale vers la corruption pour tout juge d'instruction.

Dans une première phase, on reprochait seulement au chef d'entreprise d'avoir utilisé de l'argent de son entreprise sans justification. Cette phase a pu blesser des entrepreneurs, mais il leur suffisait de révéler la destination des fonds pour que la pression se relâchât contre eux. Ils risquaient alors l'accusation de trafic d'influence actif ou de corruption active dès lors que le destinataire était connu. Et, depuis le procès Carignon, la justice s'était fait justement plus indulgente pour les corrupteurs que pour les corrompus. Mais comme le trafic d'influence et la corruption, soumis à la loi commune quant aux délais de prescription des délits (trois ans), ne pouvaient être retenus, on en restait bizarrement aux délits d'abus de biens sociaux (pour le corrupteur), non prescriptibles *de facto*. Le code du commerce se substituait ainsi au code pénal déficient.

Considérant qu'un chef d'entreprise n'agit pas contre l'intérêt de sa société en distribuant une commission occulte et corruptrice, la Cour de cassation crée une situation nouvelle : désormais le chef d'entreprise a tout intérêt à obtenir la requalification de son délit, d'ABS en corruption ou trafic d'influence. Pour ce faire, il lui suffit de désigner le plus vite possible le destinataire des sommes pour lesquelles il est accusé d'ABS. S'il peut en faire la preuve, si l'argent versé l'a été dans l'intérêt économique et social de l'entreprise, si le délit date de plus de trois ans au moment du début de l'instruction, trois conséquences apparaissent : l'ABS ne peut plus être retenu ; le recel n'existe plus puisqu'il n'y a plus d'ABS ; les délits de corruption active et passive sont prescrits. Mais chacun s'en retournerait-il chez soi alors, libre et content ?

Certes non. En un premier temps, on pourrait se réjouir de voir les dirigeants d'entreprise poussés à révéler les noms de nos élus corrompus, beaucoup plus vite qu'ils ne le faisaient auparavant. Nous saurions sans doute à quoi nous en tenir quant à leurs vertus ou leurs vices. Mais, à n'en pas douter, la situation serait catastrophique pour notre démocratie : convaincus de corruption mais laissés en liberté pour cause de prescription, nos élus pourraient continuer à assumer leurs tâches et à représenter la République. Le Front national pourrait faire son miel d'une telle situation. Non seulement il dénoncerait la corruption en général, mais il pourrait montrer du doigt de nombreux hommes politiques qui, sans même bénéficier d'une intervention maintenant routinière du garde des sceaux, tourneraient en ridicule notre démocratie.

Pendant la présidentielle de 1995, les trois candidats principaux ont laissé le champ libre au Front national sur le terrain, comme si le thème de la corruption les gênait ou gênait leur organisation. Il ne suffit plus de dénoncer ceux qui dénoncent, il est aujourd'hui grand *temps d'agir et de prendre* des engagements avant les élections de 1998. Ces engagements me semblent être de deux ordres. D'abord, et dès avant les échéances électorales, il me semble nécessaire de s'engager à balayer devant sa propre porte : tout responsable politique convaincu d'une corruption, même prescrite, devrait être démis de ses fonctions et ne plus obtenir aucune investiture de son parti. Cela trancherait avec les protections passées accordées à Boucheron ou à Médecin.

Ensuite, dans les programmes politiques, des positions nettes devraient être prises pour que les juges soient aidés dans leur lutte civique contre la corruption : il suffirait pour cela d'allonger les délais de prescription pour le trafic d'influence et la corruption tels qu'ils sont définis dans le nouveau code pénal. Soit ils seraient alignés sur l'ABS, soit on les considérerait comme des crimes contre la République – qu'ils sont – et l'on formulerait pour ces trois fautes – et les recels qui s'ensuivent – un délai de prescription de dix ans.

Le rapport du sénateur RPR Marini allait dans ce sens, mais il a trouvé bien peu d'échos dans les rangs de son propre parti. Quant à Pierre Mazeaud, il a fait de ré*centes déclarations qui laissent* penser qu'il ne serait pas insensible à l'allongement des délais de prescriptions pour le trafic d'influence et la corruption. Les partis qui n'approuveraient pas ce type de projet se montreraient bien incertains sur l'état de leurs troupes ou sur l'issue des affaires en cours qui les concernent.

Pour ma part, je suis convaincu qu'en profitant sournoisement d'une telle décision de la Cour de cassation ils n'hésiteraient pas à favoriser l'essor de l'extrême droite antiparlementaire et antirépublicaine. C'est seulement une question de volonté politique. Sans cette volonté, toutes les invectives contre le Front national ne sont que pure rhétorique de meeting.

Alain Etchegoyen *est professeur de philosophie, il est l'auteur de plusieurs essais.*

هكذا من الاصل

ÉNERGIE Des « contrats d'objectifs » d'une durée de quatre ans pour EDF et de trois ans pour GDF ont été présentés, mardi 11 février, aux organisations syndicales, à des fins de concertation. Ces documents seront adoptés fin février par les conseils d'administration des deux sociétés – le 26 pour GDF, le 28 pour EDF – et devraient être signés début mars. ● CE MOUVEMENT s'inscrit « *dans la réforme de l'Etat voulue par le président de la République* », a expliqué au *Monde* Franck Borotra, le ministre de l'industrie. La France entend maintenir ses services publics malgré le mouvement de privatisation mais elle doit les redéfinir et les préciser dans des « *contrats* » clairs. ● LES TARIFS de l'électricité et du gaz devront être abaissés chaque année, au rythme des gains de productivité. ● DES CHANGEMENTS du même type sont engagés à l'Anvar et dans les chambres de commerce et d'industrie, qui devront aussi signer des contrats d'objectifs.

Le gouvernement précise les nouvelles missions d'EDF et de GDF

Les deux entreprises s'engagent à abaisser leurs tarifs tous les ans, explique au « Monde » Franck Borotra, le ministre de l'industrie. Elles conservent des obligations de service public en France et pourront investir à l'étranger afin de devenir des opérateurs internationaux de l'électricité et du gaz

CONFRONTÉS à la déréglementation européenne, EDF et GDF *vont disposer* d'une liberté de manœuvre plus grande, dans un cadre défini par des « contrats d'objectifs » d'une durée de quatre ans pour le premier, de trois ans pour le second. Présentés mardi 11 février aux organisations syndicales, à des fins de concertation, ces deux documents seront adoptés fin février par les conseils d'administration des deux sociétés – le 26 pour GDF, le 28 pour EDF – et devraient être signés début mars. Le ministre de l'industrie, Franck Borotra, artisan de cette nouvelle donne, en a exposé au *Monde* les raisons : « *Il s'agit d'ouvrir des perspectives claires à EDF et GDF, de faire évoluer les relations entre l'Etat et les grandes entreprises publiques, par des contrats qui les libèreront dans leur fonctionnement quotidien* ». Mouvement qui, explique-t-il, s'inscrit « *dans la réforme de l'Etat voulue par le président de la République* », au même titre que les changements en cours pour l'Anvar (Agence nationale de l'innovation) ou les chambres de commerce et d'industrie. La France entend *maintenir ses services* publics malgré le mouvement de privatisation mais, pour ce faire, elle doit les redéfinir dans des « *contrats* » clairs.

Point central à cet égard, l'Etat ne pourra plus ponctionner EDF et GDF à son gré. EDF lui reversera 3 % de sa dotation en capital et *40 % de son résultat net comptable*, le total ne devant pas dépasser 6 % de la dotation. Au préalable, cette dotation sera portée de 36 à 50 milliards de francs, EDF devenant propriétaire de son réseau de transport (les lignes à haute tension) dont elle est actuellement concessionnaire.

EDF, au total, ne risque-t-elle pas de payer plus à l'Etat qu'elle ne le faisait avant ? En 1996, cela aurait effectivement été le cas. Pour un bénéfice net de 2,7 milliards de francs, l'entreprise s'est acquittée de 1,5 milliard de francs, gardant pour elle 1,2 milliard. Selon le nouveau système, *EDF paiera* d'abord l'impôt sur les société, ce qui aurait représenté un montant de l'ordre de 900 millions en 1996. Sur la somme restante, soit 1,8 milliard, 40 % auraient à nouveau été reversés, à l'Etat-actionnaire cette fois. Lui serait donc resté 1,1 milliard, au lieu de 1,2 milliard.

L'Etat ne s'est pas lésé. Mais EDF y gagne un horizon prévisible. Ces derniers mois, l'idée d'imposer un « *redressement* » de... 95 milliards de francs avait ressurgi au ministère des finances. GDF avait conservé en 1996 2,6 milliards de francs de bénéfice net après avoir reversé à l'Etat 3,1 milliards de francs au titre de l'impôt et de la rémunération de l'actionnaire. A compter de cette année, l'entreprise gazière reversera 5 % de sa dotation en capital, et s'acquittera de 35 % de son résultat net après impôt.

DÉSENDETTEMENT

La vocation d'EDF d'être un grand opérateur électrique international mais contrôlé à 100 % par l'Etat est confirmée. Cet « *avenir exceptionnel comme groupe industriel et de services de dimension mondiale* » ainsi dégagé « *va permettre à EDF de faire face à la concurrence et de s'engager dans un programme d'investissement et de désendettement* », estime M. Borotra. Actuellement de 133 milliards de francs, la dette d'EDF devrait être ramenée à 100 milliards de francs en quatre ans. L'entreprise devrait dégager 14 milliards pour ses investissements en capital, dont 12 milliards pour ses opérations internationales. Le développement à l'étranger devrait donc s'accélérer. EDF devra aussi investir dans toutes les nouvelles technologies électriques (co-génération, énergies renouvelables...)afin de « *laisser ouvert le choix* » que devra faire le gouvernement lorsqu'il faudra renouveler, après 2005, le parc de centrales nucléaires.

UN SILENCE SUR GDF

Sa mission de service public en France et son rôle dans l'aménagement du territoire sont fixés, expose M. Borotra. « *Le contrat d'objectif pose pour principe que les baisses de tarifs dégagés par les gains de productivité doivent profiter à tous, y compris aux ménages* », souligne le ministre. Selon ce texte, les tarifs d'EDF seront réduits de 6 % cette année (le 1er avril), de 3,5 % en 1998, puis de 2,25 % en 1999 et à nouveau en 2000.

Libéré des ponctions hasardeuses de l'Etat, engagé comme EDF dans un processus de désendettement qui lui permettra de réduire sa dette de 13 à 9 milliards en trois ans, GDF devra lui aussi consentir des baisses régulières de tarifs, à hauteur de 1,6 % par an sous certaines conditions. Moyennant quoi il pourra aussi « *devenir un opérateur de niveau international* », indique M. Borotra, qui reconnaît que GDF évolue dans un contexte très différent de celui d'EDF. Alors que la directive européenne prévoyant l'ouverture de 30 % du marché de l'électricité d'ici à 2003 a déjà été adopté (*Le Monde* du 22 juin 1996), les négociations sont toujours en cours concernant le gaz. Par ailleurs, relève le ministre de l'industrie, « *les obligations de service public de GDF, réaffirmées par le contrat d'objectif, ne sont pas exactement les mêmes que celles d'EDF* ». Axées sur la qualité et la sécurité, ces obligations ne conduiront jamais GDF à raccorder toutes les communes de France à son réseau, alors qu'EDF en a le devoir.

Autre différence, GDF risque d'être plongé beaucoup plus vite et plus violemment qu'EDF dans le monde de la concurrence. Il lui faut donc être offensif. GDF pourra se développer aussi bien dans la production de gaz – possibilité que l'entreprise a anticipé en concluant la semaine dernière un accord-cadre avec Elf-Aquitaine lui donnant accès aux champs gaziers de la mer du Nord – que dans la production d'électricité à partir du gaz.

Pour ce faire, GDF pourra consacrer 5 milliards de francs en trois ans pour prendre part à des projets ou acquérir des participation dans d'autres entreprises. Le contrat fait en revanche silence sur l'ouverture de son propre capital à d'éventuels partenaires industriels. Un silence qu'il faut interpréter comme un discret acquiescement, alors que le maintien d'EDF comme entreprise publique à 100 % est clairement réaffirmé.

Avant de conclure ces deux contrats d'objectifs, EDF et GDF ont mené une négociation sociale permettant d'instaurer pour certains personnels la semaine de 32 heures, et de compenser les départs en retraite par l'embauche de 15 000 jeunes. C'est le prix à payer pour convaincre que, tout en s'alignant sur des modes de gestion normaux, EDF et GDF restent des entreprises pas tout à fait comme les autres.

Anne-Marie Rocco

L'Anvar recadrée

***L'Agence nationale de l'innovation (qui porte toujours le nom* d'Anvar) sera, elle aussi, dotée d'un *« contrat d'objectif »*. Il est actuellement en discussion entre son PDG, Philippe Jurgensen, et les ministères de l'industrie, du commerce et de la recherche, et vise à réorienter les aides de l'organisme vers *« les entreprises qui ont le meilleur potentiel de croissance et d'emplois »*. Jusqu'à présent, l'Anvar accordait des prêts remboursables aux entreprises qui présentaient des *« projets innovants »* (1,4 milliard de francs en 1996).**

L'Anvar doit devenir l'intermédiaire central entre les 20 000 PMI et l'ensemble des acteurs qui leur sont nécessaires : organismes de recherche publique, financiers, sociétés de capital-risque, pouvoirs publics régionaux... Avec encore *40 % de ses effectifs (440 personnes)* à Paris, l'Agence devra se décentraliser, et promouvoir en priorité les *« technologies-clés »* retenues comme stratégiques par le gouvernement.

Dépoussiérage en vue dans les chambres de commerce

***Le 25 février, lors de l'assemblée générale* des 183 chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises, le ministre de l'industrie, Franck Borotra, et Jean-Pierre Raffarin, son collègue chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, présenteront leur projet de réforme de ces organismes consulaires.**

Dotées d'un budget de 22 milliards de francs, employant 26 000 personnes, les CCI gèrent des ports, des aéroports, des zones d'activités, et 400 écoles professionnelles, mais leur gestion est souvent critiquée. Le projet Borotra-Raffarin vise à leur donner plus de souplesse, tout en renforçant le contrôle par la tutelle, laquelle ne *sera plus exercée par l'Etat, mais par les régions.* Les CCI seront incitées à travailler en réseau, voire à se regrouper, et signeront des *« contrats d'objectifs »*. Une réforme électorale destinée à renforcer la représentativité des dirigeants doit compléter ce dispositif.

Après Toyota, Unilever menace de reconsidérer ses investissements britanniques

AMSTERDAM
de notre correspondant

Après le constructeur automobile japonais Toyota, le groupe anglo-néerlandais Unilever menace à son tour de remettre en cause sa présence en Grande-Bretagne, si celle-ci ne participe pas à l'Union monétaire européenne. « *Si la Grande-Bretagne est absente, cela amènera certainement à reconsidérer certaines décisions d'investissements* », a averti Niall Fitzgerald, coprésident d'Unilever, dans un entretien au *Guardian*, mercredi 12 février. Le groupe, pourtant, a de fortes attaches au Royaume-Uni et y emploie 21 000 personnes.

Morris Tabaksblat, l'autre coprésident, a tenu mardi 11 février, lors de la présentation des résultats annuels du groupe, un langage aussi direct, concernant, cette fois, la France. « *Nous nous inquiétons des retards que prend la France pour s'adapter structurellement au marché européen,* a-t-il déclaré. *Non seulement les consommateurs ont peu confiance dans leur économie, mais aussi et surtout les coûts y sont trop élevés et la flexibilité y est encore trop faible* », a déclaré M. Tabaksblat.

D'un point de vue stratégique, Unilever a annoncé la mise en vente de ses quatre filiales spécialisées dans les produits chimiques : National Starch and Chemical, principalement active dans les amidons, Quest, l'un des leaders mondiaux dans les arômes et fragrances, Unichema, et Crosfield.

Ces cessions représentent 7,7 milliards de florins de chiffre d'affaires, soit 9 % du total annuel de 1996, et 1,1 milliard au titre de résultat d'exploitation (3,3 milliards de francs). « *Cette cession permettra de concentrer nos ressources pour assurer la croissance à long terme de nos produits sur le marché des biens de grande consommation, particulièrement dans les pays émergents* », affirme Morris Tabaksblat coprésident d'Unilever.

RÉSULTATS EN HAUSSE

Les analystes estiment que la vente (en bloc ou à plusieurs sociétés) rapportera entre 8 et 10 milliards de florins, qui serviront à désendetter le groupe et à réinvestir dans les sept métiers sur lesquels Unilever veut se reconcentrer : les boissons à base de thé, les crèmes glacées, les lessives, les corps gras, les cosmétiques-parfumerie, les produits de soin et d'hygiène.

En 1996, Unilever a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 10 %, à 87,8 milliards de florins (240 milliards de francs). Le résultat d'exploitation a atteint 8,1 milliards (+ 17 %), et le bénéfice net à taux de change courant 4,2 milliards (+ 13 %). « *L'affaire de la vache folle et le mauvais été ont eu un effet négatif sur le résultat d'environ 150 millions de florins.* » Unilever a également accru ses dépenses en recherche et développement (1,6 milliard), et en publicité et promotion (9,9 milliards contre 8,5 milliards en 1995). « *C'est une forte augmentation,* reconnaît Morris Tabaksblat, *qui s'explique par l'accent mis sur les nouveaux marchés* » dans les pays émergents où Unilever souhaite accroître sa présence. L'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est sont au premier plan, alors qu'Unilever affiche un rétablissement aux Etats-Unis mais éprouve de nombreuses difficultés en Europe.

Alain Franco

M. Calvet entretient le suspense sur son départ de PSA

L'AFFAIRE était entendue. A la tête du directoire du groupe PSA Peugeot-Citroën depuis septembre 1984, Jacques Calvet, l'un des patrons les plus célèbres de France doit, selon les statuts, quitter ses fonctions avant le 30 septembre 1997. Son successeur, Jean-Martin Foltz, est en place depuis un an et demi. Il a intégré la maison en juillet 1995 puis a remplacé Jean-Yves Helmer à la direction de la division automobile du groupe. M. Helmer, qui était le candidat interne à la succession de M. Calvet, a préféré, depuis, quitter le groupe et rejoindre la délégation générale de l'armement au ministère de la défense.

« *Ah bon ! Parce que vous croyez qu'il va partir, vous ?* » La boutade est lancée par un cadre supérieur. Jacques Calvet, qui n'envisageait pas de rester dans ses fonctions au-delà de la date statutaire il y a encore quelques semaines, s'est mis à entretenir le suspense depuis le début de l'année. A sa façon diva, il multiplie les déclarations ambiguës. Le 10 février, en présentant un utilitaire Peugeot à des journalistes, il tortille : « *Si je sens que l'on commence à trop penser à l'avenir dans la société, j'anticiperai mon départ. En revanche, si ceux qui pourraient me succéder préféraient que je reste six mois de plus ou davantage, je le ferais. Il y a 70 % de chances pour que je parte normalement le 30 septembre, 20 % avant cette date et 10 % après.* »

Comprenne qui pourra.Reste qu'une prolongation dans ses fonctions de M. Calvet imposerait un changement de statuts. Ce que Pierre Peugeot, directeur général du directoire et représentant de la famille propriétaire (22,7 % et 33,74 % des droits de vote), a toujours dit ne pas vouloir faire.

Jacques Calvet aime tenir son audience en haleine. Songe-t-il sérieusement à prolonger ? Il aurait aimé partir en laissant à son successeur un groupe en pleine forme. En quinze ans, l'ancien directeur de cabinet de Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, puis PDG de la BNP, a incontestablement fait de PSA un groupe, avec deux marques généralistes, largement désendetté et bénéficiaire. Mais certains signaux sont au rouge. Les analystes prévoient un résultat net pour 1996 d'environ 1,2 milliard de francs, en baisse de 30 % sur 1995, année pendant laquelle le bénéfice du groupe avait déjà reculé de 45 %. Les perspectives pour 1997 ne sont pas très encourageantes : la prime à la casse ayant été supprimée, le marché français devrait reculer de 10 %, le marché européen devrait être stable. La guerre des prix s'est encore intensifiée depuis le début de l'année, rongeant les marges des constructeurs. L'avenir n'est plus si assuré.

Virginie Malingre

Le cabinet d'audit KPMG est condamné à indemniser Albin Michel

LE TRIBUNAL de grande instance de Paris a condamné, le 22 janvier, KPMG Fiduciaire de France, premier cabinet français de révision comptable, dans le litige qui l'opposait à Albin Michel. L'éditeur affirmait avoir repris les éditions Magnard, en janvier 1995, en se fiant, à tort, aux comptes 1993 de la société. Son commissaire aux comptes, KPMG, les avait certifiés, tout en portant deux réserves sur l'évaluation des stocks de l'entreprise. Albin Michel, ayant trouvé Magnard dans une situation financière plus dégradée que prévu, réclamait à KPMG 80 millions de francs de dommages et intérêts.

Avant de reprendre Magnard, Albin Michel n'a pas pu, comme c'est la tradition, procéder à un audit d'acquisition : Magnard était dans les mains du CIRI (ministère de l'industrie) et les banques menaçaient de couper les vivres. Albin Michel a dû prendre sa décision très rapidement. Dans leurs attendus, les juges déclarent faire leurs « *les conclusions parfaitement motivées* » de l'expert Edouard Salustro, qui avait estimé dans un rapport d'expertise que les comptes de Magnard étaient inexacts à hauteur de 51 millions de francs et que KPMG aurait dû refuser de les certifier à cause d'une incertitude sur les stocks (*Le Monde* du 3 décembre 1996).

Comme M. Salustro, les juges remettent en cause la qualité du travail de KPMG, notant que « *les commissaires aux comptes ont manqué à la mise en œuvre de l'obligation de moyens pesant sur eux, en ne suivant pas, de manière suffisante, les zones de risques (...) ; en ne remontant pas en synthèse générale des anomalies relevées par leurs collaborateurs ; en ne vérifiant pas certaines affirmations de la direction du groupe Magnard et en ne procédant pas à une revue indépendante des principaux documents liés à leur mission* ». Ils ajoutent que « *les commissaires aux comptes sont malvenus à opposer [à Albin Michel] "l'état de survie artificielle du groupe Magnard", alors qu'eux-mêmes, connaissant la situation financière très dégradée de ce groupe, se devaient de faire preuve d'une plus grande prudence pour donner à d'éventuels investisseurs ou repreneurs une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du groupe Magnard* ».

Le tribunal a ainsi déclaré KPMG « *responsable des conséquences financières dommageables* » pour Albin Michel et a ordonné une expertise, confiée de nouveau à M. Salustro, pour évaluer le préjudice subi.

C'est l'une des rares fois où l'un des Big Six, ces grands cabinets anglo-saxons qui règnent sur le métier de l'audit dans le monde, voit sa responsabilité civile engagée en France alors que les mises en cause sont légion dans les pays anglo-saxons. La mauvaise qualité du travail de KPMG, qui appose sa marque partout dans le monde comme gage de garantie, a été démontrée par le tribunal.

Sur le fond, les juges ont signifié aux commissaires aux comptes qu'il ne suffisait pas d'émettre quelques réserves sur les comptes pour exonérer sa responsabilité : il faut refuser de les certifier. Enfin, le tribunal a de facto jugé qu'un acquéreur pouvait se fier aux comptes d'une entreprise lorsqu'il n'est pas possible de procéder à un audit d'acquisition. Ce qui signifie que les états financiers doivent refléter la réalité économique de l'entreprise et que les commissaires aux comptes peuvent être tenus pour responsables des dommages subis par des tiers qui se fient à ces comptes.

Arnaud Leparmentier



Les taux à long terme français sont au plus bas depuis 32 ans

Le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans est tombé, mercredi matin 12 février, à 5,40 %. Les perspectives de reprise économique n'inquiètent pas les investisseurs

Le mouvement de détente des taux d'intérêt à long terme s'accélère en France. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) s'inscrivait, mercredi matin 12 février, à 5,40 %, son plus bas niveau depuis 1965. Cette baisse devrait soutenir la croissance en favorisant les investissements des entreprises et les achats de logements par les ménages. Le marché des obligations françaises profite de l'absence totale de tensions inflationnistes. Il est également soutenu par la défiance croissante des investisseurs internationaux à l'égard de l'Allemagne, où l'entreprise d'assainissement des finances publiques connaît de grandes difficultés en raison de l'envolée du chômage. Les taux français s'inscrivent enfin nettement au-dessous de leurs homologues américains, ce qui ne s'était pas vu depuis le début du siècle.

POUR LE GOUVERNEMENT français, les bonnes nouvelles monétaires s'accumulent, susceptibles de permettre à la croissance économique d'atteindre sans difficulté, voire de dépasser sensiblement, l'objectif de 2,3 % qu'il s'est fixé pour 1997.

Alors que le dollar a repris son ascension, un mouvement favorable aux exportations des entreprises françaises, les taux d'intérêt atteignent des niveaux historiquement bas, offrant à l'économie des conditions de financement exceptionnellement avantageuses. Derrière le Japon et la Suisse, la France possède les taux d'intérêt à long terme les plus bas du monde. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans est tombé, mercredi 12 février, jusqu'à 5,40 %, son plus bas niveau depuis 1965.

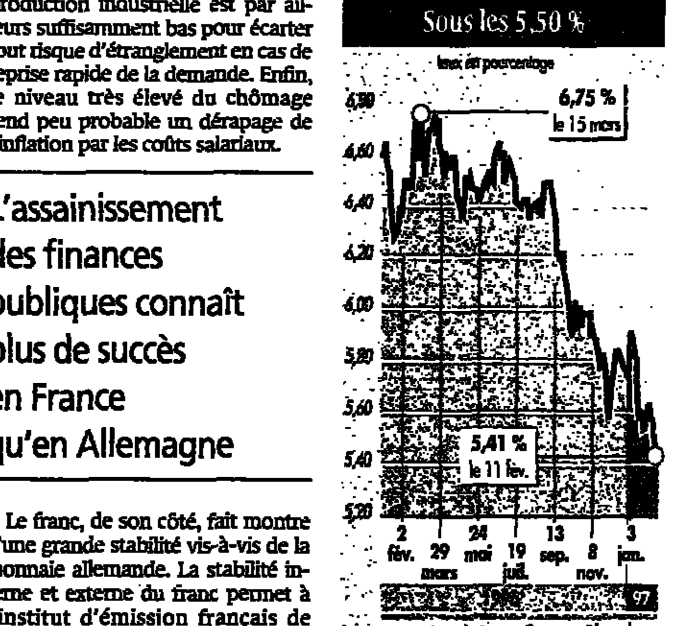
La détente des rendements obligataires français soutiendra les investissements des entreprises et les achats de logements des ménages. En allégeant la charge de la dette publique, elle facilitera aussi le respect par la France des critères de convergence imposés par le traité de Maastricht.

Le marché obligataire français profite d'un environnement économique et monétaire très favorable, caractérisé par une absence totale de tensions inflationnistes et le niveau historiquement bas des taux directeurs de la Banque de France. L'indice des prix à la consommation s'est établi à 1,7 %, en glissement annuel, au mois de décembre. Et, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, aucun signe de tension n'est perceptible. La masse monétaire M3, qui mesure la quantité de liquidités en circulation dans l'économie, s'est inscrite en recul de 1,5 % au mois de décembre, alors que la Banque de France s'est fixé un objectif de croissance à moyen terme de 5 %. Le taux d'utilisation des capacités de production industrielle est par ailleurs suffisamment bas pour écarter tout risque d'étranglement en cas de reprise rapide de la demande. Enfin, le niveau très élevé du chômage rend peu probable un dérapage de l'inflation par les coûts salariaux.

> L'assainissement des finances publiques connaît plus de succès en France qu'en Allemagne

Le franc, de son côté, fait montre d'une grande stabilité vis-à-vis de la monnaie allemande. La stabilité interne et externe du franc permet à l'institut d'émission français de poursuivre l'assouplissement de sa politique monétaire. Il a ramené, jeudi 30 janvier, de 3,15 % à 3,10 %, le taux de ses appels d'offres, et d'autres mouvements ne sont pas exclus au cours des prochains mois. Le maintien d'une telle atmosphère de détente, d'autant plus remarquée que la Bundesbank reste immobile depuis la fin du mois d'août, est apprécié par les acheteurs d'obligations, qui peuvent compter sur une diminution progressive de leurs coûts de financement.

Le marché obligataire français est également soutenu par la défiance croissante des investisseurs internationaux à l'égard de l'Allemagne. L'entreprise d'assainissement des finances publiques connaît plus de succès en France qu'outre-Rhin. Le déficit public a augmenté de 3,5 %, en 1995, à 4,1 % en 1996 en Allemagne, alors qu'il a été réduit de 4,8 % à 4 % en France durant la même période. Et l'envolée du chômage enrégistrée en janvier outre-Rhin devrait encore accroître les maux budgétaires allemands. Cette situation incite les gestionnaires américains et asiatiques à se défaire des emprunts allemands qu'ils possèdent en grande quantité (près de 40 % de la dette publique allemande est détenue par des investisseurs étrangers).



Le taux des emprunts d'Etat français à dix ans est descendu mardi 11 février à 5,41 %, au plus bas niveau depuis 1965.

En France, au contraire, le flux d'épargne nationale, provenant notamment de l'assurance-vie, dont le succès ne se dément pas, soutient le marché des emprunts d'Etat. Cette différence de structure se traduit dans l'écart de taux d'intérêt à long terme entre les deux pays. Les rendements à dix ans français sont inférieurs de 0,16 % à leurs homologues allemands, un niveau qui ne s'est jamais vu dans l'histoire.

Le marché obligataire français, enfin, profite du mouvement de déconnexion des taux d'intérêt à long terme entre l'Europe et les Etats-Unis. Alors que, au début de l'année 1996, les rendements des emprunts français étaient supérieurs de 1 % à leurs homologues américains, ils sont aujourd'hui inférieurs de 1 %. Une telle situation n'avait pas été observée depuis le début le début du siècle. Pour l'expliquer, certains experts mettent en avant les perspectives de construction monétaire européenne : d'ores et déjà, les investisseurs internationaux parieraient sur le fait que l'euro remplacera le dollar en tant que monnaie de référence dans le monde.

L'accélération de la détente des rendements obligataires français, et européens, rend perplexe les économistes, qui n'avaient pas prévu un tel mouvement. Malgré le démenti que leur infligent actuellement les marchés, ils continuent à parier sur une remontée des taux d'intérêt à long terme d'ici à la fin de l'année, à la faveur de la reprise économique. Les spécialistes de la banque JP Morgan et ceux de la Caisse des dépôts et consignations prévoient qu'ils se situeront à 5,80 % en France à la fin du mois de décembre.

Pierre-Antoine Delhommais

Le dollar reprend sa marche en avant

La stabilisation des cours du dollar après la réunion, samedi 8 et dimanche 9 février à Berlin, des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G7 aura été de courte durée. Le billet vert a repris sa marche en avant mardi 11 et mercredi 12 février dans la matinée. Le dollar a atteint mercredi 1,6889 mark, son plus haut niveau face à la monnaie allemande depuis avril 1994. Il a également frôlé le seuil des 5,70 francs. Le billet vert s'est aussi apprécié face au yen, atteignant 124,23 yens, à peu de distance de son niveau record depuis quatre ans de 124,75 atteint avant la réunion du G7.

Pourtant, mardi après-midi, Robert Rubin, le secrétaire américain au Trésor, a déclaré que le dollar avait *« achevé sa correction »*. Peu avant le G7, M. Rubin avait indiqué que le dollar était *« fort depuis quelque temps déjà »*. La devise américaine a notamment bénéficié d'un affaiblissement du mark. La monnaie allemande a souffert d'une estimation annoncée mardi par la BBC, et contestée ensuite par le gouvernement allemand, selon laquelle le déficit budgétaire allemand atteindrait 3,5 % du PIB cette année.

DÉPÊCHES

■ **PHILIPS : l'ancien président du groupe d'électronique néerlandais,** Jan Timmer (62 ans), a démissionné du conseil de surveillance pour des *« raisons personnelles »*. Présenté comme l'homme de la continuité, Cor Boonstra (57 ans), qui lui a succédé le 1er octobre 1996, a depuis remis en cause plusieurs aspects de la stratégie de M. Timmer.

■ **MICHELIN : la Commission européenne** a ouvert une enquête sur certaines pratiques commerciales du fabricant de pneumatiques en Europe, qui pourraient constituer un abus de position dominante. Par ailleurs, Michelin et l'allemand Mannesmann ont signé une lettre d'intention pour coopérer dans le secteur des roues. Michelin devrait acheter 51 % de la société Mannesmann Kronprinz AG, qui produit des roues acier et aluminium.

■ **BP : le groupe pétrolier britannique** a enregistré pour l'exercice 1996 un résultat net de 2,55 milliards de livres (23,4 milliards de francs) contre 1,12 milliard de livres l'année précédente. BP, qui a profité de la hausse des cours du pétrole, a aussi dégagé d'importants gains de productivité (3,36 milliards de francs), tout en portant ses investissements à plus de 31 milliards de francs, en hausse de 21 %.

■ **CROWN CORK & SEAL : le groupe américain d'emballage** a plus que triplé son résultat net à 284 millions de dollars (1,6 milliard de francs) en 1996 contre 74,9 millions l'année précédente, à la suite de l'intégration de CarnaudMetalbox. Crown Cork a engagé une charge de restructuration de 10,2 millions de dollars à la fin de l'année, en vue de poursuivre la réorganisation du groupe.

■ **EQUITABLE : la compagnie d'assurances américaine détenue à 60 % par AXA,** affiche un bénéfice net de 99,1 millions de dollars (561 millions de francs) pour 1996 contre 365,4 millions, un an plus tôt. Le groupe a essuyé une perte nette de 207,9 millions de dollars au dernier trimestre 1996 suite à un renforcement substantiel de ses réserves dans ses activités invalidité et retraite.

هكذا من الأصل

■ **TOKYO** a terminé en hausse, mercredi 12 février, grâce à une forte demande créée par la baisse du yen. L'indice Nikkei a gagné 228,79 points (1,26 %), à 18 409,96 points.

■ **LE DOLLAR** s'appréciait face au yen mercredi en fin de séance à Tokyo. Il cotait 124,17 yens, contre 123,82 yens plus tôt et 123,14 yens mardi soir à New York.

■ **L'OR** a ouvert en baisse mercredi sur le marché de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 338,70-339 dollars contre 339,40-339,80 dollars la veille en clôture.

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT** ont terminé en baisse mardi sur le marché à terme new-yorkais. Le baril de référence a perdu 4 cents à 22,42 dollars. Lundi, il avait gagné 23 cents.

■ **LE MATIF** a terminé mardi à un nouveau record historique, le contrat notionnel échéance mars terminant à 131,64, en hausse de 18 centièmes, après un plus haut de 131,80.

LES PLACES BOURSIÈRES

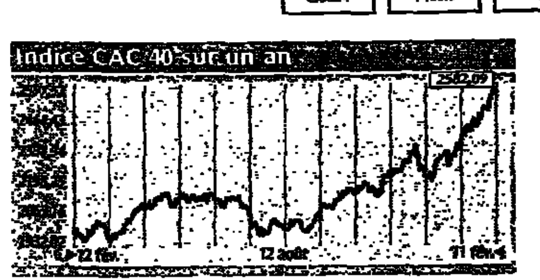
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nette reprise à Paris

DOPÉE PAR LE DOLLAR qui, dans la matinée, a franchi à Paris la barre des 5,70 francs, la Bourse de Paris était en nette hausse mercredi après deux séances de prises de bénéfice. L'indice CAC 40, en hausse de 0,60 % à l'ouverture, s'est très vite rapproché de son record absolu atteint lundi en cours de séance (2 615,68 points) à 2 614,56 points. Deux heures et demie plus tard, cet indice atteignait 2 604,70 points en progression de 0,88 %. Le marché était très actif avec un chiffre d'affaires de 3,4 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à 10 ans était en hausse de 10 centièmes à 131,74, soit un nouveau record.

Aux Etats-Unis, le climat était favorable mardi aux actions, le Dow Jones gagnant 0,76 %. Les taux à long terme ont fini à 6,70 % contre 6,696 % lundi. Les opérateurs n'ont pas réagi aux résultats proches des attentes de l'adjudication trimestrielle de bons du Trésor à trois ans, attendant plutôt celles de bons à dix et trente ans. Du côté des valeurs, le GAN continue à progresser sur des rumeurs récurrentes de restructurations dans le secteur de l'assurance. Le titre monte de 8,4 % et les AGF de 5,8 %. Dassault Systèmes, recommandé par les sociétés de bourse Warburg et Cheuvreux de Virieu, monte encore de 4,9 %.



CAC 40 5 jours

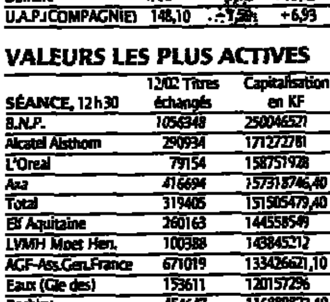
AGF, valeur du jour

L'ACTION AGF a encore gagné 5 % à 189 francs, mardi 11 février à la Bourse de Paris. La hausse de la valeur est constante depuis la fusion Axa-UAP en novembre. Les analystes s'attendent à de nouveaux mouvements dans le secteur et les AGF sont, dans cette perspective, les plus fragiles. Le capital de la Compagnie d'assurances, privatisée fin 1996, n'est pas verrouillé. La Banque Lazard, conseil de l'allemand Allianz, ne cache pas l'intérêt de son client pour les AGF, bien qu'une action hostile semble improbable. Enfin, les assureurs néerlandais cherchent aussi à se renforcer en France.

AGF sur 1 mois
189
13 janv.
27 janv.
11 fév.

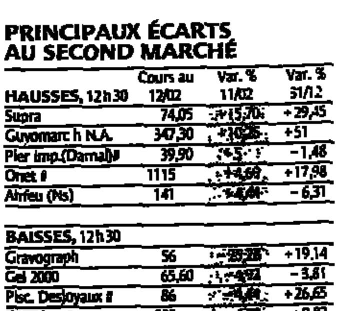
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 12/02	Var. % 11/02	Var. % 31/12
GAN	121	+7,99	+15,23
Cap Gemini	332,10	+7,12	+32,36
SFIM	1145	+6,79	+11,16
Dev.R.N-P.Cal Li #	53,50	+5,94	+22,98
AGF-Ass.Gen.France	199,50	+5,55	+19,10
Pechiney	255	+5,88	+17,29
SEITA	233	+4,71	+7,37
Galeries Lafayette	2305	+4,53	+24,86
Marine Wendel	604	+4,48	+26,89
Sefimeg	398	+4,46	+5,85
BAISSES, 12h30			
Eiffage	304	-6,46	+48,29
Renault	123,10	-3,82	+10,40
Saupiquet (Ns)	685	-2,89	-6,16
Zodiac ex.dt divid	1510	-2,76	-4,79
NRJ #	760	-2,68	+15,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	56,10	-2,08	+19,87
Axa	373	-1,79	+13,03
Lapeyre	353,60	-1,75	+18,65
Damart	4700	-1,63	+13,25
U.A.P.(COMPAGNIE)	148,10	-1,59	+6,93



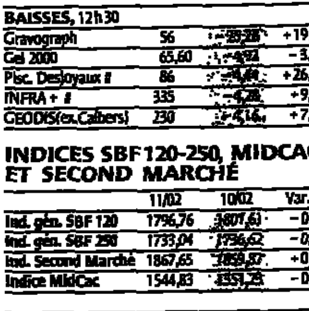
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	12/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
B.N.P.	1056348	250046521
Alcatel Alsthom	290934	171272781
L'Oreal	79154	158751928
Axa	416694	157318746,40
Total	319405	151505479,40
Elf Aquitaine	260163	144558549
LVMH Moet Hen.	100388	143845212
AGF-Ass.Gen.France	671019	133426621,10
Eaux (Gle des)	153611	120157296
Pechiney	454647	116889822,40



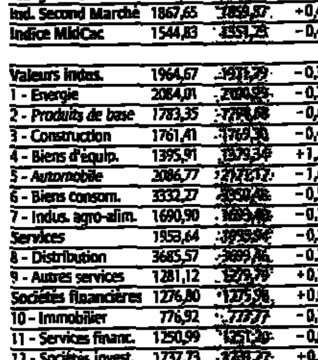
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 12/02	Var. % 11/02	Var. % 31/12
Supra	74,05	+15,70	+29,45
Guyomarc h N.A.	347,30	+10,26	+51
Pier Imp.(Damal)#	39,90	+5	-1,48
Onet #	1115	+4,69	+17,98
Alfreu (Ns)	141	+4,44	-6,31
BAISSES, 12h30			
Gravograph	56	-20,28	+19,14
Gel 2000	65,60	-4,92	-3,81
Pisc. Desjoyaux #	86	-4,44	+26,65
INFRA + #	335	-4,28	+9,83
GEODIS(ex.Calbers)	230	-4,16	+7,98

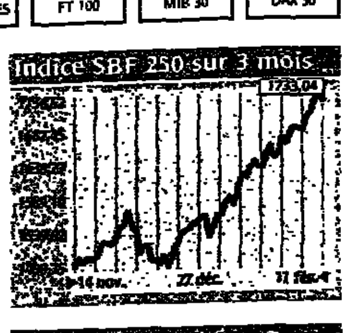


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

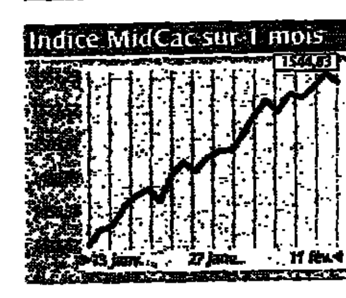
	11/02	10/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1796,76	1801,61	-0,27
Ind. gén. SBF 250	1733,04	1736,62	-0,21
Ind. Second Marché	1867,65	1859,87	+0,42
Indice MidCac	1544,83	1551,23	-0,41



	11/02	10/02	Var. %
Valeurs indus.	1964,67	1971,79	-0,36
1 - Energie	2084,01	2100,39	-0,78
2 - Produits de base	1783,35	1794,68	-0,63
3 - Construction	1761,41	1769,30	-0,45
4 - Biens d'equip.	1395,91	1379,34	+1,20
5 - Automobile	2086,77	2121,12	-1,62
6 - Biens consom.	3332,27	3350,48	-0,54
7 - Indus. agro-alim.	1690,90	1693,48	-0,15
Services	1953,64	1955,94	-0,12
8 - Distribution	3685,57	3699,76	-0,38
9 - Autres services	1281,12	1279,79	+0,10
Sociétés financières	1276,80	1275,98	+0,06
10 - Immobilier	776,92	777,77	-0,11
11 - Services financ.	1250,99	1251,20	-0,02
12 - Sociétés invest.	1737,73	1731,27	+0,37







Nette hausse à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en nette hausse, mercredi 12 février, grâce à la persistance d'une forte demande sur les sociétés qui bénéficient de la baisse du yen. L'indice Nikkei, qui est brièvement monté jusqu'à 18 520,76 points, a terminé à 18 409,96 points, soit un gain de 228,79 points (1,26 %).

La veille, Wall Street a annulé ses pertes enregistrées lundi grâce à une reprise partielle du secteur de la haute technologie. Le marché dans son ensemble a été plus calme, les opérateurs attendant la publication jeudi et vendredi des ventes de détail, de l'indice des prix à la production et de la production industrielle. En recul d'une vingtaine de points en début d'après-midi, l'indice Dow Jones s'est redressé pour finir en hausse de 51,57 points (+ 0,76 %), à 6 858,11 points.

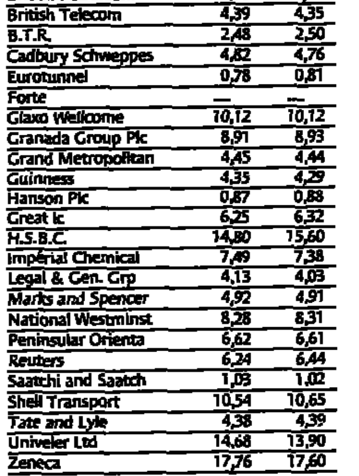
En Europe, la Bourse de Londres a fini sur une légère baisse. L'indice Footsie a finalement perdu 3,4 points, soit 0,08 %, à 4 304,3 points. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a poursuivi sur sa lancée, inscrivant son huitième record de clôture consécutif, grâce à la détente du rendement obligataire. L'indice DAX a gagné 0,10 %, à 3 187,58 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 11/02	Cours au 10/02	Var. en %
Paris CAC 40	2582,20	2595,37	-0,51
New-York/DJ indus.	6833,87	6806,55	+0,40
Tokyo/Nikkei	18181,20	18181,20	—
Londres/FT100	4299	4307,70	-0,20
Francfort/Dax 30	3187,58	3184,36	+0,10
Frankfort/Commer.	1099,80	1096,17	+0,34
Bruxelles/Bel 20	2490,10	2499,25	-0,37
Bruxelles/Général	2080,94	2088,58	-0,37
Milan/MIB 30	1081	1081	....
Amsterdam/Gé. Cbs	476,30	475,20	+0,23
Madrid/Ibex 35	474,44	475,55	-0,23
Stockholm/Affarsal	2063,26	2063,26	—
Londres FT30	2842,10	2844,60	-0,09
Hong Kong/Hang S.	13454,20	13643,50	-1,41
Singapour/Strait t	2197,05	2203,39	-0,29

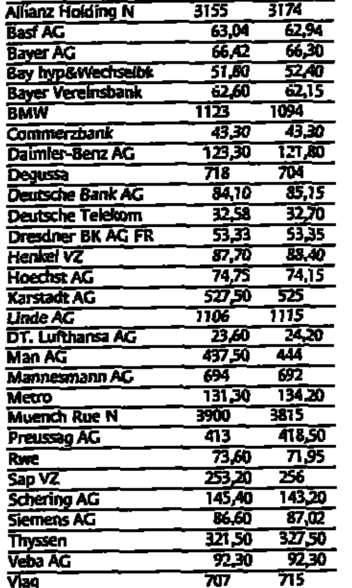
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	11/02	10/02
Alcoa	66,62	66,87
Allied Signal	71	71
American Express	67	65
AT & T	38,87	39
Bethlehem	8,12	8,25
Boeing Co	107,12	107,25
Caterpillar Inc.	79,12	79,12
Chevron Corp.	67,37	65,25
Coca-Cola Co	59,25	58,37
Disney Corp.	75,12	75,75
Du Pont Nemours&Co	110,37	108
Eastman Kodak Co	90,37	89,75
Exxon Corp.	101,62	100,12
Gén. Motors Corp.H	56,62	56,50
Gén. Electric Co	104,37	104,12
Goodyear T & Rubbe	53,62	53,25
IBM	144,75	142,75
Intl Paper	42,37	42
J.P. Morgan Co	103,75	104,25
Mc Donalds Corp.	45,75	46
Merck & Co.Inc.	93	92,37
Minnesota Mng.&Mfg	84,12	83,50
Philip Moris	120,75	120,25
Procter & Gamble C	123,87	122,75
Sears Roebuck & Co	52,37	53
Texaco	103,37	102,50
Union Carb.	45,37	45,50
Utd Technol	74	71
Westingh. Electric	17,87	17,37
Woolworth	19,62	20



LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	11/02	10/02
Allied Lyons	4,26	4,17
Barclays Bank	11,74	11,77
B.A.T. industries	5,32	5,18
British Aerospace	12,27	12,56
British Airways	5,89	5,97
British Gas	2,38	2,43
British Petroleum	6,96	7,20
British Telecom	4,39	4,35
B.T.R.	2,48	2,50
Cadbury Schweppes	4,82	4,76
Eurotunnel	0,78	0,81
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,12	10,12
Granada Group Plc	8,91	8,93
Grand Metropolitan	4,45	4,44
Guinness	4,35	4,29
Hanson Plc	0,87	0,88
Great Ic	6,25	6,32
H.S.B.C.	14,80	15,60
Impérial Chemical	7,49	7,38
Legal & Gen. Grp	4,13	4,03
Marks and Spencer	4,92	4,91
National Westminst	8,28	8,31
Peninsular Orienta	6,62	6,61
Reuters	6,24	6,44
Saatchi and Saatch	1,03	1,02
Shell Transport	10,54	10,65
Tate and Lyle	4,38	4,39
Univeler Ltd	14,68	13,90
Zeneca	17,76	17,60



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

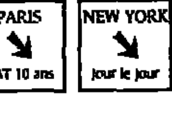
	11/02	10/02
Allianz Holding N	3155	3174
Basf AG	63,04	62,94
Bayer AG	66,42	66,30
Bay hyp&Wechselbk	51,80	52,40
Bayer Vereinsbank	62,60	62,15
BMW	1123	1094
Commerzbank	43,30	43,30
Daimler-Benz AG	123,30	121,80
Degussa	718	704
Deutsche Bank AG	84,10	85,15
Deutsche Telekom	32,58	32,70
Dresdner BK AG FR	53,33	53,35
Henkel VZ	87,70	88,40
Hoechst AG	74,75	74,15
Karstadt AG	527,50	525
Linde AG	1106	1115
DT. Lufthansa AG	23,60	24,20
Man AG	437,50	444
Mannesmann AG	694	692
Metro	131,30	134,20
Muench Rue N	3900	3815
Preussag AG	413	418,50
Rwe	73,60	71,95
Sap VZ	253,20	256
Schering AG	145,40	143,20
Siemens AG	86,60	87,02
Thyssen	321,50	327,50
Veba AG	92,30	92,30
Viag	707	715
Volkswagen VZ	628,50	633

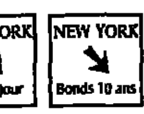


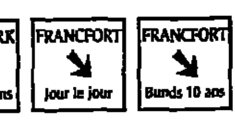


Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX



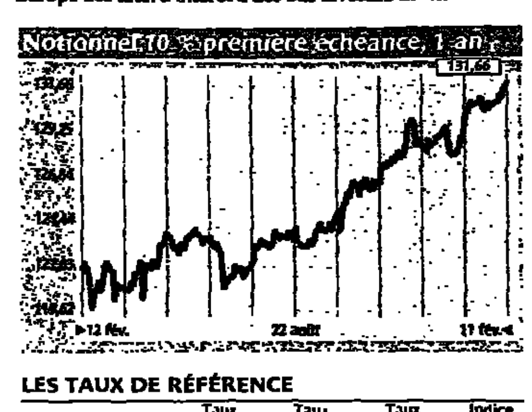




NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Niveau record pour le Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, a inscrit un nouveau record, mercredi 12 février. Dès les premières transactions, le contrat échéance mars gagnait 20 centièmes, à 131,84. La veille, le marché obligataire français avait continué de voler de record en record, confiant dans la bonne tenue du marché américain et dans le maintien en Europe des taux d'intérêt à des bas niveaux. Le Matif avait inscrit un nouveau record historique, le contrat mars terminant à 131,64, en hausse de 18 centièmes. En cours de séance, il avait même atteint un plus haut niveau, à 131,80. Lundi, le contrat avait clôturé à 131,46, battant son précédent record du 13 janvier 1994 (131,38). Au comptant, le rendement de l'OAT de référence à dix ans (avril 2007) est resté sous le seuil des 5,50 %, à 5,48 %. Son taux reste de 10 centièmes inférieur aux taux du Bund de même échéance.

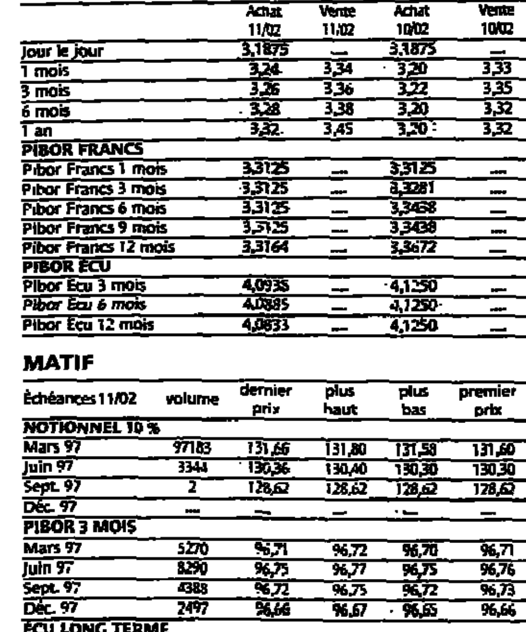


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 11/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,54	6,46	1,70
Allemagne	3,06	5,69	6,54	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7,42	7,30	7,95	2,70
Japon	0,50	2,45	—	0,20
Etats-Unis	5,13	6,43	6,72	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 11/02	Taux au 10/02	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,12	4,11	99,92
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,87	4,89	100,74
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,35	5,37	101,43
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,71	5,72	102,57
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,30	6,35	103,83
Obligations françaises	5,69	5,70	101,36
Fonds d'Etat à TME	-2,29	-2,20	99,41
Fonds d'Etat à TRE	-2,02	-1,91	99,44
Obligat. franç. à TME	-2,10	-2,33	99,65
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,08	100,07



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 11/02	Vente 11/02	Achat 10/02	Vente 10/02
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,24	3,34	3,20	3,33
3 mois	3,26	3,36	3,22	3,35
6 mois	3,28	3,38	3,20	3,32
1 an	3,32	3,45	3,20	3,32
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3125	—	3,3281	—
Pibor Francs 6 mois	3,3125	—	3,3438	—
Pibor Francs 9 mois	3,3125	—	3,3438	—
Pibor Francs 12 mois	3,3164	—	3,3672	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,0935	—	4,1250	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0885	—	4,1250	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0833	—	4,1250	—

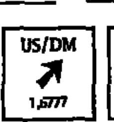
MATIF

Échéances 11/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	97183	131,66	131,80	131,58	131,60
Juin 97	3344	130,36	130,40	130,30	130,30
Sept. 97	2	128,62	128,62	128,62	128,62
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	5270	96,71	96,72	96,70	96,71
Juin 97	8290	96,75	96,77	96,75	96,76
Sept. 97	4388	96,72	96,75	96,72	96,73
Déc. 97	2497	96,66	96,67	96,65	96,66
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	2067	97,72	97,74	97,62	97,70
Juin 97	—	—	—	—	0,04

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 11/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	13570	2591	2605	2585	2603
Mars 97	1059	2598	2611	2595	2609
Avril 97	1	2611	2611	2611	2611
Juin 97	—	—	—	—	—

LES MONNAIES



US/F ↗ 5,6460 | US/DM ↗ 1,6777 | US/¥ ↗ 123,2800 | DM/F ↗ 3,3758 | £/F ↗ 9,2650

Nouvelle envolée du dollar

LE DOLLAR poursuivait son envolée, mercredi 12 février. Dès les premières transactions entre banques, la devise américaine s'échangeait à 5,6893 francs, 1,6870 deutschemark et 124,02 yens contre respectivement 5,6443 francs, 1,6718 deutschemark et 122,96 yens dans les échanges interbancaires de mardi soir. La veille, le billet vert s'était vivement apprécié contre le mark et les devises européennes, malgré l'appel à sa stabilisation lancé par les sept grands pays industrialisés samedi à Berlin, les marchés restant sceptiques sur des interventions des banques centrales pour stopper son ascension. Selon Joanne Perez, analyste à la banque américaine Merrill Lynch, l'appel du G7 a des allures de vœux pieux car *« les données économiques aux Etats-Unis et en Europe interdisent aux Sept de prendre des mesures concrètes, en particulier sous la forme d'interventions de banques centrales, pour empêcher une remontée du dollar »*.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 11/02	% 10/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,5800	[illegible]	325	349
Ecu	6,5720	+0,27	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,6460	+1,38	5,3200	5,9200
Belgique (100 F)	16,3630	[illegible]	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,6900	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4440	[illegible]	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,5800	[illegible]	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	9,0290	[illegible]	8,5600	9,4000
Gde-Bretagne (1 L)	9,2650	+1,61	8,7700	9,6200
Grèce (100 drach.)	2,1590	[illegible]	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,1600	+0,12	70	80
Suisse (100 F)	393,8400	[illegible]	380	404
Norvège (100 k)	85,1700	[illegible]	79,5000	88,5000
Autriche (100 sch)	47,9730	[illegible]	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9905	[illegible]	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3650	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1714	[illegible]	3,8500	4,4500
Japon (100 yens)	4,5858	[illegible]	4,3500	4,7000
Finlande (mark)	114,2000	[illegible]	107	118



PARITÉS DU DOLLAR	12/02	11/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6777	[illegible]	+1,31
TOKYO : USD/Yens	123,2800	[illegible]	+0,43

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5585	5,5585	5,5332	[illegible]
Yen (100)	4,5258	[illegible]	4,5362	[illegible]
Deutschemark	3,3820	3,3816	3,3762	[illegible]
Franc Suisse	3,9076	[illegible]	3,8829	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4144	[illegible]	3,4283	[illegible]
Livre sterling	9,0245	[illegible]	8,8614	[illegible]
Peseta (100)	3,9844	[illegible]	3,9937	[illegible]
Franc Belge (100)	16,403	16,378	16,380	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	3,31	3,34
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,56
Eurolivre	6,12	6,39	6,37
Eurodeutschemark	3,06	[illegible]	3,06

L'OR

	cours 11/02	cours 10/02
Or fin (k. barre)	61000	61300
Or fin (en lingot)	61500	61750
Once d'Or Londres	340,40	339,40
Pièce française(20f)	352	352
Pièce suisse (20f)	352	352
Pièce Union lat(20f)	352	352
Pièce 20 dollars us	2345	2355
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2290	2290

LE PÉTROLE

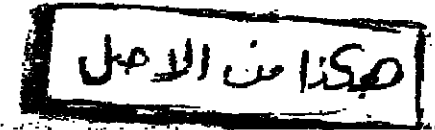
En dollars	cours 11/02	cours 10/02
Brent (Londres)	182,25	—
WTI (New York)	20,10	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	11/02	10/02
Dow-Jones comptant	231,06	230,78
Dow-Jones à terme	412,77	[illegible]
CRB	236,80	237,30

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2396	2415
Cuivre à 3 mois	2235	[illegible]
Aluminium comptant	1542	1555,50
Aluminium à 3 mois	1574	1587
Plomb comptant	650	[illegible]
Plomb à 3 mois	659	[illegible]
Etain comptant	5885	[illegible]
Etain à 3 mois	5950	[illegible]
Zinc comptant	1154	[illegible]
Zinc à 3 mois	1174	[illegible]
Nickel comptant	7690	[illegible]
Nickel à 3 mois	7775	7720

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,94	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,52	[illegible]
Maïs (Chicago)	7,38	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	237	235,40
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	53	[illegible]
Orge (Londres)	92,25	92,75
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1254	[illegible]
Café (Londres)	1630	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	0,80	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 12 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,79 %
CAC 40 : 2602,57

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	970	970	—	30/03/96
Cr.Lyonnais(T.P.)	855	858	+ 0,35	22/10/96
Renault (T.P.)	1710	1720	+ 0,58	24/10/96
Rhone Poulenc(T.P)	1981	2005	+ 1,21	01/10/96
Saint Gobain(T.P.)	1275	1268	- 0,54	15/03/95
Thomson S.A (T.P)	1040	[illegible]	—	[illegible]
Accor	730	736	+ 0,82	19/07/96
AGF-Ass.Gen.France	189	199,50	+ 5,55	15/07/96
Air Liquide	913	915	+ 0,21	03/06/96
Alcatel Alsthom	587	583	—	26/07/96
Axa	379,80	373	- 1,79	06/06/96
Comptoir Moder.	2838	2807	- 1,09	
CPR	476	478	+ 0,42	
Cred.Fon.France	65,20	64,95	- 0,38	
Credit Lyonnais CI	193	193	—	
Credit National	362,10	365,50	+ 0,93	
CS Signaux(CSEE)	277,20	275,80	+ 0,21	
Damart	4780	4700	- 1,67	
Danone	839	843	+ 0,47	
Dassault-Aviation	1325	1325	—	
Dassault Electro	620	625	+ 0,80	
Dassault Systemes	343	356	+ 3,79	
De Dietrich	239,50	237,70	- 0,75	
Degremont	443,50	442,80	- 0,15	
Dev.R.N-P.Cal Li #	50,50	53,50	+ 5,94	
DMC (Dollfus Mi)	163	166	+ 1,84	
Dynaction	141,50	139,60	- 1,34	
Eaux (Gle des)	770	780	+ 1,29	
Eiffage	325	304	- 6,46	
Elf Aquitaine	551	552	+ 0,18	
Eramet	304,20	307	+ 0,92	
Eridania Beghin	889	899	+ 1,12	
Essilor Intl	1615	[illegible]	+ 0,24	
Essilor Intl ADP	1484	1485	+ 0,06	
Esso	626	630	+ 0,63	
Eurafrance	2449	2450	+ 0,04	
Euro Disney	10,30	10,35	+ 0,48	
Europe 1	1379	1380	+ 0,07	
Eurotunnel	7,25	7,25	—	
Christian Dior	892	895	+ 0,33	03/12/96
Ciments Fr.Priv.B	197,90	203,90	+ 3,03	01/07/96
Cipe France Ly #	707	705	- 0,28	08/08/96
Clarins	795	788	- 0,88	18/07/96
CLF-Dexia France	521	523	+ 0,38	17/06/96
Club Mediterranee	377	385,50	+ 2,25	24/06/96
Coflexip	294,50	295	+ 0,16	07/08/95
Colas	781	785	+ 0,51	28/06/96
Comptoir Entrep.	12,30	12,65	+ 2,84	15/07/92
Labinal	1320	[illegible]	+ 2,19	
Lafarge	362,80	[illegible]	- 0,13	
Lagardere	163,20	[illegible]	+ 1,28	
Lapeyre	359,90	[illegible]	- 1,75	
Lebon	202	[illegible]	+ 2,97	
Legrand	950	948	- 0,21	
Legrand ADP	661	[illegible]	+ 0,45	
Legris indust.	261	260	- 0,38	
Locindus	839	[illegible]	+ 0,59	

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
United Technol. #	418	420	+ 0,47	10/12/96
Vaal Reefs #	365,60	389,20	+ 0,93	13/09/96
Volkswagen A.G #	2690	2686	- 0,14	06/06/96
Volvo (act.B) #	139,50	143	- 2,50	07/05/96
Western Deep #	191,40	191,20	- 0,10	13/09/96
Yamanouchi #	104	108,90	+ 4,71	01/12/96
Zambia Copper	16,20	16,85	+ 4,01	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 12 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	101,05	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,18	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	123,11	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	125,15	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	122,15	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,90	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,18	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	120,50	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,52	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,14	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	117,77	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,68	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	101,77	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,45	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	107,95	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,86	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	113,38	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	107,06	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	118,33	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	105,05	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	119,22	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	128,50	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	129,01	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,33	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	940	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	208
Commerzbank AG	142	142
Fiat Ord.	18,50	18,60
Gevaert	353	353
Gold Fields South	123	119,50

Valeurs	Cours précéd.	Derniers cours
Moncey Financiere	2895	2900
M.R.M. (Ly) ◆	166,90	166,90
Navigation Mixte	951	950
Part-Dieu(Fin)(Ly)	120,50	125
Pechiney CIP	259	271
Pechiney Intl	111,70	114
Poliet	502	501
Sabeton (Ly)	736	737
Samse (Ly)	800	795

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 12 FÉVRIER

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 12 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	59,90	59,90
Belvedere	225	230,20
BVRP	119,90	116
Coil	213	215
Electronique D2	675	670
FDM Pharma n.	200	202
Genset	241	244,90
Guyanor action B ◆	34,80	34,80
High Co.	165	165
Infonie	179	180
Joliez-Regol	87,95	85
Mille Amis	111,90	111,90
Naturex	85	82,90
Olitec	1035	1050
Picogiga	270	274
Proxidis	42	42
R21 Santé	325	325
Stelax	4,50	4,35

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 12 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Endania-Béghin Cf ◆	740	740
Crédit Gen.Ind. ◆	21,10	21,30
Générale Occidentale ◆	77	77
Mumm ◆	1205	1205
Ste lecteurs du Monde ◆	155	155

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 11 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Cred.Mut.Ep.Ind. C	129,44	125,98
Créd.Mut.Ep.J	22727,64	22727,64
Créd.Mut.Ep.long.T	260,09	253,13
Cred.Mut.Ep.Monde	1466,76	1429,45
	1856,51	1820,11
	1129,61	1107,46

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

	841,55	805,29
	19503,33	18935,27
	798,32	763,94
	691,68	661,59

LEGAL & GENERAL BANK

	1817,66	1817,66
	1021,88	962,59
	1942,11	1880,98

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Actimonétaire C	37635,61	37635,61
Actimonétaire D	30645,73	30645,73
Cadence 1 D	1085,46	1074,71
Cadence 2 D	1075,79	1065,14
Cadence 3 D	1076,13	1065,48
Capimonétaire C	406,79	406,38
Capimonétaire D	377,56	377,56
Sogeoblig C	9135,74	9045,29
Interoblig C	7161,07	7090,17
Intersélection France D	675,51	662,26
S.G. France opport. C	1953,41	1915,11
S.G. France opport. D	1864,77	1828,21
Sogenfrance C	1734,43	1700,42
Sogenfrance D	1585,35	1554,26
Sogepargne D	310,26	307,21
Sogiter C	2125,80	2084,12

Fonds communs de placements

Favor D ●	1436,24	1408,08
Sogeliance D ●	1723,30	1706,24
Sogenfrance Tempo D ●	174,84	174,84

925,41	902,84
901,51	879,52
140,20	136,78
166	161,95
132,84	129,60
651,36	641,73
621,67	612,48
116,96	116,80
112,01	111,84
147,11	147,11
138,40	138,40
625,90	616,65
193,45	188,73
44086,65	44086,65
5377,87	5324,62
2371,87	2365,96

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITIONS

■ **LOU BENNETT**, organiste de jazz américain, est mort lundi 10 février à l'hôpital du Chesnay (Yvelines) à l'âge de soixante-dix ans. Martiniquais par son père – son vrai nom était Jean-Louis Benoît –, *il était né le 18 mai* 1926 à Philadelphie (Pennsylvanie). Elevé par un grand-père pasteur baptiste dans le Maryland, il s'initie dès son plus jeune âge au gospel, apprend le piano et l'harmonium pour accompagner les chants de l'église. Après son ser*vice militaire (1943-1946), où il* tient le tuba dans l'orchestre de l'armée, il s'établit un temps comme cordonnier (son métier d'origine) avant de s'acheter un orgue et de former un trio inspiré par celui de Nat King Cole. Devenu professionnel au début des an*nées 50, il parcourt les Etats-Unis* et, sur recommandation du chanteur Babs Gonzalez, se fait engager au Blue Note à Paris en 1960. Lou Bennett fait ensuite l'essentiel de sa carrière en Europe, et en France en particulier – il était notamment un habitué du Petit Opportun à *Paris –, où il se produit* avec des musiciens américains, « exilés » comme lui, dont le batteur Kenny Clarke et le guitariste Jimmy Gourley. Féru d'électronique, ce disciple de Wild Bill Davis et de Jimmy Smith, avait mis au point en 1978 un orgue, la « Bennett Machine », qui lui permettait de dupliquer divers instruments (piano, cordes, cuivres, vibraphone...) comme un véritable orchestre.

■ **BRIAN CONNOLLY**, chanteur du groupe britannique de rock Sweet, est mort, lundi 10 février, à l'âge de quarante-sept ans. Avec *Slade, T. Rex ou Gary Glitter*, Sweet fut un des principaux représentants du courant glam-rock (pour *glamorous*), très en vogue au début des années 70 en Grande-Bretagne et dont l'incarnation la plus célèbre fut Ziggy Stardust, le personnage créé par David Bowie. *Proche du hard-rock, ce genre* souligne le thème répétitif de la guitare ; les musiciens, aux visages outrageusement maquillés, portent vestes à paillettes et bottes à semelles compensées. Sweet signe en 1971 chez RCA et, avec l'aide du tandem d'auteurs-*compositeurs Nicky Chinn et* Mike Chapman, s'impose grâce aux tubes *Little Willy, Wig Wam Bam, Blockbuster* – très proche du *Jean Genie* de David Bowie –, *Ballroom Blitz* et *Teenage Rampage*. En 1974, le groupe se sépare de Chinn et Chapman pour valoriser ses propres compositions. Victime d'une attaque cardiaque en 1981, Connolly avait quitté le groupe en 1979, mais continuait de jouer les grands succès de Sweet sur scène.

■ **MARIO HENRIQUE SIMONSEN**, économiste brésilien, est mort dimanche 9 février d'un cancer du poumon à Rio de Janeiro à *l'âge de soixante et un ans. Il était* considéré comme un des artisans du *« miracle économique brésilien »* des années 70, pendant la dictature militaire. Il avait pourtant été nommé ministre des finances et de la planification par le président Ernesto Geisel en 1974, *au moment où ce « miracle »* prenait fin, pour faire place à une très forte inflation. Mario Henrique Simonsen avait été administrateur de nombreuses sociétés. Il avait également été professeur à la Fondation Getulio Vargas, un institut de recherches économiques, où il *a formé de nombreux responsables* économiques brésiliens.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 10-mardi 11 février sont publiés :

● **Zones franches** : un décret relatif à l'exonération d'impôt sur les bénéfices dans les zones franches urbaines, pris en application de la loi du 14 novembre 1996 relative à *la mise en œuvre du pacte* de relance pour la ville.

● **Finances** : un décret fixant à 3,87 % le taux de l'intérêt légal pour l'année 1997.

● **Agriculture** : un décret et un arrêté relatifs à l'aide de démarrage aux groupements pastoraux et aux associations foncières pastorales.

● **Espace rural** : un décret relatif à la création du commissaire à l'espace rural : placé auprès du ministre de l'agriculture et du mi*nistre de l'aménagement du* territoire, il est chargé de faire des propositions sur les questions relatives à l'espace et à l'environnement ruraux ; un arrêté portant nomination du commissaire à l'espace rural : il s'agit d'André Goustat, président de Chasse, pêche, nature et traditions *(lire page 8)*.

Au *Journal officiel* du mercredi 12 février sont publiés :

● **Logements sociaux** : un décret portant définition des logements sociaux en accession à la propriété.

● **Habitat** : *un décret relatif aux* modalités d'application du plan de sauvegarde d'ensembles d'habitat privé institué par la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

● **Assurance-maladie** : un arrêté fixant au 1er mars la date d'entrée en vigueur du codage des actes de biologie médicale.

● **Sécurité sociale** : un arrêté portant nomination au Haut comité médical de la Sécurité sociale.

● **Bons du Trésor** : un arrêté relatif *à la création de bons du Trésor* en compte courant à taux fixe et intérêts annuels 4,75 %, remboursés le 12 mars 2002.

NOMINATIONS

PROTESTANTISME

Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, deviendra pasteur de la paroisse Saint-Jean de Mulhouse (Haut-*Rhin), qui appartient à l'Eglise* réformée d'Alsace et de Lorraine. En annonçant son intention de ne pas dépasser dix années à la tête de la Fédération protestante, Jacques Stewart avait annoncé son souhait de revenir en paroisse. Le 1er juillet, le pasteur luthérien Jean Tartier lui succèdera (*Le Monde* du 24 décembre 1996).

[Né le 24 juillet 1936 à Cannes (Alpes-Maritimes), Jacques Stewart, licencié de théologie à *la faculté protestante de Montpellier, a été* pasteur à Strasbourg (1970-1974), à Nancy (1974-1982), président du conseil de la région Est de l'Eglise réformée de France. C'est en 1987 qu'il est devenu président de la Fédération protestante et, à ce titre, coprésident du Conseil d'Eglises chrétiennes en France.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

De Nouchka

et

Erat,

Du Burkina à l'infini.
Il n'y avait qu'un pas...
Nous avons franchi la Volta.

Happy Birthday !

Mariages

Élodie

a la joie d'annoncer le mariage de ses parents.

Patricia BLANCHON
et
Bruno CHEVALIER,

qui a eu lieu le 1er février 1997, à Paris-20e.

2, square Got,
75020 Paris.

Décès

– *Sos-en-Albret.*

Mme Pauline Batz,
sa mère,
Mme Gilette Batz,
son épouse,
Mlle Alexandra Batz,
sa petite-fille,
Jean-Léon et Marlène Batz,
son fils et sa belle-fille
et leur fille Marianne (†),
Les familles Barrère, Gouillou, Raoux,
Ainsi que tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean BATZ,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 6 février 1997, à l'âge de *soixante-quinze ans.*

Les obsèques ont eu lieu, le 8 février, à Sos-en-Albret (Lot-et-Garonne).

M. Novarini,
47170 Mézin.
Tél. : 05-53-65-83-02.

– Les familles Buchsenschutz, René et Sanchez
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel de

Nicolas BUCHSENSCHUTZ,

à Paris, le 6 février 1997, dans sa vingt-sixième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue des Lilandry,
77600 Guermantes.

– Nous sommes priés d'annoncer le rappel à Dieu de

Robert CARVALLO,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
vice-président
de la Demeure historique,

survenu le 9 février 1997, et en union avec

Marguerite CARVALLO (†),
née d'ESTIENNE d'ORVES,

De la part de
Ses enfants,
Martine Carvallo,
Louis et Dorothée Champion,
Henri et Angélique Carvallo,
Du personnel du château de Villandry,
Et de toute la famille.

La levée de corps aura lieu au château de Villandry, le vendredi 14 février 1997, à 14 h 30, et sera suivie d'une cérémonie religieuse, en l'église de Villandry.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille de

M. Charles CASSIGNOL,
docteur d'Etat,
ingénieur de recherches au CEA,

vous informe de son décès, le 31 janvier, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Il a donné son corps à la science.

– *Odile* et Frédéric Billon-Citerne
et leurs enfants,
Sylvie et François Muraire-Citerne
et leurs enfants,
Sophie et François Peyne-Citerne
et leurs enfants,
Isabelle Pasty et son fils Antoine Citerne,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marc Chiche,
sa sœur et son beau-frère,
Les familles Doyen, Dolez, Leclercq-Mahieu,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Jean CITERNE,
ancien élève de l'Ecole polytechnique
promotion 1951,
ingénieur général
des Ponts et Chaussées en retraite,

survenu à Eymoutiers (Haute-Vienne), le 9 février, à l'âge de soixante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 février, à 16 heures, en l'église Saint-Louis, 63, avenue Jules-Ferry, à Cambrai (Nord).

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue de la Paroisse,
78400 Chatou.

– Mme *Jean Fourré,* née Annette de Scorraille.

M. et Mme Patrick Boiron,
Maxime, Alexandre, Benjamin Boiron.

M. et Mme Paul Fourré,
leurs enfants et petits-enfants,

Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean FOURRÉ,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de l'aéronautique.

La levée du corps aura lieu au domicile mortuaire à Marthon, le vendredi 14 février 1997, à 12 h 45, suivie de l'incinération dans l'intimité familiale.

Ni fleurs ni couronnes.

Chanterelle,
route de Grassac,
16380 Marthon.

– *Mlle* Anne-Marie Quantin,
M. et Mme Henri Quantin,
M. et Mme Paul Quantin,
Le docteur et Mme André Quantin,
ses enfants,
M. et Mme Jean-Christophe Quantin,
M. et Mme François Contat,
M. Bechraoui et Mme le docteur Catherine Quantin-Bechraoui,
M. et Mme François Pottecher,
Mme Françoise Quantin
et M. Frédéric Vaillant,
Le docteur et Mme Xavier Quantin,
M. et Mme Pascal Bourion,
M. et Mme Paul-Emmanuel Quantin,
ses petits-enfants,
Et ses dix-sept arrière-petits-enfants,
Mme Germaine Barlat,
Mlle Andréa Roullet,
Les familles Febvret, Pasquier et Renaut,
font part du décès de

M. André QUANTIN,
inspecteur central
du Trésor honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier dans l'ordre
national du Mérite,

survenu le 11 février 1997, dans sa centième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 15 février, à 14 heures, en l'église de Savigny-sous-mâlain (Côte-d'Or).

Ils rappellent à votre souvenir

Paule QUANTIN,

son épouse,
décédée en juillet 1988

et

Bernard QUANTIN,

son petit-fils,
décédé en septembre 1996.

– Les éditions Présence africaine
ont la profonde douleur de faire part du décès de l'écrivain guinéen

Williams SASSINE,

le dimanche 9 février 1997, à Conakry, à l'âge de cinquante-trois ans.

Il est et demeure l'un des plus grands écrivains de son temps.

Sa disparition est une immense perte pour les lettres africaines.

Œuvres :
Saint Monsieur Baly (1973),
Wirriyamu (1976),
Le Jeune Homme des sables (1979),
L'Alphabète (1982),
Le zeherons n'est pas n'importe qui (1985).
A paraître : *La Mémoire d'une peau.*
(*Le Monde* du 12 février)

Avis de messe

– Le mardi 18 février 1997, à 18 heures, à la crypte du couvent des dominicains, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e, l'eucharistie sera célébrée à la mémoire de

Geneviève CAMPREDON,

décédée le 5 *février* 1996,
et en souvenir de sa mère,

Manon MARCHAL,

décédée le 27 décembre 1995.

– Une messe sera célébrée le jeudi 20 février 1997, à 18 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e, à l'intention de

M. Bernard GAUJAL,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé le 13 janvier 1997.

De la part de
Mme Bernard Gaujal,
son épouse,
M. et Mme Jacques-Christophe de Bary,
M. et Mme Bernard Joseph,
M. Emmanuel Gaujal,
M. et Mme Alain Gaujal,
ses enfants et petits-enfants.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Services religieux

– La cérémonie des chlochim de

Léon LENEMAN

aura lieu à la synagogue, 14, place des Vosges, *Paris-4e*, le *16 février* 1997, à 18 h 15.

Anniversaires de décès

– Le 13 février 1996,
le doyen

Jacques CEDRAS,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
commandeur dans l'ordre
des Palmes académiques,

nous quittait.

En ce jour anniversaire, toutes nos pensées vont vers lui.

Richard ROUD,
fondateur directeur *emeritus*
du New York Film Festival,

disparu le 13 février 1989,

fut l'auteur (américain-USA) de premiers livres sur *Godard, J.-M. Straub, H. Langlois, Cinema – a Critical Dictionary* et, en 1988, de la première bio*graphie officielle de*

François TRUFFAUT,

inédite encore à ce jour.

Conférences

Transformations des armées au XVIIe siècle

par André Corvisier, professeur émérite à l'université Paris-IV, le lundi 17 février 1997, à 18 heures, palais abbatial, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e. Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense, dans le cadre du cycle de conférences « *Armées professionnelles et citoyennes : une perspective historique* ».

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Denis Guenoun : **« Théâtres, philosophies, politiques ».**
17 février, 17 mars, 20 h 30-22 h 30, salle RC3, université *Paris-VII*, 2, place Jussieu, Paris.

Stéphane Arguillère : **« Atelier de traduction : introduction à la lecture des textes philosophiques en langue *tibétaine* ».**
19 février, 12 mars, 17 heures-19 heures, annexe de la Ve section EPHE, bât. du Crous, 29, rue Daviel, Paris.

Barbara Cassin, Jean-François Courtine, Alain de Libera : **« Ce que les philosophes disent de leur langue ».**
20 février : Denis Thouard : **« Autour de Hamann, Jacobi, Herder ».**
21 février : Pierre Penisson : **« Kant, sur la langue allemande ».**
20 heures-22 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, *Paris.*

Paul Ricœur : **« Le temps passé : *mémoire, histoire, oubli* ».**
20 et 26 février, 18 heures-20 heures, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Elisabeth Rigal : **« Questions wittgensteiniennes – I. La question du sujet ».**
21 février, 20 heures-22 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Olivier Lecour Grandmaison : **« Sur la haine : pouvoirs éthiques et politiques de la détestation. Avec Spinoza ».**
20 février, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, *université Paris-VII, 2, place Jussieu,* Paris.

**L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85.
Autres renseignements : 01-44-41-46-80.**

Communications diverses

– **M. R.S. Sirat**, grand rabbin de France, traitera **« Le judaïsme face à cent ans de sionisme »** au CBL, 10, *rue* Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 13 février 1997, à 20 h 30. Tél. : 01-42-71-68-19.

AET : L'EMPT du Mans

fêtera son

cinquantenaire

le samedi 3 mai 1997, au Mans.
Contact : 06-07-97-69-58
ou 02-43-87-91-36

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
01-42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : **01-42-17-21-36**
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires .... 95 F
Thèses étudiants .... 65 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

ASTRONOMIE Le télescope spatial Hubble va recevoir, jeudi 13 février, la visite de la navette américaine Discovery. L'équipage procédera au changement de divers équipements, au cours de quatre sorties. ● CETTE MISSION D'ENTRETIEN devrait permettre de doter le télescope d'une nouvelle caméra à infrarouge, qui lui permettra de mieux évaluer la vitesse d'expansion de l'Univers, et d'un spectrographe plus sensible offrant la possibilité de traquer, entre autres objets célestes, les trous noirs supermassifs. ● LES SEPT MEMBRES de l'équipage se sont entraînés pendant deux ans pour mener à bien cette opération, dont le coût approche 4 milliards de francs. ● EN 1993, une première réparation en orbite avait permis de rendre la vue à Hubble, qui s'était révélé myope à la suite d'une erreur de polissage de son miroir de 2,4 m de diamètre.

Des opticiens de l'espace s'élancent vers le télescope Hubble

Les astronautes américains embarqués sur la navette Discovery vont capturer pour la deuxième fois l'observatoire astronomique lancé en 1990. Ils vont procéder, en orbite, au changement de plusieurs de ses instruments afin d'améliorer ses performances

HUBBLE est décidément très courtisé. Trois ans après avoir été guéri de sa myopie, le télescope spatial Hubble reçoit à nouveau la visite d'opticiens de l'espace. L'équipage de la navette Discovery, lancée mardi 11 février depuis le Centre spatial Kennedy de cap Canaveral (Floride), revient au chevet de l'observatoire astronomique, afin de remplacer deux instruments optiques et divers équipements de bord, ce qui devrait lui permettre de sonder avec plus de précision les tréfonds de l'Univers.

Hubble revient de loin : conçu par la NASA et l'Agence spatiale européenne, lancé en 1990, avec sept ans de retard sur le calendrier initial, cet instrument de la taille d'un autobus à impériale est le plus grand télescope jamais mis sur orbite.

En s'affranchissant de l'atmosphère terrestre, qui opère une distorsion sur les rayons lumineux, il devait pouvoir atteindre une résolution (précision) de 0,1 seconde d'arc, dix fois plus élevée que celle des meilleurs télescopes terrestres, et observer des objets cinquante fois moins lumineux.

Hélas ! on devait rapidement s'apercevoir qu'il était atteint de tremblements, de trous de mémoire et de troubles de la vue. En passant du jour à la nuit, ses panneaux solaires se déformaient et le rendaient instable, tandis que ses enregistreurs de bord étaient sensibles aux perturbations électromagnétiques de la « ceinture de Van Allen ». Plus grave, un défaut de courbure de quelques microns de son miroir de 2,4 mètres de diamètre l'empêchait de concentrer convenablement la lumière ! La NASA faillit ne pas se relever de cette bourde, inconcevable pour un engin dont le prix dépassait les 10 milliards de francs. Ce fut la navette Endeavour, qui, en décembre 1993, pour 3,8 milliards de francs supplémentaires, devait rendre sa clairvoyance au télescope. Un authentique exploit, que l'astronaute Steve Hawley, qui y prit part et se trouve actuellement à bord de Discovery, n'hésite pas à comparer *« à la conquête lunaire »*.

Grâce à une nouvelle caméra et à l'adjonction de miroirs, Hubble a pu, dès lors, accomplir pleinement sa mission et régaler les astronomes d'images d'une qualité inégalée. L'Institut scientifique du télescope spatial (SCSci) de Baltimore (Maryland), qui coordonne les recherches menées à partir des données de Hubble, recense pas moins de 5 000 publications scientifiques.

OPÉRATION DANS LE VIDE

Pourquoi, alors, retourner en orbite ? Il s'agit cette fois de simples mesures d'entretien et de remise à niveau des performances de cet engin, dont l'espérance de vie est de quinze ans. D'ores et déjà, deux missions supplémentaires sont prévues, en 1999 et 2002. La première sera l'occasion de changer une caméra et les panneaux solaires, et de remonter le satellite sur une orbite plus élevée, mais l'objectif de la seconde n'est pas encore défini.

Si les réparations en orbite doivent devenir routinières, les dix jours qui viennent ne seront pas pour autant de tout repos pour l'équipage de Discovery. La première opération concerne l'arrimage des 11 tonnes du satellite et de ses deux fragiles panneaux solaires. Pour mener à bien cette manœuvre délicate, l'expérience acquise lors des différents apontages effectués avec la station orbitale Mir devrait être la bienvenue.

Le lendemain, au quatrième jour de la mission, aura lieu la première des quatre sorties extravéhiculaires au cours desquelles les astronautes, perchés à l'extrémité d'un bras articulé ou agrippés à l'une des 76 poignées qui ornent le satellite, procéderont aux réparations et aux échanges d'instruments optiques.

Les quatre astronautes qui opéreront dans le vide, à 580 km d'altitude environ, se préparent à cette intervention depuis deux ans. Ils ont passé plus d'une centaine d'heures dans leur scaphandre malcommode (135 kg), au fond de piscines censées reproduire l'apesanteur. Leurs mains sont devenues calleuses, affirment-ils, à force de manier les quelque 150 outils qui doivent leur permettre de mener à bien les quatre séances de Meccano spatial.

Au titre des réparations usuelles, les astronautes procéderont au changement de plusieurs équipements obsolètes. C'est le cas du système de pointage de Hubble, qui permet également d'effectuer des mesures astronomiques.

VOIR LES TROUS NOIRS

Un nouvel enregistreur de données, doté d'une mémoire électronique, sera capable de stocker dix fois plus d'informations que les actuels enregistreurs à bande magnétique. Côté mécanique, l'une des quatre roues à inertie servant à stabiliser le satellite sera remplacée, même si, en principe, trois de ces volants suffisent à orienter et maintenir l'engin en place.

Mais le plus délicat concerne la partie proprement scientifique de la mission. Deux instruments – un spectromètre et un spectrographe – seront remplacés par des modèles plus performants : Nicmos (Near Infrared Camera and Multi-Object Spectrometer) et STIS (Space Telescope Imaging Spectrograph).

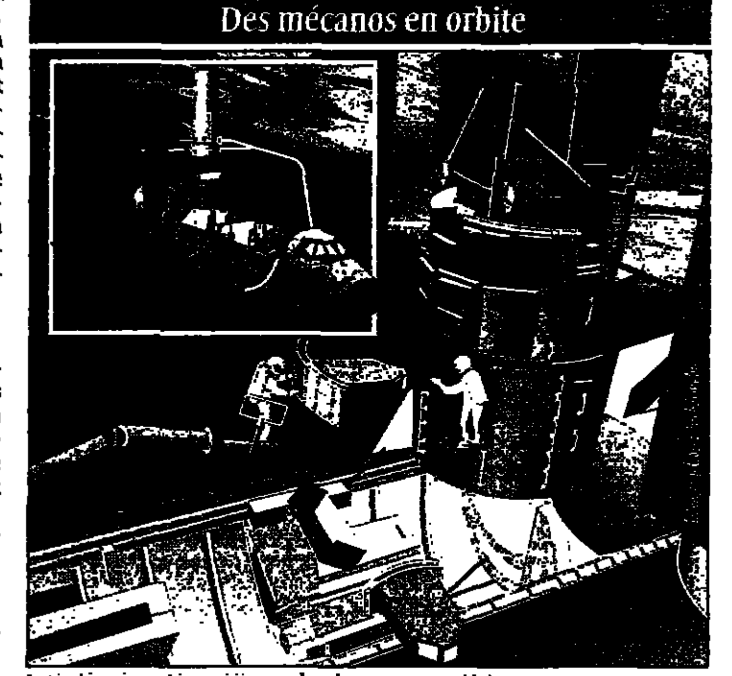
Les trois caméras de Nicmos doivent recueillir des images dans le spectre infrarouge – entre 0,8 et 2,5 micromètres –, dans une gamme d'onde permettant de mesurer le « décalage vers le rouge », qui traduit la vitesse d'éloignement d'un objet lointain. Cet instrument pourra détecter des objets trop distants pour les instruments travaillant en lumière visible et ultraviolette, et offrira une idée plus précise de la vitesse d'expansion de l'Univers.

Le spectrographe STIS décomposera la lumière captée par le télescope en diverses franges permettant d'analyser la composition, la température, la vitesse et les propriétés physiques et chimiques des astres auscultés par Hubble. Ses deux détecteurs pourront conjointement collecter trente fois plus de données spectrales et cinq cents fois plus de données spatiales que les précédents spectrographes, assure la NASA.

Grâce à lui, les astrophysiciens espèrent, en visant les centres galactiques, étudier plus en détail les trous noirs supermassifs, ces étranges objets célestes qui avaient constitué l'une des découvertes offertes par Hubble première formule.

Hervé Morin

Des mécanos en orbite



L'équipage de Discovery, après avoir placé le satellite dans la soute de la navette à l'aide d'un bras articulé, devra procéder au remplacement de plusieurs équipements du télescope spatial. Ce même bras permettra aux astronautes, perchés à son extrémité, de manipuler des pièces de rechange excédant 150 kg. Quatre sorties extra-véhiculaires seront nécessaires pour remettre à neuf le télescope spatial.

Edwin Hubble et l'expansion de l'Univers

L'astrophysicien américain Edwin Powell Hubble fut le premier à observer, grâce au télescope du mont Wilson, les étoiles variables appelées Céphéides, dans la nébuleuse M 31 d'Andromède, mettant ainsi en évidence en 1924 l'existence de galaxies extérieures à la Voie lactée.

Sa principale contribution fut son interprétation des observations du Hollandais William de Sitter sur le « décalage vers le rouge » des galaxies. *Hubble émit en 1929 l'hypothèse que ce phénomène* était la conséquence de l'effet Doppler-Fizeau, qui se manifeste, par exemple, par la déformation du son de la sirène d'une ambulance en mouvement. Cet effet traduisait, selon lui, l'éloignement croissant des galaxies les unes des autres. Il confortait ainsi la théorie de l'expansion de l'Univers, et donnait son nom à une constante indiquant la vitesse de cette expansion. L'« inconnue de Hubble » serait sans doute un terme plus adéquat, dans la mesure où ses successeurs n'ont pas encore trouvé sa valeur exacte.

Un formidable outil pour les cosmologistes

RAREMENT instrument scientifique aura été autant sollicité. Depuis que sa vue a été corrigée, Hubble a transmis plus de 100 000 clichés, pointant ses caméras aussi bien vers les planètes du système solaire que vers les points les plus éloignés de l'Univers. L'institut scientifique du télescope spatial de Baltimore recueille ses images, qui sont exploitées par des centaines d'astronomes.

ANALYSE

L'instrument explore l'énigme de la masse manquante : 90 % de la matière est invisible

Les Européens, qui bénéficient en principe de 15 % du temps d'observation, ne sont pas en reste. L'Agence spatiale européenne a investi, depuis le début des années 80, plus de 3 milliards de francs dans ce programme et, outre les équipes nationales, dispose d'une équipe permanente de 15 personnes à Baltimore.

Souvent époustouflantes – comme cette « nurserie » galactique où des étoiles sont saisies à peine écloses –, ces images ont une valeur scientifique inégalée. A l'actif de Hubble, on peut citer la découverte d'oxygène sur Europe, l'une des lunes de Jupiter, ainsi que de nouvelles lunes autour de Saturne. Il a également identifié des trous noirs, dans les galaxies NGC 4261 et M 87. Il a, enfin, trouvé des indices de l'existence d'une planète extra-solaire autour de l'étoile Beta Pictoris.

Sa contribution à la cosmologie passe par l'observation des lentilles gravitationnelles, ces objets massifs qui, en infléchissant la lumière émise par des astres placés derrière eux, permettent de voir des galaxies vieilles de près de 6 milliards d'années. *Le télescope a pu observer* la collision d'une galaxie et d'un quasar. Plus brillants que 1 million de millions de soleils, ces quasars peuvent aussi servir de cible à Hubble : en analysant le rayonnement ultraviolet qui en est issu, les astronomes ont constaté la présence d'hélium dans l'univers lointain. Ces nuages d'hélium, plus abondants qu'on ne le pensait jusqu'alors, constituent peut-être une piste pour résoudre l'énigme de la masse manquante de l'Univers, ces fameux 90 % de matière qui restent invisibles aux télescopes.

Les données reçues par le télescope spatial sont utilisées par les cosmologistes, qui tentent de calculer la constante définie par l'astronome auquel il doit son nom, Edwin Hubble. Deux équipes ont ainsi trouvé récemment deux valeurs différentes pour ce paramètre qui détermine la vitesse d'expansion de l'Univers et permet, avec deux autres constantes, de déterminer son âge. Peut-être les nouveaux instruments du télescope permettront-ils de les *départager...*

H. M.

Quatorze années agitées

● **Octobre 1983 :** le lancement du télescope spatial Hubble est retardé pour des raisons techniques et économiques.

● **Janvier 1986 :** l'explosion en vol de la navette Challenger, qui entraîne la mort de sept astronautes, retarde l'ensemble du programme spatial américain, piloté par la NASA.

● **Avril 1990 :** mise sur orbite du télescope spatial par la navette Discovery. Un mois plus tard, Hubble transmet ses premières images, un amas d'étoiles proches situé non loin de la Terre, dans la constellation de la Carène.

● **Mai 1993 :** face à la médiocrité des images transmises, un *comité d'experts réunis à* l'initiative de la NASA conclut à la nécessité d'une réparation du télescope.

● **Octobre 1993 :** Perkin-Elmer Corporation, le fabricant du miroir défecteux responsable des résultats décevants de Hubble, s'engage à verser un dédommagement de 140 millions de francs à la NASA.

● **Décembre 1993 :** l'équipage de la navette Endeavour procède à la réparation en orbite du télescope.

● **Juillet 1996 :** Hubble capture sa 100 000e image.

● **Février 1997 :** seconde mission d'entretien de Hubble, effectuée par la navette Discovery.

● **1999 et 2002 :** nouvelles réparations et remises à niveau *de l'observatoire spatial.*

● **2005 :** fin de vie théorique du télescope spatial Hubble.

L'utilisation des produits issus des cadavres humains est réglementée

LE PROFESSEUR Jean-François Girard, directeur général de la santé, a signé un arrêté, publié au *Journal officiel* daté du 5 février, qui établit des interdictions dans l'usage thérapeutique de produits issus de cadavres humains. Ces interdictions se fondent sur les recommandations du conseil médical et scientifique de l'Etablissement français des greffes.

Elles visent à prévenir tout risque de transmission à l'homme, dans le cadre de l'exercice chirurgical, des affections causées par les *« agents transmissibles non conventionnels »* que sont les prions. C'est notamment la transmission accidentelle *via* un geste chirurgical de la maladie de Creutzfeldt-Jakob qui est ici visée.

La bibliographie médicale témoigne de l'existence non négligeable d'un risque lors de gestes neurochirurgicaux impliquant l'usage de produits issus du corps humain. L'affaire de l'hormone de croissance contaminée a démontré, à partir de l'usage des glandes hypophyses humaines, la réalité de ce risque infectieux tenu longtemps comme quantité négligeable. Aujourd'hui, l'affaire de la « vache folle » donne à ce dossier une actualité.

Les autorités sanitaires françaises interdisent dorénavant, aux termes de l'arrêté, *« la transformation, l'importation, l'exportation, la distribution, la cession à titre gratuit ou onéreux et l'utilisation à des fins thérapeutiques des hypophyses, des tympans et des rochers d'origine humaine »*

« Il sera procédé au retrait des hypophyses, des tympans et des rochers d'origine humaine destinés à l'utilisation thérapeutique en tout lieu où ils se trouvent, précise ce texte. *Seuls les osselets d'origine humaine, prélevés par le conduit auditif externe, peuvent être utilisés à des fins thérapeutiques chez l'homme. »*

Le professeur Didier Houssin, directeur de l'Etablissement français des greffes, avait réuni à deux reprises sur ce thème, en 1995, les experts de l'activité chirurgicale. Leurs réflexions sont résumées dans un document interne en date du 13 novembre 1996, approuvé le 26 novembre par les membres du comité médical et scientifique de cet établissement, que préside le docteur Dominique Durand.

INCERTITUDES PERSISTANTES

« La commission insiste sur les incertitudes qui persistent concernant les maladies à agents transmissibles non conventionnels. D'une part, la fréquence de ces maladies dans la population générale est faible : la fréquence de la maladie de Creutzfeldt-Jakob est d'environ un cas par million d'habitants, et cette fréquence apparaît stable depuis plusieurs années. D'autre part, il n'existe pas de tests accessibles pour le dépistage biologique de ces infections chez les sujets atteints et chez les sujets en phase d'incubation », peut-on lire dans le document.

Les experts insistent pour que les décisions prises aujourd'hui soient réévaluées dans deux ans en fonction des connaissances qui pourraient être apparues.

Le document de l'Etablissement français des greffes aborde les problèmes pratiques soulevés par l'utilisation de différents tissus. Les cornées posent un problème majeur, puisque plusieurs milliers de personnes sont en France en liste d'attente pour être greffées. Il n'existe ici aucune solution thérapeutique, et le risque infectieux est minime. Les experts estiment que les personnes concernées doivent être informées du rapport bénéfice-risque, et que, dès lors, l'utilisation thérapeutique de ces tissus peut être poursuivie.

Concernant les glandes hypophyses, les experts estiment que les besoins et les bénéfices sont nuls, et que le risque est majeur. *Un excellent substitut existe grâce* aux techniques de biologie moléculaire. L'utilisation des hypophyses humaines doit donc être interdite. Les experts estiment que les travaux expérimentaux concernant l'utilisation de greffes de tissus devraient être poursuivis. Ils estiment aussi que les tissus neurologiques d'origine embryonnaire peuvent être utilisés dans le cadre de ces cliniques visant à traiter la maladie de Parkinson ou la chorée de Huntington. Les mêmes experts assurent que l'utilisation du rocher (os crânien) dans le but de prélèvement des structures auditives doit être abandonné.

Ils soulignent cependant que le prélèvement des osselets (dans le cadre du traitement de la surdité) doit être poursuivi dès lors que ces structures biologiques sont prélevées *via* le conduit auditif externe, avec le minimum de risques infectieux. Là encore, les experts souhaitent que les malades soient informés du rapport bénéfice-*risque.*

Jean-Yves Nau

Les footballeurs français aspirent au statut d'artiste

COMMENT convaincre les meilleurs joueurs français de rester dans leur pays pour y déployer leurs talents ? Confrontés depuis plusieurs mois au départ de leurs meilleurs éléments pour les clubs anglais, italiens ou espagnols, les responsables des clubs professionnels français ont décidé de contre-attaquer.

Le 5 novembre 1996, quelques dirigeants, avec à leur tête Gervais Martel, président de l'Union des clubs professionnels de football et président du RC Lens, jettent la base d'un texte de loi visant à changer le statut du footballeur français. *« Nos clubs sont gravement désavantagés, notamment dans le domaine fiscal, par rapport à des pays comme l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, car nos charges patronales sont d'environ 30 % supérieures à celles de ces pays »*, souligne M. Martel.

L'idée émise par les dirigeants français est donc de modifier le statut juridique et fiscal du footballeur professionnel. Ce projet, approuvé par le conseil d'administration de la Ligue nationale de football et soumis actuellement au ministère de la jeunesse et des sports, vise à assimiler les joueurs professionnels à des artistes-interprètes pour une partie de leur salaire. *« La rémunération du joueur serait composée de deux parties*, explique le président de l'UCPF. *Une partie travail, correspondant au salaire ; une partie droit d'image, équivalant à une facturation de redevances par le biais d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). »* Concrètement, une distinction sera faite entre la part de revenu liée à la prestation imposée à 56 %, et une autre liée aux utilisations audiovisuelles et commerciales de l'image du footballeur, imposée à 33 %. Pour un joueur touchant 200 000 francs par mois (50 % sous forme de salaire, 50 % sous forme de droit d'image), le club réaliserait une économie annuelle de 958 000 francs. Les clubs français seraient alors en mesure *d'utiliser ces sommes pour retenir* leurs meilleurs éléments.

Pour l'instant, rien n'est encore réglé, loin de là. *Guy Drut*, ministre de la jeunesse et des sports, étudie le dossier présenté par les responsables du football français, ces derniers espérant que ce nouveau projet fiscal soit examiné au début de la prochaine session parlementaire, en mars, afin d'entrer en vigueur pour la saison 1997-98.

Conscient de l'urgence pour l'ensemble du football professionnel français de s'adapter à la nouvelle donne européenne, Guy Drut va devoir maintenant convaincre les responsables de Bercy et du ministère du travail que cette éventuelle exonération de charges ne se traduira pas par un véritable manque à gagner pour l'Etat. Un match délicat...

Alain Constant

Von Grünigen veut ouvrir la succession de Tomba

Entre la star italienne, attendue par une retraite dorée, et l'attaquant suisse, doué et discret, c'est un combat de géant

SESTRIÈRES
de notre envoyée spéciale

Sestrières a connu, mardi, une journée de chassés-croisés. Marc Girardelli est venu annoncer son départ, Deborah Compagnoni aux deux médailles d'or a enfin pu rentrer chez elle pour dormir après avoir répondu à 40 entretiens, trempé ses lèvres dans une dizaine de coupes de champagne, coupé quelques parts de gâteau, et souri un million de fois. Alberto Tomba, double champion du monde en titre du slalom et du slalom géant, est arrivé tard dans la soirée après avoir dîné sur la route vers Sestrières. Il aurait bien voulu aller dire adieu à Marc ou embrasser Deborah, il s'est contenté d'un incognito au clair de lune pour éviter les caméras et les micros tapis à son affût dans la station.

Loin du va-et-vient des champions et de la nouvelle folie italienne annoncée, Michael von Grünigen a dîné, mardi soir, comme d'habitude, dans la vaste salle à manger du village des athlètes avec l'équipe suisse. Pourtant, aux championnats du monde, il était favori du géant qui se courait mercredi et parmi les prétendants au podium dans le slalom de samedi. Michael aime bien cet anonymat. Il sait que les Suisses sont un peu rassasiés avec leur jolie moisson de médailles en première semaine. Il sait bien qu'Alberto Tomba, malgré son tonitruant retour, est un champion fragile.

Michael von Grünigen est âgé de vingt-sept ans, et tout l'oppose à son prestigieux adversaire, sauf la marque de skis pour laquelle ils courent tous deux. Ce Suisse, aussi discret que la fine moustache qui souligne son visage doux, n'est surtout pas une vedette, encore moins un cabot.

DISCRET ET FIER

Quand Alberto donne le coup de poing aux paparazzi, parraine une ligne de caleçons hyper-moulants ou cherche une fiancée pour une semaine, Michael porte la combinaison couleur de gruyère des Suisses et fait seulement la promotion d'une bière allemande. Il est marié, père d'un garçon. Fils d'un paysan suisse alémanique, il se dit têtu et calme comme un grand solitaire.

Il a peu à peu imposé en géant son style agressif et fier. Son casque en porte d'ailleurs les stigmates, maculé de rouge et bleu, de la couleur des piquets percutés en course. Rayonnant tout au long de la saison, il a rapidement pris la tête de la Coupe du monde de géant, comme en 1996. A Sestrières, il annonce tranquillement une excellente forme.


JEROME PREVOST/TEMPSPORT

Le Suisse Michael von Grünigen domine le géant depuis deux saisons.

« Ici, je n'ai rien de spécial à perdre puisque je n'ai pas encore beaucoup gagné », lâche-t-il. Michael von Grünigen a appris : en 1995, alors qu'il caracolait en tête de la Coupe du monde de géant, il était passé à côté de ses chances aux championnats du monde de Sierra Nevada : *« J'ai compris qu'il fallait distinguer les deux compétitions et venir en Italie avec un esprit nouveau. »*

Alberto Tomba, lui, s'est offert une saison à la carte avec pour seul mot d'excuse une blessure au poignet et, sur fond de rumeur, une usure qui le pousse à l'économie. L'Italien n'est apparu qu'une fois cette saison sur une piste de géant. Il en est sorti lors de la deuxième manche. A Sestrières, il s'aligne au départ en deuxième série (avec les classés entre la 15e et la 30e position). *« Il est dangereux parce qu'il reste un champion extraordinaire*, explique von Grünigen. *Mais il y en a beaucoup qui peuvent être plus dangereux parce qu'ils peuvent faire aussi bien que lui. »*

ORDINATEUR

A l'instar de Tomba, qui a inventé une technique de slalom plus puissante, Michael von Grünigen a participé à l'évolution du géant en corrigeant sans relâche les skis dessinés pour la discipline. A raison de trois paires de skis par séance, de manches d'une quarantaine de secondes, il a pu renseigner les chercheurs sur les futures courbes des skis. Parce qu'il est avide d'entailler la neige, il a choisi des planches taille de guêpe de plus en plus acérées, les spatules ont été élargies d'un demi-centimètre en trois ans : *« Je peux tout de suite dire ce qui est bon pour un ski, surtout ce qui est bon pour moi. »*

Véritable ordinateur, il a, bien sûr, lorgné du côté d'Alberto Tomba. *« De lui, j'ai certainement profité de certains petits aspects. Il a été fort pendant six ans. Il est normal que ses adversaires l'aient regardé un peu plus que les autres. Moi, je ne sais pas si je lui ai appris quelque chose. »* Tomba, récent vainqueur à Schladming, comptait plus sur le slalom de samedi pour affirmer encore sa superbe. Michael von Grünigen sera aussi au rendez-vous.

Bénédicte Mathieu

Isolde Kostner, un troisième sourire pour l'Italie

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

Après trois épreuves féminines des championnats du monde, les Italiennes ont accaparé avec éclat trois médailles d'or, grâce à Deborah Compagnoni en première semaine, et à Isolde Kostner, mardi 11 février en super-G.

RÉCIT

Doublé de Compagnoni, victoire en super-G : les skieuses transalpines opèrent une razzia

Dans le même temps, les Françaises ont dû se contenter de gérer la grisaille : une médaille de bronze pour Leïla Piccard et deux quatrièmes places pour Patricia Chauvet et Carole Montillet. Si les Italiennes détiennent un secret, il réside sans doute dans leur décontraction. Entre les deux manches du slalom, Deborah Compagnoni avait tué le temps en suivant à la télévision une partie du match Juventus Turin-Paris Saint-Germain ; Lara Magoni, sa dauphine sur cette discipline, s'était endormie les pieds sur le radiateur ; après sa victoire en super-G, Isolde Kostner a trouvé le juste sommeil, en toute tranquillité.

La championne du monde de super-G est une jeune femme superstitieuse. Lundi soir, Isolde Kostner avait tiré le dossard 8. Mardi matin, son réveil a sonné à 8 h 08, puis elle a enfilé son débardeur porte-chance, celui qu'elle portait en 1994 à Lillehammer (deux médailles de bronze), ou encore en 1996 à Sierra Nevada, où elle fut la première Italienne médaillée d'or aux championnats du monde. Enfin, au moment de partir en *reconnaissance sur la piste du super-G, elle* s'était souvenue avec plaisir qu'elle chaussait la même marque de skis que le Norvégien *Atle Skaardal, vainqueur du super-G masculin* à Sierra Nevada, et du combiné à Sestrières, une semaine plus tôt. En dépit de ces excellents augures, Isolde Kostner crut avoir tout perdu dès la troisième porte : *« Il fallait prendre de l'espace et bien travailler sur la bosse de la troisième porte, et moi je suis partie en rotation. »* La jeune femme du Sud-Tyrol ne se laissa pas démonter plus d'un millième de seconde devant son public, cette petite foule qui faisait des *« ooh ! »* et des *« aah ! »* en découvrant ses temps intermédiaires. Elle est repartie *« plus fluide, plus souple »*. A 21 ans, la prodige Kostner a conservé son titre mondial.

Eric Collier

Le podium du super-G féminin

1. Isolde Kostner (Ita.)
2. Katja Seizinger (All.)
3. Hilde Gerg (All.)

Lire la neige à la loupe

SESTRIÈRES
correspondance

A chaque course sa vérité... Dans le super-G dames, organisé sur la même piste que celui des hommes, il fallait, comme on dit dans le jargon de la neige, « skier propre », privilégier le « toucher de neige » et ne faire aucune « faute de ligne ». Le parcours n'était pas suffisamment exigeant pour permettre aux skieuses les mieux armées techniquement de faire la différence. Sur une neige douce, agréable à skier, plutôt tolérante, et sur un tracé ouvert, lent, sans piège outrancier, finalement assez astucieux, il s'agissait de faire glisser en douceur les skis à leur maximum.

ANALYSE

Sur une piste sans difficulté, favorable à tous les styles, l'inspection minutieuse du parcours est décisive

A ce petit jeu, il y a deux tactiques. Celle de la peu élégante Italienne Isolde Kostner : adopter une trace large, bien en équilibre sur les deux pieds, les skis le plus à plat possible, et limiter les prises de carres à leur plus simple expression. Et celle de l'Allemande Katja Seizinger : privilégier les trajectoires millimétrées et utiliser la faculté des skis modernes à dessiner des courbes impeccables.

Les deux techniques sont efficaces quand elles évitent tout dérapage intempestif ou sur pression, synonyme de freinage. C'est là qu'intervient le toucher de neige, cette faculté des meilleures à « sentir » la qualité du revêtement et les mouvements de terrain, pour adopter la meilleure ligne entre les portes. Lors de la reconnaissance matinale du tracé, les skieuses, en accord avec leurs entraîneurs, définissent la bonne ligne de course. Isolde Kostner a construit sa victoire lors de son inspection maniaque de la piste. Elle a *mieux lu que ses adversaires les astuces* de la dernière partie de la piste, notamment deux courbes-clés, conditionnant le schuss final. Elle les a négociées avec *vista*, alors que Katja Seizinger, impeccable jusque-là, s'est laissé surprendre et dut martyriser la neige d'une reprise de carres frénétique pour retrouver la ligne.

Au final d'une course facile en apparence, mais qui n'autorisait pas la moindre erreur, Isolde Kostner, solide et excellente glisseuse, s'est montrée la plus rapide. Terriblement superstitieuse, elle explique cependant sa victoire par le langage de la numérologie et le pouvoir occulte du chiffre 8. Preuve que l'exégèse technique a ses limites !

Gilles Chappaz

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97021

● *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II									■		
III			■								
IV				■			■				
V											
VI						■				■	
VII					■						
VIII							■				
IX		■				■					
X					■						
XI								■			

HORIZONTALEMENT

I. Des marchands de papier drôlement gonflés. – II. A l'écoute de nos rêves. Pour tracer. – *III. Pointe de* l'Ibérie. Des poules qui ont moins belle allure que leur mâle, sauf à table. – *IV.* Le plus grand en Afrique. Un peu d'ignorance. D'un jour il a fait une fête. – V. Protègent des langues de vipères. – VI. Gonflée elle aussi, mais gare au contrôle. Arme primitive. – VII. Bouts de terre. Respecta ses engagements. – VIII. Marque l'arrêt à la chasse. *L'excellence anglaise. – IX.* Encore une fois. Un peu de plomb dans le verre. – X. *Refuser en bloc. Malgré* la présence de l'ONU, le retour y est difficile. – XI. Eaux chaudes chargées de vertus. Dans l'ensemble.

VERTICALEMENT

1. Il devrait l'emporter puisqu'il est le moins fort. – 2. Peut vivre aux quatre coins du globe, il n'aura pas de problème d'adaptation. Chez Nini. – 3. Négation. Petites frappes sans force. – 4. Pousse sur le caillou. Séjournera quelque temps. – 5. Quelle tuile quand elle est cuite. Fin d'infinitif. – 6. Peu nombreux mais efficaces avec les éléments. Lettres d'Henri. Le béryllium. – 7. Près de. Cap espagnol. Envoie ses fumées polluantes sur Marseille. – 8. Donnent aux rapports une dimension familiale. – 9. Du concentré d'opium. – 10. A perdu son chef. Japonais en quête d'aventures. – 11. *Fortes têtes et femmes d'action.*

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97020

HORIZONTALEMENT

I. Silhouettes. – II. Ado. Usinage. – III. Céteau. Tram. – IV. Pô. Item. Dia. – V. Ogivales. Li. – VI. Ure. Is. Köln. – VII. Bancs. Mirai. – VIII. Emar (rame). Liesse. – IX. Lm. Oie. Ut. – X. Ledit. Trône. – XI. Esotérismes.

VERTICALEMENT

1. Sac-poubelle. – 2. Idéogrammes. – 3. Lot. Iéna. Do. – 4. Eiv (vie). Croit (croît). – 5. Ouatais. Ite. – 6. Usuels. Lé. – 7. Ei. Me. Mi. Ti. – 8. TNT. Skieurs. – 9. Tard. Orstom. – 10. Egaillas. Ne. – 11. Semainières.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1724

UN CHELEM DE GOREN

L'Américain Charlie Goren avait été un des grands noms du bridge. *La principale qualité de son système naturel était sa grande simplicité. Voici un chelem qui avait été réussi par ce grand champion.*

Nord : ♠ 10 – ♡ A V 9 6 – ♢ A V 3 – ♣ R D V 10 5
Ouest : ♠ R D 3 – ♡ R 10 8 7 – ♢ 10 9 8 – ♣ 4 3 2
Est : ♠ 5 4 – ♡ 5 3 2 – ♢ 6 5 4 2 – ♣ 9 8 7 6
Sud : ♠ A V 9 8 7 6 2 – ♡ D 4 – ♢ R D 7 – ♣ A

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	2 ♣	passe
3 ♠	passe	3 SA	passe
4 ♠	passe	5 ♠	passe
6 ♠	contre	passe	passe...

Ouest entama le 10 de Carreau ; *Goren comprit*, en voyant le mort, que Ouest avait contré avec le mariage à *Pique* et le Roi de *Cœur*. Il débloqua l'As de Trèfle et joua le 4 de Coeur pour le 7 et le... Valet de *Cœur qui fit la levée. Comment Goren, en Sud, a-t-il ensuite gagné* ce PETIT CHELEM À PIQUE contre *toute défense ?*

Réponse

Quand on admet que Ouest a Roi Dame de Pique et qu'il n'a pas contré avec le mariage sec, il faut espérer qu'il a trois atouts, et Sud finit ainsi :

Nord : ♠ 10 ♣ R D
Ouest : ♠ R D 3
Sud : ♠ A V 9

Sud joue le 9 de Pique (ou le 10), Ouest prend, mais ne fait qu'UN atout. Pour cette fin de coup, il faut terminer avec le même nombre d'atouts que Ouest, et ainsi il fallait se raccourcir quatre fois et avoir quatre reprises au mort. Voilà pourquoi Goren a joué tout de suite le 4 de Cœur et a mis le Valet sans que Ouest ait pu penser à fournir le Roi (pour empêcher la reprise du Valet). Ensuite, 10 de Trèfle coupé avec le 2 de Pique et Roi de Carreau pris par l'As afin de couper le Valet de Trèfle (2e réduction). Retour au mort par l'As de Cœur, 6 de Cœur coupé par le 7 de Pique (3e réduction) et dernière rentrée au mort par le Valet de Carreau pour couper le 9 de Cœur avec le 8 de Pique (4e réduction). Enfin, quand Goren *a joué le 9 de Pique*, Ouest fut sans défense...

UNE IMPASSE FATALE

Ce chelem a été joué dans un tournoi *d'entraînement*, et il a *été réussi par Lefébure*, mais a *chuté* à d'autres tables. Cachez les mains d'Est-Ouest et mettez-vous en Sud.

Nord : ♠ V 7 3 – ♡ R 8 6 4 – ♢ 10 5 – ♣ A R V 2
Ouest : ♠ R 9 4 – ♡ D V 10 – ♢ D 7 4 2 – ♣ 9 5 3
Est : ♠ 10 8 5 2 – ♡ 5 – ♢ V 6 3 – ♣ D 10 8 6 4
Sud : ♠ A D 6 – ♡ A 9 7 3 2 – ♢ A R 9 8 – ♣ 7

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
–	1 ♣	passe	1 ♡
passe	2 ♡	passe	2 ♠
passe	3 ♣	passe	4 SA
passe	5 ♢	passe	6 ♡...

Ouest a entamé la Dame de Cœur, Sud a pris de l'As et a tiré le Roi de Cœur, mais Est a défaussé un Trèfle. *Comment Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'enchère d'essai de « 2 SA » aurait été plus appropriée pour demander le chelem.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

Miami, lunettes roses et roman noir

La Floride est une destination hivernale prisée des Français. Leurs préjugés très favorables les empêchent de voir les travers de la société



DESSINS D'OLCE

IL N'Y A PLUS de visa pour les citoyens de l'Union européenne (sauf les Portugais) allant aux Etats-Unis. Théoriquement, car, à l'arrivée sur le sol nord-américain, il faut solliciter une *« exemption de visa »* et répondre à sept longues questions. Tout y passe : les maladies contagieuses, les troubles mentaux, la toxicomanie, les *« crimes réprouvés par la morale publique »*, les condamnations à la prison, le trafic de *« substances contrôlées »* (lesquelles ?), l'intention de se livrer aux Etats-Unis à des *« activités criminelles ou immorales »*, l'espionnage, le sabotage, le terrorisme, les génocides, les persécutions nazies, le projet secret de trouver un travail aux Etats-Unis, la fraude ou les fausses déclarations pour entrer dans ce pays, l'enlèvement d'un enfant confié à un Américain, etc.

Si une réponse n'est pas satisfaisante aux yeux de la police *étatsunienne*, l'étranger peut être réexpédié chez lui sans autre forme de procès. Encore la demande d'exemption de visa à la frontière est-elle gratuite, la demande de visa dans un consulat américain coûtant 100 F, non remboursés en cas de refus, tandis que le passeport du débouté est tamponné significativement.

Le côté inquisitorial ou absurde des questions ne suscite aucune remarque des voyageurs français, en cette journée tiède de l'hiver floridien, à l'aéroport de Miami. Loin de l'Hexagone, les rouspéteurs congénitaux se muent en écoliers timides. Admis en Terre promise, ils se retournent sur le premier métier surpris par leur regard : dans ce Nouveau Monde, parangon de modernité.

L'aérogare de Miami, comme ceux d'autres villes américaines, comporte un décrotteur, apte à transformer vos chaussures en soleil pour 3 dollars. Autre surprise, le premier produit proposé à la vente par un système économique qui se flatte d'inventer une spécialité comestible industrielle par jour est un *yaourt... Dannon, la marque* française, pour ne pas trop le paraître, ayant troqué ici son « e » contre un « n » supplémentaire.

Un haut-le-corps secoue quand même le visiteur ayant loué une voiture lorsqu'on lui remet une feuille dans sa langue maternelle, *« recommandant »*, après *« divers incidents criminels dont ont été victimes à Miami des étrangers, de ne s'arrêter en aucun cas, même pour des demandeurs d'aide ou des feux d'alarme, même si vous êtes tamponné à l'arrière. Mettez dans la malle vos objets de valeur. Contrôlez l'intérieur de votre véhicule avant d'y monter, etc. »* De quoi vous ficher les jetons, mais la plupart des destinataires de la note la reçoivent comme s'ils visionnaient pour la énième fois, à la télévision, une de ces fictions américaines qui romantisent l'univers trouble des gangsters et des flics miamans.

CASQUETTES ET « TICHEURTS »

Et puis les Français vont à Miami-Beach, sorte de réserve, bourgeoise et blanche, séparée de Miami-Ville, de la Petite-Haïti et des quartiers *« africains-américains »* (selon la formulation « correcte ») par des lagunes et par des légions de vigiles. A Miami-Plage s'égrènent, les pieds dans l'Atlantique, plus de mille hôtels, motels et *condominiums* formant le plus vaste complexe balnéaire de la planète, mais nos gens de la Vieille Europe n'ont pas poussé jusqu'ici seulement pour les immuables 20 degrés hivernaux, un littoral immaculé ou le rôti d'alligator (d'élevage).

Ils sont venus en Amérique avec une fringale d'achats qui laisse pantois car on trouve dans les célèbres *malls* commerciaux géants – Bayside Market, Bal Harbour, Aventura, Fashion Island, etc. – exactement les même jeans, chandails, casquettes, baskets, blousons et *ticheurts* qu'à Paris ou à Milan ; les mêmes fibres ; les mêmes marques portées sur le cœur ou dans le dos ; les mêmes étiquettes *Made in Taïwan* ou *Salvador*.

Les rares vêtements fabriqués aux Etats-Unis font du coup l'unanimité parmi les étrangers soucieux de rapporter des cadeaux vraiment du cru. Toutes ces fringues ne présentent qu'un seul avantage par rapport aux nôtres : elles sont en moyenne 20 % moins cher. Sauf, évidemment, si on prend en compte le prix du déplacement. On peut passer cinq jours à Miami, avion, voiture et hôtel compris, pour 5 000 F.

Certains voyageurs devront y ajouter les droits de douane que les gabelous français exigent d'eux de temps en temps, ainsi ce reporter francilien qui ramenait récemment des *States* en toute innocence des habits d'enfant d'une valeur globale de 2 135 F et qui a dû acquitter 1 500 F à la douane de Roissy. *« J'aurais payé le double si ma bonne foi n'avait pas été admise... »* En définitive, outre un survêtement particulièrement criard, ou un portable en avance d'un mois sur ceux de Bouygues ou d'Alcatel, que rapportent nos Français de leurs virées d'hiver en Floride ou d'été en Californie ? Cette *« forte impression »* faite sur eux par le respect général du code de la route et des interdictions de fumer, deux comportements civiques que même les plus américanisés de nos compatriotes se garderont bien d'imiter, une fois de retour chez eux...

Deux interrogations aussi, presque exclusivement d'ailleurs parmi les jeunes Européens : l'exemplaire *melting pot*, le creuset américain, où est-il ? Ils ne l'auront vu nulle part, et surtout pas à Miami où la majorité cubaine (plus de la moitié des deux millions d'habitants), basanée clair, catholique et latine ne prise guère les *Anglos*, protestants ou juifs, et encore moins les *Negros*, Noirs locaux ou haïtiens, ceux-ci et ceux-là rendant bien aux *Cubanos* leur animadversion.

Chaque ethnie vit retranchée dans son district, se marie chez elle, a ses temples et ses commerces. Leur seul lien, outre la bannière étoilée qui flotte tant sur les voitures d'occasion que sur les supérettes pour animaux ou les néfaste-*foods*, est le billet vert frappé de la devise sans équivoque *Novus ordo seclorum*, « Nouvel ordre du siècle ». En un sens au moins, les cinquante Etats sont plus avancés que l'Europe, puisqu'ils ont déjà la monnaie unique...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ **Lire : *Le Sud*, de Michel Bandry, Presses universitaires de Nancy ; Guide *Floride aujourd'hui*, de Halya Odolant, Ed. du Jaguar.**

Randonnées à motoneige



La motoneige est aux Québécois ce que la barque de pêche est aux Bretons. Le week-end, rien ne vaut une virée en forêt ou sur les étendues glacées. Fuir la ville, sillonner les grands espaces à coups d'accélérateur sur piste damée est, jusqu'à la fin mars, le loisir favori. *« 160 000 motoneiges sont immatriculées dans la province »*, précise Guy Thiffault de l'agence gouvernementale Tourisme Québec de Montréal. Cet engouement des « motoneigistes » s'explique par une infrastructure unique : le réseau « routier » parallèle couvre 33 000 km. Ces sentiers, entretenus par les clubs locaux regroupés en fédération, possèdent leur propre signalétique (stops, feux de croisement, etc.) mais aussi des relais-restaurants, motels, auberges de campagne ou gîtes à la ferme, et des stations-service (Tourisme Québec, numéro vert gratuit : 0800-90-77-77, de 15 à 23 heures, consulter aussi le guide « Motoneige au Québec », éditions Ulysse). Inventée voilà cinquante ans par le Québécois Joseph-Armand Bombardier, cette machine à mi-chemin entre le scooter et la moto, montée sur patins, et de grosse cylindrée (en général 500 cm³) se conduit aisément. Point de vitesse à passer, juste une poignée pour accélérer. Conduite facile impliquant toutefois vigilance et concentration. Deux contraintes qui, au-delà d'une certaine durée (une heure), transforment le plaisir en épreuve. D'autant que l'équipement antifroid (le mercure descend jusqu'à – 25, ou au-delà) habille le motard en cosmonaute. Tous les clubs locaux proposent des randonnées guidées. Il est déconseillé de s'aventurer seul. S'adresser, par exemple, à Sport Action 2000, qui regroupe 79 centres de motoneige autour d'une charte de qualité (location avec l'équipement : environ 700 F par jour, ou 4 800 F pour un périple guidé de 4 jours en pension complète, tél. : 514-226-2000). En France, quelque voyagistes proposent une gamme de safaris (compter environ 10 000 F, 4 jours de motoneige, une semaine en pension complète, de Paris) notamment, Jetset, Canadien National, Scanditours (dans les agences), ou Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33). A titre d'exemple, avec Québec Aventure (tél. : 01-43-29-41-44), circuits vagabonds avec étapes courtes (70 km par jour, 10 250 F) et nuits en auberge, ou raids sportifs (250 km quotidiens, 6 jours à moto, 14 000 F) en direction des territoires du Nord. En Finlande, on dénombre 100 000 motoneiges principalement utilisées pour les excursions, notamment en Carélie du Nord, dans la région des lacs, autour de Kuusamo et au-delà du Cercle polaire (office du tourisme, tél. : 01-42-66-40-13). En Laponie, c'est un outil de travail pour les éleveurs de rennes (environ 200 000 têtes) et une activité proposée aux visiteurs. Au programme de Scanditours, des circuits sportifs (« Le Choc Lapon » en 4 jours, 7 980 F de Paris), des safaris à rythme lent (5 jours, 10 560 F) et des balades autour d'un chalet en rondins (Luosto, 6 510 F, si on part à quatre, 850 F par jour de motoneige en sus). Interroger aussi Bennett Voyages, Nordista, Alantours. De rares sentiers balisés, et surtout du hors-piste sur les traces d'un guide lapon.

Florence Evin

PARTIR

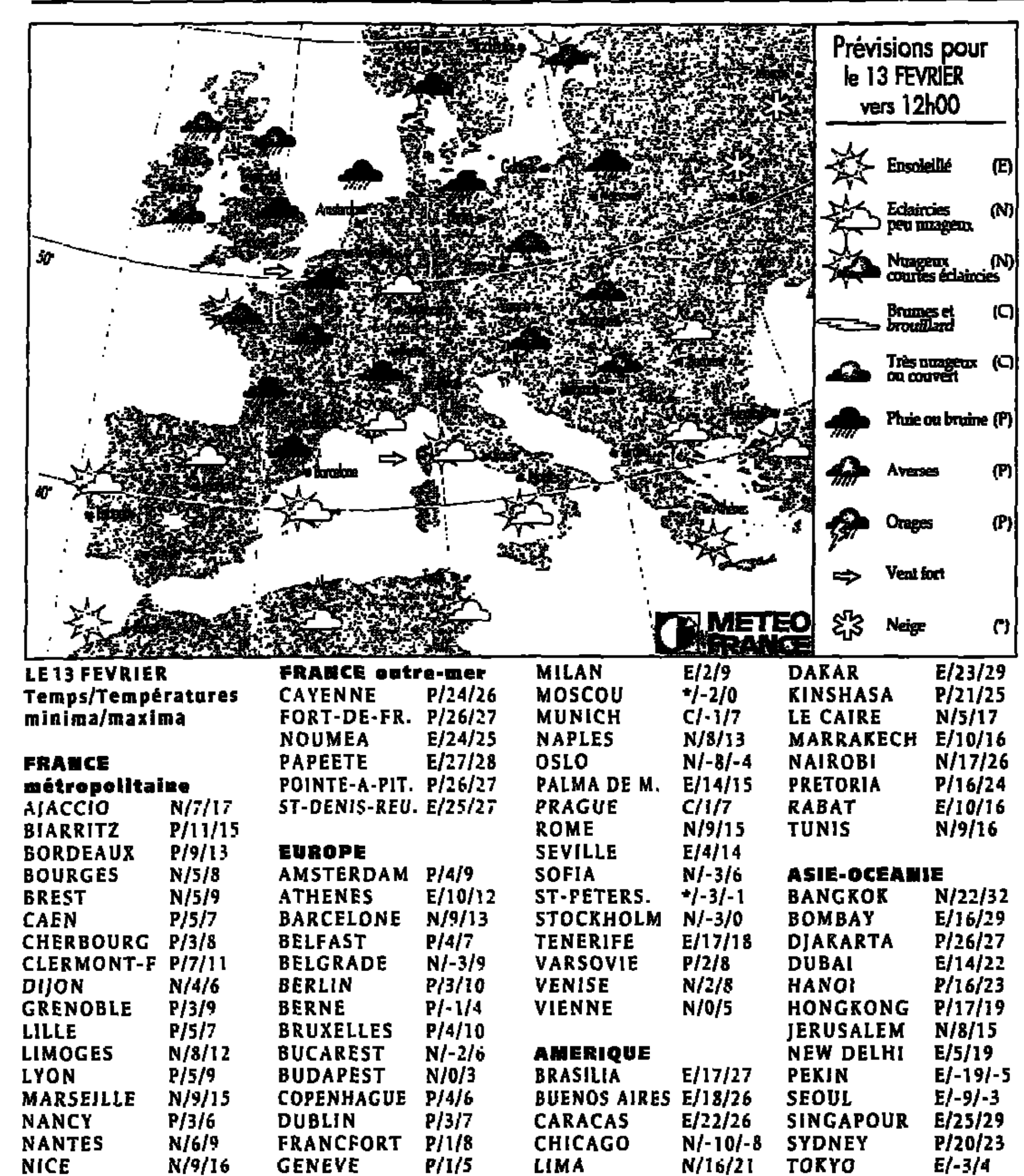
■ **ECLIPSE DE SOLEIL EN MONGOLIE.** Le 9 mars, à 0 h 50 GMT, peu après l'aube, la Lune masquera le disque solaire pendant plus de deux minutes. Spectaculaire : les ténèbres couvriront la steppe, la température chutera et le Soleil deviendra un astre noir ceint d'une couronne lumineuse. Les principales planètes, les étoiles les plus brillantes seront visibles et la comète de Hale-Bopp sera, à cette époque, le plus près de la Terre. Marc Moniez, astrophysicien au CNRS, sera du voyage. Du 6 au 13 mars, 12 500 F.
★ **Esprit d'aventure, tél. : 01-53-73-77-99.**

■ ***QUAND LE BHOUTAN DANSE.*** Fêtes de Paro au petit royaume himalayen du Bhoutan. Un pays où les moines dansent. En prélude, les plantations de thé de Darjeeling et la visite des principaux monastères tibétains du Sikkim. Avant les dzongs du Bhoutan, la découverte du Bumthang, très préservé, et une excursion au nid d'aigle de Taktsang, qui garde l'empreinte du passage de Padmasambhava, introducteur du bouddhisme tantrique dans les régions himalayennes. Du 8 au 27 mars, 14 jours, 30 700 F.
★ **Assinter, tél. : 01-45-44-45-87.**

■ **ÉGLISES D'ARMÉNIE.** Association culturelle et humanitaire créée à la suite du séisme de 1988, Solidarité protestante France-Arménie organise plusieurs fois par an un voyage de découverte de l'Arménie ouvert à tous. Du 10 au 17 avril prochain, elle propose la visite d'Erevan, la capitale, et notamment du Musée des manuscrits anciens, et des excursions vers le monastère de Gueghard, les églises d'Etchmiadzine, siège du catholicosat arménien, et les abords du lac Sevan. Des rencontres sont également prévues à Gumri, deuxième ville du pays, dans les écoles parrainées par l'association. Départ le 10 avril en fin de journée par vol direct Paris-Erevan, logement à l'hôtel Ani à Erevan, retour à Paris le jeudi 17 avril au matin, tout compris 6 500 F par personne (en chambre double).
★ **SPFA, 58, rue Madame, 75006 Paris. Tél. : 01-45-48-13-50. Télécopie : 01-42-84-29-67. Inscriptions avant le 15 mars.**

■ **TEMPLES ET RAGAS.** Choisi dans la programmation de Koré, spécialiste de voyages culturels, un très original circuit « Temples et ragas » en Inde du Nord et à Madras. Occasion de découvrir la musique indienne, qui accorde une part importante à l'improvisation, et la danse. Temps forts : les sites de Mahabalipuram et Kanchipuram. Un itinéraire qui relie les rivages de l'Orissa aux montagnes de l'Himalaya, avec halte à Calcutta, la grande cité bengalie. Du 19 mars au 4 avril, 17 jours, 26 900 F.
★ **Koré, 86, bd des Batignolles, 75017 Paris, tél. : 01-53-42-12-24.**





LE 13 FEVRIER		**FRANCE outre-mer**		MILAN	E/2/9	DAKAR	E/23/29
Temps/Températures		CAYENNE	P/24/26	MOSCOU	*/-2/0	KINSHASA	P/21/25
minima/maxima		FORT-DE-FR.	P/26/27	MUNICH	C/-1/7	LE CAIRE	N/5/17
		NOUMEA	E/24/25	NAPLES	N/8/13	MARRAKECH	E/10/16
FRANCE		PAPEETE	E/27/28	OSLO	N/-8/-4	NAIROBI	N/17/26
métropolitaine		POINTE-A-PIT.	P/26/27	PALMA DE M.	E/14/15	PRETORIA	P/16/24
AJACCIO	N/7/17	ST-DENIS-REU.	E/25/27	PRAGUE	C/1/7	RABAT	E/10/16
BIARRITZ	P/11/15			ROME	N/9/15	TUNIS	N/9/16
BORDEAUX	P/9/13	**EUROPE**		SEVILLE	E/4/14		
BOURGES	N/5/8	AMSTERDAM	P/4/9	SOFIA	N/-3/6	**ASIE-OCEANIE**	
BREST	N/5/9	ATHENES	E/10/12	ST-PETERS.	*/-3/-1	BANGKOK	N/22/32
CAEN	P/5/7	BARCELONE	N/9/13	STOCKHOLM	N/-3/0	BOMBAY	E/16/29
CHERBOURG	P/3/8	BELFAST	P/4/7	TENERIFE	E/17/18	DJAKARTA	P/26/27
CLERMONT-F	P/7/11	BELGRADE	N/-3/9	VARSOVIE	P/2/8	DUBAI	E/14/22
DIJON	N/4/6	BERLIN	P/3/10	VENISE	N/2/8	HANOI	P/16/23
GRENOBLE	P/3/9	BERNE	P/-1/4	VIENNE	N/0/5	HONGKONG	P/17/19
LILLE	P/5/7	BRUXELLES	P/4/10			JERUSALEM	N/8/15
LIMOGES	N/8/12	BUCAREST	N/-2/6	**AMERIQUE**		NEW DELHI	E/5/19
LYON	P/5/9	BUDAPEST	N/0/3	BRASILIA	E/17/27	PEKIN	E/-19/-5
MARSEILLE	N/9/15	COPENHAGUE	P/4/6	BUENOS AIRES	E/18/26	SEOUL	E/-9/-3
NANCY	P/3/6	DUBLIN	P/3/7	CARACAS	E/22/26	SINGAPOUR	E/25/29
NANTES	N/6/9	FRANCFORT	P/1/8	CHICAGO	N/-10/-8	SYDNEY	P/20/23
NICE	N/9/16	GENEVE	P/1/5	LIMA	N/16/21	TOKYO	E/-3/4
PARIS	P/4/8	HELSINKI	N/-5/-2	LOS ANGELES	E/7/14		
PAU	P/7/14	ISTANBUL	N/5/8	MEXICO	E/10/20		
PERPIGNAN	N/8/15	KIEV	*/-3/4	MONTREAL	*/-16/-9		
RENNES	N/5/9	LISBONNE	N/10/15	SAN FRANC.	E/7/14		
ST-ETIENNE	P/7/11	LIVERPOOL	P/4/7	SANTIAGO	E/9/25		
STRASBOURG	N/3/5	LONDRES	P/4/8				
TOULOUSE	P/10/13	LUXEMBOURG	P/3/8	**AFRIQUE**			
TOURS	N/5/8	MADRID	N/2/7	ALGER	N/9/15		

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
***: neige**

Nuages, éclaircies, températures plus fraîches

LA FAIBLESSE de l'anticyclone des Açores permet aux perturbations qui le contournent par son flanc nord de traverser l'Europe occidentale dans un flux d'ouest rapide. Jeudi, une perturbation s'évacue vers le Massif Central et l'Est, une autre arrive en soirée par la façade atlantique. Entre les deux, le soleil parviendra à percer.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Un temps très agité sévira sur les côtes de la Manche, avec des averses et du vent d'ouest jusqu'à 100 km/h. Ailleurs, éclaircies et nuages se partageront le ciel. Les nuages s'épaissiront l'après-midi sur la façade atlantique. De 7 à 10 degrés l'après-midi.

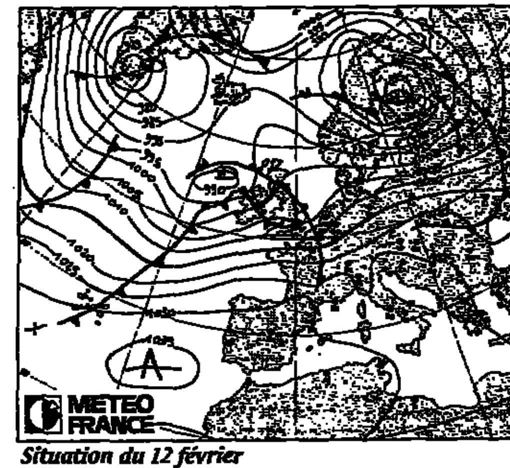
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Une limite pluvieuse instable (averses, voire coups de tonnerre) et très venteuse (jusqu'à 100 km/h sur l'Ile-de-France, 130 km/h sur le pas de Calais) passera en début de journée. Par la suite, averses et éclaircies alterneront. De 6 à 8 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Matinée agitée avec des averses parfois marquées et surtout du vent d'ouest à 100 km/h sur le nord et les hauteurs. L'après-midi, le vent faiblira et les averses seront moins fréquentes. De 5 à 8 degrés.

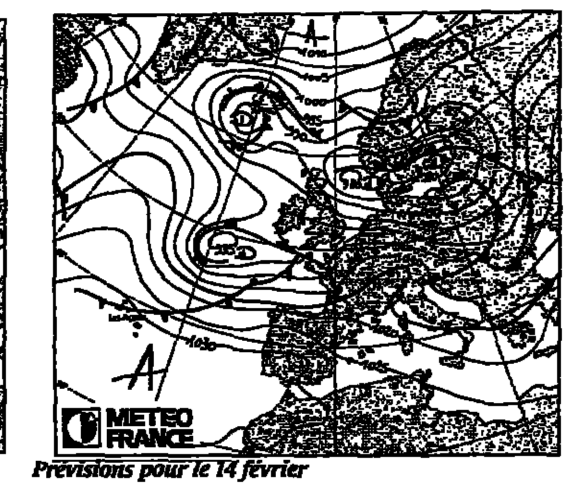
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, des pluies faibles en matinée, suivies d'éclaircies l'après-midi. Sur le Bassin aquitain, ciel couvert avec des pluies faibles, dans la partie nord. Ciel nuageux sur la chaîne pyrénéenne. De 10 à 15 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages seront dominants et des précipitations faibles intéresseront le relief, notamment savoyard, où la limite pluie-neige s'abaissera de 1 500 à 800 mètres. Belles éclaircies en moyenne vallée du Rhône. De 8 à 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Soleil généreux sur la Provence et la Corse, mais vent d'ouest violent sur les côtes exposées. Ciel plus mitigé sur Languedoc-Roussillon, surtout dans l'intérieur. De 15 à 18 degrés, localement 20 degrés à l'est.



Situation du 12 février



Prévisions pour le 14 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** – Nouvelles Frontières, propriétaire de la compagnie aérienne Corsair, pourrait baser en 1998 trois de ses avions sur l'aéroport de Beauvais-Tillé (Oise) au lieu d'Orly. A 60 km de la capitale, cet aéroport dispose d'une piste de 2 200 m pouvant accueillir les moyens courriers décollant à pleine charge. Les taxes d'aéroport, l'assistance et l'entretien au sol y sont moitié moins élevés que sur les aéroports gérés par ADP (Aéroports de Paris).

■ **ESPAGNE.** – Une seule des 120 compagnies qui fréquentent le principal aéroport de Madrid, Barajas, a accepté d'atterrir sur le deuxième aéroport de la capitale ibère, Torrejon, qui a été ouvert lundi 10 février. Ancien aérodrome militaire converti au civil pour 11 millions de francs, Torrejon ne peut accueillir que cinq vols par heure alors que l'excédent de Barajas est de 60 vols par heure.

■ ***POLOGNE.*** – *Holiday Inn* devrait ouvrir d'ici à 2006 en Pologne vingt hôtels d'affaires ou de tourisme qui seront exploités par Global Hotels Development Group Poland SA, un groupe hôtelier polonais.

JARDINAGE

Eloge de la mauvaise herbe

Les plantes folles, qui poussent sans qu'on les y invite, ont aussi un nom et une histoire. Savoir les repérer pour leur donner leur chance

LE COMPOSITEUR Camille Saint-Saëns, qui dès son plus jeune âge savait tout sur tout (il était correspondant de l'Académie des sciences) au point que Berlioz se gaussa de ce *« gamin qui manque singulièrement d'inexpérience »*, déclara un jour : *« L'opérette est une fille de l'opéra qui a mal tourné. »*

On en dirait bien autant des mauvaises herbes, pas de toutes bien sûr, mais certaines sont jolies et leur modestie vaut bien quelques égards que les jardiniers soigneux ne leur accordent pas.

D'autant que *« Vérité en deçà des Pyrénées, mensonge au-delà »*. En l'occurrence, franchissons l'Atlantique. La fragile *impatiens* que l'on plante ici en massifs de couleur pastel pousse au Brésil avec tant de facilité qu'elle envahit les talus et les jardins et recouvre les tas d'ordures. Elle y a tellement mal tourné que les Brésiliens l'ont surnommée « Marie sans vergogne ».

Les mauvaises herbes sont de fait des plantes qui, échappées de leur biotope naturel, partent à l'assaut des jardins, des villes et des campagnes environnantes. Le précieux goyavier menace aujourd'hui dangereusement l'équilibre végétal de l'île de la Réunion et une variété d'*impatiens* a entrepris de quitter les hautes vallées de l'Himalaya pour envahir l'Europe.

En ville, dès qu'un chantier dure un peu, le lilas d'Espagne s'installe et épanouit ses grappes mauves à odeur de miel. Il en pousse même sur certains trottoirs de la capitale, racines coincées entre goudron et bas des murs.

LES BLEUETS DE MONET

Depuis quelques années, des ailantes du Japon et des catalpas croissent entre les rails de sécurité des autoroutes urbaines. Ces trois plantes s'achètent pourtant – aussi – chez les pépiniéristes.

L'imagination de l'homme ne trouve aucune limite dans l'éradication de cette végétation qui dérange son penchant pour l'ordre et une nature en coupe réglée. Où sont passés les coquelicots, les bleuets chers à Monet, que sont devenues les orchidées qui fleurissaient les prés, où règne dorénavant la pensée sauvage ?

Les désherbants sélectifs utilisés par les agriculteurs en sont venus à bout aussi sûrement que de la camomille et de la sauge sauvage qui ornaient les talus enherbés. Mais ces plantes ont des ressources étonnantes. Une route de campagne est élargie, un fossé redessiné : l'été suivant, les graines enfouies depuis des décennies dans les profondeurs du sol donnent naissance à des coulées fleuries d'une beauté suffocante.

Certaines plantes aiment tant l'homme qu'elles le suivent à la trace, telle l'ortie qui s'installe près de ses lieux de vie ; quand elles ne gardent pas la mémoire de sa présence, tel l'ail, qui signale encore les campements romains dans le sud de la France.

Un guide consacré aux *Plantes protégées d'Ile-de-France* vient de paraître. Son auteur recense ces modestes, piétinées, arrachées, cernées par l'urbanisation. Et l'on contemple la sagine subulée qui dresse ses fleurs blanches à quelques centimètres du sol (enfin, qui dressait, elle est considérée comme éteinte), l'orpin pubescent, la carnivore grassette commune, l'orchidée des marais, l'inule des fleuves, l'œillet magnifique, et l'on se demande pourquoi ces gracieuses n'ont pas été sauvées de la destruction irrémédiable par leur multiplication en pépinière.

Elles auraient fait de magnifiques plantes de jardins. On tourne les pages et le rouge nous monte au front. On a éliminé de son propre jardin, abandonné des années par ses précédents propriétaires, une colonie de benoîte des ruisseaux qui poussait, tranquille, le long d'un ru. La lecture du descriptif ôte le moindre doute : la plante ne subsiste plus qu'en de rares stations dont l'une est dans la vallée de l'Epte, à hauteur de Saint-Clair-sur-Epte.

On est sincèrement navré, mais, il y a huit ans, quinze mètres carrés de cette jolie plante prospéraient à dix kilomètres de là. Chez un jardinier repenti qui chante aujourd'hui avec Georges Brassens : *« Je suis la mauvaise herbe, braves gens, braves gens, c'est pas moi qu'on rumine et c'est pas moi qu'on met en gerbe (...), je pousse en liberté sur les sentiers mal fréquentés. (...) Et je me demande pourquoi, bon Dieu, ça vous dérange qu'on m'aime un peu. »*

Alain Lompech

★ *Les Plantes protégées d'Ile-de-France*, de Gérald Arnal, Parthénope Collection. 352 p., de nombreux index, 202 photographies en couleurs : chaque plante fait l'objet d'une description et sa localisation est reportée sur une carte, 230 F. Renseignements tél. : 01-40-92-14-00.

Fleurs sur toiles

Le propre du peintre naïf serait-il qu'il peint ce qu'il sait et non ce qu'il voit ? Du mardi 18 février au lundi 7 avril, la Galerie Naïfs et Primitifs expose 72 toiles d'une quinzaine d'artistes. Dont Monique Valdeneige, Cellia Saubry et Valentin Marcq qui illustra longtemps les défilés de haute couture dans les colonnes du *Monde*.

Sur l'affiche de la galerie, un tableau montre trois jardiniers au travail dans un Eden qui fait fleurir les delphiniums en même temps que l'on récolte les citrouilles. Ce petit arrangement avec les quatre saisons n'est pas pour déplaire, d'autant qu'il illustre aussi bien des jardins des champs que des jardins des villes, des balcons, des terrasses et des façades fleuries.

★ Galerie Naïfs et Primitifs, 33, rue du Dragon, Paris 6ᵉ. Tél. : 01-42-22-86-15. Le prix des tableaux varie de 3 000 à 25 000 francs.

PISCICULTURE

L'ide doré, nouvelle vedette des bassins

D'une « robe » éclatante, il est de surcroît très actif. Un animateur idéal pour les aquariums et les pièces d'eau de jardin

L'IDE MÉLANOTE, originaire d'Europe centrale et autochtone jusqu'au bassin du Rhin, ressemble au chevesne et au gardon, avec un dos incurvé bleu-vert, des flancs argentés et un ventre blanc. La variété dorée, jaune à rouge orangé soutenu, a tendance à rosir en vieillissant. Pour le reconnaître à coup sûr, il faut compter les 55 à 61 écailles de la ligne latérale, contre 42 à 46 pour le gardon ou le chevesne.

L'ide doré ne se distingue pas seulement par sa livrée éclatante. Plus allongé, moins massif que le poisson rouge, il fait figure d'hyperactif par rapport à lui. Il semble même que l'ide doré soit encore plus remuant que l'ide commun, à moins que son existence de poisson d'ornement ne développe cette caractéristique, un poisson sauvage ayant tout intérêt à ne pas trop se faire remarquer par les prédateurs...

De plus, comme il se tient presque toujours en surface, il joue le rôle du boute-en-train du bassin de jardin. Autre qualité, il ne fouille pas le fond et ne trouble pas l'eau comme les carpes ou les poissons rouges.

En aquarium, à condition de protéger la cuve par un couvercle solide et sans faille, car il effectue des bonds spectaculaires, il devient vite irrésistible. Tous les poissons ou presque s'habituent à l'homme... Au bout d'une semaine ou deux, on les accoutume à venir manger au même endroit et à ne pas s'égailler en tous sens quand quelqu'un s'approche de l'aquarium. L'ide doré, lui, fait tout plus vite et plus fort. Il comprend en deux jours d'où vient la nourriture, et, au bout d'une semaine, c'est tout juste s'il ne tape pas au carreau quand quelqu'un passe !

LES IDES DÈS MARS

En bassin, l'ide, originaire d'eaux froides à très froides, est l'un des premiers à redevenir actif après la léthargie hivernale de la plupart des cyprinidés. Dès la fin des gelées, il vient vous manger, sinon dans la main, au moins au bout des doigts, si vous le lui proposez gentiment, et il reprend allègrement ses cabrioles en surface. Si le bassin n'est pas situé au fond d'une dépression du terrain, il faut s'attendre à des pertes : le plus robuste des poissons ne survit pas très longtemps dans l'herbe !

Ce poisson cocasse peut aussi se maintenir en aquarium, en dépit de sa taille, bien servi par l'étonnant phénomène de croissance qui caractérise beaucoup de poissons. En eau libre, bien alimentés, les ides arrivent à maturité vers l'âge de cinq ans, quand ils mesurent de 30 cm à 40 cm et pèsent 1 kg. Ils peuvent vivre de quinze à vingt ans et atteindre 60 cm et 4 kg. En fait, ce sont *grosso modo* les mêmes caractéristiques de taille et de poids que les poissons rouges.

Mais, si ces mêmes poissons sont placés en très petit bassin ou en aquarium, leur croissance se bloque, mais sans que cela devienne irréversible. Bernard Breton, ingénieur hydrobiologiste et grand spécialiste de la pisciculture, a souvent observé ce phénomène... *« De tous les animaux, les poissons sont les seuls à pouvoir repartir en croissance. Si on leur donne à nouveau de l'espace, ils se remettent à grandir, même s'ils sont âgés de cinq ou six ans. Bien sûr, ils ne rattraperont jamais tout leur retard, mais la progression peut être spectaculaire. Cette caractéristique est bien marquée chez l'ide. »*

Il faut ajouter que les individualités aussi sont plus marquées qu'on ne le pense. Dans le même groupe de poissons, certains peuvent grandir, d'autres non, quel que soit l'espace disponible...

ÉLEVAGE CONFIDENTIEL

C'est le seul problème de ce poisson. Encore peu connu en France, un peu plus en Belgique, il n'intéresse pas énormément de pisciculteurs, auxquels il pose des problèmes à cause de sa propension à sauter hors des cuves de stockage.

On trouve de plus en plus souvent des ides dorés en animalerie. Son élevage étant encore largement extensif, les souches actuelles paraissent assez saines dans l'ensemble... ce qui n'est pas toujours le cas avec les poissons rouges. L'ide doré est sans doute promis à un très bel avenir. Non seulement grâce à la véritable explosion actuelle du bassin de jardin, mais aussi sans doute parce qu'il est le poisson idéal de ce que l'on pourrait appeler l'aquarium « rustique » : une cuve d'eau du robinet, sans chauffage, beaucoup plus facile à entretenir qu'un aquarium tropical... et souvent plus amusante à regarder, surtout avec ce genre d'exhibitionniste à l'intérieur !

Marcel Donzenac

Peu de goût, mais des couleurs

Apprécié pour sa chair en Finlande et en Europe orientale, où on le capture au filet pour la table, l'ide est beaucoup moins prisé en Europe occidentale. Même par les Anglais, qui élèvent des ides dorés, et non des ides communs, dans de grandes pièces d'eau... pour les pêcher. Ils remettent tous les poissons à l'eau, vivants, et ils apprécient d'abord la beauté de celui-ci, ainsi que son bel appétit et surtout sa combativité au bout d'une ligne.

En France, selon la couleur de ses écailles, il va devenir un animal familier cajolé, ou finir précocement sur un hameçon ! En effet, comme celle des poissons rouges, la descendance des ides dorés comporte toujours une bonne proportion d'individus non colorés, qui reviennent aux teintes d'origine de l'espèce. Ces malchanceux (le mot n'est pas trop fort) ont alors leur (bref) avenir tout tracé et sont vendus comme vifs à brochets. Il paraît même que ce sont les meilleurs des appâts vivants, en raison de leur robustesse et surtout de leur activité incessante qui les fait repérer de loin par les grands prédateurs. Quant aux autres, ceux qui sont de la bonne couleur, ils vont aller en animalerie, dans l'attente d'un aquarium, d'un bassin ou d'une pièce d'eau.

CINÉMA Deux films musicaux au parfum de comédie, quoique fort différents, dominent les sorties de la semaine tout en manifestant la pérennité et l'authenticité de la démarche de leurs auteurs. ● « ENCHANTÉ » et voué au bonheur du spectateur, *Tout le monde dit « I Love You »*, de Woody Allen, est un hommage contemporain aux riches heures du genre. ● ADAPTÉ de Schönberg par Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, *Du jour au lendemain* invente de nouvelles relations entre musique et cinéma.







Woody et sa troupe sur les ailes de la danse

Tout le monde dit « I Love You ». Cet hommage contemporain à un genre qu'on croyait tombé en désuétude adopte un ton joyeux pour revenir sur les inquiétudes de son auteur

Film américain de Woody Allen. Avec Woody Allen, Goldie Hawn, Alan Alda, Julia Roberts, Drew Barrymore, Tim Roth, Lukas Haas, Natasha Lyonne. (1 h 41.)

The cop on the corner and the burglar too, le capitaine, le marin et le reste de l'équipage, tout le monde dit... on se souvient ou pas de paroles, ou de l'air, ou on ne les a jamais entendus, cela n'importe guère, il y a comme un parfum de reconnaissance (au double sens du mot) qui émane de l'écran. Ce plaisir, ce cadeau offert, une magie simple et chaleureuse. Woody Allen n'est pas le Père Noël, aux premières images de comédie musicale, *en forme de choral* dans les rues de New York, se mêlent aussitôt l'humour plus distancié qu'inspire l'artifice du genre, la mélancolie de ce qu'il a d'irrémédiablement suranné, et le jeu des références – salut à vous, Berkeley, Astaire, Kelly, Minnelli, amis de qui aime le cinéma. *« Ben oui, ça n'a pas de sens de faire des trucs pareils, roucoulades sous les cascades et entrechats sur les trottoirs*, semble murmurer le réalisateur. *Mais c'est bien, non ? »*

C'est bien, incontestablement. *Tout le monde dit « I Love You »* est d'abord, ensuite et définitivement un film qui rend heureux. Un film qui, sans s'y réduire, revendique cette raison d'être comme nécessaire et suffisante. Le bonheur, la recherche du bonheur, est aussi le « sujet » du film, dont la chanson-phare n'est pas celle qui lui donne son titre, mais *I'm thru with Love* (« J'en ai fini avec l'amour »), dont le récit va jouer à contredire le triste refrain. Ici opère l'art du cinéaste : les chansons sont des standards, les numéros dansés des démarquages de numéros classiques, la virtuosité personnelle de Woody Allen s'en sert comme d'une planche d'appel pour déployer ses propres puissances.

Celles du scénario, d'abord, qui construit avec une rapidité, une clarté et une finesse éblouissantes un hallucinant puzzle familial et sentimental. Le récit circule à toute vitesse entre quatre saisons et une dizaine de protagonistes principaux, passant de Manhattan à Venise puis à Paris, de la chronique familiale à la féerie, de la romance au burlesque, de la psychanalyse à la culture, sans jamais se perdre en route. La manière dont le récit tresse les procédés narratifs, le rôle qu'il attribue à la parole – celle de la choryphée représentée par la benjamine de la riche famille américaine libérale autour de laquelle tourne l'affaire, celle des formules *toutes faites, des lapsus, des discours surpris*, de la manipulation –, fait des mots non la béquille qui se substituerait à la mise en scène, mais l'explosif carburant de celle-ci. Puisque, pour être – volontairement – moins éblouissante que la narration, la mise en scène n'en reste pas moins le cœur de l'invention de son propre film par Woody Allen.

CLICHÉ ET HUMOUR

La comédie musicale se prêtait à toutes les démonstrations d'adresse de réalisateur, c'est à une ambition supérieure qu'il s'attaque : la science du plan-séquence depuis longtemps pratiquée trouve ici, dans la transition d'un dialogue intime à une chorégraphie de groupe et la fusion des tonalités, une capacité de maintenir dans le mouvement les éléments disparates de son histoire – Le Tintoret n'est pas pour rien le peintre cité à plusieurs reprises. Le jeu sur les décors, successions de cartes postales (Central Park, les canaux vénitiens, les quais de la Seine) misant avec humour sur le cliché, rime avec l'artifice de la comédie musicale pour fabriquer le contrepoint à la vérité des sentiments.





DESSIN JACQUES VALOT

Il faut aussi compter au crédit de la mise en scène ce qu'on appelle, faute de mieux, la direction d'acteurs, tant se vérifie, chez Woody Allen, la qualité d'interprétation de comédiens pas toujours aussi parfaits chez d'autres cinéastes. Soit la démonstration qu'avant d'être une batterie d'astuces techniques et psychologiques la direction d'acteurs est un regard, la force d'un regard qui élit en chaque participant ce qu'il a à faire dans le film. Dès lors, les comédiens peuvent tout faire. Ils font tout : chanter (même Woody ? même Woody !), danser, voler, susciter le rire ou l'émotion, se moquer d'eux-mêmes, se déguiser en Groucho Marx, discuter politique, avaler leur bague de fiançailles, tomber en pâmoison devant un dangereux malfrat, draguer en faisant du jogging (même Woody !). Et le film *lui-même peut tout faire, y compris* un réjouissant calypso de macchabées, ou convier le rap sur la bande-son (chez Woody ? chez Woody !).

Mais cette tourbillonnante énergie « en-chanté », comme disait Jacques Demy, n'enferme pas le cinéaste dans la mièvrerie d'une romance à l'eau de rose. « Tout le monde », donc (le père Alan Alda grand bourgeois libéral, la mère Goldie Hawn qui se consacre aux cas sociaux, les filles à la recherche du Prince Charmant, Woody premier époux de la mère et répétitivement plaqué par ses compagnes, la belle Julia Roberts névrosée qui rêve de bohème européenne...), intrigue en faveur de son propre bonheur ou de celui des autres. Use de son argent ou de sa séduction, recourt à des artifices, médications et thérapies. Autant de manœuvres vouées à autant d'irrémédiables échecs : un petit parfum de tragédie flotte autour de cette comédie enjouée, où les humains ne font pas leur bonheur mais subissent les décrets du destin – relativement cléments en l'occurrence, encore que la fin reste trop ouverte pour qu'on puisse, au sens classique, parler de happy end.

Le cas plus triste, bien que conté avec humour, est comme il se doit celui de la liaison nouée entre le personnage d'Allen et celui de Julia Roberts. On y retrouve un vieux thème du cinéaste, la puissance mais aussi les limites de la mise en scène : leur romance est bâtie sur un trucage – Woody connaît les désirs secrets de la belle grâce à sa fille qui espionne les confidences sur le divan du psychanalyste, en un rappel comique d'une des scènes centrales d'*Une autre femme*, et les assouvit l'un après l'autre. Mais, contre toute la rengaine *du bonheur par la réalisation* de ses rêves, éternelle carotte publicitaire, sempiternelle propagande hédoniste, le film montre que cet accomplissement de la perfection tue le désir. La belle, qui n'est point sotte, retournera vers des amants moins parfaits, un monde plus reel, où le bonheur est un horizon et non un quotidien en contreplaqué.

De même le titre, sous son unanimisme sentimental, cache une pique contre cet abus (particulièrement américain) du *I Love You*, du « je t'aime » galvaudé, servant de mot de passe dévalué entre n'importe qui et n'importe qui, surtout quand ceux qui l'échangent – époux sacrifiant à un rituel usé, parents et enfants sans tendresse, partenaires professionnels qu'opposent de mortelles rivalités ou de brutaux rapports hiérarchiques, participants à un show télévisé – ne s'aiment pas (ou plus) du tout. Ainsi Woody Allen parvient-il avec *Tout le monde dit « I Love You »* à ce qu'il cherche depuis des années : un film en apparence entièrement voué aux délices de la distraction, où il parvient à faufiler son regard mélancolique et critique sur l'existence.

J.-M. F

Un amoureux de Venise au secours de La Fenice

Dans la nuit du 29 janvier 1996, l'Opéra de la Fenice à Venise partait en fumée. Apprenant la nouvelle, Woody Allen, qui devait y jouer un mois plus *tard en compagnie de son Dixieland Jazz Band*, aurait dit : *« C'est un amateur de musique qui a fait le coup... Il savait que j'arrivais. »* Aujourd'hui, l'origine criminelle de l'incendie est établie, mais l'enquête s'oriente davantage vers la Mafia que vers le gang des mélomanes. Allen, qui fréquente Venise depuis longtemps, ne s'est pas contenté d'en faire l'un des décors de *Tout le monde dit « I Love You »*. Il avait envisagé d'y acquérir le palais du Ca'Dario sur le Grand Canal – parce que le lieu est *« maudit », ses propriétaires* y étant morts de chagrin ou suicidés ? L'affaire ne s'est pas faite, mais l'histoire d'amour de Woody Allen avec Venise n'est pas terminée. En mars 1996, il donnait un concert au bénéfice de la reconstruction de l'Opéra. Plus récemment, les sommes recueillies à Venise lors de l'avant-première de son nouveau film ont été versées à la Fenice. Et le directeur, Gianfranco Pontel, aurait demandé à Allen de diriger le premier opéra, lors de la réouverture, prévue pour la saison 1999-2000.

Woody Allen, réalisateur

« Pour la comédie musicale, les Américains sont sans rivaux »

« Filmer aujourd'hui une comédie musicale, genre tombé en désuétude, vous apparaissait comme un défi ?

– Non, comme un plaisir. J'ai toujours eu envie de le faire, mais je ne savais pas si j'en étais capable. Même en le réalisant, je n'étais pas sûr que je m'en sortais. Un des problèmes que pose la comédie musicale est que souvent les numéros chantés et dansés interrompent le récit. A la grande époque du genre, on trouvait ça normal, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. J'ai voulu que ces scènes fassent avancer l'intrigue, mais sans être certain que les gens accepteraient cet artifice.

– Un scénario de comédie musicale s'écrit-il comme un scénario ordinaire ?

– Je le croyais, mais je me trompais. Résultat : quand le tournage a été terminé, le film durait trois heures. J'ai dû couper énormément pour que le film avance d'une manière harmonieuse et dynamique. Contrairement à d'habitude, j'avais trop écrit, peut-être par plaisir d'imaginer des scènes, d'inventer des numéros, d'introduire des chansons que j'aime, au-delà de ce que le film pouvait absorber.

– Les chansons sont des classiques de la comédie musicale. Etait-il impossible d'en écrire de nouvelles ?

– On peut faire une comédie musicale soit, comme dans *Chantons sous la pluie*, en utilisant des chansons déjà connues, soit, comme dans *My Fair Lady*, en écrivant spécialement pour l'occasion. En tant que débutant comme réalisateur de comédie musicale, j'ai préféré commencer par utiliser des morceaux existants. Mais j'aimerais un jour créer entièrement un film musical, en travaillant avec un compositeur.

– Choisir des acteurs pour une comédie musicale suppose certaines exigences ?

– Non. Je les ai choisis comme d'habitude, pensant que s'ils convenaient au rôle ils sauraient faire ce qu'il faut dans ces conditions particulières. Et c'est ce qui est arrivé. Pendant le casting, je n'ai même pas dit que ce serait un *musical*, ils ne l'ont appris qu'après. Certains ont dit alors : mais je ne suis pas chanteur, ni danseur (seule Goldie Hawn avait une expérience en ce domaine). J'ai répondu qu'ils n'avaient qu'à jouer et que, comme il s'agit d'une comédie musicale, à un moment ce serait en chantant ou en dansant, qu'il n'y avait qu'à le faire – bien sûr, il était normal que je sois soumis au même régime, *que je chante moi aussi*, tant pis pour les oreilles du public. La plupart des numéros musicaux ont été tournés en une seule prise ; je déteste qu'ils soient hachés par le montage, qui détruit le mouvement et l'atmosphère. Mon habitude de tourner en plan-séquence m'a aidé, mais le fond du problème est que j'ai écrit le scénario, je sais ce que je veux voir : la conception globale du film permet de surmonter les obstacles techniques, les choix de costumes, de décor, de mouvements d'appareils, etc.

– Pourquoi New York, Paris et Venise sont-elles montrées de manière aussi peu réalistes ?

– La comédie musicale appelle la stylisation, ce n'est pas un genre réaliste. De toute façon, mon approche de ces trois villes, que j'adore, n'est pas journalistique, je ne prétend pas montrer la complexe réalité de la cité ou rien de tel. Je veux seulement faire partager au public l'impression que je ressens et qui correspond à ce que j'en connais, et qui est très limité : contrairement à ce qu'on dit, je ne connais pas New York. Je connais un certain type de familles juives de Brooklyn et je connais les bourgeois de Park Avenue, dont je fais partie.

– Vos personnages appartiennent presque tous à ce milieu favorisé.

– Je les regarde avec bienveillance. Il y a parmi eux des gens formidables et des crapules, comme ailleurs. Certains sont très généreux, très cultivés, ils ont des comportements singuliers qui me semblent souvent comiques : si riches, éduqués et sophistiqués soient-ils, quand il s'agit d'amour ils sont aussi démunis, maladroits et malheureux que n'importe qui. Et à tous les âges. De toute manière, je n'aurais pas situé une comédie musicale dans un univers socialement défavorisé.

– *Tout le monde dit « I Love You »* est votre premier film tourné hors de New York, et même hors des Etats-Unis...

– Je ne sais faire des films que chez moi, dans mon quartier, dans les rues que je connais, les restaurants que je fréquente. Mais Paris et Venise sont deux villes que je *fréquente depuis des années*, du moins certains quartiers de ces villes. J'y suis davantage chez moi que dans l'Arkansas. Donc, y tourner ne changeait pas vraiment mes habitudes. Et c'était très agréable. Qu'ils soient réussis ou non, certains films sont plus agréables à réaliser que d'autres ; celui-là a été très agréable. Si un jour me venait à l'esprit un scénario génial mais devant être tourné en Alaska, je le flanquerais à la poubelle : pas question d'aller subir les conditions d'un endroit pareil.

– C'est votre premier film tourné en Europe, et pourtant c'est votre film le moins « européen ».

– Oui, c'est un film typiquement américain. A mes yeux, les plus beaux films du monde ont été réalisés en Europe, par Bergman, Renoir, Fellini... Mais pour la comédie musicale les Américains sont sans rivaux : dès le début du siècle s'est créé un creuset, sur scène (à Broadway notamment) puis dans les studios, qui a inventé un genre original, fondé une tradition empruntant à des éléments purement américains comme le jazz et nourrie de l'apport des immigrants européens, mais qui se sont coulés dans un moule différent de ce qu'ils avaient fait dans leurs pays d'origine. Il en est sorti un alliage particulier entre le sens du spectacle, l'utilisation d'histoires quotidiennes, une narration construite sur le rythme, l'emploi de l'espace.

– Bien que le ton du film demeure en permanence léger et amusant, on y a affaire à la mort, à la maladie...

– Ça, c'est moi. Je n'imagine pas raconter l'histoire d'une famille durant un an sans que se produisent des décès, des maladies, des accidents et aussi des drames sentimentaux.

– *Vos films récents semblent* marquer un retour vers la comédie.

– Que mes films soient plus ou moins dans le registre de la comédie est un hasard. Il me vient une idée de scénario : si elle est franchement comique, très bien, si elle est plus sombre, ça me va aussi. Les trois derniers, *Meurtre mystérieux à Manhattan*, *Coups de feu sur Broadway* et *Maudite Aphrodite*, étaient effectivement sur un mode léger. Celui que je suis en train de réaliser, *Deconstructing Harry*, est plus proche de *Maris et femmes*, qui précédait ceux-ci. J'essaie toujours de faire rire, mais la partie sombre, névrotique, y tient davantage de place. J'espère seulement que les gens ne penseront pas que ce Harry, que j'interprète et qui est assez dingue, c'est moi. D'ailleurs, je l'interprète par défaut. J'avais demandé à De Niro, à Richard Dreyfus, à d'autres encore de jouer le rôle, mais ils n'étaient pas libres.

– Vous n'auriez pas pu attendre qu'un de ces acteurs soit disponible ?

– Non. Je n'ai pas la patience d'attendre, je ne veux pas m'arrêter de travailler ni devenir dépendant de trop de facteurs externes. Personne n'est jamais aussi indispensable à mes yeux que le film lui-même, même l'acteur le plus génial. Si on attend, on perd le rythme et l'élan, et souvent on perd tout simplement les bonnes conditions météorologiques. Et, ensuite, c'est un autre acteur qui ne sera plus disponible, on ne s'en sort plus. J'ai besoin de cette régularité de travail. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Deux courtes preuves d'un grand talent

Le couple Straub-Huillet démontre une nouvelle fois la puissance de ses partis pris de mise en scène

Lothringen ! Film français de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet. Avec Emmanuelle Straub. (0 h 21.)
Du jour au lendemain. Film français de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet. Avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykowski. (1 h 02.)

Deux films courts composent cette « séance straubienne », *proposition de cinéma du couple qui*, depuis plus de trente ans, poursuit la plus rigoureuse, la plus radicale démarche de mise en scène. Le premier, *Lothringen !*, est une petite merveille de cinéma politique et critique. Il est construit à *partir de trois éléments* : un texte, un paysage, une actrice en costume. Le texte, remarquable dans son genre, est composé d'extraits d'un roman de Maurice Barrès, *Colette Baudoche* (1909), exaltation de la Lorraine et de ses habi*tants sous occupation allemande*. Les paysages sont ceux de Metz et de ses environs aujourd'hui, en lents panoramiques superbement composés. L'actrice vient par brefs moments donner corps au personnage du livre. *Lothringen !* (*Lorraine en allemand*) *est une le*çon d'histoire et une mise en cause politique.

Le récit de Barrès évoque des événements aujourd'hui oubliés (la résistance locale à l'abandon de la ville aux Prussiens), mis en regard de la réalité contemporaine, suscitant les échos d'une protestation contre une certaine construction de l'Europe (selon les diktats de la Bundesbank), modèle d'une organisation du monde par les puissants. Surprenante rencontre : l'auteur de *La Colline inspirée* est le contraire absolu de Straub. Rien de plus *étranger au cinéaste* que le lyrisme fleuri et grandiloquent de l'écrivain, rien de plus opposé au chauvinisme de celui-ci que l'internationalisme militant de celui-là. Ce paradoxe fait la force et la subtilité du film : le nationalisme *outrancier de Barrès empêche de* faire de la revendication revancharde et passéiste une réponse à l'Europe des technocrates et des banquiers. Tout comme les apparitions de l'actrice introduisent des touches de fiction, délicatement ironiques.

Le montage de ces éléments produit du jeu, interrogeant simultanément le présent et le passé à la lumière l'un de l'autre, mettant à la fois en cause Maastricht et le discours cocardier. En vingt minutes de toute beauté *– chez Straub et Huillet, la beau*té, comme l'exigence technique, sont des outils de pensée critique –, c'est un siècle d'histoire saisi à la pointe sèche d'une interrogation.

Rien de commun, en appa*rence*, avec *Du jour au lendemain*, mise à l'écran d'un opéra en un acte d'Arnold Schoenberg, *Von heute auf Morgen* (1928), qui était déjà un étrange objet. Le livret est celui d'un vaudeville où, au retour d'une soirée, le mari confesse à *son épouse avoir été séduit par* une autre femme, et où celle-ci déploie les ruses du langage et de l'apparence qui vont lui ramener le mari tenté. Ce duo se termine en quatuor quand apparaissent les compagnons de noctambu*lisme qui ont déclenché la crise du* couple, lequel oppose aux arrivants son unité retrouvée. Cette situation très simple de comédie bourgeoise fait face à la musique complexe du père du dodécaphonisme, qui souhaitait ainsi démontrer que sa musique « savante » pouvait convenir à des sujets légers.

TOTALE DISPONIBILITÉ

Sans prétendre que les Straub sont au cinéma ce que Schoenberg est à la musique, il y a un in*contestable effet de redouble*ment dans le fait qu'ils prennent à leur tour pour thème ce sujet de comédie. Le genre n'est pas tout à fait nouveau pour eux (on se souvient du réjouissant *En rachâchant*). Mais confronter leur ciné*ma à un scénario de face-à-face* sentimentaux, sophistiqués et vachards entre un homme et une femme qui auraient pu inspirer Lubitsch ou McCarey est un discret et intrigant coup de force. Straub et Huillet maintiennent les *principes intangibles de leur mise* en scène, dont le premier serait le respect absolu de ce qu'ils filment et des conditions dans lesquelles ils le filment. D'où le traitement scrupuleux de la musique (comme dans *Chronique d'Anna-Magdalena Bach*, ou *Moïse et Aaron*, déjà d'après Schoenberg) enregistrée dans le temps même du tournage avec cette disponibilité qui s'applique ailleurs, mais de la même façon, aux textes littéraires (Corneille, Brecht, Kafka, Hölderlin...), aux bruits de la nature ou, lorsqu'on est en extérieur, aux variations de la lumière.

Ici on est en studio, en auditorium plus exactement, le premier plan le montre, le jeu des cadres, des éclairages et du montage en respecte les contraintes. Cette *« évidence » redouble à son tour* celle d'un récit qui fait mine de se construire sur des désirs cachés et des manœuvres, alors que tout est dit, affiché. La frontalité des sentiments répond à celle de la réalisation, ennemie de toute tricherie *et de toute astuce*. Entre ces deux blocs lisses (le livret, la mise en scène), c'est la musique – interprétée par l'orchestre symphonique de la radio de Francfort sous la direction de Michael Gielen – qui introduit un élément *inattendu*, *mobile*, *imprévisible*, « décalé », quand des ritournelles viennoises auraient semblé plus évidentes. La musique, et le chant : moins les voix (splendides) que l'effet du chant sur les visages et les corps.

Réputé intellectuel, le *cinéma* des Straub a toujours été très « physique », au sens d'une attention absolue aux matières et aux corps. Il trouve ici une nouvelle approche, où l'humour – bien réel – n'est guère où on l'attendrait (dans le scénario), mais bien dans la rencontre de ces éléments hétérogènes, l'histoire, la musique, le chant, le film. Ensemble, *Lothringen !* et *Du jour au lendemain* font ainsi une démonstration pratiquement illimitée des puissances de la mise en scène, en proportion inverse de l'ampleur des moyens mis en œuvre. Contre le *cinéma* nouveau riche qui se targue de toujours en rajouter (de l'argent, des effets, du « sens »), Jean-Marie Straub et Danièle Huillet offrent la plus saine et la plus urgente des démonstrations.

Jean-Michel Frodon

Depuis trente-cinq ans, une œuvre de combat

● **Né à Metz en 1933**, arrivé à Paris en 1954, Jean-Marie Straub rejoint aussitôt les cercles de la nouvelle vague naissante, mais, refusant d'aller combattre en Algérie, il s'exile à Munich avec sa femme et collaboratrice Danièle Huillet. Ils réaliseront en Allemagne et en Italie la plupart de leurs films.

● **Œuvre à part** dans l'histoire du cinéma, le travail du couple *Straub-Huillet porte un regard* critique et politique sur l'histoire contemporaine en recourant à une mise en scène rigoureuse et en faisant fréquemment appel à des textes classiques, ou en s'inspirant de grands musiciens et *de grands dramaturges*.

● **Filmographie** : 1962 : *Machorkamuff*. 1965 : *Non réconciliés*. 1967 : *Chronique d'Anna-Magdalena Bach*. 1968 : *Le Fiancé, la comédienne et le maquereau*. 1969 : *Othon*. 1972 : *Leçons d'histoire*. *Introduction à la musique d'accompagnement pour une scène de film d'Arnold Schoenberg*. 1974 : *Moïse et Aaron*. 1976 : *Fortini/Cani*. 1977 : *Toute révolution est un coup de dés*. 1978 : *De la nuée à la résistance*. 1981 : *Trop tôt trop tard*. 1982 : *En rachâchant*. 1983 : *Amerika rapports de classe*. 1986 : *La Mort d'Empédocle*. 1988 : *Noir péché*. 1989 : *Cézanne*. 1991 : *Antigone*. 1994 : *Lothringen !* 1996 : *Du jour au lendemain*.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

L'AMOUR EST À RÉINVENTER

Programme de dix courts métrages (0 h 56.)

■ Ce programme, produit par la Lesbian & Gay Pride Films en association avec de nombreux partenaires, résulte d'un concours de scénarios lancé en 1995, sur le thème de *l'amour au temps du sida*. Dix d'entre eux, sur le millier que suscita cette initiative, ont finalement été retenus par des cinéastes (parmi lesquels Merzak Allouache, Paul Vecchiali ou Philippe Faucon), puis diffusés à la télévision en décembre 1996. Ils ont fait l'objet d'une publication (Arte Editions/Mille et Une Nuits) et voici finalement les films en salle. Non sans susciter une certaine gêne, devant un programme qui n'a pas su, globalement, éviter l'écueil de l'exercice de *style ni celui de la dissertation bien pensante*. Il reste trois raisons d'aller voir *L'Amour est à réinventer*. La première est que ses recettes aideront une association qui lutte contre le sida. Les deux autres concernent, heureusement, le cinéma. C'est d'abord *Dedans*, de Marion Vernoux. Le dedans d'un jeune homme atteint du sida qui s'enferme dans son appartement et se livre, face à son Caméscope, à la mise en scène d'une confession. La simplicité du dispositif et la justesse de l'acteur rendent *compte de ce que peut signifier* l'effacement d'un homme en ce monde, dont le présent s'énonce déjà au conditionnel passé. Jean-Claude Guiguet suscite, lui, dans *Une nuit ordinaire*, le sentiment inverse. Que la vie et le désir ne se rendent pas si facilement à la camarde. Peu de choses suffisent : le travelling nocturne d'une course à vélo, une chanson de Brassens dans un Paris estival, deux hommes hospitalisés qui se retrouvent et qui s'aiment. Une nuit presque ordinaire. *J. M.*

HIGH SCHOOL HIGH

De Hart Bochner, avec Jon Lovitz, Tia Carrere, Mekhi Phifer, Guillermo Diaz, John Neville, Malinda William, Louise Fletcher. (1 h 26.)

■ Ca démarre en trombe : un hiéroglyphe à la (ex-)Prince accompagné d'une notule expliquant qu'il s'agit là du *« producteur jusqu'ici connu sous le nom de David Zucker »*. Le nom donne le ton : celui de la parodie-*mitraillette qui fit le succès d'Y a-t-il un pilote dans l'avion ?*, conçu et produit par Zucker, son frère Jerry et Jim Abrahams. Avec pour cible les films « ados » se déroulant en milieu scolaire. L'action se partage entre la très pompeuse Académie Wellington et le Lycée Marion Barry (du nom du maire noir de Washington qui se fit arrêter pour usage de crack). Le chemin est jalonné de gags, mais le moteur hoquette en cours de route, lorsque pointe, sous le pastiche, le film « à message ». *Henri Béhar*

L'OMBRE ET LA PROIE

Film américain de Stephen Hopkins. Avec Michael Douglas, Val Kilmer, Bernard Hill, John Kani, Tom Wilkinson. (1 h 50.)

■ Adapté d'un scénario original et très personnel de William Goldman s'inspirant de *Moby Dick* et de *Chasseur blanc cœur noir*, le film de Stephen Hopkins n'est plus qu'une terne transposition d'*Alien* dans la brousse africaine. John Patterson, un ingénieur anglais (*Val Kilmer*) arrive en Afrique à la fin du XIXe siècle pour construire un pont qui doit assurer à l'Empire britannique la haute main sur le commerce de l'ivoire en Afrique orientale. Deux lions à la force surnaturelle terrorisent le chantier. Pour sauver son pont, Patterson fait appel à Remington (Michael Douglas), un chasseur redoutable. Hopkins se contente de personnages monolithiques (l'ingénieur téméraire et bon père de famille, le chasseur tête brulée et déraciné) et croit qu'il suffit d'ajouter des halos de brouillard et de filmer au ralenti des animaux sauvages pour qu'un film soit mis en scène. En traitant les Africains avec un mépris caricatural, il finit par rendre antipathique ce film médiocre. *Samuel Blumenfeld*

NUITS BLANCHES

Film français de Sophie Deflandre. Avec Alexandre Arbatt, Marthe Keller, Lola Gans, Matthieu Rozé (1 h 26.)

■ Le film s'ouvre sur un montage parallèle qui juxtapose deux couples en crise dans une ville de province. Côté adulte, Thomas découche, et Julia n'est pas dupe. *Côté jeunesse estudiantine, Marie et Johann sont en* « archi », mais leur relation se lézarde. Une fête nocturne va permettre au sujet de se décanter : Thomas et Marie partent ensemble. Mais c'est pour déboucher sur un drame poussivement survolté, illustré par des dialogues déconcertants de banalité. En un mot, l'histoire d'un souvenir obsédant qui empêche le torturé Thomas d'aimer Marie, mais nullement de lui déclarer : *« Tu es belle quand tu es en colère. »* Quelques péripéties permettront enfin à chacun de retrouver sa chacune. *J. M.*

Portrait d'un survivant

Dire l'indicible, la quête d'Elie Wiesel. Une évocation commémorative de la Shoah

Film franco-hongrois de Judit Elek. Avec Elie Wiesel. (1 h 45.)

Judit Elek fait partie de cette génération de cinéastes qui ont contribué, dans les années 60, à l'émergence de ce que l'on a appelé *« le nouveau cinéma hongrois »*. Deux de ses premiers films, *Où finit la vie ?* et *La Dame de Constantinople*, sélectionnés en 1968 et 1969 par la Semaine de la critique à Cannes, annonçaient une œuvre partagée entre documentaire et fiction, et travaillée en profondeur par le thème de destins solitaires confrontés à la société et à l'Histoire. Deux de ses films les plus récents – *Mémoires d'un fleuve* (1989) et *L'Eveil* (1995) – déclinent ce thème, sous le double signe de l'antisémitisme et de l'étrange tension qui s'établit parfois entre le royaume des morts et celui des vivants.

A ce titre, *et aussi sans doute* parce qu'elle est une survivante du ghetto de Budapest et de la destruction massive des juifs hongrois, Judit Elek devait finir par croiser le chemin de son « pays » Elie Wiesel. Un « pays » rescapé du pays de nulle part qui a nom Auschwitz, dont il ne cesse d'arpenter depuis un demi-siècle les frontières incertaines. Sélectionné à la Quinzaine des réalisateurs lors du dernier Festival de Cannes (*Le Monde* du 18 mai 1996), ce film se contente apparemment d'emboîter le pas de l'écrivain dans son interminable « quête ».

Les choses ne sont évidemment pas si simples : même si la réalisatrice, en se maintenant dans l'ombre de Wiesel (absence d'interview, lecture en voix off de textes de l'écrivain, utilisation en contrepoint d'archives photographiques familiales), donne l'impression de s'effacer derrière le personnage, le choix du matériau, l'organisation des séquences et la *construction narrative de son film* témoignent d'une orientation dont Wiesel n'est en définitive que l'indice le plus flagrant.

Cette orientation témoigne du dernier avatar en date de la mémoire de la Shoah : la commémoration. En d'autres termes, le rappel cérémoniel du souvenir d'un événement. Cette volonté est explicite au début et à la fin du film, où deux séquences reproduisent respectivement le discours d'Elie Wiesel à l'inauguration du Mémorial de l'Holocauste à Washington en 1991, et celui prononcé en tant que récipiendaire du Prix Nobel de la paix en 1986.

UNE ADMIRABLE SÉQUENCE

Mais elle ne l'est pas moins *dans la longue partie centrale du* film, dominée par le retour dans sa ville natale de Sighet, aujourd'hui roumaine, puis dans l'enceinte du camp d'Auschwitz. Cette figure du Retour est constitutive de la mémoire contempo*raine de la Shoah, qu'il s'agisse du* retour pèlerinage des survivants ou de leurs descendants sur les lieux du crime, ou du retour du refoulé qui accapare aujourd'hui beaucoup de nations dans leur rapport à ce même passé. Ce retour est aussi devenu une des figures canoniques des films consacrés au sujet (*Shoah*, de Claude Lanzmann, *Premier convoi*, de Pierre-Oscar Lévy, *Shtetl*, de Marian Marzynski, pour ne citer que les plus marquants).

Dans les années 60, filmer ce retour n'était pas encore concevable : *Sighet, Sighet*, court métrage américain de Harold Becker consacré en 1963 à Elie Wiesel, restituait ainsi le séjour de l'écrivain dans sa ville natale par des photographies, en contrepoint aux images animées de New-York. Hier minéralisé par l'effroi ou l'oubli, ce passé s'est remis en mouvement depuis une quinzaine d'années, notamment à travers la prise de parole, au présent, des *derniers rescapés. La reprise de ce* processus de deuil a trouvé dans la ritualisation et le cérémonial les formes d'une transmission collective. Avec le risque majeur que cette spectacularisation de la mémoire vide l'événement de son contenu pour n'en conserver que l'enveloppe.

A ce risque, le cinéma se confronte au premier chef, pour peu que sa mise en scène soit soumise à la reproduction des rituels commémoratifs et à la transmission des messages. C'est pourquoi le film de Judit Elek, émouvant portrait d'un des plus célèbres survivants de la Shoah, n'en a pas moins des allures d'ex-voto. A l'exception d'une admirable séquence, au cours de laquelle un vieil homme de Sighet confie à l'écrivain une lettre-testament écrite par un groupe de juifs avant leur déportation. *« Tout cela survivra »*, dit Wiesel, et on sait qu'il a raison puisque le cinéma a enregistré ce geste de transmission, charnel et bouleversant.

Jacques Mandelbaum

Le 47e Festival de Berlin entre l'Asie et l'Amérique

TROIS FILMS FRANÇAIS sont présents en compétition à la 47e édition du Festival de Berlin, qui se déroule du 13 au 24 février : *Lucie Aubrac*, de Claude Berri, avec Daniel Auteuil et Carole Bouquet (sortie le 26 février), *Port Djema*, d'Eric Heumann, et *Généalogie d'un crime*, de Raoul Ruiz, avec Catherine Deneuve (sortie le 9 avril). *Le Jour et la Nuit*, de Bernard-Henri Levy (sortie le 14 février), et *Le Comédien*, de Christian de Chalonge, avec Michel Serrault, sont présentés hors compétition, alors que *Level Five*, de Chris Marker (sortie le 19 février), fait l'objet d'une projection spéciale.

Le jury est présidé par Jack Lang. Le cinéma américain est massivement représenté dans la compétition : *Larry Flynt*, de Milos Forman (sortie le 19 février), *Mars attacks !*, de Tim Burton (sortie le 26 février), *Romeo et Juliette*, de Baz Luhrman, avec Leonardo DiCaprio, *Rosewood*, de John Singleton, *Twin Town*, de Kevin Allen, *Get on the Bus*, de Spike Lee (sortie le 26 février), *In Love and War*, de Richard Attenborough avec Sandra Bullock, *Le Patient anglais*, d' Anthony Minghella, avec Ralph Fiennes et Kristin Scott Thomas (sortie le 12 mars), *La Chasse aux sorcières*, de Nicholas Hytner, avec Daniel Day Lewis et Winona Ryder (sortie le 26 février).

Le cinéma asiatique est également très présent avec *Viva erotica*, des cinéastes hongkongais Derek Yee et Lo Chi Cheung, *The River*, de Tsai Ming-liang (Taïwan), *Surveillance*, de Huang Jainxin et Yan Yazhou, *Kitchen*, de Yim Ho (Hongkong), *Setouchi Moonlight Serenade*, de Mashiro Shinoda (Japon). En section Panorama seront présentés, entre autres, *Chasing Amy*, de Kevin Smith, *Brassed off*, de Mark Herman, *Marion*, de Manuel Poirier (sortie le 5 mars), *Set it off*, de F. Gary Gray, ainsi que nombre de films asiatiques (deux productions japonaises, trois en provenance de Hongkong et un film coréen). Enfin, deux hommages seront rendus : l'un à Kim Novak, à l'occasion de la reprise de *Vertigo* dans une version restaurée, et l'autre à Pabst.

Vivier de découvertes art et essai, le Forum présente entre autres *Ill Town*, de Nick Gomez, *Le Château*, de Michael Haneke, *Clubbed to Death*, de Yolande Zauberman (sortie le 16 avril), *Reprise*, de Hervé Leroux (sortie le 26 mars), et, là aussi, une forte sélection asiatique.

S. Bd

LES ENTRÉES À PARIS

■ « Effet Césars » + congés scolaires, l'équation aurait dû permettre une remontée de la fréquentation. Ce n'est pas le cas. La distribution de statuettes a permis à *Ridicule* d'attirer 12 000 nouveaux spectateurs en 40e semaine (soit un total de 563 000) alors qu'ils n'étaient que 362 la semaine précédente, *Microcosmos* se maintient à 12 000 en 12e semaine (total : 497 000), *Un air de famille* augmente son score de 3 000 entrées à 20 000 en 14e semaine (total : 590 000), et *Capitaine Conan* ne tire pratiquement aucun bénéfice de ses deux récompenses. Des chiffres qui n'ont pratiquement aucune influence sur le résultat global de la fréquentation. En saupoudrant leurs suffrages, les votants ont dilué l'effet commercial des Césars.

■ **Une seule nouveauté**, *Space Jam*, bénéficie des vacances avec 118 000 entrées dans ses 47 salles. Toutes les autres sorties enregistrent des résultats décevants : *The Crow* (46 000 dans 26 salles), *Amour et Confusions* (40 000 dans 26 salles), *That Thing you Do !* (10 000 dans 13 salles), *Napoléon en Australie* (6 000 dans 17 salles), *C'est pour la bonne cause* (5 000 dans 10 salles). *Mesure d'urgence* s'en tire mieux, à 36 000 dans 19 salles.

■ **Deux films** de la semaine précédente confirment leur réussite : *Didier* à 115 000 dans 50 sallles (total : 265 000) et *Nénette et Boni* à 8 000 dans 9 salles (total : 20 000). *La Rançon* paie toujours, avec 82 000 entrées dans 47 salles (364 000 en trois semaines), *Tout doit disparaître* s'accroche à 38 000 dans 32 salles (176 000 sur la même durée). Passant la barre des 200 000 entrées à Paris en 8e semaine, *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* confirme son succès.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*

Le court-métrage plébiscité par 115 000 spectateurs à Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
correspondance

L'humeur de cette 19e édition du Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand n'était pas à la franche rigolade. Sida, chômage, prostitution, morts et maladies, émigrés expulsés et banlieues chaudes, du 31 janvier au 8 février, rien n'aura été épargné aux festivaliers. Mais il en aurait fallu davantage pour entamer le moral des 115 000 spectateurs (5 000 de plus que l'an passé), venus des écoles et universités de Clermont-Ferrand, mais aussi de toute la France et du monde, du Chili et du Danemark, d'Iran et de Grande-Bretagne, du Canada et d'Ukraine. Ils sont venus voir les 140 films sélectionnés en compétition française et internationale, dans 8 salles de projection au confort parfois spartiate. Des spectateurs souvent très jeunes, qui ont ainsi pu découvrir, au hasard d'un programme de films fantastiques tendance « gore », *La Jetée* de Chris Marker, un classique dont le rythme a suscité incompréhension et colère chez certains, surprise et intérêt chez d'autres pour *« ce Français qui reprend l'histoire de* L'Armée des douze singes *de Terry Gilliam »* (sic).

Le grand prix de la compétition française a été logiquement attribué à *Tout doit disparaître* (rien à voir avec la comédie de Philippe Muyl). Ce troisième court-métrage très noir de Jean-Marc Moutoux suit la descente aux enfers d'un jeune chômeur recruté par une entreprise d'intérim pour un déménagement, qui se révèle être une expulsion de famille immigrée. Primé en novembre dernier au Festival de Brest, ce sujet, personnellement vécu par le réalisateur et tourné en quatre jours, est filmé sans pathos ni bavardage.

Chômage et immigration sont aussi au cœur de *One Sunday Morning*, du Britannique Manu Kurewa, lauréat de la compétition internationale. Dix-sept minutes de la vie d'une famille nigériane installée à Londres, qui bascule dans le drame faute d'avoir obtenu le statut de réfugié. Récompense méritée pour un scénario très travaillé, servi par une image superbement cadrée et éclairée. Le public a, lui, préféré *Des majorettes dans l'espace*, de David Fourier, une comédie de six minutes en forme de clip, jonglant non sans talent avec Jean-Paul II, les majorettes, les cosmonautes, la « Gay Pride » et les préservatifs. Un choix révélateur de son envie de rire, mais aussi d'un goût pour le zapping qui pourrait expliquer en partie l'incroyable succès du festival auprès du jeune public.

Parallèlement à la compétition, dans le cadre du 12e marché du film court, 1 300 réalisateurs, producteurs, acheteurs ou organisateurs de festivals ont visionné, acheté, vendu ou pris des options sur quelque 2 000 courts-métrages inscrits au catalogue. Tout ce qui compte dans le monde du court-métrage était disponible. L'effervescence régnant au marché témoignait du dynamisme d'un secteur qui fait désormais figure de vivier pour la production cinématographique à venir.

DURÉE ALLONGÉE

Tous en compétition à Clermont, mais dans des registres très différents, *Une vague idée de la mer*, d'Anne Sophie Birot, *Eau douce*, de Marie Vermillard, *Il faut dormir*, d'Yves Caumont, ou *Au bord de l'autoroute*, d'Olivier Jahan, laissent ainsi fort bien augurer de l'avenir de ces réalisateurs, sur des sujets moins *« prise-de-têtes/couples »*, selon la formule de Georges Bollon, un des fondateurs du festival. Autre caractéristique de ce cru 1996, l'allongement de la durée des films, sensible depuis l'« effet Podalydès », et le succès en salle de *Versailles Rive gauche* (quarante minutes). L'avenir du court-métrage en France sur grand écran est-il moins sombre pour autant ? En 1996, l'exploitation commerciale de six programmes de courts a permis d'espérer que les films de ce format ne seraient plus obligés de s'accrocher aux longs. Patrice Carré, président de la Maison du court, veut croire à l'avenir. Mais en l'absence de Gaumont ou d'UGC, ce sont les acheteurs de Canal Plus et d'Arte que producteurs et réalisateurs attendaient comme le messie.

Annette Vezin

★ Du 19 au 23 février, reprise des films primés, au Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e.

La deuxième naissance de la Cinémathèque de Toulouse

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Michel Serrault, qui aime le coq-à-l'âne et le mélange des genres, sera servi en inaugurant, vendredi 14 février, la nouvelle Cinémathèque de Toulouse. La deuxième naissance de cette institution quasi cinquantenaire se situe en effet au croisement de plusieurs histoires : le travail d'archiviste de cet irréligieux bénédictin de la pellicule qu'est son fondateur, Raymond Borde, la politique de « grands travaux » culturels développée par la municipalité de Dominique Baudis, et l'entrée en jeu du très parisien et très international nouveau président, Daniel Toscan du Plantier.

Ce mélange des genres se retrouve dans le bâtiment remis à neuf, rue du Taur, qui représente une notable amélioration par rapport au précédent site du faubourg Bonnefoy, puisqu'il se situe en plein centre. C'est un ancien couvent du XVIe siècle, ancienne caserne, ancien local syndical, ancien quartier général du Parti socialiste ouvrier espagnol en exil. Dans l'ancienne nef de la chapelle, une fresque religieuse détournée proclame ainsi : *« Groupons-nous et demain l'internationale sera le genre humain. »* Là ont donc été installées deux salles de projection (de haute qualité technique), la bibliothèque (d'un avenant abord), une salle d'exposition et les bureaux.

Des salles de projection, dans une cinémathèque, cela semble la moindre des choses. Voire... A la différence d'Henri Langlois, le père de la Cinémathèque française, avec lequel il rompit plus d'une lance aux heures héroïques de la cinéphilie, Raymond Borde avait fait de la conservation, plutôt que de la programmation, le principe fondateur de sa démarche – il s'en expliquait dans son livre *Les Cinémathèques*, réédité chez Ramsay Poche. Si, grâce à l'installation de nouveaux locaux de stockage près de Toulouse, à Castelnau-d'Estrefonds, la mission d'archivage n'est nullement abandonnée, c'est vers le public que se tourne désormais cette forteresse que fut la Cinémathèque de Toulouse.

« SORTIR DU GHETTO »

Compagnon de route de Raymond Borde depuis vingt-cinq ans, le directeur de la Cinémathèque, Jean-Paul Gorce, se réjouit de cette « révolution culturelle » : *« Nous avons vécu dans un ghetto, que nous avions nous-mêmes construit, et, soyons francs, nous avons adoré cela. Mais, à un moment, il faut en sortir. Grâce aux nouveaux locaux, aux nouveaux moyens financiers et à l'arrivée de nouvelles personnalités, à commencer par Daniel Toscan du Plantier, nous avons enfin la possibilité de mener une véritable action de présentation du patrimoine accumulé depuis plus de quarante ans. »*

Daniel Toscan du Plantier, qui, depuis des années, réside par intermittence dans la région, où il a lié une solide amitié avec Alain Bouffartigues, responsable de l'association des salles de cinéma du Gers Ciné-32 et vice-président de la Cinémathèque, se doutait que son arrivée risquait de faire des vagues : *« Lorsque Dominique Baudis a envisagé que je devienne président, j'ai demandé que ce soit Raymond Borde lui-même qui me le propose. Ce qui a été le cas. Nous sommes très différents, mais nous sommes vite tombés d'accord pour faire passer la Cinémathèque au statut d'institution vivante. »*

Producteur, président d'Unifrance Film, président de l'Académie des Césars, vice-président du conseil de surveillance d'Arte, membre du conseil d'administration du Festival de Cannes, chroniqueur au *Figaro Magazine*, avait-il besoin de cette nouvelle casquette ? *« Le seul secteur du cinéma où je n'étais pas encore intervenu était celui de la diffusion, mais, au fond, je fais toujours le même métier : travailler à faire aimer les films. »* Quant au côté « provincial » de ses nouvelles fonctions, Daniel Toscan du Plantier ne veut pas en entendre parler : *« La Cinémathèque de Toulouse n'est pas une institution locale, mais un carrefour possible avec les cinématographies du sud de l'Europe. »*

Déclaration qui ne peut que convenir à Dominique Baudis : mettant en avant le vaste programme d'équipements culturels qu'il a lancé dans sa ville (avec le Capitole, puis l'ouverture de l'auditorium Saint-Pierre en juin, la construction du Grand Théâtre, l'installation d'un centre d'art moderne et contemporain aux Abattoirs...), celui-ci revendique en effet une *« visibilité européenne »*, visée par la « charte culturelle » établie en 1987 et à laquelle se sont depuis associés le département et la région. Si la ville est maître d'ouvrage, ces trois entités ont d'ailleurs participé, aux côtés de l'Etat, au financement des nouvelles installations de la Cinémathèque, comme elles contribueront à son fonctionnement, bien que le Centre national du cinéma en assume la plus lourde part.

J.-M. F.

DÉPÊCHES

■ **Le prix de la critique au meilleur film français**, dit Prix Méliès, a été attribué à Bertrand Tavernier pour *Capitaine Conan*. Le Prix Moussinac du meilleur film étranger honore *Secrets et Mensonges*, de Mike Leigh. Le Prix Novais-Teixeira du meilleur court-métrage français échoit à Iouri Tcherenko pour *La Grande Migration*. Les prix des meilleurs livres français de cinéma sont décernés à Noël Burch et Geneviève Sellier pour *La Drôle de guerre des sexes dans le cinéma français* (Nathan) et à Pierre Maillot pour *Les Fiancés de Marianne* (Cerf), dans la catégorie du meilleur livre français sur le cinéma. Le prix du meilleur livre étranger distingue *Kafka va au cinéma* de Hanns Zischler (Cahiers du cinéma) et celui du meilleur album est attribué au *Cinéma italien* de Jean Gili (La Martinière).

■ **26,6 millions de francs d'aide à quatorze coproductions européennes** ont été attribués par Eurimages, organisme du Conseil de l'Europe chargé du cinéma. Parmi les bénéficiaires sont notamment cités *Le Barbier de Sibérie*, de Nikita Mikhalkov (France, Italie, République tchèque, Russie) et *Le Bossu*, de Philippe de Broca (France, Allemagne, Italie). Un soutien à été accordé à onze distributeurs, dont sept d'Europe de l'Est et trois Suisses. Depuis sa création, Eurimages a soutenu la coproduction de 524 longs métrages et documentaires de création pour un montant global de plus de 936 millions de francs.

■ **Une pétition contre l'installation de multiplexes dans la région marseillaise** a été mise en circulation par les responsables de petites salles de la ville. Trois de ces installations géantes sont en cours de construction dans l'agglomération, et au moins un autre projet est à l'étude, à Vitrolles.

■ **Baisse des tournages en janvier par rapport à la période correspondante des années précédentes** : cinq films français sont entrés en production (contre neuf en 1996, huit en 1995). Parmi eux figurent *On connait la chanson*, d'Alain Resnais, et *Les Amoureuses*, première réalisation de Michel Piccoli.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
(finlandais, 1 h 36)
de Aki Kaurismaki.
BRIGANDS, CHAPITRE VII
(*franco-géorgien-italien-suisse*, 2 h 09)
d'Otar Iosselliani.
CARMIN PROFOND (**)
(franco-mexicain-espagnol, *1 h 54*)
d'Arturo Ripstein.
DIEU SAIT QUOI
(français, 1 h 30)
de *Jean-Daniel Pollet*.
EAU DOUCE
(français, 58 min)
de Marie Vermillard.
FOR EVER MOZART
(franco-suisse-allemand, 1 h 20)
de Jean-Luc Godard.
JOURNAL D'UN VICE
(italien, 1 h 28)
de Marco Ferreri.
LOOKING FOR RICHARD
(américain, 1 h 53)
d'Al Pacino.
NÉNETTE ET BONI
(français, 1 h 43)
de Claire Denis.
NI D'EVE NI D'ADAM (*)
(français, 1 h 30)
de Jean-Paul Civeyrac.
NITRATE D'ARGENT
(français, 1 h 27)
de *Marco Ferreri*.
POUR RIRE
(français, 1 h 40)
de Lucas Belvaux.
ROMAINE
(français, 1 h 22)
d'Agnès Obadia.
LA SERVANTE AIMANTE
(français, 2 h 46)
de Jean Douchet.
THE PILLOW BOOK
(franco-britannique, 2 h 06)
de Peter Greenaway.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
(franco-suisse-finlandais-hongrois, 1 h 41)
d'Edgardo Cozarinsky.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
(français, 1 h 30)
de Sandrine Veysset.
ZINA
(franco-britannique, 1 h 33)
de Ken McMullen.

FESTIVALS

AIX-EN-PROVENCE : LA GUERRE ET APRÈS – *VIETNAM (1945-1995)*
Sur la base de films (fictions-documentaires-archives), rencontres, théâtre et musique, cette manifestation privilégie le jeu des regards croisés, regards des Français, des Américains et des Cubains sur le Vietnam, regards des Vietnamiens sur eux-mêmes à travers le cinéma. Une pièce de théâtre, *Contes d'exil*, et trois tables rondes (la colonisation française, la guerre américaine et le Vietnam aujourd'hui) sont également prévues.
Du 13 février au 2 mars. Cité du Livre, 8-10, rue des Allumettes, 13098 Aix-en-Provence Cedex 2. Tél. : 04-42-26-81-82.

35e ÉDITION DES RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE PÉZENAS (HÉRAULT)
La Fédération des ciné-clubs de la Méditerranée, le ciné-club Jean-Renoir de Pézenas et l'institut Jean-Vigo de Perpignan présentent sur le thème des « Voyages » vingt-cinq longs métrages avec, notamment, des *œuvres du réalisateur grec Théo* Angelopoulos et des films de « Voyages » classiques ou inédits, originaires de différents pays. Egalement au programme, un débat sur le cinéma d'Angelopoulos et sur l'acteur Toto, en présence des cinéastes Michel Such et Nae Caranfil et de René Marx, critique et écrivain. Un hommage à Marcello Mastroianni aura également lieu tout au long de la journée du 22 février.
Du 18 au 23 février. Cinéma Le Molière, impasse Pillement, 34120 Pézenas. Tél. : 04-67-98-99-54.

CARTE BLANCHE À JEAN-MARIE STRAUB *ET DANIÈLE HUILLET*
En marge de la sortie de leurs nouveaux films *Lothringer !* et *Du jour au lendemain*, le Cinéma Grand Action propose une « Carte blanche à Jean-Marie Straub et Danièle Huillet ». Au programme, les films du couple de cinéastes ainsi que des œuvres de Chaplin, Stroheim, Renoir, Mizoguchi, Hawks, Bresson, Lang, Eisenstein... choisies par eux. Chaque jour, à l'issue de la dernière séance, un débat est prévu en présence de personnalités du cinéma dont trois avec Straub-Huillet (les 12, 15 et 21 février).
Du 12 au 25 février. Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris 5e. Tél. : 01-43-29-44-40. Puis du 28 février au 2 mars à la Cinémathèque République, tél. : 01-47-04-24-24.

HOMMAGE À MARIA LUISA BEMBERG *AU CINÉMA LE LATINA*
L'Union latine et Le Latina rendent hommage à la réalisatrice et scénariste argentine Maria Luisa Bemberg, à travers une rétrospective comportant cinq longs métrages : *Momentos* (Moments, 1980), *Señora de nadie* (La Femme de personne, 1982), *Camila* (1984), *Yo, la peor de todas* (Moi, la pire de toutes, 1991), *De eso no se habla* (On n'en parle pas, 1993).
Du 12 au 25 février. Le Latina, 20, rue du Temple, Paris 4e. Tél. : 01-42-78-47-86.

LE CINÉMA DES CINÉASTES
Premiers Plans Festival d'Angers : reprise des films primés lors de la 9e édition du Festival d'Angers qui a eu lieu du 17 au 26 janvier dernier. Parmi eux, les deux films qui ont obtenu ex aequo le Grand Prix du jury du premier long métrage européen : *Bolshe Vita*, d'Ibolya Fekete (Hongrie), et *Lepa Sela Lepo Gore*, de Srdjan Dragojevic (République de Yougoslavie).
Le cinéaste Gérard Calderon *rencontrera le public, le jeudi* 13 février, à 20 h 30, à l'issue de la projection du *Bestiaire d'amour* (1961), son documentaire sur la vie sexuelle des animaux. *La Mort du rat* (1973), un court métrage de Pascal Aubier, sera également projeté.
Dans le cadre des dimanches du documentaire consacrés jusqu'au 6 avril à « L'Aventure du cinéma direct », le documentariste américain Fred Wiseman sera présent pour débattre avec le public à l'issue de la séance de 20 h 15 des 16 et 23 février. Au programme, le 16, *Titicut Follies* (1967), une étude sur la vie des prisonniers de l'asile pénitentiaire *de Bridgewater (Massachusetts)* : le 23, *The Store* (1983), un documentaire qui dévoile les mécanismes du marketing et de la vente d'un grand magasin américain.
Les 12, 13 et 14 février. Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Tél. : 08-36-68-97-17.

LA NUIT MONTY PYTHON AU RACINE
Trois films sont à l'affiche pour une nuit : *Pataquesse* (Ian McNaughton, 1971), *Les Monty Python à Hollywood* (Terry Hughes et Monty Python, 1980) et *Le Sens de la vie* (Terry Jones et Terry Giliam, 1982).
Le 15 février, à partir de minuit. Cinéma Racine Odéon, 6, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris 6e. Tél. : 01-43-26-19-68. 80 F la nuit (petit déjeuner compris).

NOUVEAUX FILMS

L'AMOUR EST A RÉINVENTER (**)
10 films courts français (50 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ;
DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL
Film franco-hongrois de Judit Elek, (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
DU JOUR AU LENDEMAIN
Film franco-allemand de Jean-Marie Straub, Danièle Huillet, avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
LE JOUR ET LA NUIT
(à partir de vendredi 14 février)
Film français de Bernard-Henri Lévy, avec Alain Delon, Lauren Bacall, Xavier Beauvois, Marianne Denicourt, *Arielle Dombasle, Julie du Page* (1 h 52).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (reservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, *dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réser*vation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Parnasse, dolby, 14e* (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet *Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79)* ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
NUITS BLANCHES
Film français de Sophie Deflandre, avec Alexandre Arbatt, Marthe Keller, Lola Gans, Matthieu Rozé, Fred *Personne, Julie-Anne Roth (1 h 26)*.
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
L'OMBRE ET LA PROIE
Film américain de Stephen Hopkins, avec Michael Douglas, Val Kilmer, Bernard Hill, John Kani, Tom Wilkinson, Brian McCardie (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Para*mount Opéra, dolby, 9e* (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *UGC Convention, dolby, 15e* ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
PROF ET REBELLE
Film américain de Hart Bochner, avec Jon Lovitz, Tia Carrere, Mekhi Phifer, Guillermo Diaz, John Neville, Malinda Williams (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, *1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e* (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.
VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : *01-40-30-20-10)* ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
Film américain de Woody Allen, avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réserva*tion : 01-40-30-20-10) ; UGC Montpar*nasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-*30-20-10) ; UGC Maillot, 17e* ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-*40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e* ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AMOUR ET CONFUSIONS
de Patrick Braoudé,
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; reservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, *13e (01-47-07-55-88* ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e *(01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10)* ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, *18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le* Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
de Aki Kaurismäki,
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-*10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-*68).
BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosseliani,
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).
C'EST POUR LA BONNE CAUSE
de Jacques Fansten,
Français (1 h 45).
UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
CARMIN PROFOND (**)
dArturo Ripstein,
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-*38 ; réservation : 01-40-30-20-10)* ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
CRIMINALS
de Joseph Strick,
Américain (1 h 13).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).
DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
DIDIER
d'Alain Chabat,
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité *les Halles*, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, *dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby*, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, *12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-*40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h *30*).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
Français (58).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
EVITA
d'Alan Parker,
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10).
FANTÔMES CONTRE FANTÔMES (*)
de Michael J. Fox,
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10).
FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).
GHOST IN THE SHELL
de Mamoru Oshii,
dessin animé Japonais (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e.
JOURNAL D'UN VICE
de Marco Ferreri,
Italien (1 h 28).
*VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-*30).
LAYLA MA RAISON
de Taïeb Louhichi,
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
Américain (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-*44-40) ; UGC Rotonde, dolby, 6e* ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60).
LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, *6e* ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
Australien (1 h 41).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).
LES « LUMIERE » DE BERLIN
de Wim Wenders,
Allemand, couleur et noir et blanc (*1 h 20*).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; *Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e* (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (01-45-32-91-68) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; *réservation* : 01-40-30-20-10).
NAPOLÉON EN AUSTRALIE
de Mario Andreacchio,
Australien (1 h 20).
VF : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, *8e (01-43-59-36-14) ; Les Mont*parnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
Français (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-*10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-*57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
NI D'EVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; *Sept Parnassiens, 14e* (01-43-20-32-20).
NITRATE D'ARGENT
de Marco Ferreri,
Français (1 h 27).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Es*curial, 13e (01-47-07-28-04 ; réserva*tion : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
ROMAINE
d'Agnès Obadia,
Français (1 h 22).
*Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-*80-25).
RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
Chinois (1 h 42).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).
SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
*Franco-algérien-belge-luxembour*geois (1 h 43).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).
LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-*30*).
LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).
SPACE JAM
de Joe Pytka,
Américain (1 h 29).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : *01-40-30-20-10)*.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, *6e* ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-*47-42-56-31 ; réservation* : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Parnasse, dolby, 14e* *(réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juil*let Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e *(réservation : 01-40-30-20-10) ; Le* Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).
THAT THING YOU DO
de Tom Hanks,
Américain (1 h 50).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Haute*feuille, dolby, 6e (01-*46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réserva*tion* : 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).
THE CROW, LA CITÉ DES ANGES (*)
de Tim Pope,
Américain (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-*30-20-10) ; George-V, 8e*.
THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; *Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-*36-14) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).
TOUT DOIT DISPARAÎTRE
de Philippe Muyl,
Français (58).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-*30-20-10)*.
TROP TARD
de Lucian Pintilié,
Franco-roumain (1 h 44).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10).
UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
Français (1 h 50).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont *Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-*08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; *Pathé Wepler, dolby, 18e (ré*servation : 01-40-30-20-10).
UN ÉTÉ A LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
Franco-tunisien.
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-*32-20)*.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).
WALK THE WALK
de *Robert Kramer*,
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
Français (1 h 30).
Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juil*let Beaubourg, dolby, 3e* (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, *8e (01-43-59-36-14)* ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gau*mont Grand Ecran Italie, dolby, 13e* (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).
ZINA
de Ken McMullen,
Franco-britannique (1 h 33).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

FINANCEMENT Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture en charge de la communication, a réuni les présidents des différents syndicats de la presse, mardi 11 février, pour évoquer la situation des journaux et réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité du soutien apporté à la presse. ● DES GROUPES de réflexion devront rendre leurs conclusions vers la fin du mois de mars. Les arbitrages interministériels devraient être rendus en avril ou mai, afin de décider des principales mesures à la fin du premier semestre. ● LA SUCCESSION difficile de Bernard Porte à la présidence de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), mercredi 12 février, illustre les divergences entre les différents syndicats qui composent la FNPF. Un éclatement de l'institution en trois pôles – presse quotidienne, magazine et professionnelle – n'est pas exclue.

M. Douste-Blazy propose la création de groupes de réflexion sur la presse

Le ministre de la culture, en charge de la communication, a reçu les professionnels du secteur, mardi 11 février, pour évoquer la situation des journaux et étudier les moyens d'améliorer l'efficacité du soutien de l'Etat

C'EST à la Bibliothèque de France que le ministre de la culture, en charge de la communication, Philippe Douste-Blazy, a réuni les présidents des différents syndicats de la presse, mardi 11 février, pour évoquer la situation des journaux et réfléchir aux moyens d'améliorer l'efficacité du soutien apporté à la presse. La volonté du président de la République et du premier ministre est de faire évoluer le régime des aides, afin de les rendre moins tributaires des débats budgétaires annuels. Le ministre s'est voulu à l'écoute des préoccupations d'une profession qui n'avait pas ménagé les critiques à son égard. Afin de poursuivre la réflexion, plusieurs groupes de travail ont été mis en place, autour de six sujets : le soutien aux investissements des entreprises de presse, afin de permettre aux banques de se montrer davantage prêteuses (l'hypothèse d'un prêt à taux zéro est évoquée) ; le régime fiscal, et notamment le maintien d'une TVA à 2,1 % ; les modalités d'application de la loi Evin, qui interdit la publicité pour le tabac ; la distribution, qu'il s'agisse de la vente, du portage ou des abonnements ; la place de la presse à l'école et les moyens de renforcer sa présence ; l'accès aux supports multimédias. Aucun chiffrage n'a été avancé, mais le calendrier est très serré. Ces groupes de réflexion vont devoir rendre leurs conclusions vers la fin du mois de mars. Les arbitrages interministériels devraient être rendus en avril ou en mai, afin de décider des principales mesures à la fin du premier semestre.

ÉNIÈME RENCONTRE

Les débats et les thèmes abordés ont un air de déjà vu pour nombre de participants, pour lesquels il s'agissait de la énième rencontre sur les difficultés du secteur et la volonté de réformer le régime d'aides. *« L'expérience conduit au plus grand pessimisme »*, notait l'un des participants. En 1994, Edouard Balladur, alors premier ministre, avait déjà chargé son ministre de la communication, Alain Carignon, de constituer des groupes de travail sur l'amélioration du régime économique de la presse. Leurs travaux ont donné lieu à quatre rapports dont l'intitulé n'est pas sans rappeler les groupes de réflexion mis en place aujourd'hui.

Des participants reconnaissent que la nouvelle structure est plus légère et que le délai rapide devrait permettre une plus grande efficacité. Les éditeurs sont satisfaits que l'accent ait été mis sur les aménagements fiscaux et sociaux. L'absence de toute indication chiffrée laisse cependant sceptiques certains représentants de la profession qui redoutent que l'aménagement du dispositif actuel n'aboutisse à une réduction des aides existantes. L'année 1996 a été marquée par la réduction des aides, la suppression de l'abattement fiscal des journalistes et l'augmentation à venir des tarifs postaux. Cette accumulation a suscité un tollé des représentants du secteur, qu'a souhaité calmer le gouvernement.

Pour des raisons historiques, la France s'est dotée, à la Libération, d'un régime d'aides à la presse qui permettait de garantir le pluralisme et d'écarter le danger d'une reprise en main des journaux par les *« puissances de l'argent »*, comme cela était le cas avant-guerre. Le régime d'aides représente plus de 8 milliards de francs sur un chiffre d'affaires de l'ensemble de la presse de 60 milliards. Ces aides sont constituées par des tarifs préférentiels de La Poste, de la SNCF, de l'exonération de la taxe professionnelle, de réductions fiscales, notamment sur la TVA. Des aides sont également destinées aux journaux à faible ressources publicitaires et à l'exportation, tandis que des mesures ont été prises pour encourager le portage et l'investissement dans le multimédia.

Tout le monde est d'accord pour dire que le régime d'aides manque d'efficacité, mais personne n'a vraiment réussi à le réformer en douceur : d'une part, parce que les éditeurs ne voulaient pas remettre en cause leurs avantages ; d'autre part, parce que le gouvernement cherchait par la même occasion à réaliser des économies budgétaires. La crise actuelle rend les réformes urgentes. L'Assemblée nationale a également mis en place une commission parlementaire. Tout le monde s'inquiète du sort de la presse, et surtout de la presse d'information.

Alain Salles

La succession à la tête de la FNPF s'annonce difficile

A QUOI SERT la Fédération nationale de la presse française ? C'est l'une des questions à laquelle tenteront de répondre les membres de la Fédération, mercredi 12 février, avant de choisir un président, si elle en trouve. Aucun candidat ne s'était déclaré, avant le début de la réunion. La question est ouvertement posée depuis le départ du groupe Hachette en 1994, qui a débouché sur une scission historique entre la presse magazine et les autres formes de presse, avec la création du Syndicat de la presse magazine et d'information (SPMI). Le nouveau syndicat réunit les principaux groupes intervenant en France : Hachette, Havas-CEP Communication, Prisma Presse (Bertelsmann), le groupe britannique Emap ou Marie-Claire. La création de ce nouveau syndicat a mis en évidence les failles d'une structure fédérale qui défendait les intérêts communs au nom d'une *« grande famille de la presse »*, plutôt déchirée.

Depuis le départ à la présidence de l'AFP de Jean Miot, Bernard Porte, président du directoire de Bayard Presse, avait repris, un peu à contrecoeur, la présidence pour réfléchir à la nécessaire adaptation de l'institution, née en 1944, face à l'évolution du paysage de la presse et de la communication. Il a renoncé au début de l'année, en démissionnant de son poste et en dénonçant les dysfonctionnements : *« Nos initiatives n'ont pas été étroitement coordonnées. Nous avons mené trop de batailles en ordre dispersé. »*

Au menu de l'année 1996 figuraient des dossiers aussi importants pour la profession que les négociations sur la hausse des tarifs postaux, la suppression de l'abattement fiscal des journalistes ou la réduction des aides à la presse.

La Fédération regroupe plusieurs syndicats, dont le poids économique et politique est variable : le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), le Syndicat de la presse parisienne (SPP), la Fédération nationale de la presse spécialisée (FNPS), le syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion (SPPMO), qui regroupe les éditeurs qui n'ont pas voulu rejoindre le SPMI, le Syndicat des quotidiens départementaux (SQD) et le syndicat de la presse hebdomadaire régionale (SPHR).

VERS UNE DIVISION EN TROIS PÔLES ?

La complexité de la structure contraste avec la simplicité du SPMI, qui réunit des groupes qui se livrent à une concurrence acharnée, mais qui savent s'entendre pour défendre leurs intérêts et demander une libéralisation du secteur.

Devant cet éclatement, plusieurs syndicats ont préféré prendre directement en main leur intérêt, comme la presse quotidienne nationale ou régionale. L'idée resurgit chez plusieurs membres du SPP ou du SPQR de la création d'un syndicat de la presse quotidienne qui s'élargirait à la presse hebdomadaire régionale et à une partie de la presse d'actualité qui ne se reconnaît pas dans le discours du SPMI. La presse serait alors divisée en trois pôles : presse quotidienne, presse magazine et presse professionnelle.

D'autres, notamment Bernard Porte et le SPPMO ou la FNPS, sont favorables au maintien du système existant, en estimant que les intérêts communs sont supérieurs aux divergences.

A. S.

Les syndicats de Radio-France répondent par un préavis de grève au projet d'une radio généraliste à Toulouse

TOULOUSE
de notre correspondant

Une disparition contre une apparition. L'antenne locale de Radio-France Toulouse est condamnée à disparaître, mais pourrait être remplacée par la tête de réseau de la future radio « jeunes » que prépare le service public. *« C'est une progression, pas une régression »*, estime Gilbert Denoyan, directeur délégué au développement des programmes de Radio-France, venu mardi 11 février à Toulouse pour tenter de calmer les inquiétudes du personnel de la station locale et préparer l'installation de Radio Alpha, nom de code de la nouvelle radio à vocation nationale préparée par Olivier Nanteau.

M. Denoyan avait déjà expliqué téléphoniquement, vendredi 7 février, aux vingt salariés de Radio-France Toulouse réunis en assemblée générale, que la nouvelle station s'installerait vraisemblablement dans la ville et devrait occuper leur fréquence. Le conseiller à la présidence de Radio-France, qui accompagnait M. Denoyan, Daniel Boudet, a expliqué que Radio Alpha devrait employer une cinquantaine de permanents, prioritairement recrutés parmi le personnel de Radio-France Toulouse.

MM. Denoyan et Boudet ont refusé de se prononcer catégoriquement sur la fréquence qui sera dévolue à Radio Alpha, invoquant l'audit national lancé par le ministère de la culture et le CSA. Le contexte de pénurie de fréquences et la faiblesse de l'audience de Radio-France Toulouse (22 000 auditeurs) pourraient néanmoins conduire la nouvelle radio nationale à remplacer la station locale sur 95,2.

Les deux émissaires parisiens ont également visité des locaux plus vastes que ceux actuellement occupés par Radio-France Toulouse, dans la perspective de l'installation de la tête du réseau Radio Alpha *« dans une grande ville de province »*, comme évoqué par le PDG de Radio-France, Michel Boyon (voir *Le Monde Télé Radio* daté 9-10 février). Gilbert Denoyan a précisé que les programmes de la radio « jeunes » seront lancés dès le mois de juin depuis Paris, mais que la tête de réseau ne sera définitivement installée qu'en septembre.

« AU DÉTRIMENT DE L'EXISTANT »

Sans s'opposer catégoriquement à ces projets, les vingt salariés de Radio-France Toulouse se déclarent toujours hostiles à la fermeture de la station locale. Les cinq journalistes permanents s'inquiètent notamment de l'absence d'une rédaction autonome à Radio Alpha. Le ton est bien plus ferme à l'échelon national. Un préavis de grève illimité a été déposé pour le 25 février par l'Intersyndicale de Radio-France. Dans un communiqué publié le 11 février, les syndicats CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et SNJ rappellent que Michel Boyon, président de Radio-France, *« avait promis que la création de la chaîne nouvelle ne se ferait pas au détriment de l'existant »*. Ils dénoncent *« la suite du processus d'abandon des grandes villes (...) au moment où, à Radio-France, seule l'audience des radios locales augmente, y compris à Toulouse »*.

Stéphane Thépot

Canal Plus lève 2 milliards de francs en obligations convertibles

CANAL PLUS a annoncé, mardi 11 février, l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 2 milliards de francs et pour une durée de cinq ans. Cette levée de capitaux devrait permettre à la chaîne cryptée de financer les 6,6 % de Mediaset, filiale regroupant les activités audiovisuelles de Silvio Berlusconi, acquise par endettement par NetHold.

Lors de la finalisation de la fusion Canal Plus/NetHold, en mars, la chaîne cryptée devra reprendre les engagements financiers du groupe sud-africain. Cette émission a pour objectif de *« conserver cette participation »* dans le giron de Canal Plus, qui ainsi n'aura pas à la céder immédiatement en déstabilisant Mediaset, assure Laurent Perpère, directeur général en charge des finances de Canal Plus. Ces obligations convertibles pourront ainsi être échangées contre des actions de Mediaset.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : le chiffre d'affaires consolidé provisoire de Canal Plus** s'est élevé à 11,585 milliards de francs en 1996, en hausse de 14,1 % par rapport à 1995. Le chiffre d'affaires des abonnements gagne 8,8 % pour s'établir à 8,901 milliards de francs. Il intègre les chiffres d'affaires de la chaîne cryptée et celui de CanalSatellite. Le premier s'est élevé à 8,278 milliards de francs en 1996 contre 7,699 en 1995. Celui du bouquet de programmes s'est établi à 597 millions de francs en 1996 contre 463 en 1995.

■ **PUBLICITÉ : Havas Advertising, filiale publicitaire du groupe Havas,** a *« la possiblité de conclure les alliances ou rachats »* qui lui permettront de *« figurer parmi les cinq premiers groupes mondiaux d'ici à l'an 2000 »*, selon un communiqué diffusé par le groupe mardi 11 février. *« Afin d'éviter toute interprétation erronée »*, Havas Advertising précise *« qu'il n'est pas à vendre »*. Cette mise au point fait suite au rapprochement de la Générale des eaux et d'Havas, actionnaire de référence du groupe publicitaire présidé par Alain de Pouzilhac (*Le Monde* du 7 février). *« Havas maintient sa volonté de rester l'actionnaire de référence, le socle du nouveau groupe ainsi constitué »*, dit le communiqué, même si une baisse de participation d'Havas à hauteur de 20 % – il en détient aujourd'hui 37 % – n'est pas à exclure.

L'emmerdeuse, suite

par Alain Rollat

LA REDIFFUSION étant à la télévision ce que la répétition est à la pédagogie, il serait malvenu de reprocher à Arte d'avoir rediffusé en trois épisodes « La Loi du collège » qu'elle avait déjà diffusé en six en 1994. Depuis trois ans, aucun réalisateur n'a fait mieux que ce documentaire sur la vie quotidienne dans les collèges de la banlieue parisienne. Les scènes filmées par Mariana Otero, jour après jour, au collège Garcia-Lorca de Saint-Denis, au cours de l'année scolaire 1992-1993, en disent toujours plus long que n'importe quel débat académique sur la turbulente complexité des rapports que les jeunes des quartiers « difficiles » entretiennent avec ces enseignants héroïques auxquels la société contemporaine délègue toutes les missions éducatives sans leur donner les moyens de les assumer.

La question de la violence à l'école demeurant d'actualité, il n'était pas inutile de revoir ce documentaire même si, en le revoyant, le temps passant sur des problèmes qui subsistent, la part de la colère finit par l'emporter sur les autres sentiments qu'il suscite.

Mais Arte serait bien inspirée de mettre en chantier la suite de cette histoire. Car il s'est passé bien des choses, en quatre ans, au collège Garcia-Lorca de Saint-Denis. Cet établissement a eu un nouveau principal, en la personne d'une dame, Marie-Danielle Pierrelée, qui a réalisé, sur la lancée de son prédécesseur, un travail de socialisation des enfants si exemplaire que ce collège est devenu une référence en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

Un travail si novateur que, grâce à Mme Pierrelée et à son équipe, Saint-Denis peut se vanter d'abriter, à côté de Garcia-Lorca, une annexe expérimentale, l'Auto-Ecole, conçue pour sortir de l'ornière les enfants en rupture avec le système scolaire. Un établissement « hors les murs » dont le fonctionnement bouscule les normes mais dont les résultats font honneur au corps enseignant. Mme Pierrelée a même reçu, de la part des voyous que dérange cette entreprise de remaillage social, la bagatelle de quatre cocktails Molotov... Un travail si porteur d'espérance que Mme Pierrelée a prétendu convaincre l'éducation nationale de lui accorder les moyens de le développer davantage et qu'elle y a mis tant d'insistance qu'elle a acquis... une réputation d'emmerdeuse (*Le Monde de l'éducation* de juin 1996).

Ce nouvel épisode racontera donc comment Mme Pierrelée a été encouragée... à jeter l'éponge. Et comment elle en est aujourd'hui réduite à donner des cours du soir à des gosses d'Amiens, où elle a trouvé refuge auprès de la municipalité UDF et où elle vient d'apprendre la prochaine fermeture de l'Auto-Ecole de Saint-Denis sans motif apparent...

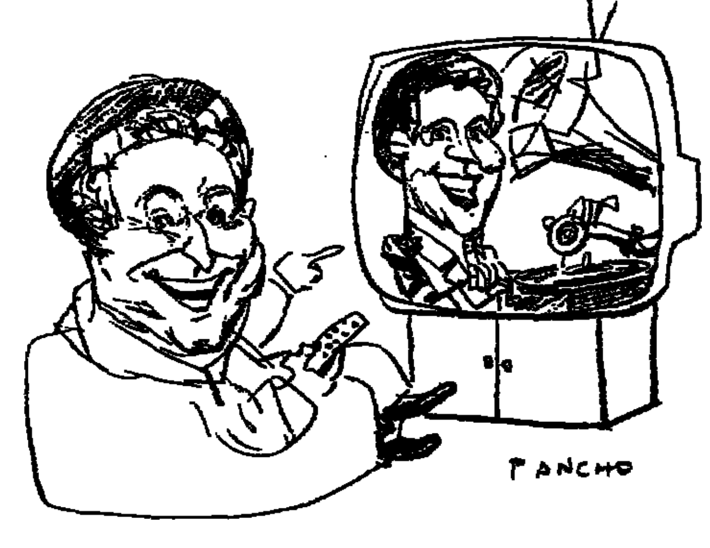
Cette suite inédite montrera comment l'administration de l'éducation nationale contribue parfois à la « vitrollisation » de la France en abandonnant ceux des siens qui ont la témérité de refuser que l'école républicaine abandonne les enfants qu'elle a égarés.

Couplets d'hier et d'aujourd'hui

Concerts, portraits, documentaires... Paris Première accompagne la quatrième édition des Semaines de la chanson organisées par le ministère de la culture jusqu'à fin février

CE N'EST PAS une nouveauté. Depuis sa création, la chaîne câblée accorde régulièrement une place de choix à la chanson, française ou étrangère, d'hier ou d'aujourd'hui. Elle est aussi la seule à s'associer, pour la quatrième année consécutive, aux Semaines de la chanson mises en place par le ministère de la culture en 1994. Parallèlement aux effets des très discutés quotas de diffusion imposés aux radios depuis janvier 1996, cette opération de valorisation de la chanson francophone contribue indubitablement au regain de faveur constaté par le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) – en 1996, la variété française a représenté 54 % du marché du disque.

Coordonnées par Jean-Louis Foulquier (directeur des Francofolies de La Rochelle), ces Semaines de la chanson s'articulent autour de trois manifestations : Ciné-clip, une sélection de dix clips projetés en première partie de programme dans neuf cents salles de cinéma ; Les enfants de la zique, action de sensibilisation auprès du public scolaire ; enfin, une deuxième édition des Francofolies de Berlin (du 20 au 23 février), auxquelles participeront notamment Jane Birkin, Enzo Enzo, Khaled, les Nouvelles Polyphonies corses et Pascal Obispo.



De Maurice Chevalier à Jean Guidoni, de Mireille à Viktor Lazlo, des Compagnons de la chanson aux Enfants de la Blank, à peu près toutes les générations et toutes les tendances apparaissent dans les divers programmes de Paris Première. Hors de la machinerie *show-bizz*, telles les compositions d'un kaléidoscope, la plupart des concerts et documentaires font émerger influences et confluences ; l'extraordinaire mémoire vive qui lie les plus jeunes aux aînés ; la capacité récurrente à cristalliser le présent d'une société en même temps qu'à s'ouvrir sur les musiques d'ailleurs et d'autres temps.

Trois émissions, parmi la vingtaine diffusée, illustrent particulièrement ce propos. La « Soirée Charles Trénet », où l'on égrène avec un plaisir ineffable le chapelet de petites merveilles écrites par le poète ; classiques de toute une carrière repris sous les ovations du public éclectique du Printemps de Bourges, en 1987, comme à l'Olympia, douze ans plus tôt. Charles Trénet hors des modes, comme Aznavour. Célébré avec la même ferveur de génération en génération, et que l'on retrouve dans la série documentaire en quatre épisodes réalisée par Claude Fléouter en 1987, « Un siècle de chansons », dont seuls les deux premiers épisodes valent le détour.

Balayant le genre du caf'conc' à l'après-guerre, ces deux chapitres épousent habilement les grands cahots de l'Histoire. Témoignages et images d'archives à l'appui, ils rappellent l'efficace esprit de subversion ou de résistance au malheur que véhiculaient ces couplets, bien moins innocents que ne les ont jugés les divers pouvoirs en place – excepté, bien sûr, *L'Affiche rouge*, d'Aragon, et *Le Déserteur*, de Vian. La leçon du passé fait triompher l'art de la rue, pas encore, pas tout à fait subverti par les grandes manœuvres de l'industrie. Jusqu'à l'aube des années 50, toute bonne chanson était assurée d'une longévité qui apparaît surprenante de nos jours où, à l'instar du livre, le système la voue à l'effacement quasi instantané. D'où, sans doute, les accents profondément nostalgiques de la série de Fléouter.

On ne manquera pas enfin l'étonnant *Parfum de femmes à la Torre di Bellosguardo* que Pierre-Paul Pulitz a réalisé en 1996. Cinq jeunes chanteuses – Muriel Moreno, Viktor Lazlo, Jil Caplan, Nina Morato et Lily Margot – y livrent les convictions et les doutes de leur métier. Roboratif.

Valérie Cadet

★ « Soirée Charles Trénet », Paris Première, mercredi 12 février à 22 h 25 (redif. dimanche 16 à 15 h 50) ; « Un siècle de chansons » : *[2/4] 1940-1958. De l'Occupation à l'après-guerre*, vendredi 14 à 21 heures (redif. samedi 15 à 16 h 30 et lundi 17 à 15 h 45) ; « Parfums de femmes à la Torre di Bellosguardo », samedi 15 à 18 heures.

MERCREDI 12 FÉVRIER

TF 1

20.45

PERDU DE VUE
Magazine présenté par Jacques Pradel et Jean-Marie Perthuis. Chanteur de charme ; La légende du désert ; Nos plus belles années ; A la recherche du petit frère français : Le bébé sauvé des eaux (140 min). 569299

23.05

COLUMBO
Le grain de sable. *Série de James Frawley*, avec Peter Falk, Robert Culp (80 min). 3948102
Le directeur d'une équipe de football est assassiné sauvagement.

0.25 et 1.05, 1.45, 2.45, 3.45 **TF 1 nuit.**
0.35 et 1.15, 2.55, 3.55, 4.25, 5.05 Histoires naturelles. Pêches du brochet (rediff., 30 min). 2864023

1.55 Histoire des inventions. Documentaire [6/6] (rediff.). 4.55 Musique. Concert (10 min).

France 2

20.55

L'INSTIT
Aimer par cœur. Série de Pierre Lary, avec Gérard Klein, Laurence Masliah (100 min). 2191760
A Hyères, dans une ville en fête, l'Instit va aborder, avec ses élèves, le difficile sujet du sida.

22.35

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Patrons : diriger est-il *vraiment un art ? (110 min).* 7295305

0.25 **Journal,** Bourse, Météo.
0.40 ▶ Le Cercle de minuit. Histoire de cuisines. Invités : Jean-Didier Vincent (*L'Art de parler la bouche pleine*) ; François Dagognet (*Les dieux sont dans la cuisine*). (70 min). 2065416

2.20 Source de vie. Magazine (rediff.). 3.05 Chrétiens orientaux. Magazine (rediff.). 3.35 Rapport du Loto. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo 2. 3.55 Pyramide (rediff.). 4.25 Outremers. Documentaire (rediff., 65 min).

France 3

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Hormones de croissance : pourquoi cinquante victimes en France ? Invités : Hervé Gaymard ; etc. (110 min). 393744

22.40 *Journal, Météo.*

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Variety Moszynski. William Styron (45 min). 360134
Itinéraire de l'auteur du Choix de Sophie. *Six romans en quarante-cinq ans, écrits dans la souffrance malgré un style d'une merveilleuse fluidité.*

0.00 Cap'tain Café. Invités : Michel Fugain, Daniel Belanger, Axelle Red, So Kalmery (55 min). 86771
1.00 Capitaine Furillo. Série.

1.45 Musique graffiti. *Sonate nº 2* de Frédéric Chopin, par Lolita Petroskala, piano. *6e Masters de piano de Monte-Carlo 1995 (30 min).*

Arte

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : BERLIN ALEXANDERPLATZ
Un lieu en quête d'identité. Documentaire de Jens-Peter Behrend (60 min). 7098980
Évocation historique de la fameuse place berlinoise, et de son rôle capital lors de toutes les révolutions.

21.45

MUSICA
21.45 Kaguyahime. Ballet de Jiri Kylian (75 min). 9188454
23.00 Torso. Ballet de Jiri Kylian (20 min). 65657
23.20 Profil : Léon Poliakov, historien de l'antisémitisme. Documentaire d'E. Weiss (55 min). 1838744
0.15 La Lucarne. La Marche pour la vie, documentaire *d'Alexander Rodnyansky (1994)*. A la recherche de Vera Bardos, documentaire de Danielle Jaeggi (1995, 20 min). 350482
0.50 La Blonde ou la Rousse ? (Pal Joey) ■ Film de George Sidney, avec Frank Sinatra (1957, v.o., 110 min). 86154936

M 6

20.45

GRAINES DE STAR
Divertissement présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq. Invités : Marc Lavoine, Stéphane Eicher, Tribal Jam, OMC, Oliver Laurent, Poetic Lover, Jean Dujardin (135 min). 823909

23.00

BAHAMAS CONNECTION
Téléfilm O de Tom Wright, avec Chad Everett, Dennis Boutsikaris (105 min). 3751725
Un trafiquant de drogue des Bahamas parvient toujours à échapper aux actions de la police grâce à sa flottille de hors-bord ultra-rapides.

0.45 Secrets de femmes. Magazine (40 min). 2141619

1.25 Best of pop-rock. 3.10 Turbo. Magazine (rediff.). 3.40 Barbra Streisand. Documentaire (rediff.). 4.30 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.55 Fréquenstar. Magazine. Estelle Hallyday. 5.40 Coulisses. Documentaire. FFF (30 min).

Canal +

21.00

LUNE ROUGE
Film de John Bailey, avec Ed Harris, Madeleine Stowe (1995, 95 min). 2760812
L'interprétation d'Ed Harris donne à ce sombre polar un ton ambigu.

22.35 Flash d'information.

22.45

LES FRÈRES McMULLEN ■
Film d'Edward Burns, avec Jack Mulcahy (1994, v.o., 94 min). 6305560
A la mort de son mari, une femme, mère de trois grands fils, va rejoindre en Irlande l'homme qu'elle a toujours aimé en secret.

0.20 L'important c'est d'aimer ■ ■ Film d'Andrzej Zulawski (1974, 115 *min*). 4282288
2.15 Histoire d'aventures. La vérité sur Lawrence d'Arabie (49 min). 1135936

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière.
20.30 Antipodes. Images de notre époque.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. La solitude : diverses formes de la solitude [1/4].
22.40 Nuits magnétiques. Vous y dansiez petite fille, y danserez-vous mère-grand ?

0.05 Du jour au lendemain. Marie Moscovici, pour le numéro 5 de la revue, L'Inactuel. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Edith Piaf. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Salon romantique. Concert donné le 25 janvier à la salle Gaveau, par le Quintette à Vents Moraguès. Georges Pludermacher (piano). Œuvres de Beethoven. Œuvres de Schumann.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Boeswillwald, Henze.
23.07 Musicales comédies. Gene Kelly.

0.00 Jazz vivant. L'orchestre régional de jazz d'Alsace, dir. Bernard Struber. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Franz Schubert. Alfonso et Estrella, opéra en 3 actes D. 732, sur un livret de Franz von Schober. Par le chœur de la Radio de Berlin. Staatskapelle de Berlin.

23.25 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Œuvres de Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Sandrine Kiberlain (France 3 du 18/10/96).
21.00 Au nom de la loi. Procès de sang ; Hors d'atteinte (RTBF du 29/01/97).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus. Vive la cinquantaine (France 2 du 19/10/96).

Planète

20.35 Ramona, quand les compteurs s'arrêtent.
21.30 La Vie secrète des machines. [7/18] L'automobile.
21.55 Missions aériennes au Vietnam. [6/6].
22.50 L'Epreuve des faits. *Les candidates de Saint-Amour.*
23.50 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [5/6] Lincoln sera-t-il réélu ?

Animaux

20.30 et 2.30 Gull City.
21.00 Monde sauvage. Créatures du jour et de nuit.
21.30 *Le Vagabond.* Le vol des fourrures.
22.00 Okavango : les trésors du Kalahari.

Paris Première

20.00 et 0.35 20 h Paris Première.
21.00 Paris mode.
21.55 et 1.45 Le J.T.S.
22.25 Charles Trenet au Printemps de Bourges. Enregistré en 1987.
23.25 Charles Trenet (70 min). 25900386

France Supervision

20.55 La Légende des sciences. Dire.
21.50 Les Movidas espagnoles. [6] Flamenco on the Rock.
22.40 C'est-à-dire. Ray Lema.
23.35 Kaguyahime. Ballet de Jiri Kylian. Musique de Maki Ishii. Avec Nederlands Dans Theater. 97716980

Ciné Cinéfil

20.30 La Soupe *à la grimace* ■ Film de Jean Sacha (1954, N., 105 min). 5586270
22.15 La Belle de Saïgon (Red Dust) ■ Film de Victor Fleming (1932, N., v.o., 80 min). 4724947

Ciné Cinémas

20.30 Etroite Surveillance ■ Film de John Badham (1987, 115 min). 7392102
22.25 Mina Tannenbaum ■ Film de Martine Dugowson (1993, 125 min). 76516909

Série Club

20.45 Flash. Autour de minuit.
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Escale imprévue.
23.00 Les Champions. Qui est le traître.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Les marchands de peur.

Voyage

20.00 et 23.35 *Suivez le guide.*
22.05 En parcourant le monde. La Nouvelle-Zélande (nord).
22.35 *L'Heure de partir.*

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Haven.
21.15 Quatre en un.
21.45 *Mister Gun.* Lessive cérébrale.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 *Seinfeld.* La calzone.
22.45 Friends. Celui qui affronte les voyous.
23.05 Absolutely Fabulous. Vacances en Provence.
23.35 The New Statesman. Le polyglotte.

Festival

20.30 Puissance 4. Téléfilm de Charles Bitsch, avec Jean-François Perrier. *Jeux de vilains* (80 min). 16482183
21.50 Option zéro. Téléfilm de Sarah Hellings, avec Stephen Hattersley (100 min). 91926386
23.30 Sueurs froides. Téléfilm de Josée Dayan, avec Christian Clavier. La belle ouvrage (30 min). 57275541

Téva

20.45 Nuits secrètes. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle [2/2] (90 min). 500125980
22.15 Murphy Brown. Le grand guignol.
22.45 Les Anges du Népal.
23.45 Système Téva (55 min).

LES CODES DU CSA

O **Accord parental souhaitable.**
∆ **Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.**
☐ **Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.**

Eurosport

9.50 et 12.00 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Slalom Géant messieurs à Sestrières (Italie) : 1re manche (100 min). 8298893 12.50 : 2e manche (70 min) 8765744
16.30 Tennis. *En direct.* Tournoi de Dubaï (ATP). 3e jour de l'Open de Dubaï (Emirats Arabes Unis) (210 min). 24829454
20.00 Athlétisme. En direct. Le meeting de Gand (Belgique) (120 min). 141947
22.00 Boxe. Combat poids lourds *en 10 reprises. Rick Sullivan* (EU) – Darroll Wilson (EU).
23.00 Football. Qualifications pour la Coupe du monde 98. Espagne - Malte *(60 min).*

Muzzik

20.30 *Midnight Classics 2.*
21.00 American Ballet Theatre at the Met. Quatre ballets. Sylphides : chorégraphie de Michel Fokine ; Sylvia : chorégraphie de George Balanchine ; Triad : chorégraphie de Kenneth MacMillan ; Paquita : chorégraphie de Natalia Makarova. Enregistrés au Metropolitan Opera de New York. 2788218
22.45 L'invité : *Placido Domingo.*
23.40 Dietrich Fischer-Dieskau. La Belle Meunière (60 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline (30 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.15 Talk Durand. 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

La confession d'un bouc émissaire

Dans l'édition asiatique du magazine « Time », un courtier japonais, incarcéré aux Etats-Unis, accuse à nouveau la banque Daiwa d'avoir encouragé ses malversations

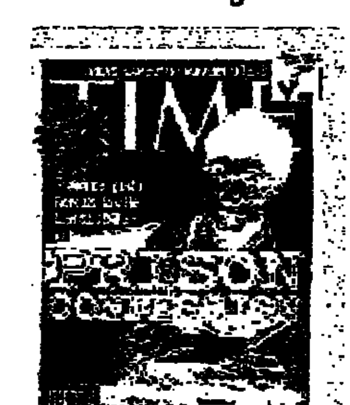
SOUS LE TITRE « *White collar confession* » (la confession d'un col blanc), l'hebdomadaire *Time* publie, dans le numéro du 10 février de son édition asiatique, les premiers extraits en anglais d'un livre qui obtient au Japon un certain succès *Kokuhaku* (Confession) ainsi qu'une interview de son auteur, Toshihige Iguchi.

Celui-ci est le courtier de la filiale de la banque Daiwa à New York qui s'est livré pendant onze ans à des opérations irrégulières sur le marché des bons du Trésor américain, à l'origine de pertes records se chiffrant à 1,1 milliard de dollars.

Cette affaire, qui a éclaté en septembre 1995, a valu à Daiwa une amende de 340 millions de dollars et la révocation de sa licence d'exercice aux Etats-Unis. Elle est surtout révélatrice du laxisme du contrôle de la direction de la banque et de celui du ministère des finances japonais, qui s'est gardé d'informer les autorités américaines, qui, au demeurant, n'ont guère été diligentes.

Iguchi, condamné à quatre ans de prison et à une amende de 200 000 dollars, vient d'être transféré à la prison d'Allenwood, en Pennsylvanie, après avoir passé quinze mois en isolement dans la maison d'arrêt de Manhattan. C'est là qu'il a écrit sa confession, qui est aussi une revanche contre Daiwa, qu'il accuse de lui avoir fait jouer le rôle du bouc émissaire. Tiré à 90 000 exemplaires, *La Confession*, publiée à la mi-janvier, est un succès de librairie, mais la grande presse nippone ne lui a consacré que des articles factuels. Pour personnelle qu'elle soit, la version des faits du « golden boy » n'en est pas moins embarrassante pour Daiwa et les autorités financières japonaises.

Iguchi, qui cherche à apparaître comme un homme pris dans un



engrenage, est plus convaincant lorsqu'il montre comment ses supérieurs l'ont encouragé à continuer à cacher ses irrégularités pour ensuite l'abandonner aux mains du FBI. « *La direction de Daiwa a présenté au cours de conférences de presse ce qui était censé être le résultat de ses investigations internes*, écrit-il. *En fait, elle ne faisait que répéter ce que j'avais avoué. Dans n'importe quelle autre banque, les irrégularités auxquelles je me livrais auraient été découvertes en moins d'un mois.* »

Dans l'interview réalisée par *Time* lors de son transfèrement à la prison d'Allenwood, Iguchi explique la motivation de sa confession : « *Pourquoi le public devrait-il tout ignorer ? La banque ne veut pas révéler la vérité. Le ministère des finances non plus. Si je n'avais pas écrit ce livre, personne n'aurait jamais su ce qui s'est passé.* » La confession d'Iguchi est révélatrice de l'irresponsabilité collective qui prévaut dans les grandes entreprises nippones. Une personne expie pour les autres : « *On coupe la queue du lézard* », dit-on, et tout rentre dans l'ordre.

Philippe Pons

EN VUE

■ La ville de Bruges, qui a estimé que **Jean-Luc Dehaene** résidant à Vilvoorde, non loin de Bruxelles, n'était pas forcément au courant de la nouvelle réglementation locale interdisant de nourrir les petits oiseaux, ne poursuivra pas le premier ministre belge. Récemment, une équipe de télévision avait pris M. Dehaene « la main dans le sac » alors qu'il donnait du pain à des moineaux. Après quoi, un conseiller municipal du Parti libéral flamand (VLD), lui-même ami des bêtes, avait exigé des poursuites contre le chef du gouvernement en vertu de l'égalité de tous devant la loi.

■ A l'occasion du huitième anniversaire de la fatwa de l'ayatollah **Khomeiny** condamnant à mort l'écrivain britannique **Salman Rushdie** pour ses *Versets sataniques*, **Hassan Sanei**, dirigeant de Khordad-15, une fondation religieuse iranienne d'Etat, a augmenté de 500 000 dollars la prime offerte pour l'assassinat du « blasphémateur ». La récompense fixée au départ à un million de dollars, a déjà été doublée depuis. M. Sanei a précisé que sa fondation paierait à l'exécuteur de la fatwa les intérêts cumulés depuis le jour où elle a été lancée.

■ **Bernard Tapie** incarcéré, depuis le 3 février, à la prison de la Santé à Paris, reçoit un abondant courrier. Les supporteurs de l'ancien directeur de l'OM lui adressent une centaine de lettres par jour. Hormis la lecture de sa correspondance, le célèbre prisonnier passe son temps à préparer sa défense et à lire un ouvrage de **Paul Morand**, « *Nicolas Fouquet ou le soleil offusqué* ».

■ En traitant, le 2 février à Los Angeles, un vigile de son hôtel de « *sale nègre* » et en ajoutant : « *Hitler avait raison, quelque chose comme ça aurait été gazé dans le passé* », **Harald Juhnke**, avait déchaîné une telle tempête d'indignation que les chaînes de télévision ARD et NDR avaient annoncé leur intention de mettre un terme à leur collaboration avec l'acteur, très populaire en Allemagne, aussi longtemps qu'il n'aurait pas fait amende honorable. Depuis, Harald Juhnke a adressé par l'intermédiaire de son avocat une lettre d'excuses au vigile **Robert Ferrell**. « *J'étais bien éloigné de vouloir vous offenser* », lui a-t-il assuré.

■ Dans sa profession de foi pour les élections législatives prévues le 23 février, la formation hindoue **Bharatiya Janata Party (BJP)** s'engage à mener « *trois fois par an une campagne de propreté à New Delhi* ». La ville qui compte onze millions d'habitants est classée au quatrième rang des agglomérations les plus polluées du monde. Pour mener à bien leur vaste programme, les nationalistes hindous ont l'intention de commencer par interdire formellement de cracher dans les rues.

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la colère des traminots de province et le refus du gouvernement de les entendre sont peut-être le symptôme d'une amélioration du climat économique et social ! A Toulouse, à Nice, à Clermont-Ferrand et dans les autres villes où ils se sont mis en grève, les conducteurs de bus maintiennent leur exigence d'une retraite à cinquante-cinq ans et d'une réduction du temps de travail, insensibles aux argument financiers qui peuvent leur être opposés. Au moment où la situation économique générale paraît s'améliorer, mais où rien n'est assuré, le gouvernement se refuse à ouvrir les vannes en faveur des traminots comme il s'y refuse, par ailleurs, en faveur des fonctionnaires. Mais si Alain Juppé peut ainsi supporter cette épreuve de force avec les traminots sans trop risquer un dérapage ou une explosion, c'est bien sûr parce que ceux-ci ne disposent pas de la même force de dissuasion que les routiers. C'est surtout parce que le premier ministre est politiquement moins fragile qu'il ne l'était il y a deux mois !

LE FIGARO
Charles Lambroschini

■ Que faire contre des enragés ? Après l'assassinat par les terroristes basques d'une juge du Tribunal suprême, les Espagnols sont de nouveau confrontés à cette question sans réponse. Les tueurs se montrent d'autant plus impitoyables que leur action échappe à toute logique politique. En effet, ils ont perdu l'essentiel de leur légitimité depuis que le Pays basque s'est vu reconnaître, en 1980, l'autonomie la plus large jamais consentie à une province espagnole. Confirmé par référendum, ce « statut de Guernica » équivaut, en fait, à celui d'un Etat fédéré.

JEUDI 13 FÉVRIER

TF 1

15.20 Côte Ouest. Feuilleton.
16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Pas de trois.
18.05 K 2000. Série. La victoire à tout prix.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

JULIE LESCAUT
Rumeurs. Série de Marion Sarraut, avec Véronique Genest (100 min). 245685
Le meurtre d'une adolescente soulève l'indignation de la population, la rumeur ne tarde pas à désigner un coupable...

22.25

TOUT EST POSSIBLE
Magazine. La 50e. Invité : Herbert Léonard. Le groupe 2 Be 3 ; Bernard ; Laurent ; Karaoké ; Le taxi des stars... (100 min). 7309416
0.05 Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : Gérard Brémond président de Pierre et vacances (25 min). 73578
0.30 et 1.10, 1.45, 2.55, 3.55 TF 1 nuit.
0.40 et 1.20, 3.05, 4.05, 5.10 Histoires naturelles. (rediff., 30 min). 2830068
1.55 Le Vignoble des maudits. Série. [1/3] (rediff.). 5.05 Musique.

France 2

16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.15 Le Prince de Bel Air.
17.40 Kirk. Série.
18.10 Madison. Série. Twister.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.55 Studio Gabriel. Invité : Roch Voisine.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.
20.50 Tirage spécial du Loto.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. Cafards : l'invasion ; Le Temps des bricoleurs ; Post-scriptum : parole de juge (125 min). 7737961
23.00 Expression directe. Magazine.

23.05

TARATATA
Divertissement. Invités : Neneh Cherry, Carole Fredericks, Axelle Red, C. Russel, P. Young (70 min). 2025771
0.15 Ski. Championnat du monde : combiné femmes.
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.45 ▶ Le Cercle de minuit. La famille, une douce violence (70 min). 7418530
2.25 Urti. Taq pas la porte. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 3.35 Les Z'amours (rediff.). 4.00 Pyramide (rediff.). 4.35 Loubard des neiges (rediff.). 4.50 La Compète. Trou. 5.15 Chip et Charly. L'artichaut d'or (30 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Voleur dans la maison vide*, de J.-F. Revel.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport. Magazine.

20.50

LA CAGE AUX FOLLES ■
Film d'Edouard Molinaro, avec Michel Serrault, Ugo Tognazzi (1978, 95 min). 314619
L'humour grince et les clichés sur les homosexuels abondent.
22.25 Journal, Météo.

23.00

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine littéraire. Parcours d'un manuscrit : Anne-Sylvie Salzman (*Au bord d'un lent fleuve noir*) ; Les Indiens : Nelcya Delanoë (*L'Entaille rouge*) et Sherman Alexie (*Indian Blues*) ; Ecrire : Jean Vautrin (*Le Roi des ordures*) ; Polac plus : Jules Laforgue (*Stéphane Vassiliew*), Nikolaï Leskov (*Cheramour*), Geza Csatch (*En se comblant mutuellement de bonheur*) (50 min). 41684
23.50 Saga-Cités. Magazine (rediff.). 0.15 Espace francophone. Magazine. Côte-d'Ivoire : les nouveaux routiers. 0.50 Capitaine Furillo. Série. Erreur de numéro. 1.35 Musique graffiti. *Concerto en la mineur*, de Jean-Sébastien Bach, par l'Orchestre symphonique de la RAI (15 min).

La Cinquième

18.25 Le Monde des animaux. Le goéland qui voulait voir le monde. 18.50 Le Journal du temps.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessin animé.
19.30 7 1/2.
20.00 Palettes : Francisco de Goya (1746-1828). Documentaire d'Alain Jaubert. Les Jeunes et Les Vieilles (30 min). 3400
20.30 8 1/2 journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : L'AMOUR EN TÊTE
20.45 Biochimie du coup de foudre ou fragments scientifiques d'un discours amoureux. Documentaire de Thierry Nolin (60 min). 7990752
Qui de la biochimie ou de la passion influence l'autre ? Une analyse scientifique illustrée par le jeu de deux comédiens en couple témoin.
21.45 Eloge du coup de foudre. Documentaire de Beeban Kidron (75 min). 9082226
A travers les Etats-Unis, une dizaine de couples témoignent sur le grand amour qui a changé leur vie. Des récits entrecoupés d'images d'archives, d'extraits de films, de textes poétiques et d'explications scientifiques.
23.00 Quoi de neuf Pussycat ? ■ Film de Clive Donner, avec Peter Sellers, Peter O'Toole. Romy Schneider (1965, v.o., 105 min). 3657955
0.45 Rhésus Roméo. Téléfilm de Philippe Le Guay, avec Isabelle Pasco (rediff., 100 min). 1590191
2.25 La Panthère rose. Le super héros ; Drôle de ferme (rediff., 35 min).

M 6

18.05 Central Park West. Série. Plaisirs d'amour.
19.00 Lois et Clark. Série. Une pierre de ma planète.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. Roi d'un soir.
20.35 Passé simple. Magazine. 1981 Mitterrand.

20.45

LE TRIOMPHE DE L'AMOUR
Téléfilm de Larry Elikann, avec Kelly McGillis (105 min). 987139
Un simple d'esprit tombe amoureux d'une femme divorcée, alcoolique repentie. La famille s'oppose à cette liaison...

22.30

RETOUR DE FLAMMES
Film Δ de Gilbert Cates, avec Karen Allen, Keith Carradine (1987, 100 min). 5497508
En accord avec son amant, une femme tente de pousser au suicide son mari, complètement traumatisé par la guerre du Vietnam. Le plan échoue...
0.10 Lady Blue. Série O.
1.00 Best of trash.
2.45 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.15 Turbo. Magazine (rediff.). 3.45 Jazz 6. Magazine. 4.40 Prenez-les vivants. Documentaire. 5.10 Hot forme. Magazine (rediff.). 5.35 Coulisses. Documentaire. Jean-Louis Aubert (25 min).

Canal +

15.50 Les Frères McMullen ■ Film d'Edward Burns (1994, 95 min). 5590597
17.25 Le Journal du cinéma.
17.50 Carland Cross. Dessin animé. Le monstre sous la mer.
▶ En clair jusqu'à 20.45
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invités : Pascal Sevran, Toni Alba, OMC.

20.30

FOOTBALL
En direct. Championnat de France de Division 1 (26e journée) : FC Nantes - AJ Auxerre. 20.45 Coupe d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 8229874
22.45 Flash d'information.

23.05

MÉMOIRES D'UN JEUNE CON ■
Film de Patrick Aurignac. (1995, 83 min). 3838771
Un jeune homme arrêté pour usage de stupéfiants trouve des « modèles » en prison et devient un truand.
0.30 Terminal Velocity Film de Derek Sarafian (1994, v.o., 100 min). 8481153
2.10 George Dandin de Molière. Téléfilm de Jean-Claude Brialy, avec Jacques Villeret (72 min). 3537040

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Le Corps des Mines (2).
21.32 Fiction. L'Autre bout du monde, d'Yves Jouan.
22.40 Nuits magnétiques. Vous y dansiez petite fille, y danserez-vous mère-grand ?
0.05 Du jour au lendemain. Claude-Louis Combet (L'Age de Rose). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Giorgio Sembri. Orchestre, direction Meredith Wilson. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 10 janvier au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg, par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. David Shallon. Œuvres de Dvorak, Martinu, Chostakovitch.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Riley, Henze.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Beethoven, Berlioz, Poulenc, Puccini, Schumann.
0.00 Tapage nocturne. Avec la participation de Anne-Teresa Keermaker, chorégraphe, et Thierry de Mey, compositeur. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Les grands moments du Festival de Verbier. Concerts enregistrés entre le 20 juillet et le 2 août 1996 au Festival. Œuvres de Stravinsky, Poulenc, Chostakovitch, Bartok.
22.40 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Archives : Pablo Casals. Œuvres de Mozart, Beethoven, Schumann. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Libera me ■ ■ Film d'Alain Cavalier (1993, 100 min). 44483418
21.40 30 millions d'amis.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 C'est à suivre (France 2 du 10/02/97).
0.00 Alice (RTBF du 26/01/97).

Planète

20.35 ▶ Henri Cartier-Bresson, point d'interrogation.
21.15 Le Grand Shpountz.
22.05 Ramona, quand les compteurs s'arrêtent.
23.00 La Vie secrète des machines. [7/18] L'automobile.
23.30 Missions aériennes au Vietnam. [6/6].
0.25 L'Epreuve des faits. Les candidates de Saint-Amour (55 min).

Animaux

20.00 et 2.00 Les Rhinos de l'Assam.
21.00 Monde sauvage. Charognard.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 In the Wild.
23.00 Le Parc Yellowstone.
23.30 La Mer dans l'âme.
0.00 Monde sauvage.

Paris Première

20.00 et 0.20, 2.15 20 h Paris Première. Invité : Daniel Herrero.
21.00 Le Faux Coupable ■ ■ Film d'Alfred Hitchcok (1957, N., v.o., 105 min). 28520961
22.45 et 1.50 Le J.T.S.
23.15 Le Requiem, de Mozart. Concert donné par le Scottish Philharmonic Singers et le Scottish Chamber Orchestra, dir. James Conlon. Enregistré au Bute Hall de l'université de Glasgow en 1983 (65 min). 89768226

France Supervision

20.30 Le Flingueur ■ Film de Michael Winner (1973, 95 min). 59318145
22.05 Marie-Chantal contre le Dr Kha ■ Film de Claude Chabrol (1964, 115 min). 53190481
0.00 A la recherche de la 7e merveille du monde.

Ciné Cinéfil

20.30 Stella ■ Film de Benito Perojo (1943, N., v.o., 90 min). 6877674
22.00 Le Mouron rouge (The Scarlet Pimpernel) ■ Film d'Harold Young (1934, N., v.o., 100 min). 5562890
23.40 Le Club.

Ciné Cinémas

20.30 La Princesse d'Eboli ■ ■ Film de Terence Young (1954, 95 min). 5488684
22.05 Oublie-moi ■ Film de Noémie Lvovsky (1993, 100 min). 67978077
23.45 Le Guépard ■ ■ ■ Film de Luchino Visconti (1962, 170 min). 56712313

Série Club

20.45 Ellery Queen.
21.35 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Tempête aux Caraïbes.
23.00 Flash. Autour de minuit.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Remontons le temps.
0.40 ▶ Un ours pas comme les autres. Adieu les roses.

Canal Jimmy

20.45 En effeuillant la marguerite ■ Film de Marc Allégret (1956, N., 100 min). 41287042
22.25 After Hours ■ ■ Film de Martin Scorsese (1985, v.o., 95 min). 73615042
0.00 Souvenir. 24 heures pour trois idoles (17 décembre 1967).
0.35 Destination séries.
1.05 The New Statesman. Le polyglotte.

Festival

20.30 Bombardier ■ Film de François Labonté (1992, 155 min). 54088394
23.05 Une journée au Luxembourg. Téléfilm de Jean Baronnet, avec François Boucier. Le Dantec (55 min). 14388232

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Des voix dans la nuit. Téléfilm d'Arthur Allan Seidelman, avec Nancy McKeon (90 min). 500531110
22.15 Murphy Brown. Murphy achète une ferme.
22.45 Système Téva. Psy : l'arrivée de bébé (55 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Macha Béranger. Les clés du luxe.
20.00 Suivez le guide. Rivières ; Bali ; Tunisie.
22.05 En parcourant le monde. Dubaï.
22.35 L'Heure de partir. L'or blanc.
23.35 Suivez le guide (120 min).

Eurosport

11.50 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Descente du combiné dames à Sestrières (Italie) (100 min). 9673226
16.30 Basket-ball. En direct. Euroligue. 2e tour préliminaire : Dynamo Moscou-Asvel (105 min). 7355058
18.15 Tennis. En direct. Tournoi de Dubaï (ATP). 4e jour de l'Open de Dubaï (Emirats Arabes Unis) (105 min). 5691058
20.00 Ski alpin. Championnats du monde. Slalom du combiné dames à Sestrières (Italie) : 1re manche. 21.00 2e manche (60 min). 306348
22.00 Basket-ball. Eurolique. 2e tour préliminaire : CSP Limoges - TS Bologne.
23.30 Bobsleigh. Coupe du monde. Epreuve à Calgary (Canada) (150 min).

Muzzik

19.55 Les Caprices de Paganini.
21.00 Berlioz. Téléfilm de Tony Palmer (90 min). 65941
22.30 Carla Bley et Steve Swallow.
23.05 Olivier Messiaen... un grand maître.
0.05 L'Arpeggione de Schubert (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15 Azimuth. 20.10 et 23.15, 0.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Mediterraneo. 21.40 et 1.40 Analysis. 21.45 Artissimo. 21.50 Ecologia. 22.50 et 23.20, 1.20 International. 0.20 Correspondent. 0.40 Odeon (10 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.15 Talk Durand. 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'invité de l'économie 23.40 Sports (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.05 Bab El-Oued City. Film de Merzak Allouache (1993, v.o., 95 min), avec Hassan Abdou. *Drame.*

RTL 9

20.30 Furie. Film de Brian De Palma (1978, 120 min), avec Kirk Douglas. *Fantastique.*
22.30 Meurtres en direct. Film de Richard Brooks (1987, 115 min), avec Sean Connery. *Policier.*
0.40 Le Silence de la mer. Film de Jean-Pierre Melville (1947, 85 min), avec Howard Vernon. *Drame psychologique.*

TMC

20.35 La Croisée des destins. Film de George Cukor (1956, 110 min), avec Ava Gardner. *Drame psychologique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
JEUDI 13 FÉVRIER 1997

Les médecins libéraux pourront partir en « préretraite » dès 56 ans

Un projet de décret gouvernemental est soumis à la Caisse nationale d'asssurance maladie

LE CABINET du ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, devait transmettre, mercredi 12 février, à Jean-Marie Spaeth, président de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), le projet de décret (treize articles) sur la cessation anticipée d'activité de prescription des médecins libéraux, à partir de cinquante-six ans. Cette disposition, qui a été ouverte par l'ordonnance du 24 avril 1996 sur la médecine libérale, prévoyait des incitations financières à cette « retraite prescriptive » dès cinquante-six ans jusqu'au 31 décembre 1997 et à cinquante-sept ans avant la fin 1999 (*Le Monde* du 11 octobre 1996). Les médecins partent normalement à la retraite à l'âge de soixante-cinq ans.

Selon le projet de décret, qui pourrait être examiné par le conseil d'administration de la CNAMTS, le 18 février, les médecins âgés de cinquante-six ans à cinquante-neuf ans, qui *« décident de cesser toute activité médicale non salariée »*, d'ici à la fin 1997, percevra une allocation annuelle – calculée sur les revenus moyens des trois dernières années – d'un montant maximum de 240 000 francs, qui sera majorée du montant des cotisations forfaitaires aux régimes d'assurance vieillesse et décès dans la limite de 18 000 francs par an. Le plafond de l'allocation sera fixée à 188 493 francs pour les médecins cessant leurs prescriptions entre soixante ans et soixante-quatre ans. Ces sommes seront majorées chaque année. Le revenu de remplacement sera versé chaque trimestre civil, à terme échu. Actuellement, les médecins qui cessent leur activité entre soixante ans et soixante-cinq ans bénéficient d'une allocation de remplacement d'un montant de 189 000 francs.

Selon le texte soumis à la CNAMTS, le médecin, qui met un terme définitif à son activité médicale non salariée, peut *« continuer ou débuter une activité médicale salariée »* étant entendu que cette dernière ne peut avoir un caractère prescriptif puisque c'est précisemment la diminution du nombre de médecins prescripteurs et la baisse des dépenses d'assurance-maladie qui sont visées par le gouvernement. L'article 4 du projet précise que *« le plafond annuel des salaires nets imposables tirés de l'activité médicale salariée (...) est égal à 120 000 francs »*. La dénonciation de la convention médicale après l'échec des négociations entre les caisses d'assurance maladie et les syndicats de médecins avait stoppé le processus d'élaboration de ce système de « préretraite ». La Confédération des syndicats médiaux français (CSMF) de Claude Maffioli refusait, selon M. Spaeth, toute participation du corps médical au financement de ce dispositif.

On assure, dans l'entourage de M. Barrot, que ce projet de décret a été rédigé *« en bonne intelligence »* avec les services du président de la CNAMTS. De même, les médecins qui auraient déposé un dossier, avant le 1er janvier 1997, pour bénéficier de ce système verront leur cas examiné.

Olivier Biffaud

Grève « à la française » des camionneurs espagnols

Les blocages des postes-frontières se multiplient

MADRID
de notre correspondante

Les camionneurs français font école : après avoir admiré, à la fin de l'année dernière, la ténacité de leurs collègues d'outre-Pyrénées, ce qui leur avait parfois valu d'être victimes de « bouchons » et de longs retards, les camionneurs espagnols se sont mis, à leur tour, en grève illimitée. Ils réclament la retraite à 60 ans, la prise en compte par les services de santé de certaines « maladies professionnelles », et du carburant meilleur marché.

Entrée, ce mercredi 12 février, dans son septième jour, la grève, si l'on en croit la Fédération des associations de transporteurs (Fedetrans), mobiliserait quelque 200 000 camionneurs. Un chiffre très contesté par les organisations patronales, car cela voudrait dire que 80 % de la profession suit le mouvement, ce qu'elles estiment un peu excessif. Seule certitude, en tout cas, les effets économiques de la grève se font sentir avec de plus en plus d'acuité, notamment dans les villes-frontières avec le Portugal et la France, où se sont produites des files d'attente de plusieurs kilomètres, mardi à La Jonquera, à la suite d'un barrage effectué par 500 camions.

Même phénomène à l'entrée de grands ports comme Bilbao, Santander, Vigo et même Barcelone, bien que le mouvement soit plus sensible au Pays basque et dans le centre. L'Aragon, la Navarre et les provinces de Castille et Léon ont été également très touchées par la grève.

Résultat : de peur de se trouver coincés en Espagne, des centaines de camions se sont arrêtés, mardi matin, côté français à la frontière. C'était le cas notamment à Hendaye. Le fait que des véhicules immatriculés à l'étranger, qui voulaient poursuivre leur route, aient été endommagés et leurs pneus crevés par des piquets de grève, lundi en Biscaye, n'est pas, il est vrai, très encourageant.

AUCUN INCIDENT GRAVE

Et des exemples comme celui de Santander, où les grévistes empêchent de passer non seulement les camions des non-grévistes, mais aussi ceux des camionneurs étrangers – dont une bonne trentaine de français – ont tendance à se multiplier, même si aucun incident grave ne s'est produit jusqu'ici.

En attendant, dans la région de Saragosse, plusieurs denrées alimentaires sont déjà venues à manquer, notamment le poisson. En Cantabrie, pour alimenter les stations-service dont beaucoup étaient sur le point de fermer faute d'approvisionnement, un convoi de carburant encadré par la police a été acheminé dans la journée de mardi.

Quant aux entreprises, elles commencent à accuser le coup : mercredi, à défaut d'avoir reçu les pièces et le matériel nécéssaires, Michelin devait décider de ralentir ou d'arrêter la production dans ses ateliers de Valladolid, Burgos, et Vitoria y Lasarte, en Guipuzcoa. De son côté, Fasa-Renault pourrait être amené à prendre lui aussi des mesures de ce type.

Marie-Claude Decamps

Une France en déconfiture, selon le « New York Times »

NEW YORK
de notre correspondante

Bien sûr, il reste le vin, les fromages et le parfum, l'arme nucléaire et un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Mais lorsque le président du pays qui a inventé le Minitel avoue n'avoir jamais vu une souris d'ordinateur, lorsqu'un tiers des Français déclarent sympathiser avec au moins quelques-unes des idées du Front national, alors le moment est venu de s'inquiéter. C'est le constat dressé, mardi 11 février, par le *New York Times* dans un article d'une page entière, qui débute en première page sous le titre « La déconfiture de l'image et de l'esprit de la France ».

Cette enquête sur le désarroi économique, social et politique d'un pays réputé pour ses rêves de grandeur se veut aussi le bilan de crise d'un modèle de société, jugée à l'aune des critères de la réussite américaine, au moment où les Etats-Unis affichent d'impressionnants indicateurs de bonne santé économique.

« Alors que d'autres pays se sont mis à l'heure de l'esprit d'entreprise et de la mondialisation, la France voit son économie et son identité même menacées par l'innovation », écrit Roger Cohen, grand reporter basé à Paris pour le quotidien américain, notant que l'ambiance ainsi créée *« fournit un terreau parfait pour les marchands de xénophobie comme le Front national. La France d'aujourd'hui est minée par le doute et l'introspection. L'innovation technologique, les tournants stratégiques, l'Internet et la mondialisation du marché ont rendu l'optimisme aux Américains, comme en attestent la hausse de la Bourse, l'amélioration de l'emploi et les sondages. Mais ici, ces forces sont perçues comme une ombre menaçante »*.

Pour le *New York Times*, le dilemme se pose à peu près en ces termes : *« Comment faire le saut dans l'ère de l'Internet tout en restant français ? La crise est une crise d'identité politique et culturelle. Les réformes de marché, la panacée mondiale laissent les Français froids. Un appétit de grandeur, sorte de réconciliation de la poésie et de la politique, persiste. Dans le débat qui s'amorce entre les partisans d'un marché global sans entraves et ceux qui estiment qu'il aggrave l'injustice sociale, la France a tendance à s'identifier aux critiques de la mondialisation. De plus en plus, elle associe l'Etat-providence à sa propre identité. »*

Certes, la France reste un pays riche, aux infrastructures soignées, où le savoir-vivre et l'art de la table contribuent à donner une impression *« d'opulence et de tradition »*. *« Mais son émouvante beauté masque un fonds de désespoir. »*

FORTS EN THÈME

Ce désespoir, on le trouve d'abord dans les banlieues où *« le modèle de l'intégration par l'éducation parait sérieusement fissuré »*. Le malaise est en outre *« lié à la rigidité d'un système hautement centralisé. Les superbes technocrates français, qui ont planifié et géré la remarquable reconstruction du pays après la guerre, semblent dépassés par la mondialisation de l'économie, mal préparés à ses défis par une formation étroite. Les syndicats, parés des oripeaux d'un rêve socialiste essoufflé, paraissent souvent tout aussi fossilisés »*. Quant à la classe politique française, elle est *« largement perçue comme un groupe de forts en thème issus de la même école d'élite qui ont perdu le contact avec la population »* ; pour un pays *« traditionnellement plus passionné de politique que d'économie »*, *« l'absence de débat idéologique est particulièrement douloureuse »*.

Economiquement, *« le sentiment d'avoir perdu ses repères se traduit par la résistance à la nouveauté »* : le *New York Times* s'étonne tout particulièrement de la passivité française face aux bouleversements liés à Internet et cite à ce propos deux jeunes entrepreneurs français formés aux Etats-Unis déçus par le négativisme de leurs compatriotes. *« Ce que j'ai réalisé aux Etats-Unis*, dit l'un d'eux, Denis Payre, *c'est qu'une révolution technologique est en marche. Aujourd'hui, je regarde la France, nos grands penseurs conceptuels et nos piètres réalisateurs, nos brillants ingénieurs et nos pauvres marketers, notre culture allergique au risque, qui fait que, quand on a échoué une fois, tout est fini, et je me demande si on n'est pas simplement en train de rater l'avenir. »*

Le RMI, estime Roger Cohen, interview de RMiste à l'appui, incite les gens à ne pas travailler. En haut de l'échelle, *« l'enrichissement personnel est toujours considéré comme une mesure douteuse du succès »*. *« La France n'a plus les moyens de l'Etat-providence, mais elle n'est pas disposée à l'abandonner. Elle s'est révélée incapable de créer des emplois quand les Etats-Unis en créaient dix millions. Mais elle n'imagine pas de baisser les cotisations sociales obligatoires qui placent l'embauche à des prix prohibitifs »*.

Tandis que *« ses problèmes intérieurs s'aggravaient, la politique étrangère de la France s'est faite plus agressive »*, en particulier à l'égard des Etats-Unis. *« La France est à la croisée des chemins. Intégration dans l'OTAN ou maintien d'un statut français unique ? Véritable réforme de marché ou préservation du modèle centralisé et étatique ? L'Amérique est-elle un allié solide ou le pourvoyeur menaçant d'une culture globale uniformisante ? Une monnaie européenne et un réel engagement à construire les Etats-Unis d'Europe, ou bien les tentations du nationalisme du Front national ? En hésitant entre ces choix, la France s'affaisse. Aller à Londres ou à Berlin aujourd'hui, c'est sentir à quel point Paris est à plat, sans énergie. L'impression de vivre dans un musée est de plus en plus tangible. »* Le vrai problème, conclut le grand quotidien américain, *« c'est que la spécificité de la France ne rencontre plus d'écho à l'étranger »*.

S. K.

M. Mégret voudrait taxer les travailleurs étrangers

Interrogé par le *New York Times* à l'occasion de l'article consacré à la France, le délégué général du Front national, Bruno Mégret, assure que si son parti veut *« renvoyer les Arabes, les Africains et les Asiatiques chez eux, ce n'est pas par haine, mais c'est parce qu'ils souillent notre identité nationale et parce qu'ils prennent nos emplois »*. *« Lorsque nous serons au pouvoir*, poursuit M. Mégret, *nous organiserons leur retour. Nous supprimerons le renouvellement de leurs cartes de séjour, et nous obligerons les entreprises à payer une taxe sur les travailleurs étrangers. »* *« Cela provoquera peut-être la perte de leur emploi »*, espère le délégué général du Front national.

Le *New York Times* estime que de telles déclarations ont un grand impact en France. *« Plus d'un tiers des Français avouent partager certaines idées du Front national »*, précise le *New York Times*, pour qui le FN reflète la *« frustration d'un pays qui a perdu sa voie »*.

Dans les « Dossiers et documents » du « Monde » de février

LE PREMIER dossier fait un point complet sur la situation de l'islam aujourd'hui dans le monde, qui compte un milliard de fidèles sont implantés, et en France, où il constitue la deuxième religion du pays. A lire également les événements importants de 1996, dans le deuxième dossier, et la flexibilité du travail dans les Clés de l'info. En « une », la prise d'otages au Pérou (*« Le "guévarisme" est de retour »*) et « Comprendre la Corse ».

★ En vente chez votre marchand de journaux, 20 pages, 18 F.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 12 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	– 4,91
Honk Kong index	13454,20	– 1,39	+ 0,02

Tokyo Nikkei sur 3 mois

18187,20 — 21418,38 — 20339,63 — 19361 — 18282,35 — 17303,70 — 15 nov. — 30 déc. — 12 fév.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 11/02	Var. en % 10/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2582,09	– 0,51	+ 11,50
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 13,11
Milan MIB 30	—	—	+ 5,83
Francfort Dax 30	3185,08	+ 0,02	+ 10,26
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 7,02
Madrid Ibex 35	—	—	+ 6,92
Amsterdam CBS	—	—	+ 8,66

Carême : le pape insiste sur l'accueil des mal-logés

LES CATHOLIQUES (976 millions) et les protestants (environ 400 millions) sont entrés, mercredi 12 février, dans la période des 40 jours de carême, qui est pour eux un temps de jeûne et de préparation à Pâques (30 mars). Pour les orthodoxes (200 millions), qui fêtent Pâques le 27 avril, le carême commencera le 9 mars. Dans son message annuel, publié le 12 (mercredi des Cendres), le pape a insisté sur la solidarité à l'égard des personnes privées de logement, citant *« les réfugiés, les déplacés, les familles expulsées, les victimes des guerres, des catastrophes naturelles et les personnes soumises à l'émigration »*.

A Paris, les conférences de carême à Notre-Dame seront à nouveau prêchées, chaque dimanche (de 16 h 30 à 17 h 15), par le Père Jean-Louis Bruguès. Elles seront retransmises sur France-Culture à 17 h 45. Et les 6 prédications du carême protestant seront assurées par le pasteur Michel Bertrand et seront retransmises, chaque samedi, du 15 février au 22 mars, sur France Culture (18 heures).

■ **CINÉMA : aux Oscars américains, *Le Patient anglais*, d'Anthony Minghella** (le 12 mars en France), a obtenu, mardi 11 février, douze nominations, dont celle du meilleur second rôle féminin (Juliette Binoche). Toujours pour le meilleur film, ont été sélectionnés *Fargo*, de Joel Coen, *Shine*, de Scott Hicks (sortie en France le 12 mars), *Secret and Lies*, de Like Leigh, et *Jerry Maguire* (en France le 5 mars) dans lequel *Tom Cruise est nommé pour l'Oscar du meilleur acteur. Ridicule*, de Patrice Leconte, a été choisi dans la catégorie « Meilleur film étran-